

BUDGET
DE DÉPENSES
2022 - 2023

VOL. 2

**PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

2022 - 2023

**PLANS ANNUELS
DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

2022 - 2023

pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par madame Sonia LeBel,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Budget de dépenses 2022-2023
**Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes**

Dépôt légal – Mars 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-91405-1 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-91406-8 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES

Budget de dépenses	7
--------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Affaires municipales et Habitation.....	13
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	29
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	41
Conseil exécutif.....	55
Culture et Communications.....	69
Cybersécurité et Numérique	91
Économie et Innovation	101
Éducation	117
Énergie et Ressources naturelles.....	135
Enseignement supérieur.....	149
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	163
Famille.....	177
Finances.....	187
Forêts, Faune et Parcs	209
Immigration, Francisation et Intégration	221
Justice	231
Relations internationales et Francophonie	251
Santé et Services sociaux.....	259
Sécurité publique	281
Tourisme	297
Transports.....	309
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	325

**SOMMAIRE DU BUDGET
DE DÉPENSES**

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2022-2023 (incluant les mesures)	Dépense probable 2021-2022	Dépense probable 2021-2022 excluant la compensation ²	Variation ¹⁶	
						M\$	%
Assemblée nationale ³	167,4	-	167,4	143,1	143,1	24,3	17,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	237,9	-	237,9	123,4	123,4	114,5	92,8
Affaires municipales et Habitation ⁴	2 748,9	58,4	2 807,3	2 919,8	2 919,8	(112,5)	(3,8)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 113,2	14,0	1 127,2	1 097,8	1 097,8	29,5	2,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵	10 373,4	(1 680,7)	8 692,7	5 431,0	5 431,0	3 261,7	8,1
Conseil exécutif	893,5	57,8	951,3	785,1	785,1	166,2	21,2
Culture et Communications	978,2	43,6	1 021,8	1 059,5	1 050,3	(28,5)	(2,7)
Cybersécurité et Numérique ⁶	83,0	55,0	138,0	62,6	62,6	75,4	107,3
Économie et Innovation	1 398,6	378,5	1 777,1	1 907,4	1 907,4	(130,4)	(6,8)
Éducation ⁷	16 509,0	314,6	16 823,6	16 212,8	16 040,2	783,4	5,4
Énergie et Ressources naturelles	109,6	22,8	132,4	152,8	152,8	(20,4)	(13,3)
Enseignement supérieur ⁹	8 623,6	104,8	8 728,4	7 956,2	7 956,2	772,2	9,7
Environnement et Lutte contre les changements climatiques ⁹	399,9	20,3	420,2	328,1	328,1	92,0	29,6
Famille	3 494,0	22,4	3 516,4	3 556,7	3 139,9	376,5	12,0
Finances ¹⁰	160,5	18,9	179,4	205,7	205,7	(26,2)	(30,8)
Forêts, Faune et Parcs	565,6	50,5	616,1	660,8	658,3	(42,2)	(6,4)
Immigration, Francisation et Intégration ¹¹	645,8	15,7	661,5	378,4	378,4	283,1	21,6
Justice ¹²	1 291,0	19,3	1 310,3	1 269,5	1 269,5	40,7	3,6
Relations internationales et Francophonie	124,4	4,5	128,9	154,6	154,6	(25,7)	(16,6)
Santé et Services sociaux ¹³	50 212,0	-	50 212,0	52 956,3	52 956,3	(2 744,3)	(5,1)
Sécurité publique ¹⁴	1 866,4	13,4	1 879,8	1 883,1	1 883,1	(3,3)	1,6
Tourisme	222,9	75,4	298,3	359,7	301,7	(3,4)	(1,1)
Transports	1 925,9	341,2	2 267,1	8 207,5	2 946,0	(678,9)	(23,0)
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹⁵	4 569,8	49,6	4 619,4	4 642,3	4 642,3	(22,9)	1,3
Dépenses de programmes	108 714,6	-	108 714,6	112 454,2	106 533,8	2 180,9	2,0
Service de la dette	6 440,9	-	6 440,9	6 165,0	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires	115 155,6	-	115 155,6	118 619,3	112 698,8	2 456,7	2,2

Sommaire du budget de dépenses

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de (110,7 M\$) et le pourcentage de variation est de (3,8 %).
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2022-2023 et de la dépense probable 2021-2022, le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation est de 63,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,1 %.
- ⁶ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 4,0 M\$ pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, la variation est de 71,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 107,3 %.
- ⁷ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 859,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,4 %.
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 774,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 9,7 %.
- ⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, la variation est de 96,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 29,6 %.
- ¹⁰ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 47,2 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 6,3 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé, la variation est de (79,8 M\$) et le pourcentage de variation est de (30,8 %).
- ¹¹ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 117,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 21,6 %.
- ¹² En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 45,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,6 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 6,3 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de (2 725,8 M\$) et le pourcentage de variation est de (5,1 %).
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 29,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,6 %.
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 60,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,3 %.
- ¹⁶ L'information portant sur la variation des dépenses se retrouve dans le volume « Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires ».

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2022-2023	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2022-2023 (incluant les mesures)	Dépense probable 2021-2022	Variation ²²	
					M\$	%
Assemblée nationale ³	167,4	-	167,4	143,1	24,3	17,0
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	237,9	-	237,9	123,4	114,5	92,8
Affaires municipales et Habitation ⁴	2 748,9	58,4	2 807,3	2 913,9	(106,6)	5,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 096,0	14,0	1 110,0	1 083,8	26,3	2,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁵	10 054,6	(1 361,9)	8 692,7	5 431,0	3 261,7	8,1
Conseil exécutif ⁶	893,5	57,8	951,3	784,1	167,2	21,6
Culture et Communications	969,2	40,3	1 009,5	860,4	149,1	17,3
Cybersécurité et Numérique ⁷	83,0	55,0	138,0	62,6	75,4	107,3
Économie et Innovation	1 283,1	372,5	1 655,6	1 187,8	467,7	39,4
Éducation ⁸	16 449,0	314,6	16 763,6	15 600,4	1 163,2	8,0
Énergie et Ressources naturelles	85,6	22,8	108,4	113,8	(5,4)	(4,7)
Enseignement supérieur ⁹	8 623,6	32,8	8 656,4	7 726,1	930,3	12,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques ¹⁰	399,9	20,3	420,2	328,1	92,0	31,0
Famille	3 494,0	22,4	3 516,4	3 114,9	401,5	12,9
Finances ¹¹	160,5	18,9	179,4	205,7	(26,2)	3,4
Forêts, Faune et Parcs	536,8	50,5	587,3	581,0	6,3	1,1
Immigration, Francisation et Intégration ¹²	514,7	15,7	530,4	316,3	214,2	10,1
Justice ¹³	1 291,0	19,3	1 310,3	1 269,5	40,7	3,6
Relations internationales et Francophonie ¹⁴	124,4	4,5	128,9	154,6	(25,7)	1,8
Santé et Services sociaux ¹⁵	48 617,4	-	48 617,4	45 771,1	2 846,3	6,3
Sécurité publique ¹⁶	1 866,4	13,4	1 879,8	1 881,8	(2,0)	1,7
Tourisme ¹⁷	218,0	75,4	293,4	228,5	64,9	42,8
Transports ¹⁸	1 918,1	103,7	2 021,8	2 813,1	(791,3)	19,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹⁹	4 526,5	49,6	4 576,1	4 614,8	(38,7)	1,0
Dépenses de programmes²⁰	106 359,6	-	106 359,6	97 310,0	9 049,7	11,0
Service de la dette	6 440,9	-	6 440,9	6 165,0	275,9	4,5
Dépenses budgétaires²¹	112 800,6	-	112 800,6	103 475,0	9 325,6	10,6

Sommaire du budget de dépenses

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 des fonds spéciaux causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.
- ³ L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et le montant de 262,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 157,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 5,9 %.
- ⁵ En excluant, du budget de dépenses 2022-2023 et de la dépense probable 2021-2022, le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation est de 63,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,1 %.
- ⁶ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 1,5 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 168,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 21,6 %.
- ⁷ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 4,0 M\$ pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, la variation est de 71,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 107,3 %.
- ⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 1 239,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 8,0 %.
- ⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la variation est de 933,0 M\$ et le pourcentage de variation est de 12,1 %.
- ¹⁰ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale du ministère de la Cybersécurité et du Numérique et un montant de 3,4 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 99,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 31,0 %.
- ¹¹ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 47,2 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 6,3 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et en excluant, à la dépense probable 2021-2022, un montant de 85,7 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 5,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,4 %.
- ¹² En incluant à la dépense probable 2021-2022, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants, la variation est de 48,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,1 %.
- ¹³ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 4,5 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 45,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,6 %.
- ¹⁴ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 28,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 2,3 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,8 %.
- ¹⁵ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et 6,3 M\$ provenant de la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé du ministère des Finances, la variation est de 2 864,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 6,3 %.
- ¹⁶ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 0,3 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 31,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,7 %.
- ¹⁷ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 23,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 87,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 42,8 %.
- ¹⁸ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 1 120,0 M\$ se rapportant à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures, la variation est de 328,7 M\$ et le pourcentage de variation est de 19,4 %.
- ¹⁹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 44,2 M\$ et le pourcentage de variation est de 1,0 %.
- ²⁰ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 577,9 M\$ et le pourcentage de variation est de 11,0 %.
- ²¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, les mesures du Budget 2022-2023 se rapportant aux paiements anticipés pour des projets d'infrastructures de 1 120,0 M\$ et celles ayant une portée non récurrente de 408,2 M\$, la variation est de 10 853,8 M\$ et le pourcentage de variation est de 10,6 %.
- ²² L'information portant sur la variation des dépenses se retrouve dans le volume « Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires ».

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Organisation municipale en 2021 1 131 municipalités locales 87 municipalités régionales de comté 2 communautés métropolitaines	Plan québécois des infrastructures 2022-2032 7,4 G\$ pour les infrastructures municipales 2,5 G\$ pour les logements sociaux et communautaires	Habitation 133 635 logements à loyer modique et abordables le 31 mars 2021 55 862 audiences au Tribunal administratif du logement en 2020-2021
Aménagement du territoire 243 avis gouvernementaux relatifs aux schémas d'aménagement en 2020-2021 14 % des schémas d'aménagement et de développement de moins de 5 ans au 31 décembre 2021	Développement régional et métropolitain 1,3 G\$ en aide financière prévue par le Fonds régions et ruralité de 2020-2021 à 2024-2025 17,0 M\$ en aide financière du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole en 2020-2021	Partenariat 2020-2024 7,2 G\$ en transferts financiers aux municipalités prévus sur une période de cinq ans dont 730,0 M\$ pour le partage de la croissance d'un point de TVQ¹
Éthique et déontologie municipales 856 divulgations traitées par la Commission municipale en 2020-2021 86 % des divulgations traitées en 180 jours ou moins	Gestion municipale 7 rapports d'audit municipal publiés par la Commission municipale en 2020-2021 7 administrations provisoires 1 tutelle	Bâtiment 11 405 visites d'inspection par la Régie du bâtiment en 2020-2021 5 022 avis de correction remis

¹ En considérant la dotation spéciale de fonctionnement de 70,0 M\$ en 2019-2020

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

En tant que responsable de l'organisation municipale, du développement de la métropole et des régions, de l'occupation et de la vitalité des territoires ainsi que de l'habitation, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire. De plus, le Ministère assure la coordination de l'action de l'État en habitation.

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, a pour mission de contribuer à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens dans leurs institutions. À ces fins, elle agit comme tribunal et organisme administratif, comme vérificatrice des comptes et des affaires des municipalités et des organismes municipaux. Elle intervient aussi en tant qu'organisme d'enquête et de conseil.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, le Tribunal administratif du logement a pour mission de décider des litiges dont il est saisi dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations résultant d'un bail de logement, de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires et de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

FONDS SPÉCIAL

Fonds régions et ruralité

Le Fonds régions et ruralité (FRR) a été institué le 11 décembre 2019 en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1, article 21.18). La création du FRR fait suite à la mise en œuvre du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, conclu le 30 octobre 2019. Le fonds vise à soutenir les municipalités régionales de comté (MRC) et les organismes équivalents en matière de développement local et régional, en plus d'être affecté à toute autre mesure de développement ou de rayonnement des régions ou de coopération intermunicipale.

Le FRR comporte quatre volets :

- Volet 1 - Soutien au rayonnement des régions;
- Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
- Volet 3 - Signature innovation;
- Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

La Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prévoit que les revenus du fonds proviennent des crédits alloués à cette fin par le Parlement.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Régie du bâtiment du Québec

La Régie du bâtiment du Québec (RBQ) a été instituée en 1992. Sa mission a trois volets :

- veiller à la qualité des travaux de construction;
- veiller à la sécurité des personnes;
- prévenir la criminalité et lutter contre les pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction.

Les responsabilités de la RBQ couvrent les dix domaines suivants : bâtiment, électricité, plomberie, gaz, équipements pétroliers, appareils sous pression, ascenseurs et autres appareils élévateurs, remontées mécaniques, jeux et manèges ainsi que les lieux de baignade. Elle est également appelée à appuyer, par réglementation, diverses politiques et orientations gouvernementales.

Elle surveille l'application de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, chapitre B-1.1) et d'autres lois sectorielles dans les différents domaines techniques de sa compétence.

Elle remplit sa mission en adoptant des normes et des règlements en matière de construction, de sécurité, de garanties financières et de qualification professionnelle, en délivrant les licences conférant des droits d'exercice ainsi que des permis d'utilisation ou d'exploitation, en accordant à des professionnels la reconnaissance pour délivrer des attestations de conformité et en surveillant l'application des normes et des règlements relevant de sa compétence.

Ses revenus annuels proviennent principalement de la qualification professionnelle des entrepreneurs, de la tarification sectorielle et de l'émission de permis dans différents domaines d'activités dont le gaz, les équipements pétroliers, les installations électriques, les appareils sous pression, les installations en tuyauterie, les appareils de levage ainsi que les jeux et remontées mécaniques. Elle perçoit également des revenus d'intérêts provenant des placements, des avances ainsi que des excédents d'encaisse.

Société d'habitation du Québec

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Pour ce faire, elle soutient les citoyens du Québec par une offre de logements à loyer modique et abordables et par un éventail de programmes appuyant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles ainsi que l'accession à la propriété. Elle favorise une approche intégrée et durable de l'habitation sur le territoire québécois en contribuant au développement d'une offre variée de logements de qualité et abordables et en stimulant l'innovation et la concertation des initiatives publiques et privées en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que l'inclusion économique et la participation sociale, l'itinérance, la prévention en santé, l'occupation et la vitalité des territoires et le Plan Nord.

Les activités de la SHQ sont financées par des contributions du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que par des revenus autonomes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Habitation » s'établit à 2 748,9 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une baisse de 170,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,9 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une baisse de 165,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 58,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Soutien aux activités ministérielles

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 76,3 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 1,1 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux prévus aux conventions collectives, la hausse du coût du loyer ainsi que par une diminution des dépenses en lien avec le transfert de la responsabilité du traitement des divulgations relatives aux actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux à la Commission municipale du Québec.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme permet de soutenir financièrement les municipalités pour maintenir, remplacer, améliorer ou construire des infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, des infrastructures collectives ou des infrastructures pour mitiger ou atténuer les impacts des changements climatiques, dont les inondations.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 485,1 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 62,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre de programmes visant à atténuer l'impact des changements climatiques et des inondations.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités

Ce programme englobe des mesures du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux de même que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 913,2 M\$, soit une hausse de 75,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est due principalement à une hausse des paiements de compensations tenant lieu de taxes et des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la TVQ.

PROGRAMME 4

Développement des régions et des territoires

Ce programme permet de soutenir les organismes dans la réalisation de projets de développement alignés sur les priorités régionales ou qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires. Il offre également un soutien financier aux municipalités régionales de comté dans l'exercice de leur compétence pour favoriser le développement local et régional, incluant les efforts de vitalisation et de coopération intermunicipale. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des régions et des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme s'établit à 270,4 M\$, soit une baisse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est due à la fin du remboursement du service de dette associé à des projets réalisés dans le cadre d'anciens programmes de soutien au développement des territoires.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor territorial, économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 151,1 M\$, soit une augmentation de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est principalement due à l'ajustement annuel du transfert octroyé à la Ville de Montréal en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec exerce des compétences de nature juridictionnelle ou administrative. Dans le cadre de ses fonctions juridictionnelles, elle rend des décisions exécutoires, dont des décisions concernant des demandes d'exemption de taxes municipales, des manquements en éthique et en déontologie municipales ou encore en arbitrages municipaux. En matière de compétences administratives, la Commission exerce des fonctions exécutives de contrôle, de surveillance, d'administration ou de conseil, dont des audits dans des municipalités et organismes municipaux, des enquêtes administratives sur les divulgations visant des élus municipaux ainsi que les actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux, des administrations provisoires, des tutelles ou de l'accompagnement d'une municipalité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 12,2 M\$, soit une hausse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par le transfert, à compter du 1^{er} avril 2022, de nouvelles responsabilités à la Commission à l'égard du traitement des divulgations relatives aux actes répréhensibles qui concernent les organismes municipaux.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Il appuie financièrement le développement d'une offre de logements à loyer modique et abordables, la rénovation et la qualité du parc résidentiel québécois ainsi que les initiatives publiques et privées favorisant l'instauration et la consolidation de milieux de vie de qualité sur l'ensemble du territoire québécois. Ce programme vise également à soutenir les activités du Tribunal administratif du logement. En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de louage résidentiel, celui-ci a principalement pour mission de décider des demandes dont il est saisi, de favoriser la conciliation entre les locateurs et les locataires et de renseigner les citoyens quant aux droits et obligations découlant d'un bail de logement. Le Tribunal veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements.

Le budget de ce programme s'établit à 840,6 M\$ en 2022-2023, soit une baisse de 315,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5,9 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une baisse de 309,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette baisse s'explique principalement par les sommes de 247,0 M\$ investies en 2021-2022 pour accélérer la réalisation de logements annoncés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et par l'utilisation par la Société d'habitation du Québec de son excédent cumulé pour le financement de mesures.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien aux activités ministérielles	76 256,1	1 084,6	77 308,3	75 171,5
2. Modernisation des infrastructures municipales	485 140,0	62 370,6	421 769,4	422 769,4
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	913 247,9	75 089,5	820 208,4	838 158,4
4. Développement des régions et des territoires	270 358,1	(1 266,3)	271 624,4	271 624,4
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	151 077,8	6 310,6	144 767,2	144 767,2
6. Commission municipale du Québec	12 239,2	1 295,7	12 044,6	10 943,5
7. Habitation	840 574,0	(315 820,9)	931 127,1	1 156 394,9
Sous-total	2 748 893,1	(170 936,2)	2 678 849,4	2 919 829,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	58 400,0	58 400,0	-	-
Total	2 807 293,1	(112 536,2)	2 678 849,4	2 919 829,3

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien aux activités ministérielles	76 256,1	1 084,6	77 308,3	75 171,5
2. Modernisation des infrastructures municipales	485 140,0	62 370,6	421 769,4	422 769,4
3. Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	913 247,9	75 089,5	820 208,4	838 158,4
4. Développement des régions et des territoires	270 358,1	(1 266,3)	271 624,4	271 624,4
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	151 077,8	6 310,6	144 767,2	144 767,2
6. Commission municipale du Québec	12 239,2	1 295,7	12 044,6	10 943,5
7. Habitation	840 574,0	(309 920,9)	925 227,1	1 150 494,9
Sous-total	2 748 893,1	(165 036,2)	2 672 949,4	2 913 929,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	58 400,0	58 400,0	-	-
Total	2 807 293,1	(106 636,2)¹	2 672 949,4	2 913 929,3

¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et le montant de 262,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 157,2 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Rénover le parc d'habitations à loyer modique	52 300,0
Bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile	22 600,0
Bonifier le financement du programme RénoRégion	14 400,0
Rehausser le financement des organismes existants	5 000,0
Bonifier le financement du programme Rénovation Québec	4 100,0
Construire un nouveau lien routier à Gaspé pour le transport de produits de grande dimension	4 000,0
Ajout de 500 unités au programme Supplément au loyer d'urgence pour une clientèle itinérante	3 100,0
Ajout de 1 600 unités au programme Supplément au loyer - Marché privé	2 900,0
Prolonger l'assistance aux aînés en matière de bail	2 800,0
Autres mesures	3 100,0
Disponibilités financières pour le programme AccèsLogis Québec	(55 900,0)
Total	58 400,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	525,0	(696,0)	1 221,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 722,6	(230,0)	1 952,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	2 247,6	(926,0)	3 173,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2022-2023 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

OUTILLER ADÉQUATEMENT LES MUNICIPALITÉS

Le Ministère continuera de soutenir les municipalités pour les épauler dans l'accomplissement de leur mission. D'ici à 2023, il s'assurera que son action envers les collectivités évoluera afin de s'adapter à leurs responsabilités et défis particuliers.

Actions envisagées

- Poursuivre l'accompagnement personnalisé des MRC conformément au Cadre d'intervention en aménagement du territoire en favorisant le travail en amont dans une approche partenariale;
- Mettre en œuvre un plan d'action de transformation numérique au bénéfice de la clientèle et du personnel;
- Poursuivre la mise en œuvre des différentes actions découlant des engagements contenus au Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes;
- Poursuivre la réflexion et les travaux sur la modernisation des différentes lois municipales;
- Réaliser des interventions en matière d'aménagement du territoire relatives aux inondations;

- Favoriser la coopération intermunicipale, notamment en accompagnant les organismes municipaux dans la conclusion et le renouvellement d'ententes intermunicipales;
- Élaborer des guides et des outils d'aide à la décision afin de combler les besoins en expertise des municipalités;
- Poursuivre la mise en œuvre des ententes afin de combler les besoins en expertise des municipalités en gestion contractuelle, en planification des investissements en infrastructures et en gestion municipale;
- Assurer la mise en œuvre de l'Entente découlant du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC).

ORIENTATION 2

MOBILISER LES PARTENAIRES DANS LA RÉOLUTION D'ENJEUX IMPORTANTS POUR LES COLLECTIVITÉS

Les pouvoirs publics doivent répondre aux enjeux du 21^e siècle en recourant à un mariage d'expertises variées qu'il serait inefficace de chercher à cloisonner à l'intérieur de l'appareil étatique. En conséquence, pour assurer l'émergence de collectivités dynamiques et résilientes, le Ministère devra mener une action horizontale au sein du gouvernement et de la société en général. Ainsi, il souhaite se définir comme un partenaire du milieu municipal parmi une pluralité de partenaires ayant chacun un rôle à jouer : ministères et organismes gouvernementaux (MO), chercheurs, associations professionnelles, organismes de la société civile, etc.

Dans ce contexte, le Ministère entend jouer un rôle de leader mobilisateur à l'égard des actions des partenaires. Dès lors, les structures de dialogue et de gouvernance transversale qu'il chapeaute prendront une plus grande importance. Il lui appartient de s'appuyer sur ces structures pour concrétiser la concertation gouvernementale et pour faire en sorte que les interventions gouvernementales s'adaptent efficacement aux besoins et aux priorités des collectivités. Ces mécanismes assureront la cohérence de ces actions et en maximiseront les retombées pour les collectivités. C'est pourquoi, en premier lieu, le Ministère se donne pour objectif de stimuler la participation des MO à ces structures de gouvernance, telles que les conférences administratives régionales.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022;
- Poursuivre la coordination de la démarche conjointe du gouvernement et de la Ville de Montréal pour revitaliser l'Est de Montréal dans le cadre de la déclaration signée à cet effet;
- Consolider et accroître les effectifs en région selon les orientations gouvernementales en régionalisation des emplois;
- Poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action visant à favoriser la prise en compte du Réflexe Montréal par les MO et la conclusion d'ententes sectorielles;
- Amorcer les travaux en vue de moderniser la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

- Soutenir les municipalités et le gouvernement dans leur démarche d'économie d'eau potable, par le biais du comité de mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025;
- Sensibiliser les municipalités et les citoyens à l'importance de la préservation de la ressource en eau par le biais de divers outils promotionnels;
- Appuyer, par ses programmes d'aide, les investissements des municipalités pour la réalisation de projets d'infrastructures de traitement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que des projets d'infrastructures collectives;
- Favoriser le recours aux lieux d'échanges reconnus que sont les conférences administratives régionales, la Table gouvernementale aux affaires territoriales, la Table Québec-municipalités, le Comité permanent de liaison environnement-municipalités, le Forum mobilité-municipalités et le Comité consultatif municipal.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE LE RÔLE DE L'ÉTAT EN HABITATION

En habitation, il importe de dégager une vue d'ensemble qui permette d'établir une vision commune de l'action de l'État dans ce domaine. Pour ce faire, le Ministère déploiera les efforts nécessaires pour entamer un dialogue avec les partenaires de la société civile et les organismes publics déjà actifs en matière d'habitation afin de répondre aux besoins concrets de la population.

Actions envisagées

- Déposer et coordonner la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en habitation;
- Assurer la coordination et la cohérence des interventions, des actions, des politiques, des lois et des stratégies des différents MO concernés par l'habitation.

La Société d'habitation du Québec

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2022-2023 sont les suivants :

- poursuivre la réalisation de logements sociaux et abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- poursuivre ses interventions auprès des ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement par le biais de ses programmes;
- poursuivre ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements;
- poursuivre ses interventions en matière d'adaptation et de rénovation domiciliaire auprès de ménages dans le besoin au moyen de ses différents programmes s'adressant en particulier aux personnes handicapées et aux propriétaires à faible revenu en région rurale;
- réitérer son appui financier aux municipalités pour la rénovation de logements dans les secteurs résidentiels dégradés.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés, notamment dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7), la Politique nationale de lutte à l'itinérance, la Politique gouvernementale de prévention en santé, la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan d'action nordique.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

Fonds régions et ruralité

Les revenus

Les prévisions de revenus du FRR s'établissent à 269,8 M\$ en 2022-2023, soit le même montant que les revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FRR s'établissent à 293,9 M\$ en 2022-2023, soit 1,2 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022.

La variation s'explique notamment par le report en 2022-2023 de versements d'aide financière qui étaient prévus en 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds régions et ruralité				
Revenus	269 839,0	269 839,0	269 839,0	269 839,0
Dépenses	293 939,9	-	292 738,7	-
Investissements	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Régie du bâtiment du Québec

Les revenus

La prévision des revenus s'établit à 83,6 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 2,2 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'indexation annuelle des grilles tarifaires et par l'augmentation prévue des revenus de qualification professionnelle.

Les dépenses

La prévision des dépenses s'établit à 81,6 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 7,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de rémunération et par une hausse des dépenses de services professionnels et auxiliaires.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice financier 2022-2023 s'établissent à 12,2 M\$, soit une augmentation de 8,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la hausse des investissements en ressources informationnelles pour les projets en cours ainsi qu'en améliorations locatives, partiellement compensée par une diminution des prêts, des placements et des avances.

Société d'habitation du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la SHQ s'établissent à 1 662,2 M\$ en 2022-2023, en hausse de 143,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de la diminution de la contribution du gouvernement du Québec et de l'augmentation des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la SHQ s'établissent à 1 574,1 M\$ en 2022-2023, en hausse de 103,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation, principalement en dépenses de transfert, s'explique notamment par une hausse prévue des dépenses des programmes de construction de logements abordables et de certains programmes pour aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 254,4 M\$ en 2022-2023, en baisse de 31,8 M\$ par rapport à 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par une réduction en 2022-2023 du montant des avances temporaires converties en prêts à long terme.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie du bâtiment du Québec				
Revenus	83 610,5	-	81 438,8	-
Dépenses	81 593,5	-	74 112,6	-
Investissements	12 192,3	-	3 302,4	-
Société d'habitation du Québec				
Revenus	1 662 161,9	748 792,9	1 518 544,9	797 123,9
Dépenses	1 574 096,0	-	1 470 783,0	-
Investissements	254 430,6	-	286 276,5	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	51 600,0	-	-	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission municipale du Québec	12 239,2	10 943,5
Tribunal administratif du logement	27 781,1	27 403,2

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

PIB du secteur bioalimentaire québécois¹ 26,5 G\$ soit 7,4 % de l'économie du Québec	Emplois du secteur bioalimentaire québécois¹ 453 080 11,1 % de l'emploi total au Québec Au moins 10,0 % de l'emploi dans 14 des 17 régions administratives du Québec	Investissements du secteur bioalimentaire québécois¹ 3,2 G\$² soit 7,3 % des investissements au Québec
Demande alimentaire au Québec¹ 49,9 G\$ ventes alimentaires au détail et dans les services alimentaires dont 29,0 G\$ en contenu québécois	Exportations internationales du secteur bioalimentaire québécois¹ 9,8 G\$ soit 11,4 % des exportations du Québec 62,0 % vers les États-Unis	Politique bioalimentaire 2018-2025 7 cibles pour 2025 1,1 G\$ sur sept ans pour financer des initiatives découlant de la Politique³

¹ Données pour l'année 2020

² En production, en transformation et en distribution alimentaire

³ Discours sur les budgets de mars 2018, 2019, 2020 et 2021 ainsi que Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions portent sur le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser une offre alimentaire de qualité et d'appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est un organisme de régulation économique. Elle a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour mission de pérenniser un territoire propice à l'exercice et au développement durable des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et des activités agricoles et contribue à introduire cet objectif au cœur des préoccupations de la collectivité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (l'Institut) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée le 1^{er} juillet 2021 en vertu de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (RLRQ, chapitre I-13.012) qui a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'organisation peut également offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement.

L'Institut a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

L'Institut acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent du gouvernement du Québec, des contributions des étudiants et clientèles externes et des revenus qu'il tire de ses activités.

La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1) qui a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, la Société attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

L'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

La Société acquitte ses obligations et finance ses activités à partir des sommes qui proviennent notamment du gouvernement du Québec, des contributions des entreprises et des revenus qu'elle tire de ses activités. La Société reçoit également des contributions du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » s'établit à 1 113,2 M\$ en 2022-2023, soit 15,5 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 17,2 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 14,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, cela représente une augmentation de 12,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 14,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement d'un secteur bioalimentaire prospère, durable et dynamique à l'écoute des consommateurs par le soutien aux entreprises de la production agricole, des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires. Il vise également à exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 683,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une baisse de 1,2 M\$ par rapport à la dépense probable de 684,3 M\$ pour l'exercice 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 17,2 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 14,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022 et en incluant, pour être sur une base comparable à l'exercice 2021-2022, un réaménagement budgétaire estimé à 20,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2022-2023, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, la récurrence des mesures annoncées au Budget 2019-2020 (part de 20,0 M\$ du Ministère de l'enveloppe d'investissements de 250,0 M\$ dans le secteur agricole et agroalimentaire), le budget de dépenses 2022-2023 du programme 1 représente une augmentation de 15,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Cette augmentation s'explique principalement par une majoration de certains programmes d'aide financière.

PROGRAMME 2

Organismes d'État

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles, de la pêche et alimentaires, de former des personnes compétentes en agroalimentaire et de préserver la vocation agricole des sols arables. Le budget de dépenses de ce programme regroupe La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Le budget de dépenses de 430,1 M\$ pour l'exercice 2022-2023 est supérieur de 16,6 M\$ à la dépense probable de 413,4 M\$ pour l'exercice 2021-2022.

En incluant, pour être sur une base comparable à la dépense probable 2021-2022, un réaménagement budgétaire estimé à 20,0 M\$ à prévoir au cours de l'exercice 2022-2023, en provenance du programme 2 « Organismes d'État » au bénéfice du programme 1 « Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments », afin de financer, à partir d'excédents budgétaires de La Financière agricole du Québec, la récurrence des mesures annoncées au Budget 2019-2020 (part de 20,0 M\$ du Ministère de l'enveloppe d'investissements de 250,0 M\$ dans le secteur agricole et agroalimentaire), le budget de dépenses 2022-2023 du programme 2 représente une diminution de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Cette variation s'explique par la fin d'une mesure non récurrente, compensée en partie par l'obtention de crédits au Budget 2021-2022 en lien avec la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, devenu un organisme autre que budgétaire le 1^{er} juillet 2021. L'Institut était auparavant intégré aux activités du Ministère et financé par le programme 1.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	683 156,9	(1 182,0)	661 783,4	684 338,9
2. Organismes d'État	430 084,1	16 644,9	433 439,2	413 439,2
Sous-total	1 113 241,0	15 462,9	1 095 222,6	1 097 778,1
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	14 000,0	14 000,0	-	-
Total	1 127 241,0	29 462,9	1 095 222,6	1 097 778,1

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires et qualité des aliments	665 956,9	(4 382,0)	647 783,4	670 338,9
2. Organismes d'État	430 084,1	16 644,9	433 439,2	413 439,2
Sous-total	1 096 041,0	12 262,9	1 081 222,6	1 083 778,1
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	14 000,0	14 000,0	-	-
Total	1 110 041,0	26 262,9	1 081 222,6	1 083 778,1

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Bonifier le Plan d'agriculture durable	6 000,0
Encourager l'écoconception et réduire les matières résiduelles	5 000,0
Atténuer la rareté de main-d'œuvre dans le secteur bioalimentaire	3 000,0
Total	14 000,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures. Pour les investissements tangibles, la diminution s'explique également par le transfert d'une part de l'enveloppe du Ministère à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, devenu un organisme autre que budgétaire le 1^{er} juillet 2021.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	6 202,0	(6 724,0)	12 926,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 452,0	174,0	6 278,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	500,0	-	500,0
Total	13 154,0	(6 550,0)	19 704,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

En fonction de son contexte, de sa mission et de la disponibilité de ses ressources, le Ministère a établi, dans son Plan stratégique 2019-2023, trois orientations auxquelles ses efforts seront consacrés en priorité.

Ci-après sont présentées ces trois orientations.

ORIENTATION 1

RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS D'ICI ET D'AILLEURS

Les attentes des consommateurs, d'ici et d'ailleurs, à l'égard de l'alimentation et du secteur bioalimentaire sont multiples. Elles évoluent au rythme des valeurs individuelles et sociétales ainsi qu'à celui des changements dans les habitudes de vie. La pandémie de COVID-19 a démontré plus que jamais que le secteur bioalimentaire est essentiel et névralgique en raison de son rôle de premier plan au regard de l'autonomie alimentaire en privilégiant les aliments québécois. L'achat local fait partie des valeurs des Québécois alors que sur les marchés d'exportation, des entreprises peuvent se démarquer par une offre de produits distinctifs.

Par ailleurs, parmi les principaux critères de choix des aliments par les consommateurs se trouvent la qualité et la salubrité des aliments ainsi que le caractère santé. C'est par l'intermédiaire d'inspections et de la responsabilisation des établissements alimentaires que le Ministère s'assure que les aliments offerts sont salubres et que les risques sanitaires sont contrôlés. De plus, les entreprises doivent innover pour offrir des aliments transformés à caractère santé.

Ainsi, le Ministère entend favoriser l'accroissement de l'achat d'aliments du Québec, appuyer la responsabilisation des établissements alimentaires dans la maîtrise des risques sanitaires et soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de qualité.

Actions envisagées

Pour l'orientation 1, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- déploiement de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois : pour une alimentation locale dans les institutions publiques;
- accompagnement et soutien aux entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant la commercialisation de leurs produits bioalimentaires sur les marchés québécois et extérieurs, ainsi que la transformation d'aliments de qualité et à caractère santé;
- contrôle de la sécurité des aliments par l'inspection des établissements alimentaires.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LES ENTREPRENEURS ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR

Le Ministère poursuivra ses actions d'accompagnement et d'appui au développement des entreprises et des filières sectorielles du secteur bioalimentaire. Le Québec doit compter sur des entreprises bioalimentaires prospères, durables et innovantes.

D'une part, les interventions du Ministère seront orientées vers l'investissement productif, qui constitue un vecteur déterminant pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises, que ce soit pour réduire les frais liés à l'exploitation, offrir de nouveaux produits grâce à l'innovation et à la technologie ou faire face à la concurrence et à l'ouverture des marchés découlant des accords et ententes de commerce. L'utilisation de services-conseils favorise également l'adoption de pratiques d'affaires durables et responsables. D'autre part, les interventions seront orientées vers la productivité de la main-d'œuvre, la santé et le bien-être des animaux, ainsi que vers le développement en région des potentiels bioalimentaires.

Actions envisagées

Pour l'orientation 2, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- déploiement de la Stratégie de croissance des serres afin de soutenir l'alimentation locale au bénéfice des consommateurs, de même que pour augmenter l'autonomie alimentaire du Québec;
- soutien à la croissance de la production et de la productivité des entreprises bioalimentaires, notamment par le biais de programmes d'aide financière appuyant les investissements;
- accompagnement à l'accélération de l'adoption de pratiques agroenvironnementales responsables et performantes dans le cadre du Plan d'agriculture durable;
- soutien d'activités de recherche et d'innovation avec les partenaires, dont les centres de recherche et d'expertise, par l'entremise de programmes d'aide financière;

- accompagnement et soutien financier aux entrepreneurs de la relève agricole et de la pêche;
- mesures d'aide pour accompagner des entreprises agricoles dans leur conversion de la production conventionnelle à la production biologique;
- accompagnement des éleveurs en santé et bien-être des animaux par l'accès à des services vétérinaires;
- mise en œuvre de divers programmes d'aide financière pour mettre en valeur les potentiels bioalimentaires des territoires.

ORIENTATION 3

RENFORCER LA COHÉSION ET LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLES

Des ressources limitées et la poursuite d'une prestation de services de qualité commandent au Ministère de s'adapter et d'optimiser son efficacité et son efficience. Une organisation plus performante et en cohésion passe par un suivi de la satisfaction de sa clientèle ainsi que par une amélioration en continu de son offre de service, de ses programmes et de la réglementation qu'elle est appelée à appliquer. Pour y arriver, le Ministère doit pouvoir compter sur un personnel engagé et compétent. Le télétravail étant privilégié pour le plus grand nombre d'employés, le personnel a été équipé en outils technologiques lui permettant d'exercer ses fonctions à distance, et ce, tout en assurant la sécurité de l'information et la continuité des services aux clientèles.

Actions envisagées

Pour l'orientation 3, le Ministère compte notamment mettre en œuvre les actions déterminantes suivantes :

- mise en œuvre de la Déclaration de services aux citoyens;
- actualisation de la réglementation québécoise sur les aliments en matière de salubrité et de permis, incluant le Règlement sur les aliments de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29);
- poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la taxation foncière agricole avec les instances municipales et le milieu agricole;
- établissement du portrait de la qualité de vie au travail auprès des employés du Ministère et d'une stratégie d'amélioration prenant en compte la nouvelle réalité du télétravail;
- déploiement de la prestation électronique de services pour les transactions requérant un paiement.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'Institut s'établissent à 36,1 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 9,9 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cet écart s'explique principalement par le fait que l'exercice 2022-2023 couvrira 12 mois plutôt que 9 mois dans le cas de l'exercice 2021-2022 (l'Institut ayant été créé le 1^{er} juillet 2021), ainsi que par la rétribution conservée par le Ministère au cours de l'exercice 2021-2022 pour la prestation de services centraux rendus pendant la période de transition.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'Institut s'établissent à 39,6 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 10,8 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette hausse prévisible des dépenses s'explique principalement par le fait que l'exercice 2022-2023 couvrira 12 mois plutôt que 9 mois dans le cas de l'exercice 2021-2022 (l'Institut ayant été créé le 1^{er} juillet 2021).

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'Institut s'établissent à 12,0 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 9,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable à la majoration du niveau des investissements en immobilisations dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La Financière agricole du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 492,1 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 4,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable à la non-récurrence d'un montant prévu dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2020 pour accroître l'autonomie alimentaire et appuyer l'industrie serricole, compensé en partie par une augmentation prévue des transferts du gouvernement fédéral.

La prévision de revenus pour 2022-2023 de 362,2 M\$, attribuables aux transferts provenant du Ministère responsable, diffère du montant de dépenses de transfert de 382,2 M\$ prévu pour la Société au budget de dépenses du Ministère 2022-2023. Cet écart de 20,0 M\$ représente le réaménagement budgétaire estimé à prévoir au cours de l'exercice 2022-2023 au bénéfice du Ministère à l'égard de l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et alimentaire annoncée au Budget 2019-2020. Cette somme sera financée à partir d'excédents budgétaires de la Société.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 534,0 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 34,7 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation prévue des dépenses de transfert pour les programmes de financement et d'assurances de la Société ainsi que par la hausse de la rémunération et des services professionnels en lien avec la mise en place de projets en ressources informationnelles.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 50,8 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 7,5 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable à la majoration du niveau des investissements en immobilisations tangibles dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de technologie agroalimentaire du Québec				
Revenus	36 077,2	34 364,7	26 213,7	25 108,0
Dépenses	39 630,2	-	28 852,8	-
Investissements	11 965,0	-	2 841,2	-
La Financière agricole du Québec				
Revenus	492 096,4	362 229,4	496 581,6	372 118,6
Dépenses	534 012,3	-	499 338,9	-
Investissements	50 838,5	-	43 384,2	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	25 000,0	-	-	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de protection du territoire agricole du Québec	10 821,5	10 620,4
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	4 311,0	4 295,7

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Dépenses de programmes
gouvernementales
2022-2023

108,7 G\$

dont **57,1 G\$**
en masse salariale

Plan québécois
des infrastructures 2022-2032
du gouvernement

142,5 G\$

Effectifs gouvernementaux
(prévus pour 2021-2022)

560 445 ETC

Nombre de contrats
gouvernementaux
de 25 000 \$ et plus accordés
en 2020-2021

28 789

dont **2 688** contrats conclus
en vertu du décret d'urgence
sanitaire

Valeur totale des contrats
gouvernementaux
de 25 000 \$ et plus accordés
en 2020-2021

19,0 G\$

dont **4,1 G\$** pour les contrats
de 25 000 \$ et plus conclus en vertu
du décret d'urgence sanitaire

Dossiers traités par le greffe
du Secrétariat
du Conseil du trésor

2 000

en moyenne par année

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre d'acquisitions gouvernementales et de l'Autorité des marchés publics.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste la présidente dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle, et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

ORGANISME BUDGÉTAIRE

Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique, comme tribunal administratif, entend en appel certaines décisions de nature disciplinaire ou administrative prises par l'employeur à l'endroit des fonctionnaires. Elle assume également un rôle de surveillance relativement au système de recrutement et de promotion des fonctionnaires et s'assure que les décisions prises en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ou de certaines dispositions de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), qui affectent les fonctionnaires, sont empreintes d'impartialité et d'équité. Enfin, elle fournit ponctuellement aux autorités concernées certains avis, rapports ou certifications.

FONDS SPÉCIAL

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux

Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (FISNG) était affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics, de même que des services offerts ou fournis par Infrastructures technologiques Québec. Il a été aboli le 31 décembre 2021, par la Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2021, chapitre 33).

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Autorité des marchés publics

Instituée par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, chapitre 27), le 1^{er} décembre 2017, l'Autorité des marchés publics (AMP) est chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics incluant les organismes municipaux. Elle est également responsable d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1) concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat.

L'AMP peut notamment examiner la conformité d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat d'un organisme public de sa propre initiative, à la suite d'une plainte portée par une personne intéressée, à la suite d'une demande présentée par la présidente du Conseil du trésor ou par la ministre responsable des affaires municipales ou à la suite d'une communication de renseignements.

La Loi prévoit également que l'AMP peut, dans certaines circonstances, examiner l'exécution d'un contrat d'un organisme public.

L'AMP doit s'assurer que la gestion contractuelle d'un organisme public désigné par elle ou par le gouvernement s'effectue conformément au cadre normatif.

La Loi confère à l'AMP divers pouvoirs dont des pouvoirs de vérification et d'enquête au terme desquelles elle pourra, selon le cas, rendre des ordonnances, formuler des recommandations ou encore suspendre ou résilier un contrat. Lorsque la vérification ou l'enquête concerne un organisme municipal, toute décision de l'AMP prend la forme d'une recommandation au conseil de l'organisme.

Les revenus de l'AMP proviennent principalement du portefeuille ministériel.

Centre d'acquisitions gouvernementales

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a été institué le 1^{er} septembre 2020 en vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (L.Q. 2020, chapitre 2). Le CAG a pour mission de fournir aux ministères et organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans le cadre de ses activités, le CAG a comme objectif de rencontrer les besoins en biens et services de l'ensemble des ministères et des organismes publics, incluant ceux du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation, à un juste prix, au bon moment et dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier. Ainsi, il assure à la population québécoise l'accessibilité à des produits et à des services de qualité. Le CAG peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque ces biens ne sont plus requis.

Le CAG acquitte ses obligations et finance ses activités à partir de la tarification ainsi que d'autres formes de rémunération payables pour la prestation des services qu'il dispense. Cette tarification et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon les biens et services fournis ou offerts ou selon la clientèle desservie. Une partie des revenus du CAG provient également du portefeuille ministériel.

Société québécoise des infrastructures

La Société québécoise des infrastructures (SQI) est un organisme dont la mission consiste notamment à développer, maintenir et gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de sa clientèle, principalement en mettant à sa disposition des immeubles et en lui fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses actifs dans un état satisfaisant pour en assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des ministères et organismes gouvernementaux en leur offrant des locaux dont l'emplacement, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en assurant une occupation optimale, de manière à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale. La SQI tire ses revenus principalement de la tarification de ses services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » s'établit à 849,9 M\$ en 2022-2023, soit 63,9 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022.

Quant au Fonds de suppléance, il inclut notamment une somme de 1 680,7 M\$ pour tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Soutien au Conseil du trésor

Ce programme assure le financement de la prestation de services du personnel du Secrétariat du Conseil du trésor, laquelle a pour objet le soutien au Conseil du trésor, l'élaboration d'avis à l'intention du gouvernement et l'appui à la direction de l'administration gouvernementale en matière de gestion et d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles.

Le budget de dépenses 2022-2023 s'établit à 93,0 M\$, en hausse de 10,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par les efforts requis pour mettre en œuvre la réforme de la dotation des emplois ainsi que l'ajustement des budgets de rémunération considérant l'indexation et la progression salariale. Elle s'explique également par une hausse des loyers.

PROGRAMME 2

Soutien aux fonctions gouvernementales

Ce programme contribue au financement des obligations et des services nécessaires au fonctionnement de l'appareil gouvernemental.

Le budget de dépenses 2022-2023 s'établit à 283,4 M\$, en augmentation de 33,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation nette s'explique par un rehaussement de l'enveloppe budgétaire de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et par une diminution attribuable à la fin de la mesure visant à soutenir financièrement des projets d'amélioration des façons de faire.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et, si elle le juge utile, de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2022-2023 s'établit à 5,2 M\$, soit sensiblement le même niveau que la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances. Il regroupe des dépenses totalisant 468,3 M\$, dont 465,1 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges, ainsi que 3,2 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La hausse de 20,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 s'explique par une révision des coûts des régimes de retraite.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés, tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses dans le budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise notamment à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Budget. La dépense probable résiduelle s'explique principalement par le niveau de dépenses requis pour procéder à la fermeture de l'année financière, principalement au regard des dépenses additionnelles nécessaires pour financer l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien au Conseil du trésor	93 024,4	10 208,3	82 816,1	82 816,1
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	283 412,2	33 075,4	250 336,8	250 336,8
3. Commission de la fonction publique	5 164,2	107,1	5 057,1	5 057,1
4. Régimes de retraite et d'assurances	468 302,0	20 506,0	447 796,0	447 796,0
5. Fonds de suppléance	9 523 500,0	4 878 476,6	7 148 617,9	4 645 023,4
Sous-total	10 373 402,8	4 942 373,4	7 934 623,9	5 431 029,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	(1 680 700,0)	(1 680 700,0)	-	-
Total	8 692 702,8	3 261 673,4	7 934 623,9	5 431 029,4

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Soutien au Conseil du trésor	93 024,4	10 208,3	82 816,1	82 816,1
2. Soutien aux fonctions gouvernementales	283 412,2	33 075,4	250 336,8	250 336,8
3. Commission de la fonction publique	5 164,2	107,1	5 057,1	5 057,1
4. Régimes de retraite et d'assurances	468 302,0	20 506,0	447 796,0	447 796,0
5. Fonds de suppléance	9 204 700,0	4 559 676,6	7 148 617,9	4 645 023,4
Sous-total	10 054 602,8	4 623 573,4	7 934 623,9	5 431 029,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	(1 361 900,0)	(1 361 900,0)	-	-
Total	8 692 702,8	3 261 673,4	7 934 623,9	5 431 029,4

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom du portefeuille	2022-2023
Économie et Innovation	(378 500,0)
Transports	(341 200,0)
Éducation	(314 600,0)
Enseignement supérieur	(104 800,0)
Tourisme	(75 400,0)
Affaires municipales et Habitation	(58 400,0)
Conseil exécutif	(57 800,0)
Cybersécurité et Numérique	(55 000,0)
Forêts, Faune et Parcs	(50 500,0)
Autres portefeuilles	(244 500,0)
Sous-total	(1 680 700,0)
Plus : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	318 800,0
Total	(1 361 900,0)

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements comprend également un montant de 1 952,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. La croissance de 1 950,9 M\$ du budget d'investissements s'explique principalement par le transfert du budget d'investissements 2021-2022 en budget de dépenses pour financer l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et les paiements anticipés pour des projets d'infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 300,0	150,0	1 150,0
Immobilisations en ressources informationnelles	2 315,2	(1 294,2)	3 609,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 952 125,0	1 952 000,0	125,0
Total	1 955 740,2	1 950 855,8	4 884,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisés dans le respect des orientations gouvernementales et de manière à assurer la pleine réalisation de sa mission. Les deux principaux enjeux identifiés dans son Plan stratégique 2019-2023, soit la gestion rigoureuse des ressources de l'État et la performance de l'administration publique, ont balisé les priorités budgétaires établies pour l'année 2022-2023.

ORIENTATION 1

VEILLER À LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES DE L'ÉTAT

Le Secrétariat veillera à la bonne gouvernance des ressources de l'État, notamment en assurant un contrôle des dépenses, des effectifs et des investissements publics en infrastructures et en priorisant les investissements qui assurent la pérennité des infrastructures publiques.

Actions envisagées

- Assurer un contrôle des dépenses et des effectifs en :
 - effectuant un suivi mensuel et une analyse des dépenses de programmes et des effectifs en regard des cibles établies;
 - effectuant un suivi et une consolidation des économies gouvernementales réalisées par portefeuille ministériel en matière de révision de programme, de gestion des effectifs, de gestion des TI et d'optimisation des acquisitions.

- Débuter les négociations en lien avec le renouvellement des conventions collectives et des ententes visant les travailleurs de l'État et venant à échéance le 31 mars 2023;
- Poursuivre les négociations avec les différents groupes de professionnels qui assurent la prestation de services publics;
- Assurer le contrôle des investissements publics en infrastructures en :
 - établissant un niveau maximal d'investissements avec le ministère des Finances;
 - élaborant le Plan québécois des infrastructures qui respecte le niveau d'investissements établi, notamment en prenant en considération le financement fédéral accordé;
 - appliquant la directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique.
- Prioriser les investissements assurant la pérennité des infrastructures publiques en :
 - appliquant un processus de priorisation des demandes d'investissements des ministères et organismes, incluant la contribution du gouvernement aux projets majeurs;
 - allouant de façon optimale des enveloppes d'investissements en maintien du parc d'infrastructures en fonction des besoins établis par les ministères et organismes;
 - accélérant la réalisation des projets d'investissements visant la reconstruction, la réfection et le remplacement d'infrastructures existantes en mauvais état (indices D et E).

ORIENTATION 2

RENFORCER LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Secrétariat contribuera au renforcement de la performance de l'administration publique en veillant à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics et du cadre de gestion axée sur les résultats en assurant le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines et en soutenant les organismes publics dans la gestion des ressources et de la performance.

Actions envisagées

- Veiller à une application optimale du cadre de gestion des marchés publics en :
 - accompagnant les organismes publics dans l'application du cadre de gestion des marchés publics;
 - analysant la conformité au cadre normatif des activités des organismes publics;
 - collectant, analysant et diffusant des informations sur les contrats gouvernementaux.
- Veiller à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de regroupements d'achats et au respect du niveau des économies fixé par le gouvernement annuellement relativement aux acquisitions en :

- augmentant le nombre de biens et services pour lesquels les organismes publics sont tenus de recourir au Centre d'acquisitions gouvernementales.
- Assurer une application optimale du cadre de gestion axée sur les résultats en :
 - établissant, suivant et diffusant l'indice de performance des ministères et des cinq grands organismes du gouvernement;
 - accompagnant et suivant les ministères et organismes dans la production de leur plan pluriannuel d'évaluation;
 - coordonnant, encadrant et accompagnant les ministères et organismes en matière d'audit de performance.
- Assurer le développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines en :
 - veillant à l'application et au respect de la Politique-cadre en gestion des ressources humaines et en assurant le soutien aux ministères et organismes;
 - effectuant le déploiement et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023, notamment : l'instauration d'un nouveau processus de dotation des emplois pour la fonction publique, le soutien aux ministères et organismes dans l'implantation et l'application de la Politique-cadre en matière de télétravail pour le personnel de la fonction publique, la mise en œuvre du projet gouvernemental de transformation du milieu de travail, en collaboration avec les ministères et organismes, et la bonification de l'offre de formation visant le développement des compétences.
- Soutenir les organismes publics en matière de gestion des ressources et de performance en :
 - analysant les résultats de la troisième évaluation de la satisfaction des ministères et organismes à l'égard des services reçus de la part des équipes d'encadrement du Secrétariat du Conseil du trésor;
 - mettant en place des actions concrètes visant à accroître la qualité des services et le degré de satisfaction des partenaires gouvernementaux.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux

Les revenus

Aucun revenu n'est prévu pour le FISNG en 2022-2023, considérant sa dissolution au 31 décembre 2021.

Les dépenses

Aucune dépense n'est prévue pour le FISNG en 2022-2023, considérant sa dissolution au 31 décembre 2021.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FISNG en 2022-2023, considérant sa dissolution au 31 décembre 2021.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux				
Revenus	-	-	362 292,4	-
Dépenses	-	-	381 462,1	-
Investissements	-	-	32 067,3	-

Note : Les résultats probables de l'exercice 2021-2022 couvrent une durée de 9 mois.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Autorité des marchés publics

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'AMP s'établissent à 20,6 M\$ en 2022-2023, en hausse de 0,9 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des revenus provenant du portefeuille ministériel.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 25,3 M\$ en 2022-2023, en hausse de 4,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par l'augmentation de la masse salariale et par une hausse des honoraires professionnels prévus pour des projets en ressources informationnelles.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 1,0 M\$ en 2022-2023, en hausse de 0,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique par le report des projets informatiques de 2021-2022.

Centre d'acquisitions gouvernementales

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 146,9 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 83,2 M\$ comparativement aux revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique par la conclusion d'un nouveau regroupement d'achats en placement médias réduisant la facturation des services du CAG, et par une baisse des acquisitions d'équipements de protection individuelle au bénéfice des ministères et organismes.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 141,0 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 78,5 M\$ comparativement aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une baisse des dépenses de fonctionnement motivée par la conclusion d'un nouveau regroupement d'achats en placement médias et par une diminution des acquisitions d'équipements de protection individuelle au bénéfice des ministères et organismes.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 1,6 M\$ en 2022-2023. Ces investissements sont notamment attribuables à l'aménagement des succursales régionales, qui a été retardé en raison des directives gouvernementales en matière de télétravail, ainsi que par un report du projet de développement d'un système de gestion des acquisitions gouvernementales.

Société québécoise des infrastructures

Les revenus

Les prévisions de revenus de la SQI s'établissent à 1 028,0 M\$ en 2022-2023, en hausse de 64,2 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette hausse s'explique notamment par le plein rétablissement de la tarification en location d'espaces.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1 028,0 M\$ en 2022-2023, en baisse de 311,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une cession des actifs du volet Santé et une baisse des dépenses d'aménagement découlant des services rendus. Elle prend également en considération une augmentation de la rémunération, la hausse des frais de fonctionnement et l'augmentation attendue de la dépense d'amortissement à la suite de la livraison de nouveaux projets.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 sont estimés à 4 290,0 M\$, en hausse de 1 854,7 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par l'augmentation des investissements en maintien et en bonification dans les immeubles en propriété et par l'augmentation des services de construction, principalement pour les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Autorité des marchés publics				
Revenus	20 616,3	17 764,3	19 762,9	17 019,9
Dépenses	25 343,0	-	21 382,0	-
Investissements	1 018,1	-	100,0	-
Centre d'acquisitions gouvernementales				
Revenus	146 864,8	29 948,0	230 028,6	-
Dépenses	140 969,9	-	219 427,0	-
Investissements	1 612,6	-	15,0	-
Société québécoise des infrastructures				
Revenus	1 028 028,0	-	963 877,0	-
Dépenses	1 028 028,0	-	1 339 070,0	-
Investissements	4 290 022,6	-	2 435 351,0	-

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de la fonction publique	5 164,2	5 057,1

CONSEIL EXÉCUTIF

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Soutien à la prise de décision gouvernementale 939 dossiers analysés pour présentation au Comité ministériel des services aux citoyens et au Comité ministériel de l'économie et de l'environnement	Législation 27 projets de loi différents soumis, pour examen, au Comité de législation	Communications gouvernementales 1 671 activités publiques gouvernementales coordonnées par le Secrétariat à la communication gouvernementale
Opération haute vitesse² 458,1 M\$ Financement accordé à ce jour 205 321 Foyers visés par le financement accordé	Activités de mission 566 initiatives soutenues en matière de francophonie canadienne, d'affaires autochtones, d'action jeunesse et de relations avec les Québécois d'expression anglaise	Centre de la francophonie des Amériques 111 projets lancés et activités réalisées

¹ Les données statistiques proviennent principalement du Rapport annuel de gestion 2020-2021 du Ministère.

² Données en date de février 2022

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres.

Dans l'exécution de ses fonctions d'analyse, de conseil, de coordination et de soutien à la prise de décision gouvernementale, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- le Secrétariat général et coordination gouvernementale;
- le Secrétariat du Conseil exécutif;
- le Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques;
- le Secrétariat à la législation;
- le Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement;
- le Secrétariat du Comité ministériel des services aux citoyens;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale, y compris l'Ordre national du Québec;
- le Secrétariat aux emplois supérieurs.

De plus, le Ministère coordonne la communication gouvernementale et il est responsable de mandats particuliers, qui sont assumés par les six secrétariats de mission et le bureau de coordination suivants :

- le **Secrétariat à la jeunesse** conseille le gouvernement et assiste le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités, en assurant la coordination interministérielle et le suivi de l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse. De plus, il finance la plupart des interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 : ensemble pour les générations présentes et futures;
- le **Secrétariat du Québec aux relations canadiennes** conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations canadiennes et soutient la ministre responsable dans sa mission de veiller à la défense et à la promotion des intérêts du Québec au Canada. Le Secrétariat assure également la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de relations canadiennes et, dans cet esprit, a pour mandat de coordonner l'ensemble des activités intergouvernementales québécoises au Canada et de maintenir des liens privilégiés avec la francophonie canadienne. Il soutient également les échanges entre le Québec et ses partenaires au Canada;
- le **Secrétariat aux affaires autochtones** assiste le ministre responsable et coordonne l'action gouvernementale en milieu autochtone en vue d'établir des relations harmonieuses et des liens de partenariat entre le gouvernement du Québec, les Autochtones et la population en général;

- le **Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité** assiste la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, notamment pour améliorer l'efficacité des institutions démocratiques québécoises, plus particulièrement du cadre électoral. Il soutient également la ministre dans l'élaboration des orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions. De plus, il soutient le ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans la modification, la bonification et la promotion des lois et règlements en la matière. Le Secrétariat assiste aussi le ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire dans les mesures relatives à la laïcité de l'État et à la réforme parlementaire;
- le **Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise** assiste le premier ministre, notamment en offrant une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés québécoises d'expression anglaise. Il veille à la prise en compte des préoccupations de ces communautés dans les orientations et les décisions gouvernementales provinciales et fédérales pouvant avoir une incidence sur ces communautés;
- le **Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité** assiste le premier ministre dans la mise en œuvre d'initiatives qui visent à étendre l'offre de services afin que tous les citoyens et citoyennes, les entreprises et les organismes aient accès à Internet haute vitesse, autant en milieu urbain que dans les régions plus éloignées;
- le **Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme** assiste le ministre responsable de la Lutte contre le racisme dans l'exercice des rôles et responsabilités qui lui sont dévolus. Il coordonne le suivi gouvernemental des actions prises par les ministères et organismes interpellés par la mise en œuvre des actions recommandées dans le rapport du Groupe d'action contre le racisme.

Tous ces secrétariats ainsi que le Bureau de coordination de la Lutte contre le racisme agissent dans les divers champs d'activité de l'État québécois en assurant la cohérence et la rigueur de l'action des ministères et organismes.

Les travaux de l'ensemble du Ministère sont soutenus par la Direction générale de la gouvernance et de l'administration, qui fournit l'expertise et le soutien, entre autres, en matière de planification, de reddition de comptes et d'évaluation, de gestion intégrée des documents ainsi que des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Centre de la francophonie des Amériques

Le Centre de la francophonie des Amériques contribue à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en misant sur le renforcement et l'enrichissement des relations ainsi que sur la complémentarité d'actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques.

Il s'intéresse au développement et à l'épanouissement des francophones et des francophiles et soutient le rapprochement des personnes, groupes et communautés intéressés par la francophonie. Il favorise les échanges, le partenariat et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets structurants liés aux enjeux de société et diffuse l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Le Centre privilégie la créativité et l'innovation, la solidarité et la coopération dans le respect d'un devoir de mémoire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Conseil exécutif » s'établit à 893,5 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une augmentation de 108,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille présente une hausse de 109,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable aux dépenses additionnelles du Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité pour la réalisation de sa mission.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme additionnelle de 57,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur du Québec d'assumer les fonctions constitutionnelles (exécutive et législative), protocolaires et communautaires qui lui sont dévolues par la loi.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est au même niveau que la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

Ce programme assure le financement des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles requises pour assister le premier ministre, le Conseil exécutif et ses comités dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce programme se compose des éléments suivants :

- le cabinet du premier ministre;
- le Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- la Direction générale de la gouvernance et de l'administration;
- les indemnités de l'exécutif;
- le Secrétariat à la communication gouvernementale;
- la provision pour soutenir, avec l'approbation du Conseil du trésor, la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 120,8 M\$, soit une baisse de 3,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est notamment attribuable à des besoins additionnels en rémunération au Secrétariat à la communication gouvernementale lors de l'exercice 2021-2022, dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

PROGRAMME 3 **Relations canadiennes**

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;
- la représentation du Québec au Canada.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 14,1 M\$, soit une baisse de 1,1 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est notamment liée au retrait des crédits budgétaires relatifs à l'organisation du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, ayant eu lieu en juin 2021.

PROGRAMME 4 **Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement politique des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'élève à 350,9 M\$, soit une hausse de 3,5 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est notamment liée aux indexations relatives aux grandes ententes nordiques.

PROGRAMME 5 **Jeunesse**

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et des initiatives en matière de jeunesse, à coordonner des dossiers jeunesse à portée interministérielle et à administrer le plan d'action jeunesse.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 57,2 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 6 **Réforme des institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité**

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de transparence des institutions, et de laïcité de l'État. Il vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- le cabinet de la ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, le cabinet du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels et le cabinet du ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire;

- la Commission d'accès à l'information;
- la Réforme des institutions démocratiques;
- l'Accès à l'information et protection des renseignements personnels;
- la Laïcité de l'État.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 10,4 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 7

Relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ce programme vise à offrir une structure administrative formelle pour assurer le lien entre les organismes gouvernementaux et les communautés d'expression anglaise du Québec pour s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans les orientations et les décisions gouvernementales, ainsi qu'en matière d'accès aux programmes gouvernementaux. Il assure un rôle-conseil auprès du gouvernement, des ministères et organismes en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise. Finalement, il assure l'interaction avec le gouvernement fédéral sur les enjeux, les ententes, les programmes ou les politiques qui peuvent avoir une incidence sur les Québécois d'expression anglaise.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 10,2 M\$, une diminution de 2,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme présente une diminution de 1,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique par la réalisation de mesures ponctuelles au cours de l'exercice 2021-2022, concernant entre autres l'accessibilité, pour les Québécois d'expression anglaise, à certains services.

PROGRAMME 8

Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité

Le programme a pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situés en milieu rural, un service Internet haut débit (IHD) là où il n'est pas offert, de qualité et à coût comparables au service offert en milieu urbain.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 329,1 M\$. Il s'agit d'une hausse de 112,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette augmentation correspond à l'ajustement à la hausse du budget de dépenses requis pour la réalisation de la mission du Secrétariat.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	120 834,9	(3 409,7)	116 680,4	124 244,6
3. Relations canadiennes	14 083,7	(1 109,8)	14 604,2	15 193,5
4. Affaires autochtones	350 944,8	3 535,7	350 271,8	347 409,1
5. Jeunesse	57 187,8	(829,7)	57 811,8	58 017,5
6. Réforme des institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	10 443,3	(321,0)	10 443,3	10 764,3
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10 167,6	(2 370,0)	10 567,6	12 537,6
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	329 090,7	112 924,3	216 166,4	216 166,4
Sous-total	893 511,2	108 419,8	777 303,9	785 091,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	57 800,0	57 800,0	-	-
Total	951 311,2	166 219,8	777 303,9	785 091,4

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	-	758,4	758,4
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	120 834,9	(3 409,7)	116 680,4	124 244,6
3. Relations canadiennes	14 083,7	(1 109,8)	14 604,2	15 193,5
4. Affaires autochtones	350 944,8	3 535,7	350 271,8	347 409,1
5. Jeunesse	57 187,8	(829,7)	57 811,8	58 017,5
6. Réforme des institutions démocratiques, accès à l'information et laïcité	10 443,3	(321,0)	10 443,3	10 764,3
7. Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10 167,6	(1 400,0)	10 567,6	11 567,6
8. Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	329 090,7	112 924,3	216 166,4	216 166,4
Sous-total	893 511,2	109 389,8	777 303,9	784 121,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	57 800,0	57 800,0	-	-
Total	951 311,2	167 189,8	777 303,9	784 121,4

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Compléter la couverture mobile des zones habitées et des axes routiers du Québec	30 000,0
Consolider l'action gouvernementale en matière de développement social et culturel des Autochtones	20 000,0
Plan d'action gouvernemental en francophonie canadienne	2 000,0
Renforcer la protection des renseignements personnels et la cybersécurité à l'ère numérique	1 500,0
Autres mesures	4 300,0
Total	57 800,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	129,7	-	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	950,6	0,5	950,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	106,5	-	106,5
Total	1 186,8	0,5	1 186,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2022-2023 dans les champs de compétences du Ministère et en cohérence avec ses orientations et ses objectifs présents dans son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1**SOUTENIR EFFICACEMENT LE PROCESSUS DÉCISIONNEL**

Le processus décisionnel est au cœur même de l'action gouvernementale. Dans son rôle de direction de l'État, le Conseil des ministres prend, au quotidien, des décisions d'ordre normatif, politique et administratif en réponse à des enjeux de société multiples et interdépendants.

Dans ce contexte, le gouvernement doit notamment s'appuyer sur la qualité des analyses et des conseils fournis par le Ministère afin de s'assurer que ses décisions sont prises dans l'intérêt de la population et qu'elles concourent à l'optimisation de son action. De ce fait, il incombe au Ministère de soutenir efficacement le processus décisionnel.

Ainsi, le Ministère fournira davantage l'éclairage nécessaire au Conseil des ministres. Il renforcera son rôle de conseil et d'analyse auprès des membres du Conseil des ministres, notamment en ce qui concerne les lois, les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence sur la population québécoise.

Par ailleurs, le soutien au processus décisionnel en vue d'optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale est également tributaire de la disponibilité d'une relève, dans la haute fonction publique, qui dispose des expertises et des habiletés nécessaires pour accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de ses priorités. Ainsi, le Ministère entend assurer une relève compétente dans le but de favoriser le talent, l'engagement et l'intégrité des personnes nommées à titre de titulaires d'un emploi supérieur.

Actions envisagées

- Soutenir le gouvernement dans la définition et la coordination de ses priorités stratégiques et de son programme législatif;
- Assurer le fonctionnement efficace du processus décisionnel du Conseil des ministres et faciliter la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement;
- Soutenir le gouvernement dans le développement d'une relève compétente pour occuper un emploi supérieur;
- Soutenir le gouvernement dans la révision du processus de nomination et de gestion de la carrière des titulaires d'emplois supérieurs;
- Conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard;
- Assurer la représentation des intérêts et des besoins des jeunes dans les décisions et les actions gouvernementales par l'entremise de collaborations interministérielles, de rédactions d'avis et de notes d'information;
- Soutenir et assister le premier ministre ainsi que conseiller le gouvernement en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

ORIENTATION 2

RENFORCER LA CONFIANCE DES CITOYENNES ET CITOYENS ENVERS LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Le renforcement de la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques est au cœur des préoccupations gouvernementales. Le Ministère y joue un rôle fondamental en raison de sa position de premier plan dans le soutien au fonctionnement du processus décisionnel du Conseil des ministres et de son expertise de pointe en matière de réforme des institutions démocratiques.

Ainsi, le Ministère s'engage à renforcer la transparence et à assurer l'encadrement de la protection des renseignements personnels qui tient compte des nouvelles tendances sociétales, qui inclut la présence accrue du numérique dans les échanges quotidiens des citoyennes et citoyens avec le gouvernement. Pour ce faire, il se fixe comme objectif d'améliorer l'accessibilité, pour la population, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres et de l'information relative à son fonctionnement. Par ailleurs, il soutiendra le gouvernement dans l'élaboration et la modification des lois et des règlements en matière de réforme des institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi que de laïcité.

Actions envisagées

- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales dans l'identification de contenu accessible dans les mémoires soumis au Conseil des ministres dans le respect des obligations relatives à la confidentialité des délibérations;
- Assurer un suivi et un accompagnement auprès des ministères relativement à la diffusion proactive numérique du contenu accessible des mémoires soumis au Conseil des ministres;
- Assurer la coordination des grandes campagnes gouvernementales ainsi que des activités et des annonces publiques;
- Poursuivre l'implantation du numérique dans les communications gouvernementales;
- Effectuer la veille et l'analyse des médias, afin de connaître l'impact des actions publiques gouvernementales;
- Superviser et coordonner des comités de travail ainsi que des équipes de projet, lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes, afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Soutenir l'action du ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A - 2.1) ainsi que la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels sanctionnées en septembre 2021;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux Québécoises et Québécois un gouvernement ouvert et transparent;
- Assurer la pertinence, la cohérence et la coordination de l'ensemble des actions gouvernementales relatives à la réforme des institutions démocratiques, à la participation citoyenne, à l'accès à l'information, à la protection des renseignements personnels et à la laïcité de l'État;
- Assurer un rôle-conseil en matière de participation citoyenne, de transparence gouvernementale, d'accès aux documents, de protection des renseignements personnels et de divers enjeux relatifs aux élections, au Parlement et au gouvernement ainsi qu'en matière de laïcité de l'État.

ORIENTATION 3**RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES**

Le Ministère compte sur un réseau de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, qu'il importe de renforcer pour optimiser l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale.

Il assurera donc l'offre de service pour les ministères et organismes ainsi que les réseaux de la santé et des services sociaux de même que de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et auprès des municipalités en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il accentuera également son soutien à l'essor et à la mobilité des entreprises québécoises au sein du Canada. Il poursuivra, à cet effet, la consolidation du réseau de représentation du Québec au Canada, notamment quant à son rôle dans l'accroissement des échanges commerciaux avec les autres provinces et les territoires, et contribuera ainsi à la relance économique.

Par ailleurs, le Ministère renforcera les relations partenariales avec les acteurs publics et privés afin de maximiser la prise en compte des préoccupations des Québécoises et Québécois d'expression anglaise et des jeunes. À cet effet, il travaillera plus étroitement avec ses partenaires qui représentent les communautés d'expression anglaise ou qui offrent directement des services aux jeunes.

Enfin, la vitalité du français au Canada nécessite un renforcement du partenariat entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes. Pour ce faire, le Ministère contribuera à l'action gouvernementale par l'exercice d'un leadership rassembleur en matière de francophonie canadienne. Plus précisément, il améliorera la qualité de la prestation de services rendus dans la mise en œuvre des programmes d'appui financier en matière de francophonie canadienne.

Actions envisagées

- Consolider les relations avec les partenaires jeunesse, notamment en améliorant les mécanismes d'échange d'informations, en favorisant la création de maillages entre organismes et en donnant plus de visibilité à leurs actions;
- Produire des outils d'information (bulletin, guide, etc.) afin de soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et des règlements adoptés en vertu de celle-ci;
- Assurer un rôle-conseil auprès des responsables d'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;
- Soutenir les responsables de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes publics tout au long de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- Formuler des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets législatifs ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Développer et maintenir des bases de données d'organismes et d'institutions qui desservent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise ainsi que maintenir un contact avec les groupes clés;

- Informer et conseiller les ministères et organismes publics sur les besoins et les priorités des communautés d'expression anglaise;
- Établir et maintenir des relations avec les principaux ministères et organismes fédéraux qui soutiennent les communautés d'expression anglaise du Québec.

ORIENTATION 4

CONTRIBUER À LA PLEINE PARTICIPATION DES JEUNES ET DES COMMUNAUTÉS

Le gouvernement fait de la pleine participation à la prospérité du Québec, notamment des jeunes, des Autochtones, ainsi que des communautés d'expression anglaise, une priorité majeure.

Dans cet esprit, le Ministère renforcera ses interventions pour favoriser le développement social, culturel et économique de ces groupes de personnes. Il intensifiera ses efforts de coordination et de suivi des résultats des interventions qui sont mis en œuvre par les autres ministères et les organismes.

En matière de jeunesse, le Ministère entend particulièrement augmenter le nombre de jeunes interpellés par les initiatives et les mesures qu'il finance en multipliant l'offre de service et les possibilités.

Le Ministère investira également des efforts afin de créer des conditions qui permettront aux Autochtones d'améliorer leur niveau de vie. En respect des droits fondamentaux que le gouvernement reconnaît aux nations autochtones, le Ministère continuera de soutenir des projets que ces dernières jugeront prioritaires, qu'ils soient de nature économique, sociale ou communautaire.

De plus, le Ministère optimisera son appui au gouvernement dans sa volonté d'écouter et d'accompagner les communautés d'expression anglaise, réparties dans les 70 municipalités régionales de comté. Il misera particulièrement sur le renforcement des capacités des organismes communautaires qui travaillent auprès de ces personnes afin d'améliorer l'accessibilité aux services publics.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant maintenir ou développer des relations constructives avec les nations et les communautés autochtones pour une cohabitation harmonieuse;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations et les organismes autochtones;
- Favoriser le développement d'initiatives autochtones de nature économique, sociale et communautaire ainsi que le soutien à la consultation dans les milieux autochtones;
- Accompagner les partenaires dans la mise en œuvre des mesures qui sont financées par le Secrétariat à la jeunesse par le biais du plan d'action jeunesse;
- Assembler et compiler les statistiques existantes qui contribuent à une meilleure compréhension de la situation des Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Effectuer une analyse de faisabilité sur la possibilité de produire un document d'ensemble présentant des données probantes sur les Québécoises et Québécois d'expression anglaise;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'appui aux organismes desservant les communautés d'expression anglaise – Renforcer la vitalité des communautés;

- Inventorier les politiques, les programmes, les lois et les règlements qui impactent les Québécoises et Québécois d'expression anglaise.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Centre de la francophonie des Amériques

Les revenus

La prévision des revenus du Centre de la francophonie des Amériques pour l'exercice 2022-2023 s'établit à 2,4 M\$. Elle provient d'une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec et de subventions pour des activités ciblées de la programmation.

Les dépenses

La prévision de dépenses pour l'exercice financier 2022-2023 s'établit à 2,7 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

Les investissements

La prévision d'investissements pour l'exercice financier 2022-2023 vise le développement d'applications, l'acquisition de livres numériques pour la bibliothèque des Amériques, l'acquisition d'équipement informatique ainsi que des aménagements de bureaux.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques				
Revenus	2 414,2	2 362,2	2 432,7	2 362,2
Dépenses	2 719,4	-	2 656,2	-
Investissements	66,0	-	63,3	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission d'accès à l'information	8 164,9	8 164,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Services à la population¹ 18 directions régionales couvrant 17 régions administratives	Bibliothèques publiques autonomes soutenues¹ 173	Programmes d'aide financière² 376,2 M\$ en soutien aux clientèles
Médias communautaires soutenus¹ 151	Ententes de développement culturel¹ 184 conclues avec les municipalités et les municipalités régionales de comté	Institutions muséales reconnues et soutenues¹ 112
Projets soutenus dans le cadre du programme Ambition numérique¹ 28	Organisations culturelles soutenues par le programme Soutien au rayonnement numérique¹ 88	Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier¹ 51,6 M\$

¹ Rapport annuel de gestion 2020-2021

² Budget de dépenses 2022-2023

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications, à l'épanouissement individuel et collectif et à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Conformément à sa mission, le Ministère continue de prendre position sur les grands enjeux de l'heure et de défendre les intérêts du Québec, au Canada et sur la scène internationale.

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés dans les secteurs de la culture et des communications dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, il intervient principalement auprès des personnes, des organismes, des entreprises et des instances locales et régionales.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est appuyé par un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, de la ministre de la Culture et des Communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent de la ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique, le patrimoine, l'archéologie, les projets d'immobilisation, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), le numérique, la philanthropie ainsi que le loisir culturel.

Par ailleurs, le Ministère répond à l'appel du gouvernement de miser sur la culture et son rayonnement afin de renouveler le sentiment de fierté des Québécoises et des Québécois. À cette fin, le Secrétariat à la promotion de la culture québécoise a été créé. Son mandat est d'assister la ministre dans sa responsabilité de faire connaître notre culture distinctive, ici et ailleurs, ainsi que d'accroître la portée et les effets des produits culturels à la grandeur du territoire.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds Avenir Mécénat Culture

Lors du Budget 2014-2015, le gouvernement a confirmé la création du Fonds Avenir Mécénat Culture, en vue d'assurer un financement prévisible et stable du programme Mécénat Placements Culture. Les revenus du fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2). Les sommes versées à ce fonds servent entièrement au financement des divers volets du programme Mécénat Placements Culture, qui permet aux organismes culturels récoltant des dons auprès de mécènes et donateurs de bonifier les montants récoltés grâce à une aide en appariement du programme Mécénat Placements Culture.

Fonds du patrimoine culturel québécois

Le Fonds du patrimoine culturel québécois soutient financièrement des initiatives favorisant la conservation et la mise en valeur d'éléments significatifs du patrimoine culturel québécois. Lancé officiellement le 6 septembre 2006, le fonds comporte cinq volets :

Volet 1 : biens protégés par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Volet 2 : bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités;

Volet 3 : œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement;

Volet 4 : expositions permanentes des institutions muséales;

Volet 5 : études, activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaire et de mise en valeur du patrimoine culturel en lien avec la Loi sur le patrimoine culturel.

Les revenus du fonds proviennent d'un prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac. Ceux-ci ont été de 5,0 M\$ en 2006-2007 et de 10,0 M\$ annuellement de 2007-2008 à 2012-2013. Depuis l'exercice financier 2013-2014, les revenus du fonds sont passés de 10,0 M\$ à 15,5 M\$ et ils étaient prévus à ce niveau jusqu'en 2021-2022.

Au Budget 2018-2019, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification de 35,5 M\$ des revenus du fonds, afin de les augmenter à 19,5 M\$ annuellement. Il a également annoncé le prolongement des versements au fonds jusqu'en 2022-2023.

De plus, au Budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification additionnelle de 19,5 M\$ des revenus du fonds afin de prolonger les versements prévus jusqu'en 2023-2024.

Enfin, au Budget 2021-2022, le gouvernement du Québec a réitéré, une fois de plus, son soutien à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel en annonçant, de nouveau, une bonification des revenus du fonds pour un montant de 12,4 M\$.

Ces revenus auront pour effet de porter le montant total pouvant être engagé à un peu plus de 272,0 M\$, incluant le capital et les intérêts, d'ici la fin prévue du fonds en 2023-2024. Ainsi, au total, avec la participation des partenaires, ce sont environ 525,0 M\$ qui seront investis dans la protection et la mise en valeur de notre patrimoine culturel à travers le Québec.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec.

L'organisme a également pour mandat d'offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et d'agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, contribuant ainsi à l'épanouissement des citoyens.

Enfin, BAnQ a pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. L'organisme est aussi chargé de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Les revenus annuels de BAnQ proviennent de subventions du gouvernement du Québec et de contributions de la Ville de Montréal. Les autres revenus sont générés par les amendes, la location d'espaces de stationnement, les ventes et la prestation de services divers.

Conseil des arts et des lettres du Québec

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion. Les domaines dans lesquels le CALQ exerce ses attributions sont la littérature et le conte, les arts de la scène (théâtre, danse, musique, chanson, arts du cirque), les arts multidisciplinaires, les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo), les arts visuels, les métiers d'art ainsi que la recherche architecturale. Le CALQ soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres, que ce soit au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des droits de scolarité perçus et d'ententes de service.

Musée d'Art contemporain de Montréal

Le Musée d'Art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus annuels proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés notamment par des contributions du gouvernement du Canada, la billetterie, la location d'espaces et d'expositions, les activités éducatives et culturelles ainsi que les commandites et autres dons.

Musée de la Civilisation

Le Musée de la Civilisation a pour mandat de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes générés notamment par la visite d'expositions, les commandites financières, les événements privés et spéciaux, la location d'espaces, la boutique et les contributions de la Fondation du Musée.

Musée national des beaux-arts du Québec

Le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) a pour mandat de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Les revenus proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec. Le MNBAQ reçoit également des subventions ou des contributions du gouvernement du Canada, de sa fondation ou d'autres partenaires. Les autres revenus sont notamment générés par la visite d'expositions, la location et la diffusion d'œuvres d'art et d'expositions, les activités éducatives et culturelles, la boutique, la location d'espaces et les services alimentaires.

Société de développement des entreprises culturelles

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a pour mandat précis de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles. Elle contribue à accroître la qualité des produits et des services de ces entreprises, ainsi que la capacité de celles-ci à être concurrentielles au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La SODEC a également pour mandat de protéger, de mettre en valeur et de gérer un parc immobilier patrimonial dont elle est propriétaire depuis 1989.

Pour ce faire, la SODEC :

- élabore des programmes et administre l'aide gouvernementale destinée aux entreprises culturelles pour soutenir la production, la mise en marché, la diffusion et l'exportation des œuvres, favorisant ainsi la création. Cette aide est accordée sous forme d'investissements, de subventions ou d'aides remboursables en vertu de différents programmes d'aide;
- offre les services d'une banque d'affaires dans les différents domaines de la culture et des communications. Les outils financiers comprennent le prêt et la garantie de prêt;
- gère, pour le gouvernement du Québec, les mesures d'aide fiscale destinées aux entreprises culturelles. Celles-ci prennent la forme de crédits d'impôt remboursables liés à la production d'œuvres. Le rôle de la SODEC consiste à évaluer l'admissibilité des entreprises et des projets;
- mène ou participe à des recherches et à des analyses sectorielles, et coordonne le travail de diverses commissions consultatives;
- est partenaire du Fonds d'investissement de la Culture et des Communications et du Fonds Capital Culture Québec.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec et de revenus autonomes résultant essentiellement d'honoraires de gestion des crédits d'impôt, de revenus d'intérêts ainsi que de revenus de loyer du parc immobilier patrimonial.

Société de la Place des Arts de Montréal

La Société de la Place des Arts de Montréal a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement, les bars et les services que la Société de la Place des Arts de Montréal offre aux producteurs. L'organisme exploite également des espaces locatifs (bureaux, restaurants).

Société de télédiffusion du Québec

La Société de télédiffusion du Québec a pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Ces activités ont particulièrement pour but de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition de connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise.

Les revenus annuels proviennent principalement des subventions du gouvernement du Québec, des revenus de publicité et de location d'antennes et de locaux.

Les dépenses proviennent principalement des droits de diffusion et de la rémunération.

Société du Grand Théâtre de Québec

La Société du Grand Théâtre de Québec a pour mission d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

Les revenus annuels proviennent notamment de subventions du gouvernement du Québec. Les autres revenus sont générés par la location de salles, la billetterie, la location d'espaces de stationnement et la production de spectacles.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Culture et Communications » s'établit à 978,2 M\$ en 2022-2023 (excluant le service de la dette). Il s'agit d'une diminution de 81,3 M\$ par rapport à la dépense probable de 2021-2022. Le budget de dépenses du Ministère est réparti entre deux programmes : Direction, administration et soutien à la mission, ainsi que Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont eu pour effet d'augmenter le budget de dépenses 2022-2023 de 9,0 M\$ et d'augmenter la dépense probable 2021-2022 de 189,9 M\$ ainsi que de l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 9,2 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une hausse de 108,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation résulte principalement de la bonification du budget de dépenses 2022-2023 du Ministère pour la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2022-2023 et leur part respective sont : 615,8 M\$ pour les programmes d'aide financière (Ministère, Conseil des arts et des lettres du Québec et Société de développement des entreprises culturelles), 276,0 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 67,7 M\$ pour le fonctionnement du Ministère et 18,7 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 43,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction, administration et soutien à la mission

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; assurer les services de soutien à la gestion; assurer le classement des films et proposer, à travers les services offerts par le Centre de conservation du Québec, un accompagnement des clientèles du Ministère pour la préservation de biens patrimoniaux. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 70,7 M\$ (excluant le service de la dette). En excluant l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 9,2 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une hausse de 4,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation à la hausse s'explique essentiellement par un réaménagement budgétaire en provenance du programme 2 principalement pour les besoins de rémunération du personnel du Ministère.

PROGRAMME 2

Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la formation artistique et la sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 907,5 M\$. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont eu pour effet d'augmenter le budget de dépenses 2022-2023 de 9,0 M\$ et d'augmenter la dépense probable 2021-2022 de 189,9 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une hausse de 104,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation à la hausse s'explique principalement par une bonification du budget de dépenses du Ministère pour la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	70 660,1	(4 614,0)	74 224,1	75 274,1
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	907 531,5	(76 704,4)	794 789,2	984 235,9
Sous-total	978 191,6	(81 318,4)	869 013,3	1 059 510,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	43 600,0	43 600,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
1. Direction, administration et soutien à la mission ¹	-	9 192,4	(9 192,4)	(9 192,4)
Sous-total	1 021 791,6	(28 526,0)	859 820,9	1 050 317,6
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	2 921,0	(118,0)	3 039,0	3 039,0
Total	981 112,6	(72 244,0)	862 859,9	1 053 356,6

¹ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds du patrimoine culturel québécois causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
Dépenses de programmes				
1. Direction, administration et soutien à la mission	70 660,1	4 578,4	65 031,7	66 081,7
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	898 531,5	104 192,3	794 789,2	794 339,2
Sous-total	969 191,6	108 770,7	859 820,9	860 420,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	40 300,0	40 300,0	-	-
Sous-total	1 009 491,6	149 070,7	859 820,9	860 420,9
Service de la dette				
1. Direction, administration et soutien à la mission	2 921,0	(118,0)	3 039,0	3 039,0
Total	972 112,6	108 652,7	862 859,9	863 459,9

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds du patrimoine culturel québécois causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Prolonger la mesure de soutien à la diffusion de spectacles québécois	15 700,0
Favoriser la consommation culturelle québécoise	7 500,0
Soutenir le milieu municipal dans l'acquisition de connaissances, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine immobilier	4 000,0
Bonifier les Ententes de développement culturel de Québec et de Montréal	2 500,0
Mettre en œuvre des initiatives collectives structurantes et promotionnelles	2 300,0
Poursuivre le virage numérique de Télé-Québec	2 000,0
Élaborer et mettre en œuvre une stratégie gouvernementale de commémoration	1 600,0
Bonifier le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales	1 500,0
Autres mesures	6 500,0
Sous-total	43 600,0
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(3 300,0)
Total	40 300,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	537,3	-	537,3
Immobilisations en ressources informationnelles	2 779,5	679,6	2 099,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	3 316,8	679,6	2 637,2

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

FAVORISER LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Le Ministère veut favoriser la promotion de la culture québécoise sur son marché intérieur et les marchés internationaux. À cette fin, il s'assure que les contenus culturels québécois bénéficient d'une promotion adéquate pour qu'ils soient facilement repérables dans un environnement numérique et présents sur les marchés hors Québec.

Actions envisagées

Face aux mutations technologiques et à l'ouverture des marchés domestiques et internationaux, l'enjeu consiste à conserver la capacité du Québec à produire, à diffuser et à distribuer des contenus culturels originaux et de qualité qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise et qui rayonnent sur toutes les plateformes de diffusion et les marchés étrangers. À cette fin, le Ministère veut instaurer une description normalisée des contenus culturels québécois pour les domaines du patrimoine, de la musique, des arts de la scène, du cinéma et de l'audiovisuel ainsi que du livre afin d'en faciliter la découvrabilité dans l'environnement numérique. Il va également soutenir la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Enfin, les initiatives pour diffuser les productions culturelles québécoises en région seront soutenues afin de faciliter l'accès à ces contenus sur l'ensemble du territoire.

ORIENTATION 2

SOUTENIR L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE

Le Ministère reconnaît l'importance de soutenir le milieu municipal dans le respect de ses compétences en ce qui a trait à l'aménagement culturel du territoire. Il accompagne ainsi les milieux dans leurs actions visant à valoriser les composantes culturelles de leur territoire : le patrimoine culturel, l'architecture, le paysage, l'art public ainsi que les espaces publics.

De plus, dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'architecture, le Ministère entend exercer son leadership afin que les projets d'architecture menés par l'État, ainsi que ceux que ce dernier soutient financièrement, favorisent une meilleure qualité architecturale et révèlent les spécificités de chaque milieu par la valorisation du patrimoine culturel et la création contemporaine.

Aussi, tant en matière d'architecture et d'aménagement culturel du territoire, le Ministère favorise la concertation et la participation des collectivités dans l'élaboration des projets.

En appuyant de telles démarches, qui misent sur l'architecture et les composantes culturelles du territoire comme expression de notre culture, le Ministère contribue au développement durable du Québec.

Actions envisagées

Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire montrent toute l'importance de poursuivre le soutien aux milieux dans la valorisation des composantes culturelles de leur territoire, puisqu'elles contribuent en outre à améliorer la qualité des milieux de vie, au sentiment d'appartenance et à la vitalité des territoires en les rendant attrayants. De plus, en matière d'architecture, la stratégie favorisera l'amélioration des pratiques de l'État afin qu'il puisse appliquer de meilleurs standards de qualité, notamment en ce qui a trait à la qualité architecturale des projets d'infrastructures publiques. L'architecture et les autres composantes culturelles du territoire sont source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise. De plus, elles constituent un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et enrichir leur environnement en révélant leurs traits distinctifs.

Afin de favoriser une amélioration de la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et ceux qu'il finance, le Ministère élabore, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Stratégie québécoise de l'architecture, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs de cette stratégie. De plus, en matière d'aménagement culturel du territoire, le Ministère appuiera le milieu municipal dans ses démarches et dans la préservation du patrimoine culturel immobilier par l'entremise des ententes de développement culturel et le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Enfin, les propriétaires et les communautés pourront bénéficier d'un soutien pour favoriser le changement de vocation d'immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux afin de leur donner une nouvelle fonction au sein des collectivités.

ORIENTATION 3

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le Ministère encourage les médias d'information à transformer leurs modèles d'affaires en s'appuyant sur des solutions innovantes. La viabilité financière des médias d'information est une condition essentielle pour garantir l'accès à une information locale et régionale fiable et de qualité pour l'ensemble de la population québécoise. Il s'agit de contribuer au maintien de ce secteur qui favorise l'exercice de la démocratie et qui permet la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise.

Actions envisagées

La présence de plateformes numériques étrangères qui accaparent des parts de marché de plus en plus importantes au Québec affecte les médias québécois, notamment par une baisse de revenus publicitaires. Or, les médias québécois financent une bonne partie de la production et de la diffusion des contenus d'information, tandis que les plateformes étrangères contribuent très peu à cette même production.

Il serait donc nécessaire de déployer une aide financière directe et indirecte pour soutenir la transition des entreprises de presse écrite vers des modèles d'affaires viables dans un environnement numérique.

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Une somme de 639,3 M\$ sera affectée aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 187,8 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 177,8 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 67,8 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 18,6 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 8,6 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 77,0 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 24,9 M\$ au Musée de la Civilisation, 22,5 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,4 M\$ au Musée d'Art contemporain de Montréal et 14,1 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 30,8 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Fonds Avenir Mécénat Culture

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 5,0 M\$ en 2022-2023 et sont identiques aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 5,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable par rapport aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2022-2023.

Fonds du patrimoine culturel québécois**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 25,0 M\$ en 2022-2023 et représentent un niveau comparable aux revenus probables 2021-2022 excluant l'effet de l'affectation du ministère découlant du changement d'application de la norme comptable de 9,2 M\$.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 47,4 M\$ en 2022-2023, représentant une hausse de 18,6 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par le report, à l'année 2022-2023, d'initiatives non réalisées au cours des années antérieures.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Revenus	5 006,0	-	5 006,0	-
Dépenses	5 006,0	-	5 307,9	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Revenus	24 950,0	-	34 167,4	9 192,4
Dépenses	47 364,1	-	28 811,3	-
Investissements	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 95,7 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 101,4 M\$ en 2022-2023, soit 5,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération liées à la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que par la hausse des dépenses de fonctionnement en ressources informationnelles due à l'implantation de l'infonuagique.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 13,7 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux investissements probables 2021-2022.

Conseil des arts et des lettres du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 188,6 M\$ en 2022-2023, soit 21,8 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par des subventions ponctuelles en 2021-2022 pour le soutien des artistes et des organismes culturels dans la poursuite du Plan de relance économique du milieu culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 189,2 M\$ en 2022-2023, soit 20,9 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par des dépenses ponctuelles en programmes d'aide en 2021-2022 pour le soutien des artistes et des organismes culturels dans la poursuite du Plan de relance économique du milieu culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,5 M\$ en 2022-2023, soit 0,2 M\$ de moins que les investissements probables de 2021-2022. La variation s'explique principalement par les investissements en immobilisations tangibles en 2021-2022 pour le déménagement du siège social à Québec.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 33,6 M\$ en 2022-2023, soit 1,5 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'augmentation prévue des revenus autonomes à la suite de la reprise des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 34,3 M\$ en 2022-2023, soit 2,1 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération liées à l'indexation salariale ainsi qu'aux dépenses de programmes et à l'augmentation des frais de loyer.

Les investissements

Les prévisions d'investissement s'établissent à 0,4 M\$ en 2022-2023, soit 1,1 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par des projets de maintien des actifs.

Musée d'art contemporain de Montréal

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 12,3 M\$ en 2022-2023, soit 1,9 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la baisse des revenus autonomes en raison de la fermeture du Musée et de la poursuite des activités de diffusion dans le MAC temporaire dans le cadre des travaux de transformation.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 12,3 M\$ en 2022-2023, soit 2,0 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la diminution des activités en raison de la fermeture partielle du Musée dans le cadre des travaux de transformation.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,5 M\$ en 2022-2023, soit 0,3 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par les investissements en ressources informationnelles.

Musée de la Civilisation

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 30,6 M\$ en 2022-2023, soit 5,9 M\$ de moins que les revenus probables de 2021-2022. La variation s'explique principalement par des subventions ponctuelles en 2021-2022 pour des projets spécifiques ainsi que par des revenus ponctuels relatifs à la vente de la Maison historique Chevalier.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 34,8 M\$ en 2022-2023, soit 1,6 M\$ de moins que les dépenses probables de 2021-2022. La variation s'explique principalement par la réalisation, en 2021-2022, de projets ponctuels subventionnés.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 28,1 M\$ en 2022-2023, soit 20,2 M\$ de plus que les investissements probables de 2021-2022. La variation s'explique principalement par des investissements supplémentaires liés à l'acquisition et par l'aménagement d'immeubles du réseau des Espaces bleus.

Musée national des beaux-arts du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 29,9 M\$ en 2022-2023, soit 1,6 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la baisse des contributions provinciales pour des projets spécifiques, notamment celles octroyées pour les expositions internationales.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 33,7 M\$ en 2022-2023, soit 2,2 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées à la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que par la planification et la réalisation du renouvellement partiel des expositions permanentes prévu à compter de 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 8,5 M\$ en 2022-2023, soit 4,5 M\$ de plus que les investissements probables de 2021-2022. La variation s'explique principalement par les investissements requis dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

Société de développement des entreprises culturelles

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 208,4 M\$ en 2022-2023, soit 66,1 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par des subventions ponctuelles en 2021-2022 pour le soutien des entreprises culturelles dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 209,4 M\$ en 2022-2023, soit 64,5 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par les dépenses ponctuelles pour le soutien des entreprises culturelles dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en 2021-2022.

Les investissements

Les prévisions d'investissements sont de 38,4 M\$ en 2022-2023, soit 1,7 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. La variation s'explique par la réalisation de projets en maintien des actifs et en résorption du déficit d'entretien.

Société de la Place des Arts de Montréal**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 36,6 M\$ en 2022-2023, soit 1,0 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des revenus autonomes liés à la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 41,1 M\$, soit 5,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées à la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les investissements

Les prévisions d'investissement s'établissent à 34,5 M\$ en 2022-2023, soit 8,5 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'avancement du projet de transformation du Musée d'art contemporain de Montréal.

Société de télédiffusion du Québec**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 85,5 M\$ en 2022-2023, soit 10,5 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par des subventions ponctuelles en 2021-2022 pour des projets spécifiques de programmation accordées par différents ministères ainsi que par une diminution des revenus publicitaires causée par la prolongation de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 95,6 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Les prévisions d'investissement s'établissent à 6,5 M\$ en 2022-2023, soit 0,9 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par les projets de maintien des actifs.

Société du Grand Théâtre de Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 11,9 M\$ en 2022-2023, soit 1,0 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par une subvention ponctuelle en 2021-2022 pour compenser la perte des revenus autonomes engendrée par la fermeture de l'établissement dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 13,7 M\$, soit 0,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses de rémunération et de fonctionnement liées à la reprise graduelle des activités dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Les investissements

Les prévisions d'investissement s'établissent à 2,9 M\$ en 2022-2023, soit 1,1 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par des projets en maintien des actifs.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec				
Revenus	95 663,8	77 897,3	95 876,8	75 991,3
Dépenses	101 431,6	-	95 555,5	-
Investissements	13 713,9	-	13 898,2	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	1 000,0	-	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec				
Revenus	188 565,1	188 235,1	210 320,9	209 720,9
Dépenses	189 220,5	-	210 090,0	-
Investissements	545,2	-	711,2	-
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec				
Revenus	33 633,4	31 383,1	32 160,9	30 284,0
Dépenses	34 256,8	-	32 160,9	-
Investissements	370,0	-	1 512,4	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Musée d'Art contemporain de Montréal				
Revenus	12 272,3	10 672,7	14 187,6	10 852,3
Dépenses	12 272,3	-	14 237,1	-
Investissements	479,2	-	733,2	-
Musée de la Civilisation				
Revenus	30 608,6	25 332,3	36 459,3	29 538,7
Dépenses	34 843,4	-	36 459,3	-
Investissements	28 086,7	-	7 875,3	-
Musée national des beaux-arts du Québec				
Revenus	29 883,6	22 180,4	31 524,3	24 139,0
Dépenses	33 747,5	-	31 524,3	-
Investissements	8 498,1	-	3 985,1	-
Société de développement des entreprises culturelles				
Revenus	208 444,8	194 992,5	274 510,7	261 219,7
Dépenses	209 389,1	-	273 923,8	-
Investissements	38 382,3	-	36 720,6	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	15 700,0	-	-	-
Société de la Place des Arts de Montréal				
Revenus	36 634,2	14 873,2	35 614,1	26 666,7
Dépenses	41 129,8	-	35 614,1	-
Investissements	34 524,9	-	26 063,5	-
Société de télédiffusion du Québec				
Revenus	85 461,0	67 109,9	95 943,5	74 227,4
Dépenses	95 578,7	-	95 943,5	-
Investissements	6 517,4	-	7 425,6	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	2 000,0	-	-	-
Société du Grand Théâtre de Québec				
Revenus	11 936,8	7 821,1	12 954,0	10 888,7
Dépenses	13 736,0	-	12 789,2	-
Investissements	2 949,1	-	1 844,1	-

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Conseil du patrimoine culturel du Québec	540,3	539,6

CYBERSÉCURITÉ ET NUMÉRIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Projets qualifiés en ressources informationnelles à l'échelle gouvernementale 2 174 projets (en date du 13 décembre 2021) 863 en phase avant-projet 494 en phase de planification 817 en phase d'exécution	Main-d'œuvre en ressources informationnelles au gouvernement en 2020¹ 22 868 personnes	Actifs informationnels gouvernementaux en 2020² 3 992
Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) 2020-2021³ 450 000 communications chaque jour par l'entremise du RENIR	Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2020-2021³ plus de 44 000 utilisateurs servis par le Centre d'assistance SAGIR	Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) 2020-2021 950 000 factures payées en 2020-2021 467 000 chèques émis 483 000 virements bancaires
Catalogue d'offres des services 2020-2021³ 42 services offerts (en date du 3 août 2021)	Processus administratifs sans papier de bout en bout au gouvernement du Québec⁴ 63 % des processus visés chez 26 organismes publics (au 31 mars 2021)	Nombre de paies traitées pour l'ensemble du gouvernement en 2020-2021 1 651 320

¹ Donnée tirée du Rapport des portraits de la main-d'œuvre et du recours à des consultantes et des consultants affectés aux ressources informationnelles 2020

² Les actifs informationnels du gouvernement sont les systèmes informatiques (systèmes de mission et de soutien) et les services d'infrastructure des trois cent quatre organismes publics du gouvernement du Québec.

³ Données tirées du Rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec

⁴ Donnée tirée du Baromètre numériQc

PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) regroupe les activités d'élaboration des politiques et des orientations en matière de ressources informationnelles, incluant la cybersécurité, ainsi que les activités de conception, de réalisation et d'exploitation des projets numériques et technologiques communs ou à portée gouvernementale.

Dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, le MCN a pour mission :

- d'animer et coordonner les actions de l'État;
- de proposer au gouvernement les grandes orientations et déterminer les secteurs d'activités où une intervention est requise;
- de proposer au gouvernement des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec;
- d'établir les objectifs et élaborer les politiques, stratégies et programmes liés à cette mission.

En matière d'infrastructures technologiques et de systèmes de soutien communs, le MCN offre des services aux organismes publics permettant notamment de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

Le MCN a pour responsabilité de concentrer et de développer une expertise interne en infrastructures technologiques communes, contribuant ainsi à rehausser la sécurité de l'information numérique ainsi que la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

FONDS SPÉCIAL

Fonds de la cybersécurité et du numérique

Le Fonds de la cybersécurité et du numérique est institué sous la responsabilité du ministre du MCN en vertu de la Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions (L.Q. 2021, chapitre 33).

Il est affecté au financement des infrastructures technologiques ainsi que des systèmes de soutien communs des organismes publics, des services offerts par le ministre, des projets ou activités dans le domaine de la cybersécurité ou du numérique de même qu'au versement de toute aide financière accordée en application de cette loi.

Ses revenus proviennent principalement des sommes perçues pour les services qu'il fournit, incluant celles pour l'acquisition des biens nécessaires à la fourniture de ces services, ainsi que des sommes virées par un ministre ou par un organisme budgétaire.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Cybersécurité et Numérique » s'établit à 83,0 M\$, soit 20,4 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 55,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à allouer les ressources administratives à l'exercice de la mission du MCN et celles permettant d'assumer les différentes responsabilités prévues par la Loi. En outre, il pourvoit au financement des fonctions de gouvernance du MCN, il permet la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et cadres de gestion relatifs à la transformation numérique et à la cybersécurité, dont la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et la Politique gouvernementale de cybersécurité.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 64,7 M\$, en augmentation de 13,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique, notamment par un rehaussement du financement des charges administratives de 11,1 M\$ ainsi que par une somme additionnelle de 4,0 M\$ visant à permettre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources informationnelles spécifiques

Ce programme vise à favoriser l'accélération de la transformation numérique et le rehaussement de la cybersécurité au sein de l'administration publique. Ainsi, il contribue au financement des services en infrastructures technologiques lors de la conception et de la réalisation des projets majeurs, de la conception et de la réalisation des solutions communes et des projets appuyant l'accélération de la transformation numérique de l'État, notamment le Service québécois d'identité numérique.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 18,2 M\$, en augmentation de 7,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique par un financement additionnel de 2,4 M\$ pour le Service québécois d'identité numérique et un ajout de 1,0 M\$ pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale.

Enfin, un transfert non récurrent en 2021-2022 d'un montant de 4,0 M\$ en provenance de la provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de la stratégie de transformation numérique gouvernementale, explique la différence.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	64 747,8	13 020,1	51 154,4	51 727,7
2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques	18 243,0	7 396,5	14 846,5	10 846,5
Sous-total	82 990,8	20 416,6	66 000,9	62 574,2
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	55 000,0	55 000,0	-	-
Total	137 990,8	75 416,6	66 000,9	62 574,2

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	64 747,8	13 020,1	51 154,4	51 727,7
2. Gestion des ressources informationnelles spécifiques	18 243,0	7 396,5	14 846,5	10 846,5
Sous-total	82 990,8	20 416,6	66 000,9	62 574,2
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	55 000,0	55 000,0	-	-
Total	137 990,8	75 416,6	66 000,9	62 574,2

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Lancer un nouveau programme de rehaussement de la cybersécurité	30 000,0
Accélérer le rythme de la transformation numérique de l'État	25 000,0
Total	55 000,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 000,0	1 000,0	-
Immobilisations en ressources informationnelles	780,0	780,0	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	-	-	-
Total	1 780,0	1 780,0	-

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du MCN et de ses interactions avec ses différents partenaires et clientèles. Les principales orientations identifiées découlent du projet de plan d'action ministériel 2022-2023 qui est en cours d'élaboration.

ORIENTATION 1**ASSURER LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE**

Poursuivant l'objectif de soutenir et d'accélérer la transformation numérique à l'échelle gouvernementale, le MCN assurera la mise en œuvre des orientations gouvernementales en appui à l'amélioration des services publics offrant une expérience centrée sur la personne, l'adoption de la culture numérique au sein de l'administration publique et l'amélioration de la performance de celle-ci grâce aux technologies du numérique.

Actions envisagées

Le gouvernement compte réaliser des changements en profondeur et durables pour ce secteur d'activités. Ainsi, la nouvelle vision numérique gouvernementale s'articule autour des changements structurants suivants :

- compléter la réalisation de la première phase du Service québécois d'identité numérique et débiter son déploiement auprès des organismes publics qui offrent des prestations électroniques de services à leur clientèle;
- poursuivre les travaux de conception et de réalisation du Portefeuille d'identité numérique, qui constituent une seconde phase du Service québécois d'identité numérique;
- consolider l'offre de services et l'expertise du Centre québécois d'excellence numérique afin de mieux soutenir les organismes publics dans leurs travaux de transformation numérique;
- poursuivre la mise en œuvre des dispositions de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03) portant sur la gestion des données numériques gouvernementales;

- adapter les règles applicables à la conception et à la réalisation des projets en ressources informationnelles de manière à améliorer l'agilité dans l'exécution des travaux, réduire les délais de conception et de réalisation des solutions et réduire les coûts.

ORIENTATION 2

REHAUSSER LA PROTECTION DES ACTIFS INFORMATIONNELS DE L'ÉTAT ET DES DONNÉES DES CITOYENS

Considérant la priorité de la transformation numérique des systèmes gouvernementaux, la protection de l'information est primordiale pour maintenir la confiance des citoyens à l'égard des services numériques et faire face aux cybermenaces et aux cyberattaques.

Actions envisagées

Un rehaussement en matière de cybersécurité étant attendu pour l'ensemble des organismes publics, les objectifs suivants sont visés en matière de sécurité de l'information :

- consolider l'offre de services et l'expertise du Centre gouvernemental de cyberdéfense afin de mieux soutenir les organismes publics dans leurs travaux de rehaussement de la sécurité de leurs actifs et de leurs services;
- établir des exigences applicables aux organismes publics et veiller au respect de ces exigences;
- assurer une coordination gouvernementale de la mise en œuvre des mesures de protection des actifs informationnels de l'État et une réaction concertée lors de cyberattaques;
- mesurer la performance et l'efficacité gouvernementale dans la prise en charge des cybermenaces, des vulnérabilités et des incidents;
- mettre en place les meilleures pratiques en cybersécurité;
- élaborer des politiques et mettre en œuvre des mesures visant une meilleure protection des citoyens et entreprises du Québec contre les cyberattaques.

ORIENTATION 3

ASSURER L'ADÉQUATION DES SERVICES OFFERTS AVEC LES BESOINS DES ORGANISMES PUBLICS AINSI QUE L'ÉVOLUTION DE CES SERVICES

Ayant pour responsabilité de fournir des services aux organismes publics, le Ministère place l'offre d'une expérience client enrichissante au cœur de ses priorités. Une relation collaborative avec la clientèle basée sur la communication est essentielle à la réussite de cette entreprise.

De plus, les outils et systèmes d'une organisation sont des leviers essentiels à sa performance et sont au cœur de la prestation de services à la clientèle. À cet égard, un investissement significatif dans ses systèmes en soutien communs est nécessaire afin d'en garantir le bon état de santé. L'état de santé prend en considération la criticité du processus d'affaires concerné, sa désuétude technologique et fonctionnelle ainsi que les risques qu'il peut présenter en matière de sécurité.

Actions envisagées

Le MCN souhaite satisfaire sa clientèle en étant à l'écoute de ses besoins et plus particulièrement en offrant des services adéquats, performants, sécuritaires et actualisés. L'état de santé des services d'affaires en infrastructures technologiques est un outil qui aide à planifier et à prioriser les actions (projets ou autres) des prochaines années. Les objectifs suivants sont porteurs des transformations organisationnelles escomptées :

- mettre en œuvre les politiques et les mesures visant à s'assurer que les actifs technologiques que le MCN met à la disposition des organismes publics en soutien à leurs activités sont en santé et procurent des niveaux de performance et de sécurité qui répondent aux plus hautes normes;
- procéder à la mise en œuvre progressive des services obligatoires auprès des organismes publics;
- poursuivre le développement de plateformes communes comme la plateforme de développement moderne et la plateforme de notification;
- mettre en place des processus de gestion de la relation avec la clientèle pour soutenir les organismes publics;
- élaborer et déployer le cadre d'échanges et d'interactions avec les organismes publics;
- moderniser les processus et les outils afférents en matière de gestion des accès;
- moderniser l'offre de service bureautique;
- faire évoluer les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL

Fonds de la cybersécurité et du numérique

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 511,4 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023. Il s'agit du premier exercice de 12 mois du fonds.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 544,6 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023. Il s'agit du premier exercice de 12 mois du fonds.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 107,1 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023. Il s'agit du premier exercice de 12 mois du fonds.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la cybersécurité et du numérique				
Revenus	511 388,5	18 243,0	120 764,2	-
Dépenses	544 574,3	-	127 154,0	-
Investissements	107 136,9	-	59 223,7	-

Note : Les résultats probables de l'exercice 2021-2022 couvrent une durée de 3 mois.

ÉCONOMIE ET INNOVATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Exportations 1,2 G\$¹ en ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées	Productivité 254,1 M\$¹ en aides financières accordées pour les projets visant une hausse de la productivité des entreprises	Investissements directs étrangers 4,1 G\$¹ en investissements directs étrangers attirés par Investissement Québec et d'autres partenaires
Entreprises au Québec 222 700² entreprises actives dans le secteur privé au Québec	Fonds de recherche du Québec 2 856 titulaires de bourses³ appuyés par les trois Fonds (Nature et technologies, Santé, Société et culture)	Commission de l'éthique en science et en technologie 9 avis, mémoires ou documents de réflexion produits à l'intention des décideurs et des citoyens⁴

¹ Ministère de l'Économie et de l'Innovation, Rapport annuel de gestion 2020-2021

² Statistique Canada, Programme d'analyse longitudinale de l'emploi, données de 2018

³ Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, Rapport annuel de gestion 2020-2021

Fonds de recherche du Québec – Santé, Rapport annuel de gestion 2020-2021

Fonds de recherche du Québec – Société et culture, Rapport annuel de gestion 2020-2021

⁴ Commission de l'éthique en science et en technologie, Rapport annuel de gestion 2020-2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement et le développement des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- appui au développement des secteurs économiques et à l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- coordination des interventions gouvernementales relativement aux zones d'innovation;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et services québécois;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises;

- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation de cette recherche.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

FONDS SPÉCIAUX

Capital ressources naturelles et énergie

Capital ressources naturelles et énergie est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1) et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose par des investissements en participations dans des entreprises dont la principale activité correspond à l'une des suivantes :

- l'exploitation ou la transformation, au Québec, de ressources naturelles;
- la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles permettant la réduction de l'intensité en carbone;
- la production, le stockage, le transport et la distribution d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles qui permettent la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuent à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec;
- le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Le fonds est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie.

Les revenus proviennent principalement du Ministère. Les autres revenus sont composés notamment des revenus ou sommes perçues en application des programmes d'aides financières ou dans les mandats gouvernementaux.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué au sein du Ministère en vertu de la Loi sur Investissement Québec et son administration est confiée à Investissement Québec.

Ce fonds a pour objet de faire fructifier et d'accroître les sommes dont il dispose en soutenant des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Les revenus proviennent principalement des fruits et de l'accroissement résultant des investissements réalisés et des autres revenus générés par ces investissements.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1).

Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies a pour mission de soutenir financièrement et de promouvoir la recherche universitaire et collégiale, la formation de personnel hautement qualifié, la diffusion de connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie, et ainsi contribuer au développement scientifique et à l'innovation, de même qu'à la prospérité économique et au développement durable du Québec.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie et de l'Innovation et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Fonds de recherche du Québec - Santé

Le Fonds de recherche du Québec - Santé est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec - Santé a pour mission d'agir comme catalyseur de la recherche en santé au Québec en planifiant, coordonnant et soutenant le développement de l'ensemble des secteurs de la recherche publique en santé humaine, en favorisant l'émergence de partenariats de recherche avec le secteur public, l'industrie et le milieu caritatif et en maximisant les retombées de la recherche sur la santé des citoyens, sur le développement économique et sur le rayonnement du Québec au Canada et au niveau international.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie et de l'Innovation et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Fonds de recherche du Québec – Société et culture

Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture est constitué par la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture se consacre au développement du système de recherche et d'innovation québécois en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Pour ce faire, le Fonds soutient financièrement la recherche et la formation des chercheurs dans ces secteurs en plus de favoriser la diffusion et le transfert des connaissances. Il établit aussi les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales.

Le Fonds s'acquitte de sa mission grâce à un partenariat actif avec, d'une part, les universités et les administrateurs de la recherche et, d'autre part, les professeurs-chercheurs qui participent aux comités d'évaluation des demandes d'aide financière soumises au Fonds.

Les revenus proviennent principalement du ministère de l'Économie et de l'Innovation et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Économie et Innovation » s'établit à 1 398,6 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une diminution de 508,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 115,5 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 719,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une hausse de 95,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 378,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 35,9 M\$, soit une diminution de 6,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par des dépenses additionnelles en 2021-2022 pour des services-conseils spécialisés, nécessaires pour réussir la relance économique du Québec dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19.

PROGRAMME 2

Développement de l'économie

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, d'augmentation de la productivité et de développement régional. Plus précisément, il favorise la croissance et la compétitivité des entreprises ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs l'accélération et l'attraction des investissements, la diversification et la consolidation de l'économie des régions, l'essor de l'entrepreneuriat collectif, de même que l'ouverture des marchés extérieurs et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 359,7 M\$, en baisse de 432,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 qui est de 791,6 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie annoncées dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 68,2 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 557,9 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une hausse de 57,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des sommes allouées pour le soutien au développement économique de la ville de Montréal et pour la mesure visant la mise en valeur des espaces stratégiques pour les entreprises innovantes.

PROGRAMME 3

Développement de la science, de la recherche et de l'innovation

Ce programme vise à soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique. Plus précisément, ce programme vise à accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche ainsi que par la valorisation de ses résultats tout en contribuant au développement d'une main-d'œuvre qualifiée et en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 248,6 M\$, en baisse de 84,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 qui est de 333,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et par la transition du financement entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et le déploiement de celle 2022-2027 annoncée au Budget 2022-2023, intégrée au Fonds de suppléance.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 15,1 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 43,7 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une baisse de 55,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique en partie, par le projet ENCQOR et par la transition du financement entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et le déploiement de celle 2022-2027 annoncée au Budget 2022-2023, intégrée au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 4

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds du développement économique est institué au sein du Ministère et son administration est confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 579,4 M\$, soit une augmentation de 94,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 qui est de 485,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par des dépenses prévues en 2021-2022 pour le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement en 2022-2023.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 32,2 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 78,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une hausse de 140,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement en 2022-2023.

PROGRAMME 5

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué de l'enveloppe affectée à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Le budget de dépenses de ce programme pour l'exercice 2022-2023 s'élève à 175,0 M\$, en baisse de 80,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 qui est de 255,0 M\$. Cette baisse s'explique essentiellement par la fin des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et par la transition du financement entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et le déploiement de celle 2022-2027 annoncée au Budget 2022-2023, intégrée au Fonds de suppléance.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 40,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une baisse de 40,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique essentiellement par la transition du financement entre la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et le déploiement de celle 2022-2027 annoncée au Budget 2022-2023, intégrée au Fonds de suppléance.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	35 899,2	(6 708,7)	34 499,8	42 607,9
2. Développement de l'économie	359 660,4	(431 956,0)	539 947,0	791 616,4
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	248 592,1	(84 471,6)	336 928,3	333 063,7
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	579 449,4	94 320,7	436 128,7	485 128,7
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	174 957,7	(80 072,9)	254 947,9	255 030,6
Sous-total	1 398 558,8	(508 888,5)	1 602 451,7	1 907 447,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	378 500,0	378 500,0	-	-
Total	1 777 058,8	(130 388,5)	1 602 451,7	1 907 447,3

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	35 899,2	(6 708,7)	34 499,8	42 607,9
2. Développement de l'économie	291 430,3	57 761,3	244 885,6	233 669,0
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	233 502,2	(55 821,6)	293 188,4	289 323,8
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	547 269,4	140 090,7	398 178,7	407 178,7
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	174 957,7	(40 072,9)	214 947,9	215 030,6
Sous-total	1 283 058,8	95 248,8	1 185 700,4	1 187 810,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	372 500,0	372 500,0	-	-
Total	1 655 558,8	467 748,8	1 185 700,4	1 187 810,0

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Déployer la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022-2027	280 000,0
Poursuivre l'Offensive de transformation numérique	30 000,0
Renouveler la Stratégie québécoise des sciences de la vie	20 000,0
Contribuer au dynamisme entrepreneurial	17 500,0
Accélérer le développement économique dans l'ensemble du Québec	7 600,0
Préserver et augmenter la capacité d'accueil du parc hôtelier	7 500,0
Offrir une aide financière adaptée à la réalité des entreprises touristiques	6 000,0
Encourager la production québécoise et l'achat local	5 000,0
Autres mesures	4 900,0
Sous-total	378 500,0
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(6 000,0)
Total	372 500,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La variation du budget d'investissements pour les prêts, placements, avances et autres coûts s'explique notamment par les investissements reliés au Fonds locaux d'investissement pour l'exercice 2022-2023.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	950,0	-	950,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 103,3	254,6	848,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	11 015,0	2 000,0	9 015,0
Total	13 068,3	2 254,6	10 813,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses financées par le portefeuille ministériel totalise 1 398,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 1 223,6 M\$, soit 87,5 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture) et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Les choix budgétaires découlent des deux orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer.

ORIENTATION 1

CONTRIBUER À UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE

La recherche, la science, la technologie et l'innovation sont essentielles, dans une société axée sur le savoir, pour stimuler la croissance économique ainsi que pour assurer la compétitivité des entreprises québécoises, en plus de soutenir la création d'emplois à haute valeur ajoutée. Le Québec a tout à gagner à travailler au déploiement d'un maximum de conditions favorables qui offrent aux entrepreneurs et aux entreprises l'occasion de réaliser pleinement leurs projets grâce à un environnement d'affaires dynamique.

Actions envisagées

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique;

- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

ORIENTATION 2**FAVORISER L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ ET L'ESSOR DURABLE DES ENTREPRISES ET DES RÉGIONS**

Cette orientation concerne les produits et services offerts par le Ministère à ses clientèles, directement ou au moyen des partenariats qu'il met en place. D'ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec Investissement Québec avec qui il partage des indicateurs et des cibles communs. Le Ministère veille à ce que le Québec dispose d'assises favorables à sa prospérité, aussi est-il engagé dans la croissance et la productivité des entreprises.

Actions envisagées

- Accompagner les entreprises dans leur transformation numérique;
- Reconnaître les premières Zones Innovation Québec et assurer un accompagnement pour leur mise en œuvre;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 et le soutien à l'entrepreneuriat;
- Poursuivre le déploiement du Plan d'action pour la relance des exportations;
- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance;
- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports;
- Déployer le réseau Accès entreprise Québec et accompagner les entreprises sur les marchés publics;
- Soutenir la mise en œuvre de projets régionaux innovants et de priorités économiques régionales en collaboration avec les acteurs concernés;
- Accompagner les Créneaux d'excellence pour le développement de secteurs stratégiques pour favoriser l'exportation et l'innovation;
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Capital ressources naturelles et énergie

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 0,2 M\$ en 2022-2023, soit 0,2 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par les honoraires liés au nombre de demandes de financement prévues.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 0,2 M\$ en 2022-2023, soit 52,6 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. Cet écart s'explique essentiellement par les moins-values durables sur actions prévues en 2021-2022.

Les investissements

Les investissements du fonds prennent la forme de participations dans des sociétés cotées en bourse, dans des sociétés privées et dans des partenariats autres que commerciaux. Les prévisions d'investissements s'établissent à 163,5 M\$ en 2022-2023, soit 129,2 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Fonds du développement économique

Les revenus

Les prévisions de revenus du fonds s'établissent à 754,2 M\$ en 2022-2023, soit 59,9 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation est principalement attribuable à des revenus plus importants en 2022-2023 provenant du ministère responsable en lien avec les dossiers de mandats gouvernementaux.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 754,2 M\$ en 2022-2023, soit 59,9 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique notamment par des dépenses plus importantes en 2022-2023 pour des coûts liés à des dossiers de mandats gouvernementaux.

Les investissements

Les aides financières administrées par le fonds sont notamment composées de prêts, de participations, de garanties d'emprunts et d'engagements financiers (marges de crédit et crédits-acheteurs). Ces investissements s'établissent à 1 828,2 M\$ en 2022-2023, soit 159,1 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 1,0 M\$ en 2022-2023, soit 0,3 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par les honoraires liés au nombre de demandes de financement prévues.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 0,1 M\$ en 2022-2023, soit un niveau similaire aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Les investissements du fonds prennent la forme de participations dans des entreprises admissibles ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Les prévisions d'investissements s'établissent à 200,0 M\$ en 2022-2023.

Compte tenu de la nature de ce fonds, aucun investissement en immobilisations n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital ressources naturelles et énergie				
Revenus	182,7	-	30,1	-
Dépenses	220,0	-	52 805,4	-
Investissements	163 450,0	-	34 300,0	-
Fonds du développement économique				
Revenus	754 154,0	579 449,4	694 246,4	485 128,7
Dépenses	754 154,0	-	694 246,4	-
Investissements	1 828 208,7	-	1 669 097,4	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	13 500,0	-	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises				
Revenus	1 001,5	-	726,1	-
Dépenses	100,0	-	50,0	-
Investissements	200 000,0	-	230 428,9	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies

Les revenus

Les revenus proviennent principalement du Ministère et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus s'établissent à 59,1 M\$, soit une diminution de 42,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les dépenses

Les dépenses du Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche et le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche.

Pour l'exercice 2022-2023, le Fonds prévoit des dépenses de 59,1 M\$, soit une baisse de 44,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est principalement attribuable à la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

Fonds de recherche du Québec - Santé

Les revenus

Les revenus proviennent principalement du Ministère et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus s'établissent à 112,7 M\$, soit une diminution de 38,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les dépenses

Les dépenses du Fonds de recherche du Québec - Santé sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche et le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche.

Pour l'exercice 2022-2023, le Fonds prévoit des dépenses de 112,7 M\$, soit une baisse de 39,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est principalement attribuable à la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

Fonds de recherche du Québec - Société et culture

Les revenus

Les revenus proviennent principalement du Ministère et, dans une moindre mesure, de partenariats externes.

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus s'établissent à 56,5 M\$, soit une diminution de 33,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les dépenses

Les dépenses du Fonds de recherche du Québec - Société et culture sont constituées principalement d'octrois de bourses et de subventions pour le soutien direct à la relève scientifique, le soutien de carrières en recherche et le financement de regroupements de chercheurs et de projets de recherche.

Pour l'exercice 2022-2023, le Fonds prévoit des dépenses de 56,5 M\$, soit une baisse de 34,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est principalement attribuable à la fin de la bonification du financement des trois Fonds de recherche du Québec annoncée dans le cadre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 s'inscrivent dans le développement des systèmes informatiques administratifs et des outils de gestion des trois Fonds de recherche du Québec.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies				
Revenus	59 117,5	49 346,3	101 649,9	77 048,2
Dépenses	59 117,5	-	103 149,4	-
Investissements	221,0	-	167,0	-
Fonds de recherche du Québec - Santé				
Revenus	112 655,9	77 537,7	151 444,9	103 718,2
Dépenses	112 655,9	-	152 150,6	-
Investissements	151,0	-	122,0	-
Fonds de recherche du Québec - Société et culture				
Revenus	56 461,0	47 406,2	90 296,8	73 514,0
Dépenses	56 461,0	-	90 959,3	-
Investissements	110,0	-	110,0	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission de l'éthique en science et en technologie	667,5	750,2

ÉDUCATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Personnes fréquentant le réseau scolaire¹ 1 373 892 élèves de niveaux préscolaire, primaire et secondaire	Établissements d'enseignement¹ 3 150 préscolaires, primaires et secondaires	Enseignants¹ 112 545 aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire
Taux de diplomation et de qualification au secondaire en 2020-2021 de 82,1 % * * Taux après 7 ans de la cohorte 2014	Loisir et sport² 165,8 M\$ pour soutenir le développement 675,8 M\$ pour les infrastructures récréatives, sportives et de plein air 5,9 M\$ pour soutenir la tenue et l'organisation d'événements sportifs	Condition féminine² 15,0 M\$ pour le soutien de projets structurants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

¹ Données 2021-2022 estimées par le Ministère

² Données 2022-2023 du Ministère

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation a pour mission d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions. À cet égard, il est responsable de l'élaboration des politiques et des programmes relatifs aux domaines de l'éducation, ainsi qu'à ceux du loisir, du sport et du plein air.

Le Ministère remplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs.

En matière de loisir, de sport et de plein air, le Ministère collabore avec un grand nombre de partenaires aux échelles locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité est de favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir la pratique régulière d'activités physiques auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère a également la responsabilité d'assurer l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il assure la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs autres partenaires : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, les directions d'établissements de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Les organismes budgétaires relevant des ministres sont :

- la Commission consultative de l'enseignement privé;
- le Conseil du statut de la femme;
- le Conseil supérieur de l'éducation.

FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique vise notamment à contribuer au développement d'une culture sportive au sein de la population. Les activités du fonds ont débuté le 1^{er} août 2006.

Les revenus annuels du fonds proviennent principalement d'une partie du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac (RLRQ, chapitre I-2).

Ces revenus sont affectés à des programmes d'aide financière ayant pour objectif le financement des activités suivantes :

- la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;
- l'organisation d'événements sportifs internationaux;
- la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Institut national des mines

L'Institut national des mines a pour objectif de conseiller le gouvernement du Québec dans la mise en œuvre d'une offre de formation d'avant-garde contribuant au développement du plein potentiel du secteur minier.

Les revenus proviennent exclusivement d'une subvention du gouvernement du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Éducation » s'établit à 16 509,0 M\$ en 2022-2023, en hausse de 296,2 M\$ en comparaison de la dépense probable 2021-2022.

Par ailleurs, en excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 60,0 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 439,8 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, d'un montant de 75,8 M\$ en 2021-2022 provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration de même que l'effet de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 172,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022 le budget de dépenses 2022-2023 du Ministère représente une hausse de 924,4 M\$ par rapport à la dépense probable.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 314,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

L'enveloppe du portefeuille pourra également être rehaussée d'une somme additionnelle de 200,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration; Soutien aux organismes; Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal; Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire; Développement du loisir et du sport; Régimes de retraite et Condition féminine.

PROGRAMME 1**Administration**

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 216,2 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 251,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 3,2 M\$ et de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 172,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 représente une diminution de 75,3 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette baisse est principalement attribuable aux dépenses effectuées en 2021-2022 pour doter les écoles de lecteurs de CO₂.

PROGRAMME 2**Soutien aux organismes**

Ce programme vise à réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, à estimer les besoins de formation et à accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines. Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et de la Commission consultative de l'enseignement privé. Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et partenaires des réseaux de l'éducation.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 87,1 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 25,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 7,9 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 représente une diminution de 17,1 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette baisse est principalement attribuable à la transition entre le financement des investissements en 2021-2022 pour le soutien à des organismes communautaires et le déploiement des nouvelles mesures du Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 3**Taxe scolaire – Subvention d'équilibre fiscal**

Ce programme vise à financer les différentes composantes de la subvention d'équilibre fiscal, soit l'insuffisance fiscale, l'uniformisation, l'exemption de base et les pertes de revenus accessoires à la taxe scolaire.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 528,6 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 36,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette hausse s'explique par l'indexation des paramètres de calcul de chacune des composantes de la subvention.

PROGRAMME 4**Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire**

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services éducatifs d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire incluant la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services de garde en milieu scolaire et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux centres de services scolaires, aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subvention. À la suite de la sanction de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (L.Q. 2020, chapitre 1), les commissions scolaires sont devenues des centres de services scolaires au cours de l'exercice financier 2020-2021, à l'exception des commissions scolaires anglophones, crie et Kativik Ilisarniliriniq.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 13 261,3 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 412,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 60,0 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 216,3 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, ainsi qu'un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, le budget de dépenses 2022-2023 représente une hausse de 644,9 M\$ par rapport à la dépense probable.

Cette augmentation permettra le financement des facteurs de croissance de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que des nouveaux investissements relatifs, notamment, à diverses mesures de soutien et d'accompagnement pour le rattrapage et la réussite éducative, à l'ajout de ressources en soutien direct aux élèves pour intervenir tout au long du parcours scolaire des enfants, au déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, à l'amélioration des services de garde en milieu scolaire, au soutien des personnes dans leurs démarches de requalification et à l'amélioration des milieux de vie et d'apprentissage pour les rendre plus innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires.

L'enveloppe de ce programme pourra être rehaussée d'une somme additionnelle de 200,0 M\$ visant à assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

PROGRAMME 5**Développement du loisir et du sport**

Ce programme vise à favoriser les activités de loisir, de sport et de plein air et à promouvoir la pratique régulière d'activités physiques par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité et la protection de l'intégrité des personnes dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 165,8 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 24,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 19,4 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 représente une hausse de 43,5 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements afin d'assurer des infrastructures sportives et récréatives scolaires de qualité.

PROGRAMME 6

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 227,5 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 100,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022, qui s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

PROGRAMME 7

Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, des actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 22,5 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette diminution s'explique notamment par la transition entre la fin du financement de mesures annoncées aux Budgets antérieurs et celles déployées au Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	216 230,4	(251 086,5)	386 864,9	467 316,9
2. Soutien aux organismes	87 127,0	(25 058,7)	87 751,2	112 185,7
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 528 559,1	36 249,9	1 552 653,7	1 492 309,2
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	13 261 278,4	412 775,5	12 728 796,1	12 848 502,9
5. Développement du loisir et du sport	165 837,9	24 102,1	121 544,1	141 735,8
6. Régimes de retraite	1 227 477,9	100 276,0	1 127 201,9	1 127 201,9
7. Condition féminine	22 489,5	(1 033,5)	21 589,0	23 523,0
Sous-total	16 509 000,2	296 224,8	16 026 400,9	16 212 775,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	314 600,0	314 600,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
1. Administration ¹	-	172 579,5	(172 579,5)	(172 579,5)
Total	16 823 600,2	783 404,3	15 853 821,4	16 040 195,9

¹ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Administration	216 230,4	(75 307,0)	211 085,4	291 537,4
2. Soutien aux organismes	87 127,0	(17 138,7)	87 751,2	104 265,7
3. Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 528 559,1	229 249,9	1 359 653,7	1 299 309,2
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	13 201 278,4	569 075,5	12 512 496,1	12 632 202,9
5. Développement du loisir et du sport	165 837,9	43 462,1	116 044,1	122 375,8
6. Régimes de retraite	1 227 477,9	100 276,0	1 127 201,9	1 127 201,9
7. Condition féminine	22 489,5	(1 033,5)	21 589,0	23 523,0
Sous-total	16 449 000,2	848 584,3	15 435 821,4	15 600 415,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	314 600,0	314 600,0	-	-
Total	16 763 600,2	1 163 184,3	15 435 821,4	15 600 415,9

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Améliorer le parc immobilier scolaire	59 000,0
Bonifier le programme de tutorat	55 000,0
Soutenir l'apprentissage par le numérique	34 600,0
Favoriser la réussite de tous les élèves	34 100,0
Rehausser le financement des organismes existants	23 700,0
Moderniser les programmes de formation professionnelle pour assurer une main-d'œuvre compétente et qualifiée	17 000,0
Accompagner les établissements scolaires dans le recrutement et la supervision des futurs enseignants	16 700,0
Bonifier le financement des programmes et des projets pédagogiques particuliers sportifs	14 000,0
Attirer les travailleurs expérimentés du réseau de l'éducation	13 300,0
Développer et soutenir l'accès aux équipements récréatifs et sportifs	13 300,0
Bonifier le programme Soutien à l'action bénévole	10 000,0
Améliorer l'expérience et la sécurité des jeunes dans la pratique d'activités récréatives et sportives	10 000,0
Accroître la formation continue du personnel scolaire	8 000,0
Autres mesures	5 900,0
Total	314 600,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures. De plus, une somme de 200,0 M\$ est prévue afin d'assurer le financement des besoins en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire.

Le budget d'investissements

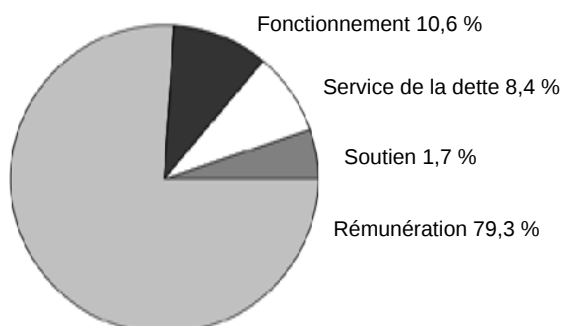
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	48,0	-	48,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 045,2	(1 798,4)	11 843,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	200 003,0	200 000,0	3,0
Total	210 096,2	198 201,6	11 894,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 16 509,0 M\$ en 2022-2023. L'essentiel de ce budget, soit 98,5 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation. La répartition est la suivante : 79,3 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 10,6 % au fonctionnement, 8,4 % au service de la dette et 1,7 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégorie



ORIENTATION 1

OFFRIR À TOUTES ET À TOUS, DÈS L'ENFANCE, LES MEILLEURES CONDITIONS POUR APPRENDRE ET RÉUSSIR TOUT AU LONG DE LEUR VIE

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial pour le Ministère. Il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, des compétences numériques et de ceux plus directement associés à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- la prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle permet de dépister des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés.
- la diplomation et la qualification :
 - la diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Le Ministère doit aussi considérer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés.
- les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - le gouvernement affirme l'importance de proposer une offre de services de qualité et sécuritaire qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves, les étudiantes et les étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie.

Actions envisagées

Cette section présente un aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2022-2023 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement :
 - la bonification importante de l'offre de soutien à l'apprentissage et à l'engagement scolaire ainsi que l'offre de soutien psychosocial afin d'appuyer la réussite éducative des élèves et le bien-être à l'école, dans le contexte de la pandémie de COVID-19;
 - l'implantation des classes de maternelle 4 ans se poursuit. Cette action contribue à l'atteinte d'un objectif commun au ministère de l'Éducation, au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère de la Famille, soit de réduire la vulnérabilité des enfants au Québec;
 - l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves est une autre action importante. Un soutien est prévu afin d'assurer une utilisation optimale de ces ressources humaines en vue d'offrir des services de qualité qui sont déployés en fonction des besoins des élèves;
 - la poursuite du soutien à l'ajout de classes spéciales pour mieux soutenir et accompagner les élèves dont les besoins ne peuvent être satisfaits en classe ordinaire et les élèves immigrants nouvellement arrivés;
 - la bonification d'enveloppes budgétaires et la mise en place de nouvelles initiatives afin de contribuer à favoriser et à accroître les liens entre la culture et l'éducation, et rendre la culture accessible partout, à tous, autant les élèves que le personnel enseignant;
 - l'accessibilité à des services de valorisation des données, l'utilisation de celles-ci afin de permettre une analyse prédictive des risques d'échec scolaire et le soutien à des projets de recherche ou d'expérimentation, en collaboration avec des milieux preneurs du réseau scolaire, faisant usage de l'intelligence artificielle en contexte pédagogique pour favoriser la réussite scolaire.
- La diplomation et la qualification :
 - la mise en place d'une plus grande diversité de moyens pour accroître la persévérance scolaire;
 - le déploiement de mesures pour maximiser le retour en emploi du plus grand nombre de travailleurs dont l'emploi a été touché par la pandémie, permettant d'accroître la diplomation des personnes en formation générale des adultes et en formation professionnelle, et en arrimant davantage l'offre de formation en fonction des nouvelles réalités du marché du travail par la mise en place de mesures ciblées, notamment :
 - le soutien à la réalisation de projets de formation adaptée aux réalités des adultes ayant un faible niveau de littératie;
 - le soutien à l'accompagnement des personnes dans leur démarche de reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle;
 - le maintien et le rehaussement des compétences des travailleurs (formation de base et francisation à temps plein).
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air :
 - la poursuite de la mise en œuvre de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir;

- la mise en place de financement pour les services et ressources en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir;
- la poursuite du financement de plusieurs programmes :
 - Placements Sports et Loisirs;
 - Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées;
 - Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air;
 - Programme d'aide financière aux initiatives en centre communautaire de loisirs;
 - Programme d'aide financière aux entreprises en matière d'activités physiques.
- la poursuite des travaux liés à la sensibilisation et à la gestion des commotions cérébrales en contexte d'activités récréatives et sportives;
- l'amélioration de l'harmonisation et de l'accessibilité financière du sport en milieu scolaire;
- le soutien au rayonnement des athlètes québécois sur les scènes canadienne et internationale;
- la poursuite du financement du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées;
- la poursuite du financement d'un mécanisme de gestion indépendante des plaintes offert aux membres des fédérations sportives et aux organismes nationaux de loisirs reconnus par le gouvernement du Québec;
- la poursuite du financement pour opérationnaliser une ligne d'aide téléphonique sans frais, 7 jours sur 7, 24 h sur 24, visant à offrir un service d'accompagnement aux jeunes athlètes victimes de violence sous toutes ses formes et aux acteurs du milieu sportif témoins de ces violences en contexte sportif et récréatif;
- la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail afin de favoriser l'avancement des femmes et des filles dans les secteurs du sport, du loisir et de l'activité physique;
- la poursuite du financement accordé aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air;
- la poursuite du financement du soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés;
- la création d'un fonds de relance pour l'événementiel sportif aux niveaux local, régional, provincial, national et international;
- le soutien de projets de promotion, de recrutement et de valorisation des bénévoles dans les différentes régions du Québec;

- la poursuite du financement de l'Institut national du sport du Québec, du programme Équipe Québec, des programmes sport-études, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises et du Programme de soutien au développement de l'excellence sportive.

ORIENTATION 2

OFFRIR DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE INNOVANTS, STIMULANTS, ACCUEILLANTS, SAINS ET SÉCURITAIRES

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Ces milieux doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance et le vivre-ensemble.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et d'activités. Elle doit se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs conformes aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Cette orientation concerne toutes les clientèles sur tout le territoire, car elle est non seulement liée à la réussite, mais aussi à l'équité et à l'égalité des chances.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- le bien-être et l'engagement à l'école :
 - les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Elles favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité et elles développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe.
- le personnel scolaire :
 - le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que le personnel scolaire soit pleinement valorisé. Le personnel scolaire peut être davantage valorisé de plusieurs manières afin, d'une part, d'attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, de retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur profession.
- les infrastructures :
 - les lieux physiques ont un impact direct sur le bien-être, la motivation et la réussite de l'élève, d'où l'importance qu'il puisse évoluer dans un contexte sain et sécuritaire favorisant notamment les sentiments d'appartenance et de confiance. Il s'avère essentiel de déployer tous les efforts nécessaires pour soutenir l'amélioration des infrastructures scolaires, que ce soit par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments s'appuyant sur des solutions architecturales ou d'ingénierie de qualité.

Actions envisagées

Cette section présente un aperçu des principales actions envisagées et non une liste exhaustive. Seules sont énumérées les actions les plus récentes ou particulièrement significatives pour l'exercice 2022-2023 et qui sont inhérentes à l'atteinte des cibles annuelles. Il est important de préciser que l'atteinte des cibles est principalement générée par l'effet de programmes et de mesures dont les budgets sont récurrents.

- Le bien-être et l'engagement à l'école :
 - l'amélioration de la qualité des services de garde en milieu scolaire, fréquentés par la majorité des élèves du préscolaire et du primaire, en diminuant le ratio éducatrice-enfants en maternelle 4 ans, en permettant l'embauche de techniciennes en éducation spécialisée (TES) au service de garde pour les élèves qui en ont besoin, et en allouant du temps de formation et de concertation au personnel des services de garde;
 - la mise en œuvre de différentes initiatives pour favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire (p. ex. projets qui s'articulent autour du développement des compétences sociales et émotionnelles, du climat scolaire, du sentiment d'efficacité personnelle, des saines habitudes de vie et d'une santé mentale positive);
 - l'accroissement du nombre d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires;
 - l'amélioration des cours d'école pour en faire des milieux vivants et animés lors des récréations, des périodes d'enseignement extérieur et des périodes de service de garde en les dotant de matériel et d'équipements récréatifs légers et de ressources pour l'animation.
- Le personnel scolaire :
 - le déploiement de la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire vise directement l'attraction et la rétention de futurs enseignants dans les programmes de formation en enseignement. Différentes mesures sont concernées :
 - accroissement des actions de communication, de manière ciblée, tant au niveau national que régional, afin de rehausser la perception de la population face aux carrières en éducation;
 - publication d'un cadre de référence sur l'insertion professionnelle en enseignement visant à mettre à jour et à définir les orientations ministérielles afin de soutenir les nouveaux enseignants à leur entrée dans la profession;
 - mise en place d'un vaste chantier de réflexion concernant l'enrichissement de la formation initiale du personnel enseignant.
 - la mise en œuvre des mesures découlant de l'Opération main-d'œuvre s'annonce prometteuse et aura un effet sur l'attraction et la rétention de nouveaux candidats à la profession enseignante :
 - les conventions collectives ont été signées avec les parties syndicales représentant le personnel du réseau scolaire (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien) à l'automne dernier (excluant les commissions scolaires crie et Kativik). Dans le cadre des négociations, certaines préoccupations ont été abordées et conduiront à des améliorations significatives des conditions de travail. Ces changements auront un effet positif sur l'attraction, la rétention et l'utilisation optimale des ressources dans le réseau scolaire;

- création du nouveau programme de bourses Perspectives Québec visant à soutenir la persévérance et la réussite des étudiants de différentes formations, dont les programmes en enseignement¹;
 - poursuite des actions visant des modifications réglementaires afin d'ajouter de nouveaux programmes de formation à l'enseignement donnant accès à une autorisation d'enseigner;
 - soutien des parcours de formation en sciences de l'éducation afin d'accroître l'accessibilité à la qualification enseignante par l'ajout de ressources professorales, le soutien à la coordination des stages et la reconnaissance des acquis et des compétences¹;
 - mise en place d'une mesure favorisant la bienveillance au sein du personnel des équipes-écoles et des équipes-centres, incluant les stagiaires en enseignement.
- le maintien du soutien aux institutions universitaires dans l'élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation visant à améliorer l'offre de formation en enseignement, à contribuer à la valorisation de la profession enseignante et à répondre à des enjeux actuels de l'éducation¹;
- Les infrastructures :
 - l'amélioration de l'état du parc immobilier des centres de services scolaires et des commissions scolaires en attribuant un niveau d'investissements suffisant pour le maintien d'actifs immobiliers lors de l'établissement des enveloppes budgétaires, incluant des budgets pour l'entretien des bâtiments. De plus, une priorité devra être accordée aux projets visant les bâtiments les plus vétustes. À cet égard, en collaboration avec les organismes scolaires, le mode de priorisation des projets en maintien des actifs a été revu en mettant en place une méthode uniformisée d'inspection ainsi qu'un progiciel de gestion des infrastructures permettant de mieux évaluer l'effet des investissements sur l'amélioration de l'état des bâtiments;
 - la bonification des ressources consenties aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour la location d'espaces temporaires afin d'éviter les problématiques associées à la surpopulation dans certaines écoles. De plus, la location d'espaces temporaires peut contribuer à une réalisation efficiente des projets de construction, d'agrandissement ou de rénovation d'écoles;
 - la révision des processus internes concernant :
 - l'ajout d'espace, notamment en poursuivant l'établissement d'un portrait des espaces annuel pour mieux cibler les besoins du réseau dans le temps et agir de façon proactive, en améliorant le suivi de projets ainsi qu'en procédant à des annonces de financement partiel pour permettre au réseau de mieux planifier la conception de ses projets;
 - le maintien d'actifs, notamment en favorisant des annonces hâtives d'enveloppes budgétaires, en implantant un financement pluriannuel ainsi qu'en reconnaissant davantage la légitimité des projets de remplacement.

¹ Action sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur

- la poursuite du grand chantier d'ajout d'espace, notamment par la construction d'écoles afin que, à terme, le Québec dispose de belles écoles fonctionnelles, évolutives, durables et dotées d'une signature architecturale distinctive. Pour ce faire, le ministère de l'Éducation a posé un premier jalon à l'été 2019 en produisant un guide de planification immobilière pour les établissements scolaires primaires, lequel a fait l'objet d'une annonce publique à l'hiver 2020.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

FONDS SPÉCIAL

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 112,0 M\$ en 2022-2023, en diminution de 152,7 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. En excluant l'effet découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 172,6 M\$ en 2021-2022, les prévisions de revenus 2022-2023 sont en hausse de 19,9 M\$. Cette hausse s'explique essentiellement par une contribution du Ministère de 20,0 M\$ en 2022-2023, afin d'assurer des infrastructures sportives et récréatives de qualité.

Les dépenses

Les prévisions des dépenses s'élèvent à 89,1 M\$ en 2022-2023, en diminution de 11,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette baisse s'explique principalement par le calendrier de réalisation des travaux des bénéficiaires des différents programmes d'aide financière du fonds.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 127,5 M\$ en 2022-2023, en hausse de 22,5 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une augmentation prévue des acquisitions de placements.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Revenus	112 028,1	20 000,0	264 693,9	172 579,5
Dépenses	89 127,0	-	100 745,2	-
Investissements	127 528,2	-	105 000,0	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses ¹	25 000,0	-	-	-

¹ Incluant un montant de 25,0 M\$ correspondant à des dépenses additionnelles à approuver à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**Institut national des mines****Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à près de 1,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à celui des revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1,1 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à celui des dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

L'Institut national des mines ne prévoit aucun investissement majeur.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut national des mines				
Revenus	960,0	959,5	961,2	959,5
Dépenses	1 141,5	-	1 156,8	-
Investissements	2,5	-	2,5	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission consultative de l'enseignement privé	185,1	185,1
Conseil du statut de la femme	3 524,6	3 494,5
Conseil supérieur de l'éducation	3 441,9	3 416,8

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Registre foncier¹ 13 067 739 transactions au Registre foncier du Québec en ligne	Baux actifs² 47 933 baux actifs sur le territoire public enregistrés	Employés³ 1 480 employés réguliers et occasionnels répartis dans 34 bureaux dans les différentes régions administratives du Québec dont 17,6 % ont un port d'attache qui se situe dans une région autre que celle de la Capitale-Nationale
Claims actifs⁴ 200 303 titres miniers actifs détenus par des promoteurs leur donnant le droit exclusif de rechercher des substances minérales	Levés géoscientifiques⁵ 65 975 km² de superficies couvertes pour évaluer le potentiel minéral afin de stimuler le développement économique du secteur minier au Québec	Contrats de location de forces hydrauliques⁶ 57 contrats détenus par des producteurs privés, industriels et services publics

¹ 1^{er} avril - 31 décembre 2021

² Au 17 janvier 2022

³ Au 31 mars 2021

⁴ Au 11 janvier 2022

⁵ 1^{er} avril 2021 au 11 janvier 2022

⁶ Au 31 décembre 2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a pour mission d'assurer la gestion et de soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère :

- promeut et encadre la mise en valeur durable des ressources énergétiques et minérales du Québec ainsi que du territoire public;
- agit à titre de propriétaire des terres du domaine de l'État sous l'autorité du MERN;
- soutient l'efficacité du marché immobilier par l'administration du Registre foncier et du cadastre;
- veille au maintien et au respect de l'intégrité territoriale du Québec;
- produit et diffuse de l'information stratégique au bénéfice des citoyens, des professionnels et des entreprises.

Trois organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre :

- la Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé;
- la Régie de l'énergie, dont la mission consiste à encadrer et surveiller le secteur énergétique, à fixer, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, à traiter les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, à surveiller les prix des produits pétroliers ainsi qu'à adopter et surveiller l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité;
- la Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Le ministre est également responsable d'Hydro-Québec dont la mission est de fournir une alimentation électrique de grande qualité à ses clients, tout en contribuant de manière importante à la richesse collective du Québec.

De plus, le ministre est responsable de trois fonds spéciaux : le Fonds d'information sur le territoire, le Fonds des ressources naturelles pour le volet Patrimoine minier, le volet Gestion des énergies fossiles et le volet Gestion de l'activité minière, ainsi que le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques

Le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques (FTIEE), créé par la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (L.Q. 2020, c 19), est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2020. Cette loi abolissait notamment l'organisme Transition énergétique Québec et confiait au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles la responsabilité d'élaborer un Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques et de piloter la transition du secteur énergétique.

Le fonds a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée. Il coordonne la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des mesures nécessaires à l'atteinte des cibles en matière énergétique déterminées par le gouvernement, et en assure le suivi.

Les activités du FTIEE sont principalement financées par la quote-part annuelle que ce fonds reçoit de la part des distributeurs d'énergie, par des contributions du gouvernement du Québec, ainsi que par d'autres sommes qu'il reçoit du gouvernement fédéral.

Fonds des ressources naturelles – ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le Ministère est responsable des volets Gestion des énergies fossiles, Patrimoine minier, ainsi que Gestion de l'activité minière.

Le volet Gestion des énergies fossiles est affecté au financement des activités nécessaires à l'application de la Loi sur les hydrocarbures (RLRQ, chapitre H-4.2), des autres dispositions de cette loi qui leur sont accessoires et des règlements pris pour leur application.

Le volet Patrimoine minier est affecté au financement d'activités favorisant le développement du potentiel minéral incluant des activités d'acquisition de connaissances géoscientifiques, de recherche et de développement des techniques d'exploration, d'exploitation, de réaménagement et de restauration de sites miniers et de soutien au développement de l'entrepreneuriat québécois.

Le volet Gestion de l'activité minière est affecté au financement des activités liées à l'application de la Loi sur les mines (RLRQ, chapitre M-13.1), à l'exception de celles visées au paragraphe 5°, de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière (RLRQ, chapitre M-11.5) et des règlements pris pour leur application.

Le financement provient principalement d'une partie de sommes perçues à titre de droits miniers, de certains revenus perçus en vertu de la Loi sur les hydrocarbures (RLRQ, chapitre H-4.2), ainsi que par des crédits alloués par le Parlement.

Fonds d'information sur le territoire

Le Fonds d'information sur le territoire regroupe des activités liées à la cartographie, l'arpentage, le cadastre et le registre foncier de même que les produits et services afférents, et ce, dans les domaines de l'information foncière et géographique. Il est également affecté à la gestion des terres du domaine de l'État afin d'en favoriser l'aménagement, la conservation et la mise en valeur ainsi qu'à la défense de l'intégrité du territoire du Québec.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux diverses clientèles.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Régie de l'énergie

La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique.

Elle fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel, traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité, surveille les prix des produits pétroliers et adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité. Elle exerce ses fonctions de manière à assurer la conciliation de l'intérêt public avec la protection des consommateurs et un traitement équitable des entreprises réglementées, en favorisant la satisfaction des besoins énergétiques du Québec dans une perspective de développement durable.

Les activités de la Régie sont financées principalement par les redevances payables par le transporteur d'électricité et les distributeurs d'électricité et de gaz naturel, ainsi que par les distributeurs de produits pétroliers distribuant plus de 100 millions de litres par année.

Société de développement de la Baie-James

La Société de développement de la Baie-James a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le financement provient de la tarification perçue pour les biens et services offerts aux clientèles, notamment la gestion d'infrastructures de transport, les ventes du relais routier (carburant, hébergement et restauration), les revenus de location ainsi que des revenus de placements.

Le financement du projet de réfection de la route Billy-Diamond provient de la Société du Plan Nord, du ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles et du gouvernement fédéral.

Société du Plan Nord

La Société du Plan Nord, créée par la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.11), est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015. Elle a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement relativement au Plan Nord et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi qu'avec le secteur privé.

Les activités qu'elle réalise ont trait, notamment, à la réalisation d'infrastructures, à l'appui aux communautés locales et autochtones dans leurs projets de développement communautaires, sociaux et économiques, à la réalisation d'activités de recherche et de développement, à la mise en place de mécanismes assurant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité ainsi qu'à la maximisation des retombées économiques générées par la mise en valeur des ressources naturelles du Plan Nord.

Le financement provient des contributions qu'elle reçoit, des droits qu'elle perçoit et des sommes perçues du Fonds du Plan Nord qui sont mises à sa disposition.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles » s'établit à 109,6 M\$ en 2022-2023 et comprend le programme : Gestion des ressources naturelles.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières ainsi qu'en audit interne et évaluation de programmes.

Le budget de dépenses du programme « Gestion des ressources naturelles » du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles » s'établit à 109,6 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une diminution de 43,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de relance de l'économie qui ont pour effet d'augmenter le budget de dépenses 2022-2023 de 24,0 M\$ et d'augmenter la dépense probable 2021-2022 de 39,0 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 représente une diminution de 28,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans les budgets précédents, notamment pour le soutien de projets de production et de distribution de gaz naturel renouvelable. Ces projets s'inscrivent dans le Plan pour une économie verte 2030 et sont dorénavant financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques. À cet effet, soulignons qu'un budget de 40,0 M\$ est prévu au Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030 pour l'exercice financier 2022-2023 en soutien à la production et à la distribution de gaz naturel renouvelable.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 22,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gestion des ressources naturelles	109 620,1	(43 153,8)	122 916,8	152 773,9
Sous-total	109 620,1	(43 153,8)	122 916,8	152 773,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	22 800,0	22 800,0	-	-
Total	132 420,1	(20 353,8)	122 916,8	152 773,9

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	85 620,1	(28 173,8)	106 493,9	113 793,9
Sous-total	85 620,1	(28 173,8)	106 493,9	113 793,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	22 800,0	22 800,0	-	-
Total	108 420,1	(5 373,8)	106 493,9	113 793,9

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Soutenir le déploiement de la première stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies	13 300,0
Appuyer la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques	5 000,0
Autres mesures	4 500,0
Total	22 800,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	1 482,4	-	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	949,3	(1 365,9)	2 315,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,2	-	50,2
Total	2 481,9	(1 365,9)	3 847,8

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère répondent aux enjeux de développement économique responsable des régions et de performance organisationnelle du ministère. D'une part, le Ministère reconnaît que les régions sont au cœur de ses interventions en ce qui concerne la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. Le Ministère met également l'accent sur une bonne pratique appuyant la gestion axée sur les résultats, d'autre part, tout comme le suggèrent les priorités gouvernementales pour une administration publique performante.

Par ailleurs, les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent notamment dans la poursuite de la mise en œuvre de trois chantiers de portée gouvernementale, soit le Plan pour une économie verte 2030, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 et la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023.

ORIENTATION 1

FAVORISER LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS ET DES REVENUS EN RESSOURCES NATURELLES

Les projets d'investissement peuvent contribuer à enrichir les régions où ils s'implantent. Étant donné la conjoncture de plusieurs facteurs, tels que le financement, la concurrence mondiale pour attirer les investisseurs, la réglementation, l'attraction de la main-d'œuvre qualifiée, les enjeux environnementaux, lesquels influencent la création et le développement de projets en ressources naturelles, le gouvernement se doit d'agir afin de favoriser la croissance des investissements observés principalement dans le secteur minier. Il faut tout de même préciser que la situation économique du marché minier mondial joue un rôle primordial dans la croissance des investissements miniers et sur la valeur des livraisons.

Considérant l'importance des ressources naturelles pour le développement économique du Québec, le Ministère va agir pour favoriser la croissance des investissements et des revenus en ressources naturelles.

Actions envisagées

- Acquérir, traiter et diffuser les connaissances géoscientifiques sur les ressources minérales dans le but d'évaluer et de promouvoir, dans une perspective durable, le potentiel minéral du Québec;
- Apporter un soutien financier à l'exploration minière de base pour les minéraux critiques et stratégiques (MCS) par la mise en œuvre du Programme de soutien à l'exploration minière pour les MCS 2021-2024;
- Mettre en œuvre le Programme d'aide financière pour le soutien à la mise en valeur du territoire public par la remise en état des sablières et des gravières 2021-2023;
- Poursuivre le soutien financier aux projets de mise en valeur des sous-produits et du recyclage de MCS;
- Réduire les délais de délivrance des droits par la mise en place du Bureau de coordination des droits;
- Promouvoir des sites potentiels pour des projets de développement économique;

- Présenter et promouvoir l'offre de services du ministère auprès des promoteurs et des acteurs locaux en participant, entre autres, aux instances de concertation existantes;
- Renforcer le soutien et l'accompagnement des promoteurs et des acteurs locaux;
- Mettre en œuvre et assurer le suivi de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire relative aux activités minières, notamment quant au pouvoir des municipalités régionales de comté de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière;
- Appliquer, dans son champ d'activité, les ententes conclues avec les nations ou communautés autochtones, continuer de s'acquitter du devoir consistant à consulter et, s'il y a lieu, accommoder lesdites communautés et envisager d'autres mesures visant à améliorer les relations avec ces dernières.

ORIENTATION 2

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES MILIEUX RÉGIONAUX

La qualité des milieux de vie est une préoccupation importante des résidents des régions du Québec. La sécurité des personnes et la protection de l'environnement étant des préoccupations majeures, le Ministère mobilise son expertise et ses ressources pour résoudre des problèmes connus concernant les sites miniers abandonnés et les puits d'hydrocarbures inactifs qui sont sous la responsabilité de l'État. Le cadre légal et réglementaire actuel vise à assurer que les erreurs du passé ne se reproduisent pas. Les objectifs stratégiques du Ministère sont de réduire l'empreinte environnementale et d'augmenter l'accessibilité du citoyen au territoire public dans une perspective de développement durable. En agissant ainsi, le Ministère recherche un équilibre entre sa vocation à caractère économique et la prise en compte de l'équité sociale ainsi que la protection de l'environnement dans ses interventions.

Actions envisagées

- Élaboration de la documentation afférente (formulaire, guide) à la reddition de comptes des exigences du Règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans l'essence et le carburant diesel qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et qui favorisera l'utilisation accrue de carburants à plus faible intensité en carbone;
- Mettre à jour le Règlement sur la quantité de gaz naturel renouvelable (GNR) devant être livré par un distributeur pour donner suite aux orientations du Plan pour une économie verte 2030 de porter à 10 % le volume de gaz naturel renouvelable dans le réseau de gaz naturel à l'horizon 2030;
- Poursuivre le soutien aux projets de GNR par l'entremise du « Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable »;
- Mettre en place une Stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- Mettre à niveau et prolonger le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec à l'horizon 2026 et y intégrer les mesures issues de la Stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies;
- Poursuivre et améliorer les programmes en efficacité et conversion énergétiques;

- Poursuivre le soutien aux projets d'accès au réseau électrique triphasé des établissements agricoles et agroalimentaires situés dans les milieux non desservis par le biais du Programme d'extension du réseau triphasé;
- Poursuivre les interventions de sécurisation des sites et des puits d'hydrocarbures inactifs recensés et nécessitant certains travaux correctifs à la suite de leur inspection;
- Poursuivre la restauration et le suivi environnemental des sites miniers abandonnés pris en charge par l'État;
- Appuyer la recherche et développement (R-D) portant sur l'extraction, la transformation et le recyclage de MCS;
- Appuyer les projets d'économie circulaire appliqués aux filières de MCS;
- Poursuivre la réduction des sites d'enfouissement illicites inscrits au passif au titre des sites contaminés sur le territoire public;
- Bonifier la carte interactive des terrains de villégiature délivrés par tirage au sort en y incluant certains secteurs de développement au premier requérant;
- Rendre disponible la mise à jour du Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État;
- Poursuivre les travaux du comité de suivi de l'entente de principe pour la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier;
- Poursuivre la mise en œuvre des ententes de délégation avec les MRC délégataires qui prévoient, entre autres, la mise en disponibilité de nouveaux baux de villégiature attribués au tirage au sort et au premier requérant;
- Entamer les travaux entourant la révision des Plan régionaux de développement du territoire public (PRTDP) – section récréotourisme, afin de favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public et le développement de la villégiature en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux des régions;
- Poursuivre l'appui-conseil à l'établissement des aires protégées;
- Poursuivre les investissements dans les projets de recherche et développement dans les secteurs d'activité de l'industrie minière.

ORIENTATION 3

ACCROÎTRE NOTRE PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE ET LA QUALITÉ DES SERVICES

La mobilisation du personnel et l'offre de services numériques aux clientèles sont deux éléments clés qui ressortent de l'analyse de l'environnement interne du Ministère pour accroître sa performance organisationnelle. D'abord, l'interdépendance des secteurs d'activités du Ministère, soit les mines, l'innovation et la transition énergétiques, l'infrastructure foncière, l'information géospatiale et les opérations régionales, nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs qui y travaillent. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, l'engagement du personnel est gage de la réussite dans la mise en œuvre des priorités ministérielles, dont le plan stratégique 2019-2023.

La mobilisation du personnel devient ainsi une composante incontournable de la performance organisationnelle. Par ailleurs, le numérique fait désormais partie de la vie de tous les jours des citoyens. Il contribue à une meilleure offre de services de l'État aux citoyens et ainsi améliore la performance de l'organisation. Le numérique est au cœur des priorités gouvernementales qui suggèrent que la transformation numérique est fondamentale pour définir l'administration publique québécoise comme moderne et innovante. En vertu de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère entend augmenter son offre de services numériques à la clientèle.

Actions envisagées

- Réaliser un sondage organisationnel sur la mobilisation du personnel. En fonction de l'analyse des résultats obtenus, déterminer, puis déployer les actions prioritaires pertinentes à mettre en place pour améliorer la mobilisation du personnel;
- Bonifier et valoriser la connaissance géographique du territoire – actions du Plan de protection du territoire face aux inondations visant notamment la mise en place d'un référentiel portant sur le bâtiment ainsi que la bonification de la qualité des données géospatiales détenues;
- Diminuer de 40 % les efforts visant à obtenir de l'information sur un immeuble – projet Géo-Immobilier phases 1 et 2;
- Développer un guichet ministériel de gestion et de diffusion des droits miniers;
- Poursuivre le déploiement du plan de transformation numérique du Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Fonds des ressources naturelles

Les revenus

Les revenus de ce fonds pour l'exercice financier 2022-2023 s'établissent à 57,4 M\$, soit une baisse de 8,1 M\$ comparativement à l'exercice financier précédent. La variation s'explique principalement par la mesure ponctuelle annoncée au Budget 2021-2022 pour la sécurisation et la restauration de puits d'hydrocarbures.

Les dépenses

Les dépenses de ce fonds pour l'exercice financier 2022-2023 s'établissent à 65,3 M\$, soit une hausse de 14,3 M\$ comparativement à l'exercice financier 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses afin de réaliser le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 et de permettre la remise en état de sablières et de gravières.

Les investissements

Les investissements prévus du fonds en 2022-2023 totalisent 1,2 M\$, soit une hausse de 0,3 M\$ comparativement à l'exercice financier précédent. Cette hausse s'explique principalement par la révision du niveau d'investissements dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles.

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques

Les revenus

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus s'établissent à 143,0 M\$, soit une augmentation de 32,1 M\$ en comparaison de l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement d'une hausse des contributions du Ministère pour la gestion de programmes d'aides financières en transition énergétique.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 152,7 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de 61,0 M\$ en comparaison de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des dépenses attribuables à la gestion de programmes d'aides financières en transition énergétique.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,1 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une baisse de 0,3 M\$ en comparaison de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une diminution de projets en ressources informationnelles.

Fonds d'information sur le territoire

Les revenus

Les prévisions de revenus du fonds s'établissent à 190,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 3,6 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette variation provient principalement d'une diminution prévue des transactions sur le marché immobilier.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 163,3 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 16,1 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par un niveau d'activités plus faible observé en 2021-2022, notamment en raison de la capacité limitée des fournisseurs de services spécialisés et par l'augmentation, en 2022-2023, des dépenses prévues pour la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations ainsi que pour les activités de mise en valeur des terres du domaine de l'État.

Les investissements

Les investissements prévus du fonds pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 56,6 M\$, soit 24,0 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique par une diminution des sommes consacrées à la réforme du cadastre québécois, des investissements en ressources informationnelles et des acquisitions de placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Revenus	57 373,1	12 596,9	65 469,0	21 596,9
Dépenses	65 285,0	-	50 960,6	-
Investissements	1 170,8	-	829,0	-
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques				
Revenus	143 012,5	38 257,3	110 909,3	9 053,1
Dépenses	152 689,2	-	91 713,0	-
Investissements	88,3	-	407,5	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	13 300,0	-	-	-
Fonds d'information sur le territoire				
Revenus	190 560,0	-	194 191,4	-
Dépenses	163 322,7	-	147 211,3	-
Investissements	56 629,3	-	80 659,7	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Régie de l'énergie

Les revenus

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus de la Régie s'établissent à 17,4 M\$, soit un niveau comparable à l'exercice précédent.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Régie pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 18,9 M\$, soit 2,2 M\$ de plus que l'exercice précédent. Cette variation s'explique par une hausse des dépenses de rémunération qui comprennent notamment des sommes pour la mise en œuvre graduelle de nouvelles activités découlant de la Politique énergétique 2030 et par une augmentation des dépenses de fonctionnement provenant principalement de dépenses connexes à la fiabilité des réseaux de transport d'électricité.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 0,2 M\$, soit un montant similaire à l'exercice précédent.

Société de développement de la Baie-James

Les revenus

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus s'établissent à 63,4 M\$, soit une augmentation de 5,2 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des mandats additionnels en gestion d'infrastructures de transport confiés par le ministère des Transports, ainsi que par une augmentation des contributions du gouvernement fédéral au projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Les dépenses

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de dépenses s'établissent à 61,2 M\$, soit une augmentation de 7,5 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses de rémunération et de fonctionnement nécessaires pour la réalisation des mandats additionnels confiés par le ministère des Transports et Hydro-Québec, ainsi que par l'amortissement du projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 35,2 M\$, soit une diminution de 57,5 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une diminution des investissements prévus dans le cadre du projet de réfection de la route Billy-Diamond.

Société du Plan Nord

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 167,7 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de 43,3 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des revenus tirés du Fonds du Plan Nord.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 165,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de 52,5 M\$ en comparaison avec l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une augmentation du montant des subventions versées dans le cadre de sa mission, plus spécifiquement pour la mise en œuvre des actions prévues au Plan d'action nordique 2020-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 16,1 M\$. La diminution des investissements de 58,9 M\$ en comparaison avec l'exercice précédent s'explique principalement par une diminution des investissements dans la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie				
Revenus	17 375,5	-	17 018,7	-
Dépenses	18 877,3	-	16 665,5	-
Investissements	244,8	-	229,1	-
Société de développement de la Baie-James				
Revenus	63 412,2	826,0	58 193,7	7 000,0
Dépenses	61 238,9	-	53 704,2	-
Investissements	35 212,1	-	92 676,6	-
Société du Plan Nord				
Revenus	167 702,2	1 000,0	124 360,6	-
Dépenses	165 578,1	-	113 114,7	-
Investissements	16 120,1	-	75 044,9	-

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Étudiantes et étudiants fréquentant le réseau collégial et universitaire¹ 556 850 personnes 242 532 de niveau collégial 314 318² de niveau universitaire	Établissements d'enseignement³ 149 établissements 129 collégiaux (48 cégeps, 70 collèges privés et 11 écoles gouvernementales) 20 universitaires	Enseignantes et enseignants⁴ 30 115 personnes 19 919 au niveau collégial 10 196 au niveau universitaire
Demandes d'aide financière aux études traitées 148 404 demandes traitées 103 160 demandes de renouvellement 45 244 premières demandes	Taux d'accès⁵ au collégial et à l'universitaire Taux d'accès à un programme de DEC chez les 17-25 ans 63,8 % total 55,5 % pour les hommes 72,3 % pour les femmes Taux d'accès à un programme de baccalauréat chez les 18-25 ans 43,1 % total 34,4 % pour les hommes 52,4 % pour les femmes	Taux de persévérance^{6, 7} Taux global de réinscription au 3^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition 83,2 % (cohorte de 2018) Taux de persévérance, après 1 an, au baccalauréat 90,3 % Taux de persévérance, après 1 an, à la maîtrise 86,9 %
Taux de diplomation Collégial⁸ : 64,3 % (cohorte de 2014) Baccalauréat⁹ : 79,1 % (cohorte 2014) Maîtrise¹⁰ : 78,1 % (cohorte 2016)	Diplômes délivrés au collégial et à l'universitaire¹¹ 155 703 diplômes 65 476 de niveau collégial 90 227 de niveau universitaire	

- ¹ Personnes fréquentant le réseau au trimestre d'automne pour l'année 2020-2021 (informations au 1^{er} novembre 2021)
- ² Étudiantes et étudiants dont le statut d'inscription est régulier ou libre
- ³ Établissements pour l'année 2021-2022 (informations au 8 mars 2022)
- ⁴ Collégial : enseignants pour la période du 13 août 2020 au 12 août 2021, (SPOC). Universitaire : professeurs à temps plein, au 1^{er} octobre 2020, (SYSPER). Données préliminaires pour les établissements suivants : Université de Montréal, Université Concordia, Université McGill et École Polytechnique de Montréal
- ⁵ Le taux d'accès correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède à un cycle d'études, pour une première et seule fois, par type de diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de nouveaux inscrits d'un âge donné (17 à 25 ans, par exemple) par la population de ce même groupe d'âge, de sorte que le taux de chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut.
- ⁶ Taux global de réinscription d'études collégiales, au 3^e trimestre, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition) au trimestre d'automne de 2018. Données pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales), version de septembre 2020.
- ⁷ Taux de persévérance des nouveaux inscrits au baccalauréat ou à la maîtrise, à temps plein, au trimestre d'automne, pour la cohorte des nouveaux inscrits de 2019, 1 an après le début des études
- ⁸ Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales (DEC ou AEC) deux ans après la durée prévue du programme initial, enregistré par les nouveaux inscrits au collégial, à l'enseignement ordinaire, dans un programme de DEC (incluant les cheminements en accueil ou en transition), au trimestre d'automne de 2014. Données pour l'ensemble du réseau collégial (public, privé subventionné et écoles gouvernementales), version de septembre 2020.
- ⁹ Taux de diplomation des nouveaux inscrits au baccalauréat à temps plein au trimestre d'automne 2014, 6 ans après le début des études
- ¹⁰ Taux de diplomation des nouveaux inscrits à la maîtrise à temps plein au trimestre d'automne 2016, 4 ans après le début des études
- ¹¹ Diplômes pour l'année civile 2020, excluant les diplômes de 2^e cycle, pour les médecins résidents (informations au 1^{er} novembre 2021)

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le Ministère a pour mission d'offrir au plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants des parcours de formation accessibles, flexibles et adaptés à leurs besoins, qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences utiles à leur réussite personnelle et professionnelle et de participer activement au développement économique, social et culturel du Québec. Ce faisant, il vise une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail, et plus globalement, il mise sur les effets positifs de l'accroissement du niveau de scolarité et de la diplomation de la population sur l'innovation sociale et la performance économique du Québec.

À cet égard, il doit soutenir le développement et la qualité de l'enseignement collégial et universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture. Il doit contribuer également à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie en réponse aux besoins du marché du travail dans une perspective de développement durable.

Le Ministère accomplit sa mission à l'aide d'un partage des responsabilités avec les établissements des différents réseaux d'enseignement supérieur qui sont chargés d'offrir les programmes d'études à la population étudiante. Dans le cas de l'aide financière aux études et des programmes ponctuels et de bourses incitatives, il offre une prestation de service directe aux étudiantes et aux étudiants.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec plusieurs regroupements d'organismes d'enseignement, des associations syndicales, des représentants du marché du travail, des organismes socioéconomiques, des ordres professionnels, des organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'enseignement supérieur, des associations étudiantes, des bureaux d'aide financière aux études et des institutions financières. Le Ministère œuvre également de concert avec de nombreux partenaires qui sont actifs à l'échelle québécoise, canadienne et internationale.

Les organismes budgétaires relevant de la ministre sont :

- le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
- la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial.

FONDS SPÉCIAL

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Institué en vertu de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires vise à associer la contribution gouvernementale à des objectifs prédéfinis en matière de philanthropie, laquelle est octroyée dans le cadre du programme Placements Universités.

La totalité des activités du fonds est financée par des revenus d'affectation du ministère de l'Enseignement supérieur.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) a pour objet de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines. Les activités de formation professionnelle comprennent des activités de perfectionnement et de recyclage.

L'institut réalise ses mandats conformément aux dispositions contenues dans sa loi constitutive. À titre de centre d'excellence en matière d'enseignement spécialisé en tourisme, en hôtellerie et en restauration, l'ITHQ mise sur une approche pédagogique distinctive, des activités de recherches appliquées ainsi que sur une collaboration soutenue avec l'industrie, dans le but de former une relève d'avant-garde et les leaders de demain.

Sur le plan financier, les revenus de l'ITHQ proviennent principalement d'un transfert du ministère de l'Enseignement supérieur. De plus, l'ITHQ génère des revenus autonomes grâce à son volet commercial d'hébergement et de restauration ainsi qu'à ses initiatives en matière de recherche et de formation s'adressant aux entreprises et au grand public. Enfin, il peut également compter sur le soutien de la Fondation de l'ITHQ pour l'octroi de bourses à ses étudiantes et étudiants et la réalisation de projets particuliers.

Office des professions du Québec

L'Office des professions du Québec est un organisme autonome qui relève de la ministre de l'Enseignement supérieur, laquelle, par décret, est la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. L'Office veille à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public de façon à ce que les professions s'exercent et se développent en offrant au public des garanties de compétence et d'intégrité.

Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » s'établit à 8 623,6 M\$ en 2022-2023, soit 667,4 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022. Cette hausse, qui s'inscrit dans le cadre d'une priorité collective qui est la réussite de tous, permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux de l'enseignement supérieur et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur, tout en priorisant les besoins en main-d'œuvre.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 230,1 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille présente une hausse de 897,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration, Soutien aux organismes, Aide financière aux études et bourses incitatives, Enseignement supérieur et Régimes de retraite.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 104,8 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2022-2023 totalise 93,6 M\$, soit une augmentation de 6,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajustement du budget d'administration du Ministère permettant ainsi d'assurer son bon fonctionnement et la mise en œuvre des mesures, notamment du nouveau programme de bourses Perspectives Québec.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient le fonctionnement des organismes de consultation relevant de la ministre ainsi que le fonctionnement ou les projets des divers partenaires œuvrant en enseignement supérieur.

Le budget de dépenses 2022-2023 totalise 45,1 M\$, soit une diminution de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 0,1 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme présente une diminution de 3,3 M\$. Cette diminution est principalement attribuable à la variation de l'enveloppe de soutien à des partenaires en enseignement supérieur.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études et bourses incitatives

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes. Ce programme offre également des bourses incitatives aux étudiantes et aux étudiants dans des domaines ciblés.

Le budget de dépenses 2022-2023 totalise 1 117,4 M\$ et correspond à une augmentation de 250,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 204,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme présente une croissance de 454,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette augmentation s'explique par la non-reconduction du montant forfaitaire de 100 \$ par session destiné aux étudiantes et étudiants inscrits à temps plein aux niveaux collégial et universitaire en 2021-2022, par le budget attribuable au nouveau programme de bourses Perspectives Québec, par l'accroissement des montants d'aide financière à la suite de l'indexation des différents paramètres et par l'atteinte du plein effet des mesures de bonification.

De plus, cette hausse permettra d'assurer la capacité du programme de prendre en compte les besoins accrus des étudiantes et étudiants, notamment en lien avec les conséquences de la pandémie et de la fin des programmes de soutien des divers gouvernements, tout en considérant les changements dans la situation financière des Québécois, notamment des étudiantes et étudiants, et leur impact sur l'évolution de la clientèle.

PROGRAMME 4 **Enseignement supérieur**

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses 2022-2023 totalise 7 156,8 M\$ et correspond à une augmentation de 395,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,4 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme présente une augmentation de 420,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette hausse permettra essentiellement le financement des facteurs de croissance des réseaux et le soutien à l'accès et à la réussite des étudiantes et étudiants en enseignement supérieur, tout en priorisant les besoins de main-d'œuvre.

PROGRAMME 5 **Régimes de retraite**

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le budget de dépenses 2022-2023 est de 210,7 M\$. L'augmentation de 18,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022 s'explique par une hausse des coûts des régimes de retraite.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	93 626,4	6 282,5	82 587,8	87 343,9
2. Soutien aux organismes	45 105,6	(3 399,1)	48 204,7	48 504,7
3. Aide financière aux études et bourses incitatives	1 117 388,3	250 205,9	881 060,8	867 182,4
4. Enseignement supérieur	7 156 769,2	395 490,5	6 744 553,7	6 761 278,7
5. Régimes de retraite	210 729,4	18 825,1	191 904,3	191 904,3
Sous-total	8 623 618,9	667 404,9	7 948 311,3	7 956 214,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	104 800,0	104 800,0	-	-
Total	8 728 418,9	772 204,9	7 948 311,3	7 956 214,0

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	93 626,4	6 282,5	82 587,8	87 343,9
2. Soutien aux organismes	45 105,6	(3 270,1)	48 075,7	48 375,7
3. Aide financière aux études et bourses incitatives	1 117 388,3	454 805,9	831 060,8	662 582,4
4. Enseignement supérieur	7 156 769,2	420 861,5	6 719 182,7	6 735 907,7
5. Régimes de retraite	210 729,4	18 825,1	191 904,3	191 904,3
Sous-total	8 623 618,9	897 504,9	7 872 811,3	7 726 114,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	32 800,0	32 800,0	-	-
Total	8 656 418,9	930 304,9	7 872 811,3	7 726 114,0

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance (en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Reconduction de l'élimination des intérêts sur les prêts étudiants pour l'aide financière aux études 2022-2023	72 000,0
Favoriser la mobilité régionale des étudiants	30 700,0
Autres mesures	2 100,0
Sous-total	104 800,0
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(72 000,0)
Total	32 800,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2022-2023 de 142,3 M\$ est principalement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiante et étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3).

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	10,0	-	10,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 680,4	1 041,3	2 639,1
Prêts, placements, avances et autres coûts	138 597,0	-	138 597,0
Total	142 287,4	1 041,3	141 246,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

ACCROÎTRE L'APPORT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC POUR ACCÉDER À DES EMPLOIS DE QUALITÉ

L'adéquation entre la formation et l'emploi par des programmes mieux adaptés aux besoins tant structurels que conjoncturels du marché du travail permet aux diplômées et diplômés des établissements d'enseignement supérieur d'accéder rapidement à des emplois de qualité. Le Ministère met ainsi de l'avant une orientation qui vise à consolider et à accroître l'apport des réseaux de l'enseignement supérieur à la prospérité économique du Québec et de ses régions.

Actions envisagées

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois éléments :

- l'augmentation de la proportion des places offertes dans les programmes collégiaux menant à des emplois en déficit de main-d'œuvre;
- l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués dans les centres collégiaux de transfert de technologie;
- l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant reçu une bourse de mobilité interrégionale.

ORIENTATION 2**ÉLARGIR L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES**

L'accessibilité des études supérieures est un enjeu stratégique majeur pour le Ministère, car l'objectif d'augmenter significativement le nombre de diplômés et de rehausser le niveau de scolarité de l'ensemble de la population québécoise en dépend directement.

Actions envisagées

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour des deux éléments suivants :

- l'augmentation des taux d'accès aux programmes d'études collégiales et universitaires pour l'ensemble des clientèles;
- le soutien au déploiement de la formation en ligne dans tous les établissements d'enseignement supérieur.

ORIENTATION 3**SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS LES TRANSITIONS ET LA PLURALITÉ DE LEUR PARCOURS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Cette orientation est liée à un second enjeu, soit la flexibilité et la pluralité des parcours. La diversité croissante des clientèles, de leurs besoins et de leurs parcours éducatifs exige un soutien particulier afin de faciliter les passages entre les différents ordres et cycles d'enseignement et de favoriser la réussite tôt dans les parcours collégial et universitaire.

Actions envisagées

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois éléments :

- le taux de passage du secondaire au collégial et du collégial à l'universitaire;
- le taux de réussite des cours du 1^{er} trimestre aux programmes du DEC et Accueil et transition;
- le taux de réinscription au 3^e trimestre dans les programmes de DEC et Accueil et transition.

ORIENTATION 4**ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS SELON LEUR PARCOURS DE FORMATION**

La réussite des étudiantes et des étudiants constitue le cœur de la mission ministérielle de même que l'objet central de sa vision stratégique. L'évolution du marché du travail, mue par les nouvelles technologies numériques, exige un niveau supérieur de compétences. Un nombre élevé de personnes détenant un diplôme d'études collégiales ou universitaires est un levier essentiel pour l'innovation et le développement économique. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte critique de rareté de la main-d'œuvre qui peut mettre un frein au développement des entreprises et aux processus d'innovation.

Actions envisagées

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions centrées sur l'évolution d'indicateurs d'impact les plus significatifs, notamment :

- le niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans;
- le taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC);
- le taux de diplomation aux études universitaires (baccalauréat et maîtrise).

Le Ministère vise aussi l'atteinte d'autres types de résultats, notamment en matière d'adéquation formation-emploi dans un contexte marqué par la rareté de main-d'œuvre, ainsi qu'au regard des problématiques de santé mentale au sein de la population étudiante.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

Fonds pour l'excellence et la performance universitaires

Les revenus

Pour l'exercice financier 2022-2023, le Fonds pour l'excellence et la performance universitaires est doté d'un montant de 25,0 M\$ pour le financement du programme Placements Universités, soit le même montant qu'en 2021-2022.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses prévues pour le programme Placements Universités sont les mêmes qu'en 2021-2022 et seront normalisées en fonction de l'enveloppe disponible de 25,0 M\$.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu en 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-
Investissements	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Les revenus

Pour 2022-2023 les prévisions de revenus s'établissent à 49,2 M\$, soit 5,2 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la reprise prévue des activités commerciales en 2022-2023.

Les dépenses

Pour 2022-2023, les prévisions de dépenses s'établissent à 49,2 M\$, soit 4,0 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la reprise graduelle des activités commerciales en 2022-2023.

Les investissements

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions d'investissements s'établissent à 5,7 M\$, soit 2,8 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de la rénovation de l'hôtel prévue au cours de l'année 2022-2023.

Office des professions du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'Office s'établissent à 12,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux revenus probables 2021-2022. Cela résulte du taux de contribution des membres des ordres professionnels qui demeure fixé à 29 \$ en 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'Office s'établissent à 12,8 M\$ en 2022-2023, soit 0,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette hausse résulte essentiellement de l'indexation des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'Office s'établissent à 0,1 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à l'année précédente.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec				
Revenus	49 158,7	35 887,7	43 994,4	34 142,8
Dépenses	49 158,7	-	45 188,4	-
Investissements	5 655,0	-	8 423,7	-
Office des professions du Québec				
Revenus	12 000,9	-	12 013,0	-
Dépenses	12 772,0	-	12 438,0	-
Investissements	100,0	-	190,0	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	166,5	166,3
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 478,0	2 474,2

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Autorisations environnementales 3 926 demandes d'autorisations environnementales traitées	Surveillance et contrôle 22 455 inspections réalisées quant au respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur la sécurité des barrages 2 902 avis de non-conformité notifiés	Aires protégées² 271 592,23 km² de superficie d'aires protégées sur le territoire québécois soit 365,76 km² en terres privées et 271 226,47 km² en terres du domaine de l'État
Réduction des gaz à effet de serre (GES) 1 522 413³ tonnes d'équivalents CO₂	Gestion des barrages⁴ 918 barrages sous la responsabilité du Ministère ont 385 barrages à forte contenance et 49 barrages mécanisés	Ressources en eau 109 attestations d'assainissement municipales délivrées² 470 municipalités soutenues⁵ 47 projets financés pour une aide totalisant 2,5 M\$⁶

¹ Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

² En date du 31 décembre 2021

³ Donnée préliminaire

⁴ En date du 15 septembre 2021

⁵ Par l'entremise du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable entre août 2018 et décembre 2020

⁶ Par l'entremise du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau entre novembre 2019 et décembre 2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le Fonds d'électrification et de changements climatiques, le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère exerce ses activités dans les domaines suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets de loi, de projets de règlement et de programmes visant notamment :
 - la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol;
 - la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à ces changements;
 - la qualité de l'eau potable;
 - la gestion durable des ressources en eau;
 - la conservation de la biodiversité;
 - la réduction, la mise en valeur et la gestion des matières résiduelles.
- la coordination de la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'administration publique et celle de la stratégie gouvernementale de développement durable;
- la gouvernance intégrée à l'échelle gouvernementale en matière de lutte contre les changements climatiques;
- la protection des écosystèmes et de la biodiversité du territoire québécois par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- l'évaluation environnementale de projets et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur et, le cas échéant, la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;
- le respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;

- la gestion foncière et l'intégrité du domaine hydrique du Québec;
- l'exploitation de barrages publics et l'administration de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01);
- l'observation et la connaissance des écosystèmes et de leurs composantes;
- les relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt;
- la gestion du marché du carbone.

Le Ministère offre également différents services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes à caractère environnemental et Urgence-Environnement.

Pour sa part, le BAPE a pour mandat d'éclairer la prise de décisions gouvernementales dans une perspective de développement durable, lequel revêt les dimensions écologique, sociale et économique.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'électrification et de changements climatiques

À la suite de la sanction, le 22 octobre 2020, de la Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification (L.Q. 2020, chapitre 19), le Fonds vert est devenu le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Le fonds est affecté au financement, dans le respect des principes, des orientations et des objectifs établis dans la politique cadre sur les changements climatiques, de toute mesure visant la lutte contre les changements climatiques, notamment au moyen de l'électrification, ainsi que des activités du Ministère en cette matière.

Le fonds vise notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique et sociale, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le fonds est une entité qui permet de soutenir les divers partenaires que sont les ministères, les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine des changements climatiques.

Le fonds contribue de façon importante à la réalisation de la mission du Ministère. Il est une constituante du portefeuille ministériel et s'inscrit dans la vision du Ministère en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les principales sources de revenus du fonds sont :

- les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone);
- les sommes affectées par le Ministère prévues au budget de dépenses;

- les contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone.

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État a été créé à la suite de la sanction, le 23 mars 2017, de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (L.Q. 2017, chapitre 4).

Le fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État est une entité qui permet au ministre de verser les revenus afin de contribuer à la réalisation de la mission du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les principales sources de revenus du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État sont, notamment :

- les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles;
- la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau;
- la tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;
- la contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels, de veiller à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral. De plus, le fonds perçoit des revenus pour la gestion des matières résiduelles et la gouvernance de l'eau, ce qui lui permet de financer des actions dans ces domaines respectifs.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Société québécoise de récupération et de recyclage

Soucieuse de faire du Québec un modèle de gestion novatrice et durable des matières résiduelles pour une société sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC a pour mission de favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles. RECYC-QUÉBEC influence ainsi les modes de production et de consommation. Elle est l'organisme désigné pour coordonner les activités de mise en valeur prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

La société a pour objet de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. À ces fins, elle peut, notamment :

- administrer tout système de consignation;
- réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies;
- favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation;
- promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés et pour les produits issus du recyclage ou de la valorisation;
- promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation;
- administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets, ou les assister dans l'élaboration de ces programmes.

De plus, la société veille à promouvoir la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, prise par le gouvernement en application de l'article 53.4 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les principales sources de revenus sont les droits environnementaux sur les pneus, les contributions du gouvernement du Québec, les consignations des contenants à remplissage unique et les contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » s'établit à 399,9 M\$ en 2022-2023, soit 71,7 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022. Le budget de dépenses se répartit en deux programmes : Protection de l'environnement et Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 20,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 391,6 M\$, soit une augmentation de 69,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. La hausse s'explique principalement par la mise en œuvre de la mesure visant à financer le transport collectif annoncée au Budget 2020-2021 et prévue au Plan pour une économie verte 2030, dont le financement du Programme d'aide au développement du transport collectif du ministère des Transports notamment.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme s'établit à 8,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette hausse s'explique principalement par le report aux années suivantes de plusieurs mandats prévus. Ces reports ont été causés par la pandémie de COVID-19.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement	391 649,0	69 829,3	314 049,7	321 819,7
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 220,0	1 892,8	6 327,2	6 327,2
Sous-total	399 869,0	71 722,1	320 376,9	328 146,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	20 300,0	20 300,0	-	-
Total	420 169,0	92 022,1	320 376,9	328 146,9

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement	391 649,0	69 829,3	314 049,7	321 819,7
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 220,0	1 892,8	6 327,2	6 327,2
Sous-total	399 869,0	71 722,1	320 376,9	328 146,9
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	20 300,0	20 300,0	-	-
Total	420 169,0	92 022,1	320 376,9	328 146,9

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Bonifier l'aide à la réhabilitation de terrains contaminés	8 100,0
Réduire la pollution atmosphérique et sonore	5 000,0
Accompagner et encadrer les partenaires - Acquisition des connaissances et détermination de critères pour l'amiante dans l'environnement	4 200,0
Autres mesures	3 000,0
Total	20 300,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- le développement de systèmes informatiques;
- l'acquisition d'équipements scientifiques.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	38 241,6	5 630,6	32 611,0
Immobilisations en ressources informationnelles	11 130,1	4 622,4	6 507,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	10,0	-	10,0
Total	49 381,7	10 253,0	39 128,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère permettent à ce dernier de réaliser sa mission et de mettre en œuvre les priorités ministérielles et gouvernementales. Ces priorités visent notamment la lutte contre les changements climatiques, principalement par la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, la protection de l'environnement, le développement durable et la poursuite de la modernisation du régime d'autorisation.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de trois grandes orientations permettant de répondre aux principaux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années. Ces enjeux sont l'adaptation des modes d'intervention et l'optimisation du potentiel humain et technologique.

Par ailleurs, pour appuyer financièrement la mise en place des actions permettant de répondre aux importants défis découlant de ces enjeux, le Ministère compte sur les crédits qui lui sont attribués annuellement et sur les revenus portés au crédit du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

ORIENTATION 1**SOUTENIR LES ACTIONS VISANT LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE**

À titre de responsable de la protection de l'environnement, le Ministère compte depuis plusieurs années sur la collaboration de partenaires afin de réaliser sa mission. L'apport d'une contribution efficace et efficiente de ses partenaires est essentiel à la réduction de l'empreinte écologique au Québec. En ce sens, le Ministère compte améliorer les outils mis à leur disposition, notamment dans les domaines de la réduction des quantités de matières résiduelles éliminées et de la protection de l'environnement.

Également, avec le Plan pour l'économie verte 2030 et le plan de mise en œuvre quinquennal qui y est associé, les actions liées aux changements climatiques du gouvernement vont se décliner en cinq axes :

- atténuer les changements climatiques;
- construire l'économie de demain;
- renforcer la résilience du Québec face aux impacts des changements climatiques;
- créer un environnement prévisible propice à la transition climatique;

- développer et diffuser les connaissances nécessaires pour guider la transition.

Actions envisagées

- Poursuivre la réalisation du Plan pour une économie verte 2030, notamment par la coordination et la mise en œuvre de son Plan de mise en œuvre quinquennal;
- Poursuivre le projet INFO-Crue visant à cartographier les zones risquant d'être inondées;
- Favoriser la mise en valeur des matières résiduelles (réduction à la source, récupération, réutilisation, recyclage et valorisation) en poursuivant la mise en œuvre des actions identifiées dans le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et dans la Stratégie de valorisation de la matière organique;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre d'intervention pour assurer une gestion rigoureuse et responsable des pesticides;
- Mettre en œuvre les mesures de conservation des milieux naturels introduites par la Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions (RLRQ, chapitre C-61.01);
- Poursuivre les démarches afin d'attribuer un statut permanent aux aires protégées ayant un statut provisoire ou de réserve de territoires aux fins d'aire protégée, autant en milieux terrestres et aquatiques que marins;
- Poursuivre les actions favorisant l'approvisionnement écoresponsable.

ORIENTATION 2

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ET LA TRANSPARENCE DES SERVICES LIÉS À LA MISSION

Le Ministère souhaite faciliter l'accès aux services, connaissances et informations utiles dont il dispose relativement à la protection de l'environnement. À cet effet, de nouvelles procédures pour augmenter la satisfaction de sa clientèle quant aux services dispensés seront mises de l'avant tout en s'assurant que l'environnement est bien protégé.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du nouveau régime d'autorisation environnementale;
- Contribuer à la relance économique en mettant en œuvre la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), et ce, dans le respect des plus hauts standards de protection de l'environnement;
- Poursuivre la réduction des délais de traitement des autorisations gouvernementales, notamment au niveau de la recevabilité;
- Optimiser les processus d'affaires;
- Améliorer l'efficacité des actions de surveillance environnementale, notamment par le biais du contrôle des déclarations de conformité;

- Offrir un service axé sur l'expérience client grâce à la prestation électronique de services visant un traitement uniforme et prévisible pour le client;
- Effectuer des sondages auprès des clientèles pour améliorer l'accompagnement offert;
- Faciliter le repérage et renforcer la qualité des données et informations disponibles sur le Web.

ORIENTATION 3**UTILISER PLEINEMENT LES RESSOURCES DISPONIBLES**

Le Ministère a la responsabilité de s'assurer que les outils rendus disponibles à son personnel permettent efficacité et performance. En ce sens, il renforcera la culture de la gestion axée sur les résultats et modernisera ses outils technologiques.

Actions envisagées

- Améliorer sa performance en misant sur de bonnes pratiques de gestion;
- Améliorer les processus et les outils de suivis du Ministère;
- Optimiser ses outils technologiques en fonction des besoins du personnel.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAUX****Fonds d'électrification et de changements climatiques****Les revenus**

Pour l'exercice 2022-2023, les revenus prévus du Fonds d'électrification et de changements climatiques sont de 1 215,2 M\$, en diminution de 97,8 M\$ comparativement aux revenus probables 2021-2022. L'écart s'explique principalement par la variation des revenus associés au marché du carbone.

Les dépenses

Pour l'exercice 2022-2023, les dépenses prévues du Fonds d'électrification et de changements climatiques s'élèvent à 1 315,0 M\$, en hausse de 23,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation est attribuable au déploiement de mesures dans le cadre du Plan de mise en œuvre 2021-2026 du Plan pour une économie verte 2030.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds d'électrification et de changements climatiques s'établissent à 3,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 1,6 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022. Cette augmentation est attribuable à une hausse des prévisions relatives à l'acquisition de biens tangibles.

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

Les revenus

Pour l'exercice 2022-2023, les prévisions de revenus du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'élèvent à 210,1 M\$, soit une diminution de 10,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. La diminution observée est principalement attribuable aux revenus provenant du gouvernement fédéral en lien avec le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Les dépenses

Pour 2022-2023, les prévisions de dépenses du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'établissent à 239,3 M\$, soit une diminution de 50,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. La diminution des dépenses est principalement attribuable aux activités en lien avec la gestion des matières résiduelles et plus précisément à un ralentissement du rythme de réalisation des projets dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'élèvent à 0,3 M\$ pour l'exercice 2022-2023. Ce montant est prévu pour l'acquisition de biens tangibles.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'électrification et de changements climatiques				
Revenus	1 215 173,5	95 000,0	1 312 973,6	-
Dépenses	1 315 039,1	-	1 291 554,1	-
Investissements	3 214,7	-	1 599,4	-
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État				
Revenus	210 134,6	-	220 622,0	-
Dépenses	239 281,8	-	289 599,1	-
Investissements	250,0	-	330,0	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Société québécoise de récupération et de recyclage

Les revenus

Les prévisions de revenus de RECYC-QUÉBEC pour l'exercice 2022-2023 s'élèvent à 98,8 M\$, soit une hausse de 9,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par des revenus additionnels destinés au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage et par des revenus supplémentaires provenant du Ministère dans le cadre du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de RECYC-QUÉBEC pour l'exercice 2022-2023 s'élèvent à 102,7 M\$, soit une hausse de 10,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par des dépenses additionnelles du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage ainsi que par les dépenses pour assurer la poursuite des programmes du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 36,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une diminution de 20,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une diminution des placements de portefeuille.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage				
Revenus	98 777,0	32 126,7	89 366,0	31 717,8
Dépenses	102 706,3	-	92 280,9	-
Investissements	36 565,0	-	57 315,5	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	8 220,0	6 327,2

FAMILLE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Services de garde éducatifs à l'enfance 282 501 places existantes en centres de la petite enfance (CPE), milieu familial, garderies subventionnées et non subventionnées au 31 juillet 2021¹ 2 729,9 M\$ en financement²	Services de garde éducatifs à l'enfance 11 720 enfants soutenus grâce à l'Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde en 2019-2020 134,1 M\$ en financement	Soutien financier aux partenaires 288 organismes communautaires Famille et regroupements financés en 2020-2021 38,4 M\$ en soutien
Soutien financier aux partenaires 210 organisations engagées aux côtés du Ministère en faveur de la conciliation famille-travail en 2020-2021 1,8 M\$ en soutien	Soutien financier aux partenaires 44 centres de pédiatrie sociale en communauté reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement et la Fondation Dr Julien en 2020-2021 7,0 M\$ en soutien	Curateur public 13 108 personnes sous régime de protection public au 31 mars 2021 16 671 personnes sous régimes de protection privés au 31 mars 2021 dont 13 271 sous surveillance

¹ Les places existantes en services de garde éducatifs à l'enfance comprennent désormais les places réellement offertes en milieu familial et non les places à l'agrément.

² Montant en financement pour l'exercice financier 2020-2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

L'intervention du ministère de la Famille contribue à la vitalité et au développement du Québec en favorisant l'épanouissement des familles et le développement du plein potentiel des enfants. Son intervention concerne particulièrement le renforcement des services en petite enfance, notamment ceux qui s'adressent aux enfants qui vivent dans un contexte de vulnérabilité. Les actions du Ministère portent ainsi sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants, sur la conciliation des responsabilités familiales, professionnelles et scolaires ainsi que sur le soutien aux enfants handicapés et à leur famille.

Le Ministère assure également la cohérence de l'action gouvernementale touchant les familles et les enfants. En ce sens, il élabore et met en œuvre des politiques, des programmes et des mesures qui répondent aux besoins de ceux-ci, tout en tenant compte de la diversité des réalités familiales et des milieux de vie.

Enfin, le Ministère est responsable de coordonner la lutte contre l'intimidation, sous toutes ses formes, à tous les âges, dans le monde réel et virtuel.

Au niveau administratif, le Ministère s'est engagé à améliorer sa performance organisationnelle en déployant une vision intégrée de l'approche client et en s'assurant que le développement de ses services numériques prend appui sur celle-ci.

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

FONDS SPÉCIAL

Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Le Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance (FSGÉE) a été institué par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1) en avril 2015. Il est affecté exclusivement au financement des services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés. Il est entièrement financé par une affectation de crédits, qui sont alloués par le Parlement au Ministère.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Famille » s'établit à 3 494,0 M\$ en 2022-2023, soit 62,7 M\$ de moins que la dépense probable 2021-2022.

En excluant de la dépense probable 2021-2022 des dépenses de 416,8 M\$ en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et de 25,0 M\$ découlant des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une hausse de 379,1 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par l'impact des mesures du Grand chantier pour les familles - Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 22,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 71,9 M\$ en 2022-2023. En excluant de la dépense probable 2021-2022 une dépense de 416,8 M\$ en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une hausse de 10,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'ajout de ressources au Ministère dans le cadre du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but d'accorder à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission. Aussi, il soutient financièrement des organismes communautaires offrant des activités de haltes-garderies. Il assure le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Il concerne également la coordination de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation ainsi que de ceux pris pour renforcer les services à la petite enfance. Enfin, le programme finance l'administration de l'Allocation famille, le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans ainsi que le développement du réseau de centres de pédiatrie sociale en communauté.

Le budget de dépenses s'établit à 139,3 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 17,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures pour stimuler l'offre de garde à horaire atypique et élargir les activités de halte-garderies communautaires, et de la fin de la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans.

PROGRAMME 3
Services de garde

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) de qualité. Il procure les ressources nécessaires au financement des dépenses de fonctionnement des CPE, des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. Ce programme englobe également le transfert budgétaire au Gouvernement de la nation crie, en vertu de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs en matière de SGEE et autres sujets connexes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 3 213,0 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 325,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une hausse de 350,6 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique principalement par l'impact des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance annoncé dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2021.

PROGRAMME 4
Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 69,8 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	71 893,8	(406 030,8)	477 924,6	477 924,6
2. Mesures d'aide à la famille	139 286,7	17 379,3	122 392,4	121 907,4
3. Services de garde	3 212 955,0	325 618,8	2 887 336,2	2 887 336,2
4. Curateur public ¹	69 818,4	311,3	69 507,1	69 507,1
Sous-total	3 493 953,9	(62 721,4)	3 557 160,3	3 556 675,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	22 400,0	22 400,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
1. Planification, recherche et administration ²	-	416 792,2	(416 792,2)	(416 792,2)
Total	3 516 353,9	376 470,8	3 140 368,1	3 139 883,1

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 20,4 M\$ en 2022-2023.

² La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹ (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	71 893,8	10 761,4	61 132,4	61 132,4
2. Mesures d'aide à la famille	139 286,7	17 379,3	122 392,4	121 907,4
3. Services de garde	3 212 955,0	350 618,8	2 862 336,2	2 862 336,2
4. Curateur public	69 818,4	311,3	69 507,1	69 507,1
Sous-total	3 493 953,9	379 070,8	3 115 368,1	3 114 883,1
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	22 400,0	22 400,0	-	-
Total	3 516 353,9	401 470,8	3 115 368,1	3 114 883,1

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Rehausser le financement des organismes existants	9 900,0
Reconduire certaines mesures pour favoriser le développement des enfants	6 900,0
Déployer des travailleurs de proximité auprès des familles	3 000,0
Autres mesures	2 600,0
Total	22 400,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements liés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère et du Curateur public. Ces investissements permettent ainsi d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services.

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	600,0	(500,0)	1 100,0
Immobilisations en ressources informationnelles	15 330,2	3 585,5	11 744,7
Prêts, placements, avances et autres coûts	2,0	-	2,0
Total	15 932,2	3 085,5	12 846,7

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère reflètent les engagements inscrits au Plan stratégique 2019-2023 ainsi qu'au Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance : Grand chantier pour les familles.

ORIENTATION 1

AGIR TÔT ET DE MANIÈRE CONCERTÉE POUR DONNER LA CHANCE À TOUS LES ENFANTS DE DÉVELOPPER LEUR PLEIN POTENTIEL

Les actions du Ministère visent à consolider les efforts pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, à détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et à intervenir dès leurs premières années de vie. L'objectif est d'agir tôt et de manière concertée pour donner la chance à tous les enfants de développer leur plein potentiel.

Le Ministère entend ainsi orienter ses actions pour soutenir le développement du réseau des SGEE et en rehausser la qualité, tout en s'assurant que les enfants provenant de milieux défavorisés bénéficient de services adéquats pour se développer pleinement. Plusieurs objectifs du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance répondent à ces engagements, notamment ceux visant à créer suffisamment de places pour répondre aux besoins des familles, à accroître l'efficacité du réseau pour mieux le développer, à assurer la présence d'une main-d'œuvre qualifiée et en nombre suffisant et à remettre l'égalité des chances au cœur de l'action du Ministère.

Actions envisagées

- Favoriser la réussite des SGEE à l'évaluation de la qualité éducative, notamment en déployant les mesures destinées au secteur des SGEE dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre;
- Favoriser la détection hâtive de difficultés chez l'enfant en rendant disponible une grille de surveillance inspirée de celles utilisées dans le réseau de la santé et des services sociaux et adaptée à l'intervention en SGEE;
- Renforcer les mécanismes qui permettent d'améliorer l'accessibilité aux SGEE subventionnés pour les enfants issus de familles à faible revenu ou ayant des besoins particuliers;
- Poursuivre la mise en œuvre et le suivi du partenariat avec la Fondation du D^r Julien pour améliorer l'accès aux centres de pédiatrie sociale en communauté;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre de places subventionnées et les besoins des parents, notamment par la poursuite de l'appel de projets en continu et en assurant un suivi rehaussé des projets afin qu'ils se réalisent dans les délais prévus.

ORIENTATION 2

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE MILIEUX DE VIE ET D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

Le Ministère entend soutenir le développement de milieux de vie et d'environnements favorables aux familles et accroître le soutien qu'il leur apporte, notamment en valorisant l'action des partenaires et en favorisant leur engagement et leur mobilisation envers les familles québécoises. Il s'agit d'une volonté claire de renforcer les capacités des différents organismes qui accompagnent les parents et les aident à assumer pleinement leur rôle.

Actions envisagées

- Débuter les travaux visant à réviser les objectifs du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;
- Continuer le travail amorcé pour implanter des mesures de conciliation famille-travail et publiciser davantage les mesures existantes auprès des partenaires;
- Poursuivre la mise en place des différents programmes de soutien financier et actions du Ministère en matière de conciliation famille-travail-études ainsi que les travaux pour le développement d'une offre de services de garde à horaires atypiques;
- Accroître le soutien offert aux enfants handicapés et à leur famille;
- Réviser le Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans.

ORIENTATION 3**AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE CLIENT**

L'une des facettes de la performance organisationnelle est la qualité des services offerts aux différentes clientèles. C'est pourquoi le Ministère souhaite bonifier l'expérience client et s'assurer de toujours mieux répondre aux attentes de ses clientèles et de ses partenaires, notamment en ce qui concerne les services numériques qui leur sont offerts.

Actions envisagées

- Mesurer périodiquement la satisfaction des différentes clientèles, prendre appui sur les résultats et soutenir l'amélioration continue des directions concernées;
- Poursuivre l'amélioration et la valorisation de l'expérience client;
- Impliquer la clientèle dans l'amélioration des services offerts en mode numérique.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU FONDS SPÉCIAL**FONDS SPÉCIAL****Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance****Les revenus**

Les revenus prévus pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 3 213,0 M\$, soit 91,1 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022.

En excluant des revenus probables 2021-2022 un transfert de 416,8 M\$ provenant du Ministère en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et de 25,0 M\$ découlant des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, les revenus prévus pour l'exercice 2022-2023 représentent une hausse de 350,6 M\$ par rapport aux revenus probables. Cette variation s'explique par une augmentation des transferts provenant du Ministère, notamment pour des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 3 213,0 M\$, soit une augmentation de 325,6 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022.

En excluant les dépenses mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 25,0 M\$ en 2021-2022, la prévision des dépenses pour l'exercice 2022-2023 représente une augmentation de 350,6 M\$. Cette hausse s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. De plus, la croissance des dépenses tient compte de la mise à jour des paramètres de financement du réseau.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Revenus	3 212 955,0	3 212 955,0	3 304 128,4	3 304 128,4
Dépenses	3 212 955,0	-	2 887 336,2	-
Investissements	-	-	-	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses ¹	9 650,0	-	-	-

¹ Incluant un montant de 4,8 M\$ correspondant à des dépenses additionnelles à approuver à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts.

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Curateur public ¹	69 818,4	69 507,1

¹ Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

FINANCES

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Mission¹ 1 présentation annuelle à l'Assemblée nationale du Discours sur le budget qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement ainsi que des Comptes publics	Dépenses fiscales² 285 dont 151 liées au régime d'imposition des particuliers, 89 associées au régime d'imposition des sociétés et 45 reliées au régime des taxes à la consommation	Fonds des générations La valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 15,7 G\$ au 31 mars 2022
Transactions³ 192,3 G\$ en virements électroniques et en chèques émis	Clientèle (Épargne Placements Québec)⁴ 171 720 adhérents	Émissions d'obligations vertes 500,0 M\$ Le Québec a réalisé une émission d'obligations vertes de 500,0 millions de dollars canadiens en mai 2021 Au total, six émissions d'obligations vertes, totalisant 3,3 milliards de dollars canadiens, ont eu lieu depuis le lancement du programme en 2017
Financement-Québec¹ La valeur des prêts à long terme accordés aux organismes hors périmètre comptable devrait s'établir à 1,9 G\$	Fonds de financement¹ La valeur des prêts à long terme accordés aux organismes à l'intérieur du périmètre comptable devrait s'établir à 11,9 G\$	SOFIL³ 1,2 G\$ dans près de 2 100 projets d'infrastructures réalisés par les municipalités et les organismes municipaux

- ¹ Pour 2021-2022
- ² Au 31 décembre 2021
- ³ Pour 2020-2021
- ⁴ Au 31 mars 2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

De concert avec le Secrétariat du Conseil du trésor, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

Le Ministère est responsable de la préparation et de la présentation du Discours sur le budget. Il est aussi responsable de la préparation des Comptes publics en deux volumes, soit les états financiers consolidés du gouvernement et les renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu qui présentent une reddition de comptes des opérations des entités qui sont effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu et celles des fonds spéciaux. Ces opérations sont notamment mises en perspective avec les crédits et les autorisations de dépenser octroyés par le Parlement.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), a pour objectif de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

Le Fonds de financement a pour objet de permettre au ministre des Finances, à même les sommes empruntées à cette fin par le gouvernement et versées au fonds, de faire des prêts aux organismes publics, entreprises du gouvernement, fonds spéciaux et autres organismes déterminés par le gouvernement.

Le Fonds de financement est administré par le ministre des Finances du Québec.

Les surplus cumulés par le Fonds de financement sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Le Fonds de financement impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par le gouvernement sur les emprunts qu'il effectue pour le compte du fonds. Ce dernier impute également aux emprunteurs des frais de gestion. Les tarifs reliés à l'émission et aux frais de gestion sont déterminés par le gouvernement.

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (FAFICS), constitué par la Loi concernant le Programme d'aide financière à l'investissement et instituant le Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux (RLRQ, chapitre P-30.1.1), a pour objet d'assurer le financement :

- du Programme d'aide financière à l'investissement, lequel permet aux entreprises réalisant un projet admissible d'obtenir une aide financière applicable sous la forme d'un paiement partiel de leurs factures d'électricité;
- de la compensation d'Hydro-Québec pour les diminutions de tarifs résultant des contrats spéciaux déterminés par le ministre des Finances et conclus après le 31 décembre 2016.

Le FAFICS est administré par le ministre des Finances. Les revenus du FAFICS sont constitués d'une affectation d'une portion du dividende d'Hydro-Québec.

Fonds des générations

Constitué par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), ce fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement du Québec.

Le Fonds des générations est essentiellement alimenté par les sommes suivantes :

- les redevances hydrauliques provenant d'Hydro-Québec et des producteurs privés d'hydroélectricité;
- les revenus découlant de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec;
- les revenus miniers perçus par le gouvernement;
- un montant provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques;
- les biens non réclamés administrés par Revenu Québec;
- une partie du produit des ventes d'actifs du gouvernement;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les revenus provenant du placement des sommes le constituant.

Fonds de lutte contre les dépendances

Le Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis (FRVC) a été institué au ministère des Finances par la Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (L.Q. 2018, chapitre 19). À l'hiver 2022, le mandat du FRVC a été étendu et il est devenu le Fonds de lutte contre les dépendances (FLD).

Les revenus du FLD proviennent principalement :

- des sommes payées par la Société québécoise du cannabis (SQDC) à titre de dividendes;
- de parts du dividende de la Société des alcools du Québec (SAQ) et de celui de la Société des loteries du Québec;
- de la part du Québec du droit d'accise fédéral applicable sur les produits du cannabis.

Les dépenses du FLD sont affectées :

- à la résorption de tout déficit que pourrait subir la SQDC;
- au virement des sommes attribuées au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC);
- à la prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique ou d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

La majorité des revenus, après résorption de tout déficit de la SQDC, doit être versée au FPRMC. Le ministre des Finances peut désigner un ministre afin de lui permettre de venir porter des sommes au débit du FLD pour la réalisation d'activités de prévention de l'usage de substances psychoactives, du jeu pathologique ou d'autres formes de dépendance, de même qu'à la lutte contre les méfaits qui s'y rapportent.

Fonds du centre financier de Montréal

Le Fonds du centre financier de Montréal est un fonds spécial institué en 1999 par la Loi sur les centres financiers internationaux (LCFI) (RLRQ, chapitre C-8.3). Il est géré par le ministre des Finances et affecté au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale.

Les revenus du fonds proviennent de crédits de transfert du gouvernement ainsi que des frais et de la contribution annuelle exigibles des exploitants de centres financiers internationaux en vertu de la LCFI.

Les dépenses du fonds s'effectuent presque exclusivement sous la forme de rémunération des services rendus par Finance Montréal-La Grappe Financière du Québec, un organisme chargé, par le ministre, de la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de démarchage en vue de susciter l'établissement dans l'agglomération de Montréal de nouveaux centres financiers internationaux et de nouvelles activités financières internationales.

Fonds du Plan Nord

La Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1) a été édictée en juin 2011. L'objet du fonds consiste à favoriser le développement et la protection du territoire du Plan Nord.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Société du Plan Nord (RLRQ, chapitre S-16.011), le 1^{er} avril 2015, le Fonds du Plan Nord est affecté à l'administration de la Société du Plan Nord et au financement de ses activités.

Le Fonds du Plan Nord est principalement alimenté par une partie des retombées fiscales attribuables aux investissements réalisés sur le territoire du Plan Nord, par des contributions d'Hydro-Québec, de même que de partenaires qui bénéficient des investissements du fonds.

Fonds du tribunal administratif des marchés financiers

Le Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers est institué par l'article 115.15.50 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier (LESF) (RLRQ, chapitre E-6.1). Il pourvoit aux engagements financiers nécessaires à l'exercice des fonctions juridictionnelles du Tribunal.

Le Tribunal a pour mission principale de tenir des audiences et de rendre des décisions dans les domaines des valeurs mobilières, des instruments dérivés, de la distribution de produits et services financiers, des assureurs, des coopératives de services financiers, des sociétés de fiducie et d'épargne, des institutions de dépôts et la protection des dépôts et des agents d'évaluation du crédit.

En vertu de la LESF, le Tribunal soumet chaque année, au ministre des Finances, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant. Ces prévisions sont soumises ensuite à l'approbation du gouvernement, sur recommandation du ministre des Finances. Ainsi, suivant l'adoption de ce décret, tel que prévu à la LESF, l'Autorité des marchés financiers (AMF) verse au fonds les sommes qui y sont prévues. Les autres revenus du fonds proviennent des droits, honoraires et frais afférents établis selon les tarifs en vigueur ainsi que des revenus d'intérêts.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Le Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF) a été institué au ministère des Finances par la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003).

D'une part, le FRAF permet la rétribution des services que Revenu Québec rend au ministre, tels que :

- la perception des impôts et des taxes dus au gouvernement;
- l'administration du Programme de perception des pensions alimentaires et des biens non réclamés;
- l'administration et la perception de différents programmes sociofiscaux, comme pour Retraite Québec.

D'autre part, le FRAF permet de pourvoir aux obligations du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002). Selon la Loi sur l'administration fiscale, tout intérêt payable à l'occasion d'un remboursement effectué par le ministre à la suite de l'application d'une loi fiscale est porté au débit du FRAF.

De plus, en 2020-2021, le FRAF a servi à pourvoir au financement du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels, mis en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La rétribution de Revenu Québec provenant du FRAF représente environ 75 % de son financement annuel et est fixée, annuellement, par décret après avoir été déterminée conjointement avec le ministère des Finances selon l'Entente de financement et de performance.

Le versement au FRAF par Revenu Québec est constitué à raison de 80 % provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et de 20 % provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés. Ces sommes sont portées au crédit du fonds général par Revenu Québec et versées au FRAF, comme le décret annuel le prévoit.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Agence du revenu du Québec

L'Agence du revenu du Québec (Revenu Québec) a la charge :

- d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics;
- d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires afin d'assurer la régularité du soutien financier prévu auquel ont droit les enfants et les parents gardiens;
- d'administrer les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement;
- d'assurer l'administration provisoire des biens non réclamés et leur liquidation pour en verser la valeur aux ayants droit ou, à défaut, au ministre des Finances;
- de recommander au gouvernement des modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

Cette mission est fondamentale pour le gouvernement. Elle est la source du financement de son fonctionnement et de celui de la majorité des services publics. Elle permet aussi à certains citoyens de pouvoir compter sur les interventions de Revenu Québec pour avoir accès rapidement aux montants auxquels ils ont droit.

Les sources de revenus de Revenu Québec sont :

- les contributions du Fonds relatif à l'administration fiscale (FRAF);
- la tarification de services au gouvernement du Canada;
- les tarifications fiscale et alimentaire;
- la tarification de services à des ministères et organismes provinciaux;
- les honoraires pour l'administration des biens non réclamés;
- les contributions du gouvernement du Canada.

Autorité des marchés financiers

Instituée par la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (RLRQ, chapitre A-33.2), le 1^{er} février 2004, l'Autorité des marchés financiers (AMF) se distingue par un encadrement intégré du secteur financier québécois, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des instruments dérivés, des institutions de dépôt à l'exception des banques et de la distribution de produits et services financiers.

Elle a aussi le mandat de délivrer les autorisations pour les administrateurs de régimes volontaires d'épargne-retraite.

La mission de l'AMF vise à :

- assister les consommateurs de produits financiers et les utilisateurs de services financiers, faciliter le traitement des plaintes et mettre en place des programmes d'éducation;
- assurer le respect des normes de solvabilité applicables aux institutions financières et autres intervenants du secteur financier;
- encadrer la distribution des produits et services financiers;
- encadrer les activités de bourse et de compensation ainsi que l'encadrement des marchés de valeurs mobilières;
- assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés;
- voir à la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et d'utilisateurs de services financiers et administrer le fonds d'indemnisation prévu à la loi.

Les revenus de l'AMF proviennent essentiellement du paiement de droits, de cotisations, de primes, d'intérêts sur placements, de sanctions administratives et d'amendes et de contributions du gouvernement du Québec (lutte à l'évasion fiscale).

Financement-Québec

Financement-Québec (la Société) a été instituée par la Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour mission de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts et les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit tout en minimisant leurs coûts de financement. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux engagés sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement. Les titres de créance émis par la Société sont garantis par le gouvernement du Québec.

Institut de la statistique du Québec

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) est l'organisme gouvernemental responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec.

À titre de responsable des statistiques pour le Québec, l'Institut établit un programme statistique public « de base ». Les informations statistiques sont produites sur une base provinciale, régionale ou locale et touchent divers aspects de la société québécoise tels que l'économie, la démographie, la santé, l'éducation, le travail et la rémunération, la culture et les communications. L'Institut établit et tient à jour le bilan démographique du Québec. Il assure également le suivi et la diffusion des indicateurs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

À titre de coordonnateur de la statistique publique pour le Québec, l'Institut est le responsable de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Ainsi, il répond à des mandats confiés par des ministères et organismes pour lesquels il recueille, produit, analyse et diffuse des informations statistiques fiables et objectives.

L'Institut répond aux besoins statistiques des organismes parapublics des milieux de la santé et de l'enseignement, des municipalités, des centres de recherche, des entreprises privées et des organisations des milieux syndical, patronal et associatif. L'administration publique québécoise constitue toutefois un partenaire de premier plan.

L'Institut agit aussi à titre de porte-parole du Québec auprès de Statistique Canada.

L'Institut a également le mandat d'assurer l'accès aux données administratives du gouvernement du Québec aux fins de la recherche scientifique.

L'Institut dispose de deux sources de financement, soit une subvention annuelle versée par le ministère des Finances et des revenus autonomes générés par les travaux statistiques réalisés pour différents clients, principalement des ministères et des organismes.

Société de financement des infrastructures locales du Québec

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004.

La SOFIL a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la SOFIL proviennent de trois sources, à savoir les transferts du gouvernement fédéral, les recettes provenant des droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée (droit d'immatriculation additionnel et droit d'acquisition) ainsi que les revenus d'intérêts.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Finances » s'établit à 160,5 M\$ en 2022-2023 en excluant le service de la dette. Il s'agit d'une diminution de 45,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la bonification ponctuelle en 2021-2022 du gouvernement du Québec au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la partie administrée par la SOFIL, laquelle est partiellement compensée par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2021-2022 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 18,9 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1**Direction et administration**

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion.

Le budget de ce programme en 2022-2023 s'élève à 37,6 M\$, en hausse de 1,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique par des besoins additionnels en ressources informationnelles pour respecter l'obligation gouvernementale d'adhérer au Programme de consolidation des centres de traitement informatique et de l'optimisation du traitement et du stockage.

PROGRAMME 2**Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière**

Ce programme vise à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de ses politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière, et à assurer le financement, la gestion de la dette, les opérations financières ainsi que les activités comptables.

Le budget de ce programme en 2022-2023 s'élève à 51,9 M\$, en baisse de 88,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la bonification ponctuelle en 2021-2022 du gouvernement du Québec au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour la partie administrée par la SOFIL.

PROGRAMME 3**Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits**

Ce programme vise à financer l'Institut de la statistique du Québec, les frais de services bancaires, des initiatives concernant la perception des revenus et les fraudes envers l'État ainsi que la modernisation des systèmes d'information dans le secteur de la santé.

Le budget de ce programme en 2022-2023 s'élève à 71,1 M\$, en hausse de 41,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation est principalement liée aux provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2021-2022 sont comptabilisées dans d'autres ministères.

PROGRAMME 4**Service de la dette**

Ce programme vise à financer les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe, sur le compte des régimes de retraite, sur le régime de rentes de survivants et sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses affectées à ce programme augmentent de 276,0 M\$ en 2022-2023 par rapport à 2021-2022. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	37 618,0	1 812,7	35 405,3	35 805,3
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	51 854,4	(88 008,3)	51 778,5	139 862,7
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	71 063,2	41 047,5	88 425,3	30 015,7
Sous-total	160 535,6	(45 148,1)	175 609,1	205 683,7
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	18 900,0	18 900,0	-	-
Sous-total	179 435,6	(26 248,1)	175 609,1	205 683,7
Service de la dette				
4. Service de la dette	6 438 000,0	276 000,0	6 162 000,0	6 162 000,0
Total	6 598 535,6	230 851,9	6 337 609,1	6 367 683,7

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction et administration	37 618,0	1 812,7	35 405,3	35 805,3
2. Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	51 854,4	(88 008,3)	51 778,5	139 862,7
3. Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	71 063,2	41 047,5	88 425,3	30 015,7
Sous-total	160 535,6	(45 148,1)	175 609,1	205 683,7
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	18 900,0	18 900,0	-	-
Sous-total	179 435,6	(26 248,1)¹	175 609,1	205 683,7
Service de la dette				
4. Service de la dette	6 438 000,0	276 000,0	6 162 000,0	6 162 000,0
Total	6 598 535,6	230 851,9	6 337 609,1	6 367 683,7

¹ En incluant, à la dépense probable 2021-2022, la provision de 47,2 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État et la provision de 6,3 M\$ pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et en excluant, à la dépense probable 2021-2022, un montant de 85,7 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 5,9 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Célébrer le centenaire de l'anniversaire de naissance de René Lévesque	10 000,0
Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les fraudes envers l'État	5 000,0
Poursuivre le financement du Centre de recherches mathématiques à l'Université de Montréal	1 500,0
Renouveler le financement de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques à l'Université de Sherbrooke	900,0
Poursuivre le financement du Centre sur la productivité et la prospérité	600,0
Bonifier les services d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec	500,0
Appuyer le lancement de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau à HEC Montréal	400,0
Total	18 900,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	100,0	-	100,0
Immobilisations en ressources informationnelles	825,0	(1,2)	826,2
Prêts, placements, avances et autres coûts	924,3	-	924,3
Total	1 849,3	(1,2)	1 850,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****ASSURER UNE GESTION SAINTE ET RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC**

Le maintien de l'équilibre budgétaire nécessite une gestion responsable des finances publiques. Il exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus et permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice des générations actuelles et futures de tous les Québécois et Québécoises.

Actions envisagées

- Respecter les objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001);
- Poursuivre l'orientation du gouvernement axée sur la croissance du potentiel économique;
- Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques;
- Réduire le poids de la dette par le maintien de l'équilibre budgétaire et les versements au Fonds des générations.

ORIENTATION 2**RENDRE LE RÉGIME FISCAL PLUS COMPÉTITIF ET INCITATIF**

Le ministère des Finances est responsable de l'élaboration de la politique fiscale. Par ces actions en la matière, le Ministère peut favoriser la croissance du potentiel économique en mettant en place un régime fiscal qui permet de stimuler les investissements privés et de favoriser la participation au marché du travail, ces éléments étant déterminants dans la croissance économique.

Actions envisagées

- Réduire le fardeau fiscal une fois les objectifs de réduction de la dette atteints afin d'augmenter le revenu disponible de la majorité des Québécois;
- Rendre le régime fiscal plus incitatif au travail particulièrement pour les travailleurs d'expérience;
- Mettre en place des aides fiscales ciblées et destinées aux familles en situation de vulnérabilité;
- Rendre le régime fiscal plus compétitif pour les entreprises;
- Mettre en place des aides fiscales permettant d'augmenter la productivité des petites et moyennes entreprises;
- Poursuivre les travaux visant à optimiser le régime fiscal des sociétés afin qu'il soit compétitif et qu'il réponde aux objectifs aux meilleurs coûts possibles.

ORIENTATION 3**AMÉLIORER LES PRÉVISIONS**

Les écarts entre les prévisions des revenus et des dépenses peuvent avoir des répercussions sur les services offerts à la population, par exemple les services en santé et en éducation.

Actions envisagées

- Effectuer des analyses rétroactives des écarts entre les résultats réels et les prévisions correspondantes émises au cours des années antérieures, et ce, afin d'identifier les possibilités d'amélioration aux modèles prévisionnels;

- Valider en continu les hypothèses utilisées dans les modèles de prévision afin de s'assurer qu'elles demeurent appropriées;
- Parfaire l'automatisation de certaines données dans les modèles de prévision afin de minimiser les risques d'erreurs;
- Sensibiliser, à chaque prévision, les ministères et les organismes à l'importance d'établir des prévisions budgétaires de qualité et documentées, qui prennent en compte les données les plus récentes disponibles, dont les dernières orientations et les annonces du gouvernement.

ORIENTATION 4

DIFFUSER UNE INFORMATION PLUS TRANSPARENTE ET ACCESSIBLE

Les finances publiques sont considérées comme un domaine complexe, réservé à des spécialistes. Dans un souci de transparence et d'équité pour tous les Québécois et Québécoises, le Ministère entend augmenter la diffusion d'informations financières, et ce, en les rendant accessibles au plus grand nombre.

Actions envisagées

- Poursuivre l'identification des sources d'information et effectuer un inventaire des données potentielles pour les données ouvertes;
- Poursuivre les rencontres du comité sectoriel pour évaluer l'inventaire, prioriser les jeux de données et établir un calendrier de diffusion;
- Poursuivre la mise en place du processus de formatage des jeux de données produits par le Ministère en vue de leur diffusion sur le site Web Données Québec;
- Promouvoir les données ouvertes auprès du personnel;
- Publier les statistiques fiscales;
- Publier les dépenses fiscales;
- Maintenir à jour les calculateurs Web du Ministère :
 - Coût de garde quotidien en 2021;
 - Revenu disponible de 2019 à 2021;
 - Déduction relative aux dépenses de télétravail.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de financement

Les revenus

Pour l'exercice financier 2022-2023, les revenus prévus s'élèvent à 2 108,5 M\$, en hausse de 234,8 M\$ comparativement aux revenus probables 2021-2022. Cette variation est attribuable notamment à l'augmentation de l'encours des prêts consentis à la clientèle.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses prévues s'établissent à 2 075,0 M\$, en hausse de 233,7 M\$ comparativement aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est attribuable notamment à l'augmentation de l'encours des avances contractées auprès du fonds général.

Les investissements

Pour l'exercice financier 2022-2023, les investissements prévus s'élèvent à 14 850,8 M\$, en hausse de 1 967,3 M\$ comparativement aux investissements probables 2021-2022. Cette variation est attribuable notamment à une hausse des besoins de financement à long terme de la clientèle.

Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux

Les revenus

Les prévisions de revenus du FAFICS s'établissent à 232,0 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 4,0 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par l'augmentation de la portion du dividende d'Hydro-Québec affectée au FAFICS, laquelle correspond aux sommes nécessaires au paiement des dépenses.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FAFICS s'établissent à 232,0 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 4,0 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation est principalement attribuable à la croissance prévue de l'utilisation du Programme d'aide financière à l'investissement, auquel est affecté le fonds. En effet, en fonction de l'évolution du nombre de demandes des entreprises qui souhaitent participer au programme et de la réalisation des investissements qui donnent droit à l'aide financière, il est prévu que le montant des subventions accordées en 2022-2023 soit en légère hausse par rapport à 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FAFICS.

Fonds de lutte contre les dépendances**Les revenus**

En 2022-2023, la prévision de revenus du FLD s'établit à 193,7 M\$, soit une augmentation de 29,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. La variation s'explique par la hausse des revenus provenant du droit d'accise, du dividende de la SQDC et par l'ajout d'un revenu provenant du dividende de la SAQ.

Les dépenses

En 2022-2023, la prévision de dépenses du FLD s'établit à 193,6 M\$, soit une augmentation de 29,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. La variation est principalement attribuable au montant plus élevé qui sera viré au FPRMC en 2022-2023.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FLD.

Fonds des générations**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds des générations s'établissent à 3 445,0 M\$ en 2022-2023, soit 12,0 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'effet combiné de la diminution des revenus miniers et de l'augmentation des revenus de placement.

Les dépenses

Le fonds n'a aucune dépense.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds des générations s'établissent à 3 445,0 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023.

Fonds du centre financier de Montréal**Les revenus**

Les prévisions de revenus du fonds s'établissent à 1,7 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit un montant semblable aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 1,4 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit un montant semblable aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le fonds.

Fonds du Plan Nord

Les revenus

Pour l'exercice financier 2022-2023, les prévisions de revenus du Fonds du Plan Nord sont de 101,8 M\$, soit 0,2 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par une révision à la hausse des revenus de placements du Fonds du Plan Nord.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds du Plan Nord sont estimées à 158,4 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, en hausse de 76,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est notamment attribuable au report de certains transferts à la Société du Plan Nord en raison de la pandémie de COVID-19 et à la mise en œuvre du Plan d'action nordique 2020-2023 de la Société du Plan Nord.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le fonds.

Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 5,5 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 2,1 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par l'utilisation des placements accumulés et prévus pour le projet concernant le virage technologique des tribunaux administratifs.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 5,5 M\$ en 2022-2023, en hausse de 2,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par les dépenses prévues pour le projet concernant le virage technologique des tribunaux administratifs.

Les investissements

Les prévisions d'investissements en 2022-2023 s'établissent à 10,6 M\$, principalement en placements de moins d'un an.

Fonds relatif à l'administration fiscale

Les revenus

En 2022-2023, les prévisions de revenus du FRAF s'établissent à 1 095,9 M\$, soit une diminution de 14,0 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. La diminution résulte des modifications apportées en 2021-2022 aux sommes versées par le gouvernement fédéral pour l'administration de la taxe sur les produits et services par Revenu Québec.

Les dépenses

En 2022-2023, les prévisions de dépenses s'établissent à 1 095,9 M\$, soit 1 060,9 M\$ en rétribution à Revenu Québec et 35,0 M\$ pour le paiement d'intérêts (obligation du ministre en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'administration fiscale). Les dépenses en rétribution à Revenu Québec de 2022-2023 sont inférieures de 14,1 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FRAF.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Revenus	2 108 547,2	-	1 873 786,7	-
Dépenses	2 074 982,1	-	1 841 288,6	-
Investissements	14 850 814,6	-	12 883 505,8	-
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux				
Revenus	232 000,0	-	228 000,0	-
Dépenses	232 000,0	-	228 000,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances				
Revenus	193 670,8	-	164 235,0	-
Dépenses	193 552,9	-	164 117,1	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des générations				
Revenus	3 445 000,0	-	3 457 000,0	-
Dépenses	-	-	-	-
Investissements	3 445 000,0	-	3 457 000,0	-
Fonds du centre financier de Montréal				
Revenus	1 746,7	600,0	1 804,0	600,0
Dépenses	1 404,5	-	1 390,6	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds du Plan Nord				
Revenus	101 812,2	-	101 617,1	-
Dépenses	158 393,4	-	82 105,6	-
Investissements	-	-	-	-

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers				
Revenus	5 464,1	462,1	3 386,6	18,0
Dépenses	5 464,1	-	3 085,9	-
Investissements	10 633,6	-	14 050,0	-
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Revenus	1 095 902,9	-	1 109 893,8	-
Dépenses	1 095 902,9	-	1 109 975,1	-
Investissements	-	-	-	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	26 700,0	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Agence du revenu du Québec

Les revenus

Le total des revenus du budget 2022-2023 s'établit à 1 393,8 M\$, soit 41,0 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de la tarification fiscale et de la contribution du FRAF.

Les dépenses

Le total des dépenses du budget 2022-2023 s'établit à 1 397,5 M\$, soit 68,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation est notamment due à une hausse des dépenses de rémunération et à l'ajout de dépenses relatives aux besoins technologiques.

Les investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 118,2 M\$, en hausse de 24,8 M\$ par rapport à ceux de 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par des investissements prévus en immobilisations tangibles pour le remplacement d'équipements désuets nécessaires aux activités du Centre gouvernemental de traitement massif, ainsi que pour le projet de modernisation du Complexe Desjardins. La variation s'explique également par la révision, en 2021-2022, de plusieurs projets en gestion immobilière, à la suite de l'implantation du télétravail en mode hybride.

Autorité des marchés financiers**Les revenus**

Les prévisions 2022-2023 de revenus de l'AMF s'établissent à 250,8 M\$, soit 13,9 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des revenus de droits et de cotisations.

Les dépenses

Les prévisions 2022-2023 de dépenses de l'AMF s'établissent à 175,0 M\$, soit 17,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des dépenses de rémunération reliée à la progression et à l'indexation salariales des employés de l'AMF, par une augmentation des dépenses de services professionnels, ainsi que par une hausse de la dépense d'amortissement découlant de la mise en production de projets majeurs en développement informatique.

Les investissements

Les prévisions 2022-2023 d'investissement de l'AMF s'établissent à 90,3 M\$, dont 74,0 M\$ en placements, ce qui représente une diminution de 98,0 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique essentiellement par une diminution des investissements en placements de portefeuille à la suite d'un transfert non récurrent en 2021-2022 des placements temporaires à des placements de portefeuille gérés par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Financement-Québec**Les revenus**

Pour l'exercice financier 2022-2023, les prévisions de revenus de la Société s'élèvent à 267,3 M\$, en hausse de 29,0 M\$ comparativement aux revenus probables 2021-2022. Cette variation est principalement attribuable à l'augmentation des prêts consentis à la clientèle.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2022-2023, les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 255,7 M\$, en hausse de 31,7 M\$ comparativement aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est notamment attribuable à l'augmentation des emprunts de la Société pour financer la hausse des prêts consentis à la clientèle.

Les investissements

Pour l'exercice financier 2022-2023, les investissements prévus de la Société se chiffrent à 2 522,4 M\$, en hausse de 575,5 M\$ comparativement aux investissements probables 2021-2022. Cette variation est attribuable à une hausse des besoins de financement à long terme de la clientèle.

Institut de la statistique du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'exercice 2022-2023 s'établissent à 48,0 M\$, soit 4,5 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des revenus provenant des ministères du gouvernement du Québec clients de l'Institut et par l'augmentation de la contribution ministérielle reliée au projet annoncé dans le Budget 2020-2021 du gouvernement du Québec, visant à bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 48,0 M\$, soit une augmentation de 4,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par l'augmentation des dépenses nécessaires à la réalisation des projets planifiés de l'exercice 2022-2023 et par l'augmentation des dépenses reliées au projet annoncé dans le Budget 2020-2021 du gouvernement du Québec, visant à bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'exercice 2022-2023 s'établissent à 2,3 M\$, ce qui représente une diminution de 2,5 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la baisse des investissements pour les projets visant le développement informatique du Registre des événements démographiques, le développement informatique du Guichet d'accès aux données de recherche et la consolidation des centres de traitement informatique.

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Les revenus

Pour l'exercice financier 2022-2023, la SOFIL prévoit des revenus de 1 136,8 M\$, soit 228,0 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette augmentation des revenus est essentiellement attribuable à une hausse des transferts du gouvernement fédéral. Ces transferts fédéraux proviennent du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (auparavant nommé Fonds de la taxe sur l'essence) et sont comptabilisés à titre de revenus selon l'avancement des projets d'infrastructures subventionnés par la SOFIL.

Les dépenses

Pour l'exercice financier 2022-2023, la SOFIL anticipe des dépenses de 1 124,9 M\$, soit 177,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La SOFIL anticipe pour 2022-2023 une hausse de la valeur des projets d'infrastructures locales de la part des municipalités et des organismes municipaux bénéficiant d'un soutien financier de la SOFIL.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu par la SOFIL.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec				
Revenus	1 393 759,7	-	1 352 787,2	-
Dépenses	1 397 459,7	-	1 329 147,7	-
Investissements	118 219,3	-	93 453,8	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	26 700,0	-	-	-
Autorité des marchés financiers				
Revenus	250 845,6	-	236 979,0	-
Dépenses	174 987,0	-	157 326,1	-
Investissements	90 344,0	-	188 326,5	-
Financement-Québec				
Revenus	267 316,4	-	238 338,5	-
Dépenses	255 710,2	-	224 022,8	-
Investissements	2 522 355,3	-	1 946 854,5	-
Institut de la statistique du Québec				
Revenus	48 040,3	22 734,7	43 535,3	20 523,0
Dépenses	48 040,3	-	43 535,3	-
Investissements	2 272,3	-	4 788,0	-
Société de financement des infrastructures locales du Québec				
Revenus	1 136 829,0	-	908 789,0	24 900,0
Dépenses	1 124 874,0	-	947 419,0	-
Investissements	-	-	-	-

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Retombées économiques 5,6 G\$ produit intérieur brut (PIB) du secteur forestier en 2020	Travailleurs du secteur forestier 53 480 emplois en 2020 dans le secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière, des activités de soutien à la foresterie et de la fabrication de produits en bois et de papier	Possibilités forestières 34,1 millions de mètres cubes bruts de possibilités forestières par année pour la période 2018-2023, en ce qui concerne les forêts publiques
Plants plantés 137,9 millions de plants destinés, annuellement, au reboisement en forêts publiques et privées	Permis 1 326 725 permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2020-2021	Parcs nationaux et territoires fauniques 747 parcs nationaux (27) et territoires fauniques structurés, dont les réserves fauniques (21), les zones d'exploitation contrôlée (86), les pourvoiries (578) et autres (35)

¹ Selon les informations disponibles au Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pour mission d'assurer, dans une perspective de gestion durable, la conservation et la mise en valeur des forêts, de la faune et des parcs nationaux pour contribuer à la prospérité et à la qualité de vie des Québécois.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- acquérir, développer et diffuser les connaissances relatives aux forêts, à la faune et aux parcs;
- mettre en place les conditions favorables pour assurer un développement optimal des ressources forestières et fauniques au bénéfice du Québec et de ses régions;
- veiller à la protection et à la conservation de la faune et des milieux fauniques et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assurer la gestion et la réglementation concernant les activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- la Fondation de la faune du Québec;
- la Société des établissements de plein air du Québec.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds des ressources naturelles – ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Le Fonds des ressources naturelles a été institué le 1^{er} juillet 2011 et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable du volet Aménagement durable du territoire forestier et du volet Conservation et mise en valeur de la faune.

Le volet Aménagement durable du territoire forestier, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, est affecté au financement des activités liées à l'aménagement durable des forêts et à sa gestion, à l'intensification de la production ligneuse, à la recherche forestière et à d'autres activités liées à la sensibilisation et à l'éducation forestière ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur ou à la transformation des ressources du milieu forestier.

Le volet Conservation et mise en valeur de la faune, en vigueur depuis le 11 juin 2021, est affecté au financement d'activités liées à la conservation, la gestion et l'aménagement d'habitats fauniques.

Le financement provient principalement de sommes affectées par le Ministère prévues au budget de dépenses, du virement de sommes provenant de la vente des bois et des droits exigés et des montants d'amendes, de compensations financières ou de garantie confisquées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, chapitre C-61.1).

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Fondation de la faune du Québec

La Fondation de la faune du Québec a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats.

Le financement provient principalement des contributions versées par tous les détenteurs de permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage ainsi que de dons de particuliers ou d'entreprises, de contributions de ministères, de municipalités ou d'organismes partenaires et de collectes de fonds.

Société des établissements de plein air du Québec

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est une société d'État en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive. La Sépaq est un organisme à vocation commerciale, administré par un conseil d'administration composé de neuf membres nommés par le gouvernement; le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La Sépaq a pour mission de développer et d'assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique, et de les rendre accessibles.

La Sépaq assume la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. Par le biais de ses 23 parcs nationaux, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, de ses 13 réserves fauniques, de la pourvoirie Sépaq Anticosti ainsi que de ses 8 autres établissements, la Sépaq offre une panoplie d'activités et de services sachant répondre à l'ensemble des attentes de sa clientèle diversifiée, chaque établissement possédant ses attraits particuliers.

La Sépaq, par la nature même de ses activités, est fortement présente dans les régions du Québec. Elle met à la disposition de ses clientèles des territoires immenses et contrastés et offre des activités et services touristiques diversifiés. Elle gère plus de 53 000 km² de territoires naturels par le biais de ses établissements répartis dans 14 régions administratives du Québec et 16 régions touristiques. La Sépaq emploie annuellement, en haute saison, plus de 3 530 personnes, dont la majorité sont à l'extérieur des grands centres urbains. Elle a reçu au cours de l'année 2020-2021 plus de 9,4 millions de jours visite. Elle offre à ses visiteurs 727 chalets, 701 hébergements en prêt-à-camper et plus de 7 000 sites de camping.

Le financement de la Sépaq provient de ses revenus commerciaux perçus auprès de ses clientèles en lien avec la fréquentation de ses établissements. Elle est également financée par le Ministère qui verse des contributions relatives à la mission mandataire qui lui est confiée ainsi qu'au service de dette sur les investissements subventionnés. Ces revenus ont été établis en fonction du calendrier de remboursement de dettes relatives aux investissements subventionnés de la Sépaq.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs » s'établit à 565,6 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une diminution de 95,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Le budget de dépenses du Ministère est réparti entre trois programmes : Direction et administration, Gestion des ressources forestières, ainsi que Gestion des ressources fauniques et des parcs.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont pour effet d'augmenter le budget de dépenses 2022-2023 de 28,8 M\$ et d'augmenter la dépense probable 2021-2022 de 77,3 M\$ ainsi que l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 2,4 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une baisse de 44,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation résulte principalement de la fin de mesures annoncées dans le cadre de Budgets précédents.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 50,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme vise à soutenir les autorités du Ministère dans la gestion et la coordination des activités de nature législative, gouvernementale et ministérielle.

Le budget de dépenses 2022-2023 s'établit à 9,9 M\$, soit une diminution de 2,4 M\$ comparativement à la dépense probable 2021-2022. La variation s'explique par le budget nécessaire de 2,4 M\$ en 2021-2022 afin de régulariser le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

PROGRAMME 2

Gestion des ressources forestières

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 404,1 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 92,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie qui ont pour effet d'augmenter le budget de dépenses 2022-2023 de 22,0 M\$ et d'augmenter la dépense probable 2021-2022 de 70,5 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une diminution de 43,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique par des coûts de suppression des feux de forêts supérieurs de 24,5 M\$ au budget de base prévu en 2021-2022 et par la transition entre la fin du financement de mesures annoncées aux Budgets antérieurs et celles déployées au Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 3

Gestion des ressources fauniques et des parcs

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 151,6 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	9 897,3	(2 423,1)	12 320,4	12 320,4
2. Gestion des ressources forestières	404 089,3	(91 962,6)	446 071,9	496 051,9
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	151 613,8	(777,6)	152 081,4	152 391,4
Sous-total	565 600,4	(95 163,3)	610 473,7	660 763,7
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	50 500,0	50 500,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
1. Direction et administration ¹	-	2 439,2	(2 439,2)	(2 439,2)
Total	616 100,4	(42 224,1)	608 034,5	658 324,5

¹ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des ressources naturelles causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	9 897,3	16,1	9 881,2	9 881,2
2. Gestion des ressources forestières	382 089,3	(43 462,6)	425 571,9	425 551,9
3. Gestion des ressources fauniques et des parcs	144 813,8	(777,6)	145 281,4	145 591,4
Sous-total	536 800,4	(44 224,1)	580 734,5	581 024,5
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	50 500,0	50 500,0	-	-
Total	587 300,4	6 275,9	580 734,5	581 024,5

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des ressources naturelles causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Poursuivre le développement des chemins multiressources	20 000,0
Encourager l'innovation dans l'industrie forestière	12 500,0
Investir dans les établissements de la Sépaq	7 300,0
Moderniser les opérations forestières	5 000,0
Accroître l'accessibilité de la pratique de la pêche	4 000,0
Autres mesures	1 700,0
Total	50 500,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	37 378,2	4 142,4	33 235,8
Immobilisations en ressources informationnelles	2 065,3	214,9	1 850,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	60,2	-	60,2
Total	39 503,7	4 357,3	35 146,4

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE**

Depuis plusieurs années, le Ministère favorise la transformation de l'industrie des produits forestiers pour répondre aux différents enjeux, notamment en matière d'innovation et de diversification de ses produits. L'aménagement des forêts publiques et privées demeure également un levier incontournable de création de richesse au Québec par l'augmentation du volume de bois récolté annuellement en forêt, dans le respect de la possibilité forestière, en misant à la fois sur la production d'un plus grand volume de bois ayant les caractéristiques recherchées par l'industrie et sur la valorisation du potentiel forestier actuel.

En ce qui a trait au secteur faunique, des sommes ont été investies par le gouvernement du Québec au cours des dernières années pour le développement de la pêche sportive et de la pêche au saumon tout en soutenant le développement du réseau des zones d'exploitation contrôlée.

Le Ministère entend poursuivre ses efforts, dont l'objectif consiste à stimuler le développement économique des secteurs forestier et faunique au moyen de ces nombreuses actions, lesquelles sont soutenues par ses stratégies, et au moyen de son expertise.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier;
- Mettre en œuvre des stratégies régionales de production de bois pour contribuer à l'atteinte des cibles de la Stratégie nationale de production de bois;
- Soutenir des projets d'optimisation de la chaîne de valeur et d'entrepreneuriat forestier;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts publique et privée;
- Favoriser la récupération rapide des volumes de bois affectés par les feux de forêt ou les épidémies d'insectes;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures visant notamment à soutenir l'innovation et la modernisation du secteur forestier, comme le soutien de projets industriels innovants liés à de nouveaux produits, procédés ou technologies;
- Effectuer les suivis requis à l'égard de la disponibilité de la réserve de secteurs d'intervention forestière prêts à récolter équivalente à trois ans d'avance (300 %) des besoins, en matière de volume de bois, des industriels forestiers;
- Poursuivre la mise en œuvre, avec les fédérations concernées, des mesures budgétaires de soutien au développement des pourvoiries et du réseau des zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche;
- Définir les retombées économiques estimées à partir des résultats des enquêtes sur les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs et sur l'observation de la faune au Québec.

ORIENTATION 2

ASSURER LA CONTRIBUTION DES SECTEURS FORESTIER ET FAUNIQUE À LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2018, la pratique des activités d'aménagement forestier en forêt publique est encadrée par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Ce règlement s'appuie sur les nouvelles connaissances et les changements dans les pratiques forestières pour mieux assurer la protection des ressources du milieu forestier.

Quant au réseau des parcs nationaux du Québec, il contribue à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité. On compte 27 territoires protégés auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, géré conjointement par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Le Ministère souhaite également conserver, à long terme, la santé des écosystèmes terrestres et aquatiques pour favoriser le maintien des espèces fauniques et de leurs habitats. Ainsi, le Ministère s'investit dans diverses actions en matière d'acquisition de connaissances, de protection et d'éducation en vue de favoriser le rétablissement de ces espèces et de leurs habitats.

Actions envisagées

- Poursuivre l'élaboration et les consultations liées à la Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards;
- Poursuivre le déploiement des actions du Plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030;
- Mettre en œuvre les projets relatifs au Programme 2 milliards d'arbres du gouvernement fédéral;
- Mettre en œuvre des mesures pour concrétiser les objectifs de la Politique d'intégration du bois dans la construction;
- Procéder aux démarches de révision du Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats ainsi que du Règlement sur les habitats fauniques;
- Diffuser publiquement les plans directeurs de deux parcs nationaux.

ORIENTATION 3

MISER SUR UNE COMMUNICATION CENTRÉE SUR LES CITOYENS

La confiance de la population à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques demeure un défi constant à l'égard des politiques et des pratiques mises en œuvre par le Ministère. Plusieurs moyens sont utilisés par le Ministère pour que les décisions à l'égard de la gestion des ressources forestières et fauniques respectent les valeurs, les croyances et les attentes des citoyens et des communautés autochtones.

Le Ministère mise sur l'acceptabilité sociale pour être en mesure, en privilégiant une communication ciblée, de parvenir à un rapprochement avec le citoyen et les parties prenantes. En conséquence, il axera ses efforts autant sur la compréhension de la perception que sur la participation.

Actions envisagées

- Favoriser la promotion des initiatives de sensibilisation destinées à améliorer les connaissances de la population à l'égard de la gestion des forêts et de la faune;
- Poursuivre le déploiement de la campagne Une forêt de possibilités;

- Maintenir et renforcer les relations avec les nations et les communautés autochtones, en favorisant leur participation aux processus de gestion, les partenariats et les initiatives visant à soutenir leur développement socioéconomique;
- Poursuivre la mise en œuvre de divers moyens de communication visant à promouvoir l'utilisation de la carte interactive Web Forêt ouverte auprès des citoyens;
- Améliorer la carte interactive sur la pêche sportive au Québec;
- Évaluer l'évolution de la satisfaction des participants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et aux tables régionales de la faune par le biais d'un sondage.

ORIENTATION 4

MISER SUR L'ENGAGEMENT ET LA CRÉATIVITÉ

Pour améliorer l'attractivité et la rétention du personnel, le développement d'un fort degré d'engagement organisationnel chez les employés est une stratégie gagnante, tout en mettant en valeur leur contribution et leur potentiel. C'est donc dans cet esprit que le Ministère souhaite poursuivre, avec ses employés, une relation basée, notamment, sur l'écoute, la satisfaction et l'ouverture. L'objectif visé est de mettre en valeur l'image de marque du Ministère tout en attirant et en conservant les meilleurs talents.

La performance du Ministère passe également par l'amélioration de son offre de services. La créativité, autant en ce qui concerne les employés qu'en ce qui a trait à la population et aux acteurs de l'industrie, peut être utilisée pour introduire de nouvelles solutions en mode numérique permettant de faire avancer les domaines d'activité du Ministère.

Ainsi, ces approches serviront d'assise pour améliorer la performance ministérielle dans le but d'offrir de meilleurs services à la population.

Actions envisagées

- Réaliser un sondage ministériel auprès de l'ensemble du personnel concernant l'expérience employé;
- Élaborer un plan ministériel visant à favoriser l'expérience employé au Ministère en fonction des priorités d'actions identifiées;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de transformation numérique ministériel.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

Fonds des ressources naturelles – ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 582,0 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit une baisse de 79,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par le financement obtenu en 2021-2022 du gouvernement fédéral pour le volet hâtif du Programme 2 milliards d'arbres ainsi que par la mesure ponctuelle de prolongation du soutien accordé pour les travaux de voirie forestière annoncée au Budget 2021-2022. La variation s'explique également par la fin de mesures budgétaires des années précédentes.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 601,3 M\$ pour 2022-2023, soit une baisse de 48,6 M\$ comparativement aux dépenses probables de l'exercice 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par des frais supplémentaires de 9,5 M\$ encourus en 2021-2022 pour les travaux sylvicoles occasionnés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 et par la fin de mesures budgétaires des années précédentes.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 22,8 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une hausse de 6,8 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par des investissements dans les pépinières publiques dans le cadre de la mesure des contributions des forêts à la lutte contre les changements climatiques.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles				
Revenus	582 014,5	248 957,6	661 343,2	317 328,9
Dépenses	601 313,0	-	649 935,9	-
Investissements	22 818,1	-	15 985,6	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	41 000,0	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Fondation de la faune du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Fondation de la faune du Québec s'élèvent à 13,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit un niveau comparable à l'exercice précédent.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Fondation de la faune du Québec s'élèvent à 13,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit un niveau comparable à l'exercice précédent.

Les investissements

Le budget d'investissements prévu pour l'exercice 2021-2022 s'élève à moins de 0,1 M\$ et sera utilisé pour renouveler une partie du parc informatique.

Société des établissements de plein air du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société des établissements de plein air du Québec s'élèvent à 189,8 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une hausse des revenus de 8,4 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des contributions versées pour le service de dette reliée aux investissements subventionnés ainsi que par la hausse prévue des revenus commerciaux.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société des établissements de plein air du Québec s'élèvent à 189,8 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit une hausse des dépenses de 8,4 M\$ comparativement à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses de 8,4 M\$ pour l'exercice 2022-2023 s'explique principalement par la hausse des dépenses liées au volet commercial et mandataire en regard de l'achalandage anticipé dans les établissements, par l'indexation des différents postes budgétaires de la Sépaq ainsi que par la hausse de la charge d'intérêt en regard des investissements réalisés dont le financement provient d'une contribution du Ministère.

Les investissements

Les investissements de la Sépaq sont composés des immobilisations réalisées dans le cadre de divers financements subventionnés ainsi que des projets de maintien de ses actifs réalisés à même ses fonds autogénérés. La réalisation des investissements est tributaire notamment des conditions météorologiques et des autorisations de conformité diverses devant être obtenues.

Les investissements prévus pour l'exercice 2022-2023 augmentent de 20,4 M\$ par rapport à 2021-2022, en lien avec le Plan québécois des infrastructures. Cette hausse s'explique par la mise en chantier de projets annoncés lors des budgets précédents.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec				
Revenus	13 182,0	925,0	13 360,9	910,8
Dépenses	13 157,0	-	13 350,5	-
Investissements	15,0	-	15,0	-
Société des établissements de plein air du Québec				
Revenus	189 796,0	45 047,5	181 380,5	37 288,5
Dépenses	189 796,0	-	181 380,5	-
Investissements	124 538,7	-	104 119,8	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	100,0	-	-	-

IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Système de déclaration d'intérêt Arrima 77 483 déclarations d'intérêt actives au 31 décembre 2021	Nombre de personnes immigrantes admises au Québec de 2016 à 2021¹ 272 729 personnes dont 68,6 % sélectionnées par le Québec	Francisation² 30 974 personnes distinctes participantes aux services de francisation 11 428 personnes à temps complet 18 227 personnes à temps partiel 2 550 personnes en ligne 115 partenaires en francisation
Intégration 3 125 personnes immigrantes accompagnées dans le cadre d'Accompagnement Québec³ 58 691 personnes immigrantes ayant reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration⁴	Collectivités et entreprises 69 municipalités et 84 OBNL ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités⁵ 104 OBNL ayant reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration⁶ 1 153 entreprises accompagnées⁷	Communications avec la clientèle 307 418 appels téléphoniques⁸ 56 984 courriels traités⁹ 20 640 095 vues uniques en ligne¹⁰

¹ Données préliminaires au 28 janvier 2021

² Données du 1^{er} avril au 31 décembre 2021. À noter : une personne peut avoir suivi des cours dans plus d'un de ces services.

³ Nombre d'entrevues réalisées du 1^{er} avril au 31 décembre 2021

⁴ Nombre de personnes immigrantes ayant bénéficié d'au moins un service du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2021. Ces services sont prodigués par les organismes partenaires du Ministère.

⁵ Nombre de municipalités et d'organismes à but non lucratif (OBNL) ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021

⁶ Nombre d'OBNL ayant bénéficié du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021

⁷ Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'offre intégrée de services du Ministère entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021

⁸ Total des appels traités du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

⁹ Total des demandes de renseignements par courriel traitées du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

¹⁰ Le nombre de pages vues uniques correspond au nombre de sessions lors desquelles la ou les pages spécifiées ont été consultées au moins une fois entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 pour les trois plateformes en ligne du Ministère soit : Immigration Québec, Québec Interculturel et mifi.gouv.qc.ca.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

La mission du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est de sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et de favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » totalise 645,8 M\$. Le budget du Ministère comprend aussi les montants réservés aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). Ces montants sont regroupés dans une provision qui totalise 168,7 M\$.

Le budget attribué au Ministère permettra de poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et les orientations stratégiques. Ces priorités sont les suivantes :

- la poursuite des travaux en vue de moderniser et de simplifier le système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec et des clientèles, notamment augmenter la performance des programmes d'immigration et maximiser les bénéfices de la plateforme Arrima;
- l'attraction et le recrutement de talents répondant aux besoins du Québec et le passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente chez les personnes qui se trouvent déjà au Québec;
- une sélection sur une base temporaire ou permanente en adéquation avec les besoins du marché du travail du Québec;
- l'amélioration et l'accélération de la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;
- l'accessibilité des services de francisation pour toutes les catégories d'immigration;
- la poursuite de l'implantation d'un guichet unifié d'accès aux services de francisation et à l'aide financière simplifiant l'accès à l'offre de services gouvernementale en francisation;
- le développement à son plein potentiel d'Accompagnement Québec vers la pleine participation des personnes immigrantes;
- la poursuite du développement des services d'accompagnement personnalisé pour les entreprises afin de les mettre en lien avec des candidats et candidates à l'immigration à la recherche d'un emploi et qui détiennent les compétences requises;
- une offre de services permettant aux collectivités de mieux accueillir, intégrer et assurer un établissement durable des personnes immigrantes, en renforçant les actions du Ministère en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration » s'établit à 645,8 M\$, soit 267,4 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022. À ce montant s'ajoutent les revenus associés au crédit au net provenant des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 15,7 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction et soutien aux activités du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 66,3 M\$ en 2022-2023, soit 4,8 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique essentiellement par une somme ajoutée à ce programme en lien avec des mesures annoncées au Budget 2021-2022.

PROGRAMME 2

Immigration, francisation et intégration

Ce programme vise à assurer une sélection de l'immigration en adéquation avec les besoins du Québec, tout en favorisant une société francophone et inclusive qui vise la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ce programme inclut également les montants qui seront transférés aux quatre autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 579,6 M\$ en 2022-2023, soit 262,6 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par le fait que la dépense probable 2021-2022 exclut les montants de 168,0 M\$ qui sont transférés en cours d'exercice au MEQ, au MES, au MSSS et au MTESS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes. Elle s'explique également par l'ajout d'une somme s'élevant à 106,7 M\$ à ce programme en lien avec des mesures annoncées au Budget 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	66 255,2	4 826,5	61 428,7	61 428,7
2. Immigration, francisation et intégration	579 589,9	262 614,6	461 338,4	316 975,3
Sous-total	645 845,1	267 441,1	522 767,1	378 404,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	15 700,0	15 700,0	-	-
Total	661 545,1	283 141,1	522 767,1	378 404,0

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et soutien aux activités du Ministère	61 829,2	400,5	61 428,7	61 428,7
2. Immigration, francisation et intégration	452 915,9	198 090,6	461 338,4	254 825,3
Sous-total	514 745,1	198 491,1	522 767,1	316 254,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	15 700,0	15 700,0	-	-
Total	530 445,1	214 191,1	522 767,1	316 254,0

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Rendre accessibles des cours en milieu de travail aux travailleurs immigrants désirant perfectionner leur maîtrise du français	5 400,0
Bonifier l'offre de service de francisation à distance disponible pour rejoindre la clientèle éloignée et offrir des services d'apprentissage du français à de nouvelles clientèles	4 100,0
Offrir des cours de français aux personnes immigrantes sélectionnées à l'étranger avant leur arrivée en sol québécois	3 400,0
Accélérer le traitement des demandes d'immigration	2 300,0
Autres mesures	500,0
Total	15 700,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	400,0	370,0	30,0
Immobilisations en ressources informationnelles	7 212,2	(4 262,4)	11 474,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	86,0	-	86,0
Total	7 698,2	(3 892,4)	11 590,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

SÉLECTIONNER DES PERSONNES IMMIGRANTES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DU QUÉBEC

En 2019, le Ministère s'est assuré d'établir des orientations pluriannuelles permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Ces orientations pluriannuelles portant notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner ont été traduites en indicateurs stratégiques pour la période 2019-2023.

En mars 2020, un évènement majeur est venu bousculer le contexte de manière inattendue et sans précédent, à la fois au Québec et dans le monde entier : la pandémie de COVID-19. Cette nouvelle réalité a eu des incidences considérables sur les dynamiques migratoires, en raison des mesures mises en place à l'échelle mondiale pour limiter la propagation du virus, dont la gestion resserrée des frontières (fermetures, exigences vaccinales pour les voyageurs, etc.).

Par sa mission, le Ministère entend soutenir la relance économique du Québec en répondant aux besoins de main-d'œuvre des employeurs.

Cet appui sera mené sur plusieurs fronts à la fois. Les activités de prospection, de promotion et d'attraction du Ministère permettront d'attirer les travailleurs étrangers qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises dans les missions de recrutement permettra d'assurer un contact direct entre employeurs et bassins potentiels de main-d'œuvre étrangère.

Le Ministère s'investit aussi dans la modernisation et la simplification du système d'immigration afin d'offrir une meilleure expérience à la clientèle et de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec.

Par ces différentes actions, le Ministère vise non seulement à permettre un meilleur arrimage aux besoins réels du marché du travail, mais également à favoriser la régionalisation de notre immigration.

Actions envisagées

- Remplacer le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui permettra de sélectionner des travailleuses et travailleurs ayant de bonnes capacités d'intégration socioprofessionnelles, une connaissance du français et qui seront aptes à exercer leur profession au Québec dans un délai raisonnable;
- Poursuivre la mise en œuvre des trois programmes pilotes d'immigration permanente, afin de répondre à des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs spécifiques :
 - le premier qui vise les travailleuses et travailleurs de la transformation alimentaire;
 - le deuxième qui concerne les préposées et préposés aux bénéficiaires;
 - le troisième qui touche les travailleuses et travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels;
- Contribuer à l'Opération main-d'œuvre qui a pour objectif de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs prioritaires, en déployant un ensemble d'initiatives ciblées, notamment :
 - inviter, de façon ciblée, les personnes ayant déclaré leur intérêt à s'établir au Québec dans une profession visée à présenter une demande de sélection permanente et favoriser leur arrivée rapide;
 - appuyer le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, en soutenant les employeurs de ces secteurs ayant des postes à pourvoir, qui ne peuvent être comblés par la main-d'œuvre locale;
- Mettre en œuvre les assouplissements au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), et le Programme de mobilité internationale plus (PMI+) comme le prévoit l'entente conclue avec le gouvernement fédéral le 4 août 2021;
- Réaliser des activités de prospection, de promotion et d'attraction à l'étranger afin de positionner le Québec et ses régions comme destination de choix pour l'immigration;
- Organiser des activités de recrutement international pour permettre l'embauche des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par les entreprises québécoises.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA CONNAISSANCE DU FRANÇAIS CHEZ LES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère poursuit la mise en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, afin d'en élargir l'accès et d'améliorer son offre de services.

Actions envisagées

- Soutenir, dès l'étranger, les candidates et candidats à l'immigration dans leurs efforts pour apprendre le français, en offrant :

- des cours de français à distance aux candidates et candidats recrutés à l'international dans des domaines d'emploi prioritaires pendant la période d'obtention d'un permis de travail;
- le remboursement des cours suivis chez les partenaires du Ministère à l'étranger dès leur arrivée au Québec pour les personnes immigrantes dans les autres domaines d'emploi;
- Développer l'offre de cours de français à toutes les personnes immigrantes, notamment en région;
- Développer des services de francisation adaptés aux besoins des travailleuses et travailleurs du Québec pour répondre à la rareté de main-d'œuvre et favoriser leur rétention en emploi afin de contribuer à l'essor, en français, de l'économie locale et régionale;
- Poursuivre les travaux visant à mettre en œuvre un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation qui misera sur une centralisation de l'information et un meilleur suivi de la clientèle.

ORIENTATION 3

SOUTENIR L'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PERSONNES IMMIGRANTES

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise. En ce sens, le Ministère offre le service d'intégration Accompagnement Québec, mis en place en août 2019 sous le nom de Parcours d'accompagnement personnalisé. Ce service, offert par le Ministère en collaboration avec ses partenaires, a pour objectif de rejoindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et de les accompagner vers les services qui peuvent leur être utiles, puis d'assurer les suivis nécessaires.

Actions envisagées

- Accompagner et soutenir les personnes immigrantes dès l'étranger dans le cadre d'Accompagnement Québec afin d'accélérer leurs démarches d'intégration et de promouvoir les occasions d'emploi et d'établissement en région;
- Accompagner et soutenir les partenaires communautaires qui œuvrent auprès des personnes immigrantes afin de favoriser leur pleine participation, en français, à la société québécoise;
- Améliorer et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent rapidement intégrer le marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences, notamment en :
 - identifiant des systèmes éducatifs et des milieux d'exercice comparables à celui du Québec;
 - finançant l'offre de formation d'appoint;
 - offrant une allocation de participation à une formation d'appoint ou à un stage non rémunéré aux personnes immigrantes;
 - soutenant les employeurs pour l'évaluation des études effectuées hors du Québec;
- Adapter les services d'accueil du Ministère à l'aéroport, notamment par la révision des processus, la diminution du temps d'intervention, l'allégement et la mise à jour de la documentation remise aux personnes accueillies.

ORIENTATION 4**SOUTENIR LA VITALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS**

Le Ministère entend assurer une coordination renforcée en matière de régionalisation, et ce, dès l'étranger, avec l'appui de partenaires locaux et régionaux qui mettent en œuvre diverses initiatives dans toutes les régions du Québec. En misant sur une approche partenariale concertée, diverses actions seront déployées pour inciter les personnes immigrantes à choisir un établissement hors de la Communauté métropolitaine de Montréal le plus tôt possible dans leur processus d'immigration. Le Ministère travaillera également avec ses partenaires de divers milieux afin de consolider les pratiques interculturelles, mettant ainsi en place les conditions propices à un établissement durable.

Actions envisagées

- Prioriser la régionalisation dès l'étranger en incitant les personnes dont les compétences répondent aux besoins régionaux à s'établir en région dès leur arrivée au Québec;
- Contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives, afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes, notamment par l'entremise du Programme d'appui aux collectivités;
- Multiplier les pratiques interculturelles dans les collectivités québécoises afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la nation québécoise, de valoriser l'apport des personnes immigrantes à la société et de contribuer à la relance économique.

ORIENTATION 5**ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DANS LEURS EFFORTS DE CROISSANCE ET DE PROSPÉRITÉ**

Le renforcement de l'offre de services aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration demeure nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Cette offre de services soutient les entreprises dans leur recherche de candidates et candidats tout en accompagnant les personnes immigrantes à trouver un emploi lié à leurs compétences. Elle permet de consolider la capacité du Ministère à diriger les personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives à valeur ajoutée.

Actions envisagées

- Arrimer davantage la sélection des personnes immigrantes aux besoins des entreprises, notamment par le Portail employeurs;
- Promouvoir les services d'accompagnement offerts aux entreprises et les outils de recrutement dont le Portail employeurs et les missions de recrutement à l'étranger (Journées Québec) auprès des entreprises du Québec et des partenaires nationaux et régionaux;
- Accompagner davantage les entreprises quant à leurs besoins en postes spécialisés qui ne peuvent être comblés localement;
- Mettre en place un service de recrutement international en continu;

- Bonifier le Programme d'appui aux régions en recrutement international (PARRI) pour assurer une réponse aux besoins des entreprises en région.

ORIENTATION 6

DÉVELOPPER LE CAPITAL COMPÉTENCE ET LE CAPITAL INFORMATIONNEL

Le Ministère doit compter sur l'expertise et la compétence de son personnel afin de réaliser la mise en œuvre de la prestation de ses services électroniques et en faire bénéficier sa clientèle par la mise en ligne de nouveaux services. La prestation électronique de services devient le mode de communication privilégié par le Ministère dans ses échanges avec la clientèle. Le Ministère procédera ainsi à la révision de son offre de services en offrant des outils technologiques faisant en sorte que la clientèle bénéficie d'une expérience client optimale. Pour ce faire, il doit s'assurer que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

Actions envisagées

- Poursuivre la transformation numérique et le déploiement des outils technologiques modernes et performants afin d'optimiser l'expérience de la clientèle, notamment :
 - le système de gestion des services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration et modernisation de la reddition de comptes;
 - le système de Gestion intégrée du recrutement international en ligne (GIRIEL);
 - le système en soutien au remplacement du PRTQ par le PSTQ;
 - l'outil de rétroaction de la clientèle externe;
 - les outils en soutien au projet de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;
- Assurer l'accessibilité à des formations pour le développement des compétences numériques du personnel afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention de talents;
- Poursuivre la démarche de mobilisation organisationnelle, notamment en mettant en œuvre les activités du nouveau plan d'action sur le mieux-être et la santé globale en milieu de travail et en ciblant des actions permettant d'agir en amont pour accroître la rétention du personnel;
- Mettre en place des conditions pour faciliter la conciliation travail-famille afin d'attirer les meilleurs candidates et candidats.

JUSTICE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités judiciaires en matière criminelle¹ 85 585 causes ouvertes 73 593 causes fermées 102 297 causes actives	Médiation¹ 19 828 couples ayant eu recours à des séances de médiation familiale gratuite 1 490 dossiers en petites créances avec médiation	Accès à la justice² 17 organismes ont été financés pour des projets visant à favoriser l'accès à la justice
Accompagnement et information² 264 séances d'information de groupe sur la parentalité après la rupture	Accompagnement et information¹ 58 900 personnes ayant reçu de l'aide des centres d'aide aux personnes victimes d'actes criminels	Accompagnement et information² 24 085 demandes d'informations juridiques traitées gratuitement par les centres de justice de proximité
Accompagnement et information¹ 17 000 appels, dont plus de 15 000 pour des consultations juridiques ont été traités par la clinique d'assistance juridique COVID-19 déployée du 20 mars au 29 mai 2020	Accompagnement et information¹ Hausse de 59 % du taux de transactions effectuées par voie électronique pour le paiement des amendes	Accompagnement et information¹ Hausse de 214 % (1 781 causes) du nombre de causes ayant fait l'objet d'un programme de mesures de rechange

¹ Tiré du Rapport annuel de gestion 2020-2021

² Tiré du Rapport détaillé des activités du Fonds Accès Justice 2020-2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) a pour mission de favoriser la confiance des citoyens¹ en la justice et le respect des droits individuels et collectifs par le maintien au Québec :

- d'un système de justice qui soit à la fois accessible et intègre;
- de la primauté du droit.

Le Ministère seconde le ministre de la Justice dans les rôles et les responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), notamment le rôle de juriconsulte du gouvernement, de Procureur général, de notaire général et de registraire du Québec. Il l'appuie également dans ses fonctions d'administrateur de la justice et l'assiste dans ses autres responsabilités.

En conséquence, les mandats du Ministère consistent à :

- conseiller le gouvernement et ses ministères sur les questions touchant la légalité de leurs actions et celles relatives à la rédaction des lois et des règlements;
- appuyer le ministre de la Justice dans ses fonctions de Procureur général en matière civile par des représentations devant les tribunaux;
- élaborer et recommander aux autorités les orientations et les politiques à mettre en œuvre en matière de justice et d'accès à la justice;
- assurer le soutien à l'activité judiciaire, ce qui implique l'administration des ressources nécessaires au bon fonctionnement des différentes cours de justice qui forment l'appareil judiciaire du Québec et de certains tribunaux spécialisés;
- établir et assurer les droits fonciers du gouvernement et de ses ministères;
- enregistrer et conserver les documents d'État, les proclamations, les commissions sous le grand sceau dont il est le gardien et tout autre document dont l'enregistrement est requis par le gouvernement;
- veiller à la tenue du registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM), du registre des lobbyistes, du registre des commissaires à l'assermentation, du registre des lettres patentes foncières et du registre des ventes, ainsi qu'à l'administration de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG);
- voir à l'administration des rapports et des constats d'infraction donnant lieu à des poursuites, principalement de la part du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), conformément au Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), et à exécuter les jugements rendus par les tribunaux en matière criminelle et pénale lorsqu'ils comportent une condamnation à une amende ou à une suramende;

¹ Le mot « citoyen » comprend la population et les entreprises, le cas échéant.

- conseiller les autorités en matière criminelle et pénale ainsi qu'en matière de droit de la jeunesse et des victimes, notamment au regard des orientations et des mesures concernant la conduite générale des affaires criminelles et pénales par le DPCP;
- conseiller les autorités en matière de relations fédérales, provinciales et territoriales, particulièrement en ce qui a trait aux modifications législatives potentielles en matière criminelle;
- conseiller les autorités sur les stratégies à adopter afin d'adapter les dispositions relatives à l'exercice de la justice aux besoins des clientèles particulières, tels les autochtones, les aînés, les jeunes, les femmes, la famille, les victimes et les personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle;
- gérer les ententes internationales et les conventions dans les domaines de l'entraide judiciaire, de l'exécution réciproque des pensions alimentaires et de l'enlèvement international d'enfants;
- favoriser la promotion des droits que reconnaît la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement. Veiller aussi à l'élaboration de programmes d'aide aux victimes, ainsi qu'à la concertation et à la coordination des actions des personnes, ministères et organismes qui offrent des services aux victimes. Favoriser également l'implantation et le maintien des centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

Le ministre de la Justice est également désigné par le gouvernement du Québec comme responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. À ce titre, il est soutenu dans son action par le Bureau de lutte contre l'homophobie, une unité administrative du Ministère. Le Bureau a le mandat de veiller à la mise en œuvre, à la coordination interministérielle et à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. Il joue aussi le rôle d'agent de liaison entre le gouvernement du Québec et différents groupes représentant les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transsexuelles et transgenres.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds Accès Justice

Le Fonds Accès Justice (FAJ) a été institué au sein du ministère de la Justice le 5 avril 2012. Ce fonds spécial soutient les actions qui ont pour objectif d'améliorer, dans la collectivité, la connaissance et la compréhension du droit ou du système de justice québécois ainsi que l'utilisation de celui-ci. Pour sa part, le Règlement sur l'aide financière pour favoriser l'accès à la justice (RLRQ, chapitre M-19, r.0.1), qui prévoit les conditions à remplir pour recevoir de l'aide du ministre de la Justice ainsi que les catégories de personnes ou d'organismes exemptées de son application, est entré en vigueur le 25 juillet 2013.

La principale source de financement du FAJ provient de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles

Le fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles, communément appelé le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, a été institué au ministère de la Justice le 13 octobre 2021 lors de l'adoption de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement (RLRQ, chapitre P-9.2.1) (LAPVIC). De plus, l'article 195 de la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement indique que la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels est abrogée.

Conformément à la LAPVIC, le fonds permet d'offrir une aide financière à toute personne ou organisme qui favorise :

- le développement et le maintien de services et programmes offerts aux personnes victimes d'infractions criminelles;
- la recherche sur toute question relative à l'aide, à l'accompagnement ou à l'exercice des droits des personnes victimes d'infractions criminelles ou qui favorise l'accompagnement de celles-ci de même que la réalisation et la diffusion de programmes d'information, de sensibilisation et de formation.

Les sources de revenus du fonds sont notamment constituées des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des sommes provenant du partage des produits de la criminalité. S'ajoute à ces sommes, depuis le 1^{er} juillet 2003, une partie de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale dans la mesure qui y est déterminée.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Le Fonds des registres du ministère de la Justice est un fonds spécial qui a pour objet la gestion et le financement des biens et services fournis sous l'autorité du ministre de la Justice et qui sont reliés :

- à l'enregistrement, à la publicité des documents d'État en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, à l'inscription et à la publication des droits personnels, des droits réels mobiliers et des autres documents dont l'inscription et la publication au RDPRM sont prévues par le Code civil du Québec (CCQ-1991);
- à la certification requise pour assurer la sécurité des échanges électroniques impliquant le gouvernement, ses ministères et ses organismes, dans le cadre de fonctions qui ont été déléguées en application de l'article 66 de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) ou à toute autre activité découlant des fonctions assignées au ministre par le gouvernement ou de mandats gouvernementaux qui lui sont confiés en vue de mettre à profit l'expertise développée pour le RDPRM en matière d'utilisation sécurisée des technologies de l'information;
- à tout registre dont la tenue est confiée au ministre de la Justice ou à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

Les principales sources de revenus proviennent des secteurs d'activités suivants :

- le Registre des droits personnels et réels mobiliers;
- le Service de certification de l'ICPG;
- le Registre des lobbyistes;
- le Registre des commissaires à l'assermentation;
- le Registre des lettres patentes en matière foncière ainsi que la délivrance de documents d'État émis sous le grand sceau;
- le Registre des ventes.

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance le Tribunal administratif du Québec qui a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régions, les commissions et les municipalités.

Les revenus annuels du Tribunal administratif du Québec proviennent principalement des contributions du ministère de la Justice, de la Société de l'assurance automobile du Québec, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de Retraite Québec et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Fonds relatif aux contrats publics

Le Fonds relatif aux contrats publics avait pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics. Afin de réaliser la mission du fonds, le Programme de remboursement volontaire à durée déterminée visant à permettre que soient remboursées de telles sommes lorsqu'il aurait pu y avoir fraudes ou manœuvres dolosives, est entré en vigueur le 2 novembre 2015 et a pris fin le 15 décembre 2017.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques (CSJ) est l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques (RLRQ, chapitre A-14). Elle veille à ce que l'aide juridique soit fournie de façon cohérente et uniforme sur l'ensemble du territoire québécois par les centres régionaux aux personnes financièrement admissibles tout en s'assurant de la gestion efficace de ses ressources.

De plus, depuis 2010, par l'ajout du chapitre III de la Loi, elle fournit certains autres services juridiques, notamment lorsque le droit aux services d'un avocat rémunéré par l'État a été reconnu par une ordonnance judiciaire. Les revenus annuels de la CSJ proviennent principalement d'un transfert en provenance du ministère de la Justice.

La Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (RLRQ, chapitre A-2.02), sanctionnée le 15 juin 2012, a créé deux nouveaux services offerts et disponibles à toute la population du Québec.

Le Service d'aide à l'homologation a été ajouté au panier de services offerts dans le cadre de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques depuis le 10 octobre 2013.

Depuis le 1^{er} avril 2014, la CSJ a le mandat de gérer le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants.

Depuis septembre 2021, un nouveau service de consultation est offert gratuitement à toutes les victimes de violence sexuelle et conjugale.

Fonds d'aide aux actions collectives

Le Fonds d'aide aux actions collectives a pour mandat d'assurer le financement des actions collectives en première instance et en appel, devant la Cour d'appel du Québec ou la Cour suprême du Canada, ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces actions.

Les revenus du fonds proviennent des revenus de subrogations et de reliquats perçus en application du Code de procédure civile du Québec, ainsi que des intérêts de placements.

Société québécoise d'information juridique

La Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) a pour mission d'analyser, d'organiser, d'enrichir et de diffuser le droit au Québec, ce qui permet d'accompagner les professionnels dans leurs recherches de solutions ainsi que l'ensemble de la population dans sa compréhension du droit.

Les revenus annuels de la SOQUIJ proviennent principalement des consultations d'informations juridiques incluant des résumés et textes intégraux de jugements, des plunitifs et des doctrines qui sont accessibles par le biais de son site de recherche juridique. Des revenus sont aussi attribuables à la vente de publications et de bulletins électroniques, aux services, en lien avec le droit, offerts à différentes organisations, et à des revenus de transfert en provenance du portefeuille ministériel pour le développement et le maintien du projet JuridiQc.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 1 291,0 M\$ en 2022-2023, soit 21,4 M\$ de plus que la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 19,3 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, et à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 436,8 M\$ en 2022-2023, en baisse de 2,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cet écart s'explique par la transition entre la fin du financement de mesures annoncées aux Budgets antérieurs et celles déployées au Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 2**Activité judiciaire**

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 132,9 M\$ en 2022-2023, en baisse de 8,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cet écart s'explique par la transition entre la fin du financement de mesures annoncées aux Budgets antérieurs et celles déployées au Budget 2022-2023, intégrées au Fonds de suppléance.

PROGRAMME 3**Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 23,0 M\$ en 2022-2023, en hausse de 2,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cet écart est essentiellement attribuable à l'ajustement de la contribution du Ministère au Tribunal administratif du Québec selon la méthode de répartition entre les contributeurs.

PROGRAMME 4**Indemnisation et reconnaissance**

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 250,8 M\$, en hausse de 30,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette hausse s'explique par le financement octroyé pour réformer le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

PROGRAMME 5**Autres organismes relevant du ministre**

Ce programme comprend un organisme autre que budgétaire et deux organismes budgétaires, à savoir la Commission des services juridiques qui vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne et l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1).

Le budget de dépenses de ce programme est de 206,1 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 6**Poursuites criminelles et pénales**

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme est de 183,5 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 7**Langue française**

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect, la valorisation et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique. Ce programme comprend les organismes budgétaires institués par la Charte de la langue française, soit l'Office québécois de la langue française, incluant la Commission de toponymie, et le Conseil supérieur de la langue française.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme totalise un montant de 58,0 M\$, en hausse de 2,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cet écart s'explique principalement par le financement octroyé pour « Défendre et renforcer le statut du français comme langue officielle et langue commune du Québec ».

Le budget de dépenses par programme (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	436 783,1	(2 881,1)	438 500,3	439 664,2
2. Activité judiciaire	132 850,4	(8 220,2)	140 537,1	141 070,6
3. Justice administrative	23 039,7	2 408,9	20 630,8	20 630,8
4. Indemnisation et reconnaissance	250 783,3	29 950,0	220 833,3	220 833,3
5. Autres organismes relevant du ministre	206 064,8	(1 528,3)	206 767,5	207 593,1
6. Poursuites criminelles et pénales	183 481,8	(1 039,5)	176 558,7	184 521,3
7. Langue française	57 968,0	2 756,8	55 211,2	55 211,2
Sous-total	1 290 971,1	21 446,6	1 259 038,9	1 269 524,5
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	19 300,0	19 300,0	-	-
Total	1 310 271,1	40 746,6	1 259 038,9	1 269 524,5

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration de la justice	436 783,1	(2 881,1)	438 500,3	439 664,2
2. Activité judiciaire	132 850,4	(8 220,2)	140 537,1	141 070,6
3. Justice administrative	23 039,7	2 408,9	20 630,8	20 630,8
4. Indemnisation et reconnaissance	250 783,3	29 950,0	220 833,3	220 833,3
5. Autres organismes relevant du ministre	206 064,8	(1 528,3)	206 767,5	207 593,1
6. Poursuites criminelles et pénales	183 481,8	(1 039,5)	176 558,7	184 521,3
7. Langue française	57 968,0	2 756,8	55 211,2	55 211,2
Sous-total	1 290 971,1	21 446,6	1 259 038,9	1 269 524,5
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	19 300,0	19 300,0	-	-
Total	1 310 271,1	40 746,6	1 259 038,9	1 269 524,5

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Lutter contre les violences sexuelle et conjugale	7 200,0
Ajouter de nouveaux juges et procureurs à la Cour du Québec ainsi que les ressources afférentes	4 200,0
Prolonger le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie jusqu'au 31 mars 2023	2 400,0
Accès à la justice - Répondre au phénomène de l'autoreprésentation	1 900,0
Mettre en œuvre le projet de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français	1 600,0
Accès à la justice - Soutenir l'accès à la prémédiation et à la médiation en matières familiale et de petites créances	1 500,0
Approfondir les connaissances sur la situation linguistique au Québec par l'Office québécois de la langue française	500,0
Total	19 300,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements (1)	Variation (2)=(1)-(3)	Budget d'investissements (3)
Immobilisations tangibles	1 566,5	206,9	1 359,6
Immobilisations en ressources informationnelles	46 937,1	4 811,2	42 125,9
Prêts, placements, avances et autres coûts	44,1	-	44,1
Total	48 547,7	5 018,1	43 529,6

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2022-2023 s'élève à 1 291,0 M\$ et inclut le financement du PMSJ pour l'année 2022-2023. S'accompagnant d'un financement de 500,0 M\$ pour la période 2017-2023, ce plan vise, entre autres, à réduire les délais judiciaires en matière criminelle et pénale et à améliorer l'accès à la justice.

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques de son Plan stratégique 2019-2023 et intègrent les différentes actions prévues au PMSJ sous la responsabilité du MJQ.

ORIENTATION 1**METTRE LA JUSTICE AU SERVICE DES CITOYENS**

Pour que les citoyens puissent faire valoir leurs droits et obtenir justice, ils doivent avoir confiance dans le système de justice et ce dernier doit leur être accessible. Le Ministère et ses partenaires se devront de poursuivre l'amélioration de l'accompagnement et du soutien offerts à tous les citoyens faisant affaire avec le système de justice. Ensemble, ils devront rendre disponibles des services adaptés aux multiples situations que peuvent vivre les citoyens en matière de justice.

Le Ministère s'engage donc à :

- rehausser le niveau de confiance des citoyens dans le système de justice;
- améliorer l'accompagnement et le soutien des citoyens en matière de justice;
- réduire les coûts pour les citoyens et les entreprises par le recours aux modes de prévention et de règlement des différends en matière civile;
- favoriser l'accessibilité par le recours aux programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice en matière criminelle et pénale.

Actions envisagées

- Mesurer annuellement la confiance des citoyens à l'égard du système de justice;
- Administrer et analyser les résultats relatifs à l'indice québécois d'accessibilité à la justice;
- Poursuivre le déploiement de la stratégie de communication afin de rehausser le niveau de confiance envers le système de justice;
- Soutenir les Centres de justice de proximité dans l'amélioration de leur service à la clientèle;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers quant aux services téléphoniques en matière de justice du MJQ;
- Accroître l'utilisation de la Trousse des petites créances;
- Évaluer et améliorer la satisfaction des usagers de la Trousse des petites créances;
- Accroître le recours aux modes de prévention et de règlement des différends à la Division des petites créances;
- Accroître le recours à la médiation familiale;
- Mettre en place différentes mesures de prévention et de règlement des différends entre parents;
- Faciliter l'obtention d'un jugement en matière familiale sans mise au rôle;
- Étendre le déploiement du Programme de mesures de rechange général pour adultes avec les partenaires (DPCP, ministère de la Sécurité publique, Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et Équijustice);
- Déployer des programmes d'adaptabilité et de justice réparatrice avec les partenaires.

ORIENTATION 2

RENDRE LA JUSTICE PLUS INNOVANTE ET PLUS EFFICIENTE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS

Le système de justice ne peut pas être accessible aux citoyens s'il n'est pas efficace et si la justice ne peut pas être rendue en temps utile, ce qui mine également la confiance que les citoyens ont dans leur système de justice.

C'est devant ce constat que tous les acteurs du système ont posé et porté des actions concrètes au cours des dernières années. Ils visaient ainsi à améliorer l'efficacité du système de justice et à contrer la culture des délais et des remises qui s'était installée au fil des ans.

D'une ampleur sans précédent, le PMSJ donne les moyens au Ministère et à ses partenaires d'opérer la nécessaire transformation du système de justice. S'accompagnant d'un investissement de 500,0 M\$ sur la période 2017-2023, le PMSJ augmentera l'efficacité du système de façon durable, ce qui contribuera notamment à réduire les délais et à offrir un système de justice adapté aux réalités du 21^e siècle.

Par ce plan, le gouvernement agit pour mettre en place une justice plus innovante et plus efficace, au bénéfice de tous les citoyens. Il contribuera entre autres à :

- mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies;
- offrir une justice dans de meilleurs délais.

Actions envisagées

- Déployer la solution Lexius;
- Moderniser les infrastructures technologiques du Ministère;
- Déployer la visiocomparution;
- Mettre en valeur la statistique judiciaire (criminelle, pénale et civile).

ORIENTATION 3

RENFORCER LE STATUT DU FRANÇAIS COMME SEULE LANGUE OFFICIELLE ET COMME LANGUE COMMUNE AU QUÉBEC

Le français est déclaré langue officielle de l'État par la Charte de la langue française. À l'emploi de cet État, le personnel de l'administration publique doit être exemplaire dans son utilisation du français et jouer un rôle de premier plan quant au statut du français comme seule langue officielle du Québec.

Les citoyens, quant à eux, sont les principaux artisans de la vie collective en français au Québec. Facteurs de cohésion sociale, la connaissance et l'exercice des droits linguistiques que confère la Charte de la langue française aux citoyens sont plus que jamais essentiels. L'utilisation du français par les citoyens dans toutes les sphères de la vie publique au Québec peut aussi être favorisée par la valorisation de son utilisation comme langue commune.

Afin de renforcer le statut du français comme seule langue officielle et comme langue commune au Québec, le Ministère priorisera des actions visant à :

- renforcer l'exemplarité des pratiques linguistiques de l'État;

- favoriser l'exercice des droits linguistiques conférés par la Charte de la langue française.

Actions envisagées

- Déployer le plan d'action Exemplarité linguistique de l'État;
- S'associer à différents organismes afin de favoriser l'exercice des droits linguistiques que confère la Charte de la langue française.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES**FONDS SPÉCIAUX****Fonds Accès Justice****Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 23,9 M\$ en 2022-2023, soit 1,7 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par une augmentation des revenus de la contribution pénale prévue à l'article 8.1 du Code de procédure pénale.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 26,9 M\$ en 2022-2023, soit 0,7 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par la diminution des dépenses allouées au projet de médiation automatique.

Les investissements

Le fonds ne prévoit aucun investissement en 2022-2023.

Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 29,5 M\$ en 2022-2023, soit 3,2 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'augmentation des revenus découlant de l'application du Code de procédure pénale.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 47,1 M\$ en 2022-2023, soit 4,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'augmentation de l'appui aux centres d'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles et à d'autres organismes venant en aide aux personnes victimes d'infractions criminelles.

Les investissements

Le fonds ne prévoit aucun investissement pour 2022-2023.

Fonds des registres du ministère de la Justice

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds des registres pour 2022-2023 s'établissent à 40,2 M\$, soit 1,6 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par des revenus moindres pour le registre des droits personnels et réels mobiliers.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds des registres pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 48,4 M\$, soit un niveau comparable à la dépense probable.

Les investissements

Des investissements de 3,5 M\$ sont prévus pour 2022-2023, en hausse de 1,9 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation est attribuable aux développements informatiques.

Fonds du Tribunal administratif du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 55,9 M\$, soit 3,3 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. À noter que les contributions demandées aux ministères et organismes pour 2021-2022 ont été déterminées en tenant compte d'une appropriation de surplus.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 56,3 M\$, soit 6,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022, principalement en raison de l'incidence financière relative à la rémunération et aux services professionnels dans un contexte de transformation numérique, de réorganisation structurelle et d'amélioration des délais de traitement des requêtes soumises au Tribunal.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Tribunal administratif du Québec s'établissent à 1,1 M\$, soit une baisse de 3,2 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022, en raison des travaux majeurs d'optimisation des espaces planifiés en 2021-2022.

Fonds relatif aux contrats publics

Les revenus

Les prévisions de revenus du fonds pour 2022-2023 sont quasi nulles et sont comparables aux revenus probables 2021-2022. Ils sont constitués de revenus d'intérêts.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du fonds pour l'exercice 2022-2023 sont quasi nulles.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Revenus	23 882,7	6 754,6	22 179,7	8 738,3
Dépenses	26 922,8	-	27 616,9	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles				
Revenus	29 521,9	6 596,7	26 361,9	7 344,8
Dépenses	47 060,8	-	42 727,6	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Revenus	40 215,2	-	41 851,2	-
Dépenses	48 426,7	-	47 785,3	-
Investissements	3 457,0	-	1 550,0	-
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Revenus	55 911,4	22 218,6	52 587,1	19 833,7
Dépenses	56 304,7	-	49 584,7	-
Investissements	1 062,4	-	4 342,4	-
Fonds relatif aux contrats publics				
Revenus	44,5	-	45,2	-
Dépenses	6,3	-	6,6	-
Investissements	-	-	-	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Commission des services juridiques

Les revenus

Les prévisions de revenus s'élèvent à 179,3 M\$ en 2022-2023, soit 3,2 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par une réduction de la contribution ministérielle à l'organisme.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 203,1 M\$ en 2022-2023, soit 12,7 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par le nouveau tarif des honoraires de la pratique privée, par la baisse constatée de la dépense de la pratique privée en 2021-2022 due au ralentissement des activités judiciaires en raison de la pandémie, par l'augmentation des dépenses en lien avec le projet de consultations juridiques pour les victimes de violence conjugale et violence sexuelle et par la mesure visant à déployer l'opération CENTAURE.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 3,8 M\$ en 2022-2023, soit 1,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique par le programme de transformation numérique.

Fonds d'aide aux actions collectives

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 3,3 M\$ en 2022-2023, soit une baisse de 8,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par la diminution anticipée des revenus de subrogations et de reliquat.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 4,4 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds d'aide aux actions collectives s'établissent à 0,5 M\$ en 2022-2023, soit 9,2 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Cette diminution s'explique par l'acquisition de placements à long terme en 2021-2022.

Société québécoise d'information juridique

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 21,1 M\$ en 2022-2023 et représentent une hausse de 1,2 M\$ comparativement aux revenus probables 2021-2022. Cette variation est attribuable à l'effet combiné de l'augmentation de la contribution ministérielle pour le projet JuridiQc et d'une augmentation des revenus courants.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 21,1 M\$ en 2022-2023 et représentent une hausse de 1,6 M\$ comparativement aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est attribuable aux coûts engendrés pour le projet JuridiQc et à une hausse des coûts des opérations courantes.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'élèvent à 5,0 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 2,9 M\$ par rapport aux résultats probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'aménagement de nouveaux locaux.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques				
Revenus	179 318,5	175 463,5	182 488,9	178 648,9
Dépenses	203 089,0	-	190 417,7	-
Investissements	3 817,9	-	2 340,9	-
Fonds d'aide aux actions collectives				
Revenus	3 340,0	-	11 707,6	-
Dépenses	4 410,5	-	4 351,1	-
Investissements	548,7	-	9 758,6	-
Société québécoise d'information juridique				
Revenus	21 080,5	3 683,7	19 903,4	3 146,4
Dépenses	21 080,5	-	19 462,6	-
Investissements	4 976,2	-	2 113,6	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	400,0	400,0
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,7	-
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	22 000,6	18 941,5
Conseil de la justice administrative	804,0	797,1
Conseil de la magistrature	3 218,8	3 098,1
Conseil supérieur de la langue française	1 169,0	1 191,9
Directeur des poursuites criminelles et pénales	183 181,1	184 521,3
Office de la protection du consommateur	8 600,7	9 562,9
Office québécois de la langue française	32 599,7	32 166,3
Tribunal des droits de la personne	292,2	292,2

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Postes dans le réseau de représentations du Québec à l'étranger¹ 349 dont 67,2 % dédiés à des tâches économiques	Représentation du Québec à l'étranger 75,1 %² du budget de fonctionnement du Ministère alloué au réseau des représentations du Québec à l'étranger pour atteindre les objectifs en matière d'exportation et faire rayonner l'économie du Québec à l'international	Stratégies territoriales³ 5 stratégies territoriales déployées pour renforcer l'action du Québec à l'international et favoriser sa participation à la relance économique
Diplomatie d'influence 2 192⁴ actions menées par le gouvernement pour renforcer la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs, des partenaires et des publics étrangers	Diplomatie économique 1 810⁵ actions menées par le gouvernement sur les marchés internationaux dans les secteurs prioritaires du Québec	Solidarité internationale 6,0 M\$ en 2021-2022 pour le nouveau programme de solidarité internationale Québec sans frontières

¹ Ces postes comprennent également les postes des partenaires du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à l'étranger, dont Investissement Québec International, en date du 30 septembre 2021.

² Donnée relative à l'exercice financier 2021-2022, excluant l'amortissement

³ Stratégies territoriales pour les États-Unis, l'Afrique, l'Indo-Pacifique, l'Amérique latine et les Antilles et l'Europe, déployées depuis 2021-2022

⁴ Cette donnée représente une augmentation de 41 % par rapport à 2018-2019, soit un dépassement de 36 % de la cible pour l'année 2020-2021 (cible de +5 % par rapport à 2018-2019).

⁵ Cette donnée représente une augmentation de 47 % par rapport à 2018-2019, soit un dépassement de 37 % de la cible pour l'année 2020-2021 (cible de +10 % par rapport à 2018-2019).

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

MINISTÈRE

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les compétences du Québec sur la scène internationale en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale. Le Ministère planifie, organise et dirige l'action internationale du gouvernement ainsi que celle des ministères et organismes, et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Pour atteindre ses objectifs, le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- assurer la représentation du Québec à l'étranger;
- coordonner l'organisation des missions officielles à l'international et l'accueil de dignitaires étrangers, sous la direction du Protocole du gouvernement du Québec;
- mener des actions de diplomatie économique et d'influence afin de faire avancer les intérêts du Québec et de favoriser la croissance des entreprises québécoises;
- coordonner l'action humanitaire internationale et l'appui d'initiatives d'aide d'urgence à l'étranger;
- conseiller le gouvernement et développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- établir et maintenir les relations avec les gouvernements étrangers ainsi qu'avec les organisations et forums internationaux;
- s'assurer de la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec (VIQ);
- veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales dans le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux, en concertation avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et le gouvernement du Canada;
- favoriser le renforcement des institutions francophones internationales auxquelles le gouvernement participe, en tenant compte des intérêts du Québec;
- soutenir l'action des organismes québécois de coopération internationale ainsi que celle des entreprises, organisations et institutions québécoises œuvrant à l'étranger;
- représenter, devant l'Assemblée nationale, l'Office Québec-Monde pour la jeunesse (OQMJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Office Québec-Monde pour la jeunesse

L'OQMJ a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux de territoires et de pays que la ministre lui indique et qui ne sont pas couverts par l'OFQJ. Ces relations ont pour objet de favoriser chez ces jeunes la connaissance mutuelle de leur culture respective, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

Plus particulièrement, l'OQMJ est chargé d'établir des contacts avec des organismes publics ou privés de ces territoires et de ces pays en vue d'élaborer, en partenariat avec ces organismes, des programmes d'échanges et de coopérations accessibles aux jeunes de tous les milieux. Les programmes d'échanges et de coopérations ont en commun de comporter des activités formatrices sur le plan personnel, professionnel ou académique, dans des domaines aussi variés que ceux de l'entrepreneuriat, l'engagement citoyen, l'insertion socioprofessionnelle, le développement de carrière et la mobilité étudiante.

L'OQMJ peut également apporter son soutien financier ou technique à la conception et à la réalisation de projets de coopération dont l'initiative provient du milieu.

Les revenus annuels de l'OQMJ proviennent principalement de subventions du gouvernement du Québec, notamment celles du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du Secrétariat à la jeunesse.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Relations internationales et Francophonie » s'établit à 124,4 M\$ en 2022-2023, soit 30,2 M\$ de moins que la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une contribution non-récurrente du ministère en 2021-2022 visant le développement du Carrefour international de l'Université Laval.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 4,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction et administration

Ce programme permet au Ministère d'assumer les activités administratives nécessaires à la réalisation de sa mission.

Le budget de dépenses du programme 1 s'établit à 21,0 M\$, soit sensiblement au même niveau que la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 2

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect des compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

Le budget de dépenses du programme 2 s'établit à 103,4 M\$, en baisse de 31,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une contribution non-récurrente du ministère en 2021-2022 visant le développement du Carrefour international de l'Université Laval.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	21 004,7	1 118,8	20 035,9	19 885,9
2. Affaires internationales	103 432,7	(31 280,9)	106 563,6	134 713,6
Sous-total	124 437,4	(30 162,1)	126 599,5	154 599,5
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	4 500,0	4 500,0	-	-
Total	128 937,4	(25 662,1)	126 599,5	154 599,5

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Direction et administration	21 004,7	1 118,8	20 035,9	19 885,9
2. Affaires internationales	103 432,7	(31 280,9)	106 563,6	134 713,6
Sous-total	124 437,4	(30 162,1)	126 599,5	154 599,5
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	4 500,0	4 500,0	-	-
Total	128 937,4	(25 662,1)¹	126 599,5	154 599,5

¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 28,0 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 2,3 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Accroître les exportations et promouvoir les atouts du Québec	3 200,0
Maximiser le potentiel international des régions et des partenaires au Québec	1 300,0
Total	4 500,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

La variation du budget d'investissements est principalement attribuable à des projets de modernisation de certaines représentations du Québec à l'étranger.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	17 663,6	12 813,6	4 850,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 124,0	650,0	474,0
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 500,0	-	1 500,0
Total	20 287,6	13 463,6	6 824,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2022-2023 s'inscrivent dans les orientations suivantes :

ORIENTATION 1

PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS, LA CULTURE, LES VALEURS ET L'IDENTITÉ DU QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En concordance avec les priorités gouvernementales, les orientations de la Vision internationale du Québec et l'évolution du contexte international, le Ministère veillera à renforcer ses leviers diplomatiques ainsi que son soutien aux projets internationaux des organisations et des jeunes Québécois en mettant en œuvre des approches innovantes.

Actions envisagées

- Accroître et diversifier l'action diplomatique bilatérale et multilatérale afin de consolider et d'élargir les réseaux de contacts stratégiques et la capacité d'influence du Québec auprès des décideurs politiques, des partenaires et des publics étrangers;
- Concevoir une stratégie et des outils de communication pour mieux promouvoir un Québec vert et mettre à profit son réseau pour affermir les alliances internationales dans les énergies vertes et l'électrification des transports;
- Créer du placement numérique auprès de publics internationaux ciblés pour maximiser la visibilité du Québec et ses atouts dans les outils de recherche sur le Web;

- Contribuer au développement des régions du Québec en tenant compte de leurs atouts et de leurs besoins dans le cadre des projets de coopération institutionnelle et de solidarité internationale;
- Concourir à la relance économique du Québec en soutenant le développement des compétences professionnelles des jeunes adultes québécois dans un contexte international.

ORIENTATION 2

AUGMENTER LA FORCE DE FRAPPE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Afin de contribuer de manière décisive aux efforts de relance économique mis de l'avant par le gouvernement, le Ministère intensifiera sa diplomatie économique sur des territoires ciblés et contribuera au développement, à la consolidation et à la diversification des marchés pour les entreprises et les organisations québécoises, ainsi qu'à leur succès commercial.

Actions envisagées

- Intensifier la diplomatie économique bilatérale et multilatérale afin d'appuyer les secteurs clés de l'économie québécoise en complémentarité avec les priorités gouvernementales;
- Mettre en œuvre des stratégies territoriales (États-Unis, Indo-Pacifique, Europe, Afrique, Amérique latine et Antilles);
- Contribuer à la diversification des exportations internationales en assurant une présence sur les territoires à fort potentiel et en augmentant le nombre d'activités de prospection sur les marchés émergents pouvant offrir de nouveaux débouchés pour les entreprises et les organisations québécoises;
- Mobiliser et soutenir les réseaux d'affaires nationaux et régionaux québécois dans la réalisation de leurs ambitions internationales, notamment par le partage et la diffusion d'information sur les marchés étrangers prometteurs;
- Accélérer le développement et le déploiement de l'intelligence d'affaires afin de générer de nouveaux dossiers économiques pouvant se traduire par des projets d'exportation pour les entreprises québécoises ou d'attraction d'investissements directs et de main-d'œuvre étrangère.

ORIENTATION 3

RENFORCER LA COORDINATION DE L'ACTION INTERNATIONALE DU GOUVERNEMENT AU QUÉBEC ET À L'ÉTRANGER

Dans un but de renforcer la coordination de l'action internationale du gouvernement, tant au Québec qu'à l'étranger, le Ministère veillera à accroître la synergie entre les ministères et les organismes concernés. Leurs actions collectives et concertées serviront de levier pour maximiser les retombées sociales et économiques pour le Québec.

Actions envisagées

- Garantir l'utilisation de la nouvelle image de marque internationale du Québec par l'ensemble des acteurs institutionnels des secteurs public et parapublic dans le cadre de leurs communications promotionnelles auprès de leurs partenaires à l'étranger et dans le reste du Canada;
- Assurer l'adhésion et la participation des ministères et organismes partenaires de l'action internationale au Système de partage d'information internationale et canadienne mis sur pied par le Ministère.

ORIENTATION 4**AUGMENTER LA PERFORMANCE DE L'ACTION INTERNATIONALE**

Le Ministère veillera au renforcement et à l'amélioration des capacités d'action du gouvernement sur la scène internationale en visant le développement d'une solide expertise en matière de diplomatie d'influence et d'économie au sein de son effectif. Il modernisera également ses moyens d'action en posant les jalons d'une nouvelle diplomatie numérique active, ciblée et adaptée à l'évolution du contexte international.

Actions envisagées

- Renforcer le développement professionnel et l'expertise des employés du gouvernement du Québec en matière de diplomatie économique et d'influence ainsi qu'en gestion en contexte international;
- Assurer l'adoption graduelle et structurée, par les représentations du Québec à l'étranger, de pratiques innovantes en matière de diplomatie numérique dans la réalisation de leur mission de promotion, de rayonnement et de mise en relation des clientèles québécoises et étrangères dans les secteurs d'activité prioritaires.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DE L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE**ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE****Office Québec-Monde pour la jeunesse****Les revenus**

Les prévisions de revenus de l'OQMJ s'établissent à 10,1 M\$ en 2022-2023, en hausse de 2,4 M\$ par rapport aux revenus probables de l'exercice 2021-2022. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation de la subvention provenant du Secrétariat à la jeunesse du Québec en lien avec l'anticipation de la reprise des activités à un niveau régulier.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'OQMJ s'établissent à 10,9 M\$ en 2022-2023, en hausse de 2,4 M\$ par rapport aux dépenses probables de l'exercice 2021-2022. Cette augmentation s'explique notamment par l'anticipation de la reprise des activités, montant consacré à la mobilité jeunesse.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent sensiblement au même niveau qu'en 2021-2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre budgétaire

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Monde pour la jeunesse				
Revenus	10 073,6	2 385,8	7 694,0	2 385,8
Dépenses	10 907,8	-	8 498,6	-
Investissements	54,0	-	50,0	-

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Ressources humaines¹ 330 884 salariés ou cadres dans les établissements publics ou privés conventionnés 9 772 médecins omnipraticiens ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec 10 899 médecins spécialistes ayant reçu une rémunération de la Régie de l'assurance maladie du Québec	Ressources financières 50,2 G\$ Budget de dépenses pour l'année financière 2022-2023	Capacité² 141 établissements (51 publics, dont 22 CISSS, CIUSSS et CIUSSS-CHU, ainsi que 90 privés, dont 38 conventionnés) 1 626 installations (lieux physiques) gérées par les établissements publics et privés 22 659 lits d'hôpitaux 44 718 places en CHSLD
Services rendus³ 2 716 912 visites à l'urgence 5 518 905 consultations médicales en établissement 412 638 chirurgies	Services rendus³ 24 446 560 heures de services en soutien à domicile 2 799 962 heures de services en adaptation et réadaptation en déficience physique	Services rendus³ 38 284 usagers ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ayant reçu des services de soutien et d'adaptation à la personne, à la famille et aux proches 122 383 usagers ayant reçu des services ambulatoires de première ligne en santé mentale 66 163 usagers ayant reçu des services en dépendance

¹ En date du 31 mars 2021

² En date du 1^{er} avril 2021

³ Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le secteur de la santé et des services sociaux doit rendre accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, afin de maintenir, de restaurer et d'améliorer la santé et le bien-être des Québécois, tout en contribuant au développement social et économique du Québec.

Le rôle du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) porte principalement sur la régulation et la coordination du système de santé et de services sociaux. Le MSSS définit les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être, et évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il assure également le financement du système et la coordination interrégionale des services.

Pour réaliser sa mission, le MSSS travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et les autres organismes.

Comme pour l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et le centre intégré universitaire de santé et de services sociaux – centre hospitalier universitaire (CIUSSS – CHU) doivent dispenser des services de santé et des services sociaux à la population, et répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à leur disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) stipule que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux doivent se faire en fonction des programmes-services.

Pour assurer l'intégration des services offerts, chaque CISSS, CIUSSS ou CIUSSS-CHU est au cœur de son réseau territorial de services (RTS). Ceux-ci ont plusieurs fonctions et responsabilités en lien avec la coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux de chaque région, à savoir :

- partager avec des partenaires territoriaux une responsabilité collective à l'égard d'une offre de services intégrée correspondant aux besoins de la population de son territoire, visant à favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population;
- planifier et coordonner les services fournis à la population de son territoire en fonction des orientations ministérielles, des besoins de la population et des différentes réalités locales qui composent son territoire;
- mettre en place des mesures visant la protection de la santé publique et la protection sociale des individus, des familles et des groupes;
- assurer la prise en charge de l'ensemble de la population de son territoire, notamment les clientèles les plus vulnérables;
- établir les corridors de services régionaux ou interrégionaux requis, et conclure des ententes avec les autres établissements et les autres partenaires de son RTS (centres hospitaliers universitaires, cliniques médicales, groupes de médecine de famille, cliniques réseau, organismes communautaires, pharmacies communautaires, partenaires externes, etc.);

- assurer le développement et le bon fonctionnement des réseaux locaux de services (RLS) de son territoire;
- accorder des subventions aux organismes communautaires et attribuer les allocations financières aux ressources privées concernées.

Par ailleurs, les sept établissements publics suivants ne sont pas fusionnés ou intégrés à la structure d'un CISSS, d'un CIUSSS, ou d'un CIUSSS – CHU et offrent des services spécialisés et surspécialisés au-delà de leur région sociosanitaire d'appartenance : le Centre hospitalier universitaire de Québec – Université Laval, l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, le Centre universitaire de santé McGill, le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Institut de Cardiologie de Montréal et l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

Enfin, cinq établissements publics servent une population nordique et autochtone.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 2 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisés dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux, ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Il existe actuellement neuf programmes-services, soit :

- deux programmes-services pour les besoins touchant l'ensemble de la population :
 - Santé publique, qui permet d'assurer la promotion, la prévention, la protection de la santé et du bien-être, ainsi que la surveillance de l'état de santé de la population;
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide, qui couvre les services de première ligne en matière de santé ou de problèmes sociaux ponctuels.
- sept programmes-services consacrés à des problématiques particulières :
 - Soutien à l'autonomie des personnes âgées : soins et services à domicile et hébergement;
 - Déficience physique, pour les incapacités liées à l'audition, à la vision, au langage et à la parole ou aux activités motrices;
 - Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
 - Jeunes en difficulté;
 - Dépendances, telles que l'alcoolisme, la toxicomanie, le jeu pathologique et l'itinérance;
 - Santé mentale;
 - Santé physique, qui couvre les services d'urgence, les services spécialisés et surspécialisés, incluant les activités chirurgicales, les services en continu exigeant un suivi systématique (par exemple, maladies chroniques ou cancer) et les soins palliatifs.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les trois programmes-soutien sont les suivants :

- Administration;
- Soutien aux services;
- Gestion des bâtiments et des équipements.

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux aux fins d'améliorer la santé et le bien-être de la population. Pour ce faire, il prend en compte l'ensemble des éléments systémiques interactifs du RSSS et fournit à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). À cette fin, l'OPHQ joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les soutient et les représente individuellement et collectivement. L'OPHQ doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées, et de leur permettre de participer pleinement à la vie en société.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis

La Loi encadrant le cannabis (L.Q. 2018, chapitre 9) constitue, au MSSS, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement :

- d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;
- de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;
- d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.

Les revenus du fonds proviennent principalement du Fonds de lutte contre les dépendances qui est sous la responsabilité du ministre des Finances.

Fonds de soutien aux proches aidants

Découlant d'un partenariat entre le MSSS et Sojecci II Ltée, société de la famille de Lucie et André Chagnon, le fonds contribue à la réalisation de la mission de la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants en soutenant les proches aidants qui fournissent, sans rémunération, des soins et du soutien régulier à domicile à des aînés ayant une incapacité significative ou persistante susceptible de compromettre leur maintien à domicile.

Les revenus annuels du fonds proviennent des intérêts produits sur les sommes portées au crédit du fonds général. Le fonds a cessé ses activités en octobre 2021.

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux

La Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux (L.Q. 2012, chapitre 31) a été adoptée à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2012. Le fonds reprend les activités transférées de l'ancienne Société de gestion informatique SOGIQUE au Ministère dans le cadre de la Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE (L.Q. 2012, chapitre 9).

Ce fonds est affecté au financement des activités relatives aux services d'installation, d'entretien et de réparation de tout support technologique utilisé par le Ministère, par un établissement de santé et de services sociaux ou par un autre organisme ou une autre personne liés au réseau de la santé et des services sociaux. Il assure aussi le financement des services de soutien aux utilisateurs de ces supports technologiques, des services de gestion de leurs ressources informationnelles, ainsi que des services de conception, de réalisation et de fourniture d'actifs informationnels pour ces intervenants.

Les revenus annuels du fonds proviennent de la facturation de services au réseau de la santé et des services sociaux et des crédits du Ministère.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Corporation d'urgences-santé

La Corporation d'urgences-santé a pour mission de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence sur son territoire, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Par ailleurs, elle exploite un centre de communication santé et un service ambulancier. Les revenus proviennent principalement d'une subvention du Ministère et de revenus de facturation pour les transports ambulanciers.

Fonds de l'assurance médicaments

Le Fonds de l'assurance médicaments (FAM) a été institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (RLRQ, chapitre R-5). Il a pour but d'assumer le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis à toute personne admissible qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Ses sources de revenus sont les primes des personnes assurées et la contribution du fonds général du fonds consolidé du revenu pour en assurer l'équilibre financier.

Héma-Québec

Héma-Québec a pour mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et ses dérivés, en tissus humains, en sang de cordon, en lait maternel et en produits cellulaires sécuritaires et de qualité optimale tout en développant et en offrant une expertise et des services spécialisés et novateurs dans le domaine des produits biologiques humains.

Institut national de santé publique du Québec

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, les autorités régionales de santé publique ainsi que les établissements dans l'exercice de leurs responsabilités, en rendant disponibles son expertise et ses services spécialisés de laboratoire et de dépistage.

L'INSPQ est également appelé à desservir d'autres acteurs tels que les ministères et organismes gouvernementaux, les milieux de l'enseignement et de la recherche, les organismes canadiens et internationaux en santé publique, les milieux autochtones, le secteur privé et le grand public.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux.

L'INESSS évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels. Il émet des recommandations quant à leur adoption, à leur utilisation ou à leur couverture par le régime public, et il élabore des guides de pratiques cliniques afin d'en assurer l'usage optimal.

Régie de l'assurance maladie du Québec

La RAMQ a pour fonction d'administrer les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement du Québec lui confie. Elle informe la population, gère l'admissibilité des personnes, rémunère les professionnels de la santé et assure une circulation sécuritaire de l'information.

Ses revenus proviennent principalement du Fonds des services de santé, du Fonds de l'assurance médicaments, du fonds général du fonds consolidé du revenu, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux et des ententes réciproques avec d'autres provinces.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » s'établit à 50 212,0 M\$ en 2022-2023, soit 2 744,3 M\$ de moins que la dépense probable 2021-2022.

Ce budget de dépenses inclut un financement de 1 594,6 M\$ en 2022-2023 pour l'ensemble des coûts découlant de la pandémie de COVID-19, lequel comprend notamment des actions pour adapter les soins et services de santé à l'après-pandémie totalisant 982,1 M\$.

Prévision de l'ensemble des coûts associés à la pandémie

(en millions de dollars)

	2022-2023 Budget de dépenses	2021-2022 Dépense probable
Vaincre la crise sanitaire		
Financement des actions temporaires pour vaincre la crise sanitaire en tenant compte du délestage	339,3	5 990,8
Antiviraux contre la COVID-19	233,8	29,3
Nouvelles mesures incitatives au renforcement de la présence au travail des employés face à la 5 ^e vague	39,4	337,9
Investissement non récurrent en santé mentale face à la pandémie	—	77,2
Financement temporaire total des actions pour vaincre la crise sanitaire	612,5	6 435,2
Adapter les soins et services de santé à l'après-pandémie		
Ajouts de préposés aux bénéficiaires, de gestionnaires et de ressources en santé publique	750,0	750,0
Plan de rétablissement en santé et transition vers la réalité de l'après-pandémie pour le réseau de la santé et des services sociaux	232,1	—
Financement des actions pour adapter les soins et services de santé à l'après-pandémie	982,1	750,0
Financement total des actions pour vaincre la crise sanitaire et pour adapter le réseau à la réalité de l'après-pandémie	1 594,6¹	7 185,2

¹ À ce montant s'ajoute une somme de 1 700,0 M\$ réservée pour d'éventuelles dépenses additionnelles découlant de la pandémie de COVID-19.

Les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023 sont incluses au budget du portefeuille.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 7 185,2 M\$ sur la dépense probable 2021-2022 et de 1 594,6 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une hausse de 2 846,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 1**Fonctions de coordination**

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil du Commissaire à la Santé et au bien-être les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation de services de santé et de services sociaux.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 214,3 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 1 524,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1 532,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022 et de 3,0 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une hausse de 4,8 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par les ajustements salariaux, l'indexation des autres dépenses au 1^{er} avril 2022 ainsi que par l'intensification des activités du Ministère.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de santé et de bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 38 738,2 M\$ en 2022-2023, soit une baisse de 1 373,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 5 652,6 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, et de 1 591,6 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une hausse de 2 687,9 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette variation s'explique par l'augmentation des services à la population, dont :

- 926,7 M\$ pour le financement des nouvelles conventions collectives et autres grandes stratégies de ressources humaines déjà annoncées pour répondre aux enjeux du réseau post-pandémie;
- 232,2 M\$ pour le renforcement des soins et services pour les personnes âgées et proches aidantes, particulièrement par :
 - l'ouverture des premières Maisons des Aînés et Maisons alternatives;
 - la poursuite du virage pour le renforcement des services de soutien à domicile;
 - le renforcement du soutien aux personnes proches aidantes;
 - la poursuite de l'harmonisation des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) publics et privés.
- 150,3 M\$ pour le renforcement de l'accès aux médecins de famille et aux services de proximité et pour la poursuite des développements de soins et services aux jeunes en difficulté, en santé publique, en santé mentale et en itinérance ainsi qu'en déficience physique et intellectuelle;
- 111,6 M\$ pour la modernisation des infrastructures technologiques pour soutenir la transformation numérique du RSSS et protéger les données des citoyens, améliorer l'efficacité et réduire la pression sur le personnel ainsi que pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments des établissements de santé et de services sociaux;
- 37,1 M\$ pour les organismes communautaires, dont 30,0 M\$ pour un appui supplémentaire post-COVID-19;
- 17,4 M\$ pour le renforcement de la fluidité dans les urgences et le développement des soins et services hospitaliers.

Le solde de la croissance résulte principalement de l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2022, de 562,6 M\$, de l'indexation des dépenses autres que salariales, de 239,1 M\$, et de l'augmentation du service de la dette de 222,9 M\$.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 19,6 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 3,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par le financement de la poursuite du projet de simplification des démarches d'accès aux programmes pour les personnes handicapées et leur famille.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à financer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 11 191,7 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 150,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'évolution prévue dans le financement de la rémunération médicale.

PROGRAMME 5

Condition des Aînés

Ce programme finance des mesures qui permettent de favoriser le vieillissement actif des Québécois. Par ailleurs, il assure la mise en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et de soutenir de façon particulière les personnes âgées les plus vulnérables. Enfin, ce programme permet de planifier, conseiller, coordonner et soutenir des politiques ou mesures propices pour combattre les préjugés et l'âgisme, et favoriser la participation, la santé et la sécurité des personnes âgées, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 48,2 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance 2017-2022. Par ailleurs, certaines mesures du Budget 2022-2023 destinées aux Aînés sont prévues au Programme 2 « Services dispensés à la population ».

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	214 346,4	(1 524 811,9)	1 736 699,3	1 739 158,3
2. Services dispensés à la population	38 738 181,9	(1 372 992,3)	40 049 233,8	40 111 174,2
3. Office des personnes handicapées du Québec	19 609,6	3 517,0	16 152,6	16 092,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 191 661,8	150 320,7	11 041 341,1	11 041 341,1
5. Condition des Aînés	48 200,3	(298,3)	48 563,6	48 498,6
Total	50 212 000,0	(2 744 264,8)	52 891 990,4	52 956 264,8

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	211 386,4	4 831,6	204 095,8	206 554,8
2. Services dispensés à la population	37 146 541,9	2 687 922,2	34 396 679,3	34 458 619,7
3. Office des personnes handicapées du Québec	19 609,6	3 517,0	16 152,6	16 092,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	11 191 661,8	150 320,7	11 041 341,1	11 041 341,1
5. Condition des Aînés	48 200,3	(298,3)	48 563,6	48 498,6
Total	48 617 400,0	2 846 293,2	45 706 832,4	45 771 106,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du Plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures. Également, une somme de 719,6 M\$ est prévue pour assurer le financement des réinvestissements visant à améliorer l'accès aux services en médecine spécialisée ainsi qu'une somme de 1 700,0 M\$ provisionnée pour le financement d'éventuelles dépenses additionnelles découlant de la pandémie de COVID-19.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	145,0	(169,1)	314,1
Immobilisations en ressources informationnelles	4 842,7	(253,7)	5 096,4
Prêts, placements, avances et autres coûts	2 419 600,0	1 925 000,0	494 600,0
Total	2 424 587,7	1 924 577,2	500 010,5

LES CHOIX BUDGÉTAIRES¹**ORIENTATION 1****AMÉLIORER L'ACCÈS AUX PROFESSIONNELS ET AUX SERVICES**

Le premier accès au système de santé et de services sociaux se fait généralement par l'entremise du médecin de famille ou d'un autre professionnel en première ligne. Ensuite, la personne accède à toute une gamme de soins et services qui doivent être adaptés à ses besoins.

Au 31 mars 2021, 80,8 % de la population québécoise était inscrite auprès d'un médecin de famille. Toutefois, au 31 mars 2021, 744 981 personnes étaient toujours en attente d'un médecin de famille au Guichet d'accès aux médecins de famille (GAMF). Même lorsqu'ils sont inscrits, notamment en groupes de médecine de famille (GMF), plusieurs usagers éprouvent des difficultés à obtenir un rendez-vous et à rencontrer un médecin, une infirmière ou un autre professionnel de la santé le jour même ou le lendemain, lorsque requis. Certaines personnes se présentent donc à l'urgence et attendent plusieurs heures avant une prise en charge médicale, et ce, en dépit des efforts constants pour diminuer l'attente.

En ce qui a trait aux services spécialisés, au 31 mars 2021, 46 832 personnes étaient toujours en attente de leur chirurgie depuis plus de six mois. Les personnes qui requièrent une consultation pour des services médicaux spécialisés doivent elles aussi faire face à des délais d'attente s'échelonnant parfois sur plusieurs mois.

Par ailleurs, certaines clientèles plus vulnérables, dont les personnes âgées, les jeunes en difficulté et les personnes vivant avec des déficiences ou divers troubles mentaux et de dépendance, peuvent avoir d'importants besoins de soins et services, parfois complexes, et font face à des problèmes d'accès.

¹ En raison du contexte de la pandémie de COVID-19, le plan stratégique 2019-2023 a été mis à jour une première fois en février 2021 et une seconde fois en août 2021. Les choix budgétaires présentés tiennent compte des modifications apportées au cours de cette seconde mise à jour.

Actions envisagées

- Offrir un accès plus rapide aux services de première ligne en :
 - poursuivant les actions visant à améliorer l'inscription et l'accès aux médecins de famille pratiquant dans un GMF ou hors GMF;
 - mettant en place des modalités d'accès aux personnes en attente d'une inscription auprès d'un médecin de famille, notamment avec la mise en place des guichets d'accès à la première ligne (GAP);
 - renforçant l'accessibilité aux services de première ligne, notamment en développant l'interdisciplinarité et en mettant davantage à profit, au service des usagers et de la population, les qualifications et l'expertise des infirmières praticiennes spécialisées et des pharmaciens;
 - augmentant, en collaboration avec les fédérations médicales, l'accès aux services de première ligne incluant les plages de disponibilité des médecins.
- Diminuer le temps d'attente à l'urgence en :
 - consolidant les services de proximité (soins à domicile, GMF et GMF universitaires et régionaux, intégration des infirmières praticiennes spécialisées et mesures de maintien dans la communauté, mesures incitatives de prise en charge pour les médecins), et en bonifiant l'accès aux services alternatifs à l'hospitalisation pour les patients souffrant d'une condition aiguë;
 - améliorant la fluidité hospitalière par l'introduction de médecins coordonnateurs à l'urgence et de médecins coordonnateurs à l'hospitalisation;
 - utilisant l'ensemble des ressources alternatives à la consultation en médecine spécialisée à l'urgence (accès rapide aux médecins spécialistes, optimisation des accueils cliniques).
- Améliorer l'accès aux services en santé mentale en :
 - renforçant l'accès à des soins et services diversifiés et de qualité pour les personnes ayant besoin de services en santé mentale;
 - déployant les services du Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie dans l'ensemble des établissements visés;
 - élaborant et en diffusant le Plan d'action en santé mentale 2022-2026.
- Améliorer l'accès aux services en dépendance en :
 - mettant en œuvre les mesures prévues au Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028 et au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances.
- Améliorer l'accès aux services spécialisés en :
 - implantant les modalités et systèmes associés à l'accès priorisé aux services spécialisés pour permettre l'accès à l'intérieur d'un délai correspondant à la condition clinique du patient;

- continuant de soutenir les établissements dans la mise en œuvre des actions visant notamment à améliorer l'accessibilité à la chirurgie selon les priorités cliniques.
- Améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant avec une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, en accroissant les places en services résidentiels pour ces personnes;
- Augmenter les services de soutien à domicile en :
 - permettant à la population de demeurer à domicile le plus longtemps possible, en renforçant le nombre d'usagers des services et l'intensité des services octroyés à chaque personne en soins à domicile de façon majeure, et en favorisant des soins adaptés aux besoins et attentes des usagers et de leurs proches;
 - augmentant la pertinence, l'accessibilité et l'intensité des services de soutien à domicile en fonction des besoins de longue durée de la clientèle adulte.
- Améliorer l'accès aux services destinés aux enfants, aux jeunes et à leurs familles en :
 - poursuivant la mise en place des actions prévues au Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022 – Des actions structurantes pour les personnes et leur famille, afin de favoriser le développement du plein potentiel des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, et en soutenant leurs proches;
 - rehaussant le soutien clinique aux intervenants des programmes-services Jeunes en difficulté, déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, en contribuant à la qualité des services qu'ils offrent, et ainsi en protégeant mieux la jeunesse;
 - poursuivant les mesures du programme Mieux voir pour réussir;
 - développant la prise en charge des enfants ayant des difficultés liées à leur développement par l'intermédiaire du programme Agir tôt;
 - offrant la meilleure couverture vaccinale possible au regard de l'âge, soit en augmentant la proportion des enfants ayant reçu leur première dose de vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle dans les délais prescrits.

ORIENTATION 2

MODERNISER LE RÉSEAU ET SES APPROCHES

La diversité des régions du Québec, ainsi que de leurs caractéristiques propres, nécessite de privilégier la collaboration et une approche populationnelle. Les services doivent être mieux adaptés à la population et à ses besoins et doivent aussi être offerts à proximité des milieux de vie. À cet égard, la mise en place de services numériques facilitera l'accès aux soins et aux services de santé et de services sociaux.

Actions envisagées

- Déployer des approches adaptées et intégrées aux besoins de la population en :
 - poursuivant le développement de 2 600 places en maison des aînés et milieux de vie alternatifs d'ici le 31 mars 2023;
 - adoptant et en mettant en œuvre une toute nouvelle offre de services destinée à appuyer les proches aidants, en soutenant notamment, d'ici le 31 mars 2023, l'ouverture de douze maisons de répit en partie fondées sur le modèle développé à la Fondation Maison Gilles-Carle;
 - diffusant la Politique nationale pour les personnes proches aidantes – Reconnaître et soutenir dans le respect des volontés et des capacités d'engagement et en poursuivant la mise en place des actions prévues dans le Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes 2021-2026.
- Favoriser la mise en place de services numériques de santé au sein du réseau en :
 - finalisant les actions préalables à la mise en place de huit services provinciaux de télésanté au 31 mars 2023;
 - poursuivant le déploiement d'une solution informatique pour harmoniser les différentes plateformes de prise de rendez-vous des cliniques médicales afin d'améliorer l'accès à la prise de rendez-vous avec un médecin en première ligne.

ORIENTATION 3

PRENDRE SOIN DU PERSONNEL DU RÉSEAU

Il importe de renforcer la stabilité des équipes en leur offrant des conditions de pratique sécuritaires et de qualité. Le MSSS et le réseau doivent poursuivre leurs efforts afin d'améliorer la présence au travail et de réduire le recours aux heures supplémentaires.

En période de pandémie, les heures travaillées par les effectifs du réseau ne suffisaient pas à la demande, ce qui explique en partie la hausse du recours à une main-d'œuvre indépendante. Cependant, au cours des prochaines années, le MSSS devra rétablir un certain équilibre pour assurer, à la population québécoise, la continuité, la qualité et la sécurité en matière de soins et services.

Actions envisagées

- Améliorer la disponibilité du personnel en :
 - améliorant le taux de présence au travail et la rétention du personnel;
 - visant une diminution du taux d'heures travaillées par la main-d'œuvre indépendante tout en continuant d'y avoir recours pour répondre à la demande en période de pandémie;
 - prenant soin du personnel en déployant le Plan d'action national visant la prévention en milieu de travail et la promotion de la santé globale 2019-2023;

- mettant en action des mesures facilitant le retour au travail et la stabilité des équipes, dans le respect des obligations relatives à la Loi sur la santé et la sécurité au travail (RLRQ, chapitre S-02.1);
- consolidant et en stabilisant les équipes de travail, notamment en implantant des préposés aux bénéficiaires moniteurs et en ajoutant des ressources pour permettre d'améliorer la gestion de proximité;
- augmentant la flexibilité nécessaire sur le plan de la gestion des ressources humaines afin d'être en mesure d'adapter les modalités au contexte évolutif;
- maintenant les acquis d'élargissement des champs de pratique des professionnels de la santé liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19;
- poursuivant les efforts consacrés au recrutement international;
- pérennisant et encadrant la téléconsultation.

ORIENTATION 4

GÉRER L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans la gestion de l'évolution de la pandémie de COVID-19, le Québec continue de s'appuyer sur les approches et outils déjà éprouvés pour en maîtriser l'évolution, soit dépister, isoler (le cas échéant) et vacciner.

Actions envisagées

- Contenir la transmission de la COVID-19 au sein de la population québécoise;
- Augmenter la couverture vaccinale contre la COVID-19 chez les personnes de 12 ans et plus, pour chaque groupe d'âge, en poursuivant la campagne de vaccination.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis s'établissent à 91,9 M\$ en 2022-2023, soit une croissance de 9,6 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par une augmentation des revenus provenant du Fonds de lutte contre les dépendances.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis s'établissent à 142,0 M\$ en 2022-2023, soit une croissance de 57,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la réalisation, en 2022-2023, de dépenses initialement prévues en 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2022-2023.

Fonds de soutien aux proches aidants

Le fonds a cessé ses activités en octobre 2021.

Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux s'établissent à 393,0 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit une diminution de 26,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par des besoins de financement supérieurs en 2021-2022 au regard de coûts associés à la gestion de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du fonds s'établissent à 393,6 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit une diminution de 26,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par des besoins plus importants en 2021-2022, en lien avec la pandémie de COVID-19.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du fonds s'établissent à 73,3 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit une diminution de 17,9 M\$ par rapport à 2021-2022. Cette variation s'explique par l'ajustement des échéanciers de plusieurs projets.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis				
Revenus	91 949,7	-	82 297,8	-
Dépenses	142 000,0	-	84 281,6	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de soutien aux proches aidants				
Revenus	-	-	8 823,3	-
Dépenses	-	-	10 488,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Revenus	392 985,2	342 484,5	419 773,9	381 289,3
Dépenses	393 594,4	-	420 328,6	-
Investissements	73 257,6	-	91 212,0	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Corporation d'urgences-santé

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 174,5 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 11,5 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique notamment par une baisse du financement provenant du Ministère en 2022-2023, en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 174,6 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 8,1 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette diminution s'explique notamment par une diminution des coûts associés à la gestion de la pandémie de COVID-19 en 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Corporation d'urgences-santé s'établissent à 8,1 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux investissements probables 2021-2022.

Fonds de l'assurance médicaments**Les revenus**

Les prévisions de revenus du FAM s'établissent à 4 298,8 M\$ en 2022-2023, soit 62,3 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique par une hausse des revenus de prime de 56,0 M\$, et par une hausse de 6,3 M\$ en provenance du budget de dépenses du MSSS.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FAM s'établissent à 4 298,8 M\$ en 2022-2023, soit 62,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par une augmentation des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Les investissements

Le FAM ne réalise aucun investissement.

Héma-Québec**Les revenus**

Les prévisions de revenus d'Héma-Québec s'établissent à 527,2 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 85,2 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique par une croissance de la demande des hôpitaux en produits sanguins et par la fluctuation des tarifs de ces produits sanguins.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses d'Héma-Québec s'établissent à 527,2 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 85,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique par la demande croissante des hôpitaux en produits sanguins.

Les investissements

Les prévisions d'investissements d'Héma-Québec s'établissent à 10,1 M\$ en 2022-2023, soit une diminution de 4,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la fin de l'investissement concernant le nouveau site de prélèvement de plasma.

Institut national de santé publique du Québec**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 89,3 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit 6,5 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la diminution des activités en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19 prévues en 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 91,8 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit 4,5 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la diminution des activités en lien avec la gestion de la pandémie de COVID-19 prévues en 2022-2023.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 2,1 M\$ pour l'exercice financier 2022-2023, soit une diminution de 0,8 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette diminution s'explique par une baisse attendue des investissements en technologie de l'information, par rapport aux investissements significatifs effectués en 2021-2022 dans le contexte de la gestion de la pandémie de COVID-19.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Les revenus

Les prévisions de revenus de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) s'établissent à 30,5 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 1,8 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par des revenus supplémentaires en lien avec le Plan d'action ministériel - proches aidants et par une augmentation des revenus de facturation d'évaluations scientifiques.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de l'INESSS s'établissent à 31,6 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 1,1 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par l'indexation annuelle des salaires et la mise en place des ressources requises pour répondre à la hausse prévue des demandes d'évaluations scientifiques.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de l'INESSS s'établissent à 0,2 M\$ en 2022-2023.

Régie de l'assurance maladie du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la RAMQ s'établissent à 13 838,6 M\$ en 2022-2023, soit 180,5 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022.

La variation s'explique par la reprise des activités régulières prévue, se traduisant notamment par une hausse des transferts provenant du MSSS et par une hausse des revenus provenant du Fonds de l'assurance médicaments. Ces revenus supplémentaires servent à financer la croissance des dépenses.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la RAMQ s'établissent à 13 838,6 M\$ en 2022-2023, soit 180,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022.

La variation s'explique par la reprise des activités régulières prévue, se traduisant notamment par une hausse des coûts relatifs aux services médicaux et des coûts relatifs aux médicaments et services pharmaceutiques.

Les investissements

Les prévisions des investissements s'établissent à 15,1 M\$ en 2022-2023, soit à un niveau comparable aux investissements probables 2021-2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé				
Revenus	174 537,8	140 649,4	186 026,5	154 160,5
Dépenses	174 644,7	-	182 650,6	-
Investissements	8 082,8	-	8 316,5	-
Fonds de l'assurance médicaments				
Revenus	4 298 820,0	2 718 804,0	4 236 490,0	2 712 493,0
Dépenses	4 298 820,0	-	4 236 490,0	-
Investissements	-	-	-	-
Héma-Québec				
Revenus	527 229,5	60 403,3	442 003,9	69 236,2
Dépenses	527 229,5	-	442 003,9	-
Investissements	10 121,0	-	14 214,1	-
Institut national de santé publique du Québec				
Revenus	89 298,7	66 559,1	95 836,2	71 467,4
Dépenses	91 799,2	-	96 317,7	-
Investissements	2 116,0	-	2 914,9	-
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux				
Revenus	30 546,0	25 248,9	28 705,3	24 922,5
Dépenses	31 599,1	-	30 454,2	-
Investissements	175,0	-	272,9	-
Régie de l'assurance maladie du Québec				
Revenus	13 838 595,1	9 165 537,8	13 658 147,0	9 045 491,9
Dépenses	13 838 595,1	-	13 658 147,0	-
Investissements	15 081,1	-	15 165,2	-

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commissaire à la santé et au bien-être	3 839,5	4 282,1
Office des personnes handicapées du Québec	19 609,6	16 092,6

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Effectifs au service de la sécurité de la population¹ 13 729 personnes	Activités du réseau correctionnel² 3 618 personnes incarcérées en moyenne dans 18 établissements de détention 15 518 personnes contrevenantes suivies dans la communauté 22 180 admissions dans les établissements de détention	Prévention² 87,7 M\$ pour soutenir des projets de prévention de la criminalité et des risques de sinistres 6 224 investigations par le Bureau du coroner
Assistance aux sinistrés² 121,1 M\$ versés en aide financière aux sinistrés	Réponse aux citoyens² 630 224 cartes d'appel traitées par les 11 centres de gestion des appels de la Sûreté du Québec	Expertises judiciaires et médico-légales² 16 516 expertises en soutien à l'administration de la justice

¹ Au 31 mars 2021

² Les données présentées couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission de faire du milieu de vie des Québécois un endroit sécuritaire, propice au développement social et économique de la société en intervenant, de concert avec ses partenaires, dans différents secteurs, dont les services correctionnels, la sécurité civile, la sécurité incendie, les affaires policières et l'expertise judiciaire et médicolégale.

Le Ministère et les organismes composant le portefeuille « Sécurité publique » interviennent notamment dans les secteurs d'activité suivants :

- la prévention de la criminalité et des décès, dont ceux survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- la protection des membres du Conseil exécutif, la sécurité dans les palais de justice et l'encadrement des activités policières;
- la sécurité civile et la sécurité incendie;
- l'administration des permis, l'encadrement, la surveillance et le contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- les expertises judiciaires;
- les services correctionnels, la prévention de la récidive et les mesures de remise en liberté progressive;
- la formation des policiers et des pompiers;
- le maintien de la paix et de l'ordre public, le soutien aux corps de police ainsi que l'encadrement et la surveillance de l'intervention policière;
- le traitement des plaintes à l'égard des policiers et des citations à comparaître en déontologie policière;
- la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion dans le secteur public, notamment en matière contractuelle;
- les enquêtes indépendantes lorsqu'une personne décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier, lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police, et certaines enquêtes concernant des allégations de nature criminelle à l'égard de policiers;
- la promotion et le développement de la Capitale-Nationale.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires ministérielles, les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec. De plus, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

Neuf organismes relevant de la ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec.

Enfin, à titre de ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre de la Sécurité publique se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, la ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale, qui contribue au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région, ainsi que de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a pour objet de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme, à la vitalité, au développement et au rayonnement de la région de la Capitale-Nationale dans le cadre de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (L.Q. 2016, chapitre 31).

Les revenus du FRCN proviennent d'une affectation des crédits alloués au ministre responsable par le Parlement.

Fonds des services de police

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis, par la Sûreté du Québec, aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1). Il s'agit essentiellement de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté qui repose sur le modèle de police de proximité.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Commission de la capitale nationale du Québec

La Commission de la capitale nationale du Québec veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

À cette fin, la Commission peut notamment, sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;

- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale.

La Commission veille aussi à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission peut exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque les circonstances particulières le justifient, aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La Commission contribue à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

Les revenus annuels de la Commission proviennent principalement de la subvention du gouvernement du Québec.

La Commission reçoit également des contributions de partenaires ainsi que des revenus autonomes (locations de salles, stationnements, droits d'entrée, activités éducatives, redevances et revenus d'intérêts).

École nationale de police du Québec

L'École nationale de police du Québec a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière. Sa mission est aussi d'effectuer de la recherche, et de conseiller, d'encourager et de faciliter l'échange d'expertise en matière de formation policière.

L'École nationale de police du Québec assure en exclusivité la formation initiale des compétences des policiers québécois dans les domaines de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policière. Elle offre des activités de perfectionnement professionnel aux corps de police du Québec et de formation sur mesure aux diverses clientèles du milieu de la sécurité publique. Enfin, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation policière et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale de police du Québec proviennent des contributions annuelles des corps de police, des frais de scolarité fixés par règlement, des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services ainsi que de la subvention du ministère de la Sécurité publique.

École nationale des pompiers du Québec

L'École nationale des pompiers du Québec a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À ce titre, elle conseille en matière de formation professionnelle, favorise la concertation des diverses institutions offrant de la formation au personnel municipal travaillant en sécurité incendie et effectue des recherches et des études dans son domaine d'activité.

Les revenus de l'École nationale des pompiers du Québec proviennent des frais de scolarité fixés par règlement des frais ou honoraires qu'elle fixe en contrepartie de ses autres services.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille « Sécurité publique » s'établit à 1 866,4 M\$, soit une diminution de 16,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1,3 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une diminution de 15,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 13,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction de l'administration

Ce programme permet de planifier et de coordonner les activités nécessaires à la gestion des programmes du Ministère.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 94,0 M\$, en hausse de 10,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'accélération de la transformation numérique gouvernementale.

PROGRAMME 2

Services de la Sûreté du Québec

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 786,4 M\$, en diminution de 31,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des éléments suivants, soit le transfert des sommes au cours de 2021-2022 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité, les ajustements salariaux et les dépenses relatives au soutien de la Sûreté du Québec dans le contexte de la pandémie.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial, lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3**Gestion du système correctionnel**

Ce programme vise à protéger la société en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté des services pour favoriser leur réinsertion sociale. Il inclut également la Commission québécoise des libérations conditionnelles, dont le mandat consiste notamment à examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 575,6 M\$, en hausse de 17,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'ajustement à la tarification des loyers de la SQI.

PROGRAMME 4**Sécurité et prévention**

Ce programme assure l'inspection des services de police et prévoit le financement des services policiers autochtones. De plus, il agit dans la lutte contre le terrorisme, et en prévention de la criminalité, voit au transport et à la protection des membres du Conseil exécutif et gère les services de sécurité dans les palais de justice et certains édifices gouvernementaux. Il veille également à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques de sinistres portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens. Lorsqu'un sinistre survient, ce programme facilite un retour à la vie normale.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 250,9 M\$, en diminution de 16,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 1,3 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme représente une diminution de 15,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par le transfert des sommes au cours de 2021-2022 de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité.

PROGRAMME 5**Expertises scientifiques et médico-légales**

Ce programme est chargé de fournir des services divers en matière de médecine légale et d'expertise judiciaire. Il inclut également le Bureau du coroner, dont le mandat est d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 28,4 M\$, ce qui est comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 6**Encadrement et surveillance**

Ce programme regroupe les organisations qui exercent un rôle dans l'encadrement, la surveillance ou le contrôle des activités policières, des activités d'attribution de contrats pour le secteur public ou des secteurs économiques des boissons, des courses, des jeux et des sports de combat.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 54,0 M\$, ce qui se compare à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 7

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le développement et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec à titre de capitale nationale, en contribuant à l'aménagement et à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités et en agissant en complémentarité des milieux locaux et régionaux afin de soutenir leur développement économique, social, culturel et touristique.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 77,1 M\$, en augmentation de 3,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de l'enveloppe attribuée à la Commission de la capitale nationale du Québec, pour le maintien et l'amélioration des infrastructures sous sa responsabilité.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	93 951,9	10 483,1	85 195,2	83 468,8
2. Services de la Sûreté du Québec	786 440,2	(31 802,1)	766 722,3	818 242,3
3. Gestion du système correctionnel	575 598,3	17 332,4	557 718,6	558 265,9
4. Sécurité et prévention	250 903,4	(16 588,7)	250 339,6	267 492,1
5. Expertises scientifiques et médico-légales	28 410,5	(46,9)	25 941,3	28 457,4
6. Encadrement et surveillance	54 005,4	469,6	52 016,7	53 535,8
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	77 093,7	3 441,7	74 076,6	73 652,0
Sous-total	1 866 403,4	(16 710,9)	1 812 010,3	1 883 114,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	13 400,0	13 400,0	-	-
Total	1 879 803,4	(3 310,9)	1 812 010,3	1 883 114,3

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction et administration	93 951,9	10 483,1	85 195,2	83 468,8
2. Services de la Sûreté du Québec	786 440,2	(31 802,1)	766 722,3	818 242,3
3. Gestion du système correctionnel	575 598,3	17 332,4	557 718,6	558 265,9
4. Sécurité et prévention	250 903,4	(15 288,7)	250 339,6	266 192,1
5. Expertises scientifiques et médico-légales	28 410,5	(46,9)	25 941,3	28 457,4
6. Encadrement et surveillance	54 005,4	469,6	52 016,7	53 535,8
7. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	77 093,7	3 441,7	74 076,6	73 652,0
Sous-total	1 866 403,4	(15 410,9)	1 812 010,3	1 881 814,3
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	13 400,0	13 400,0	-	-
Total	1 879 803,4	(2 010,9)¹	1 812 010,3	1 881 814,3

¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 33,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances et un montant de 0,3 M\$ de mesures du Budget 2022-2023 ayant une portée non récurrente, la variation est de 31,4 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Poursuivre le soutien pour un Québec plus résilient face aux sinistres	5 000,0
Lutter contre les violences sexuelle et conjugale	3 500,0
Augmenter les efforts de recherche consacrés aux disparitions et aux enlèvements	2 700,0
Autres mesures	2 200,0
Total	13 400,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	14 304,9	(1 734,4)	16 039,3
Immobilisations en ressources informationnelles	14 445,3	2 690,7	11 754,6
Prêts, placements, avances et autres coûts	97,4	-	97,4
Total	28 847,6	956,3	27 891,3

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

MISER SUR LA PRÉVENTION POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

Devant des événements climatiques appelés à s'intensifier, la prévention et l'accroissement de la résilience des collectivités sont parmi les moyens que privilégie le Ministère pour prémunir la population des conséquences difficilement prévisibles et parfois désastreuses de ceux-ci sur la vie, les biens, les infrastructures publiques et l'environnement.

En matière de sécurité comme dans plusieurs domaines, il est préférable de prévenir les problèmes que de devoir y réagir et y apporter des correctifs. Cela vaut pour leurs conséquences sur la vie des citoyens touchés aussi bien que pour les coûts sociaux associés aux interventions correctives ou de rétablissement. Le Ministère place donc la prévention en priorité et invite les citoyens à prendre des mesures pour assurer leur propre protection. Il travaille à les responsabiliser et à mieux les soutenir dans leurs actions préventives et il fait de même pour les municipalités et les partenaires avec qui il collabore lors d'une urgence.

Actions envisagées

- La poursuite de la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Le soutien à la formation des pompiers et la poursuite des autres mesures contribuant à accroître la sécurité incendie;
- L'investissement soutenu dans le développement des connaissances sur les risques de sinistres et la protection des personnes, des biens et des infrastructures contre les sinistres;
- Le maintien d'une offre de mesures et de programmes préventifs et dissuasifs de lutte contre le crime;
- La participation aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation;
- La réalisation de sondages, l'un auprès des citoyens et un autre auprès des municipalités visant à valider leur connaissance des outils à leur disposition.

ORIENTATION 2

MIEUX SERVIR EN MODERNISANT ET EN SIMPLIFIANT LES SERVICES

Le Ministère, dans l'exercice de ses responsabilités, entend moderniser et simplifier les services qu'il rend à la population.

Actions envisagées

- Le développement et la mise à niveau de la prestation électronique de services;
- La réduction du délai de traitement des dossiers d'aide financière aux sinistrés et l'amélioration du service à la clientèle;
- La contribution à la réduction des délais de justice par la mise à la disposition des intervenants du système judiciaire des services de visiocomparution et par l'amélioration des services de transport des détenus;
- L'amélioration de l'offre aux personnes contrevenantes condamnées à une peine en détention ou dans la communauté, des services d'évaluation ainsi que des services et programmes d'aide adaptés en vue de favoriser une réinsertion sociale réussie;
- L'amélioration du processus d'expertises judiciaires et médico-légales afin de diminuer les délais de traitement.

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En complément aux choix budgétaires du Ministère, la Sûreté du Québec dispose d'une enveloppe qui lui est propre. Les principaux choix budgétaires retenus en 2022-2023 sont liés aux objectifs des trois orientations du Plan stratégique 2020-2023 de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

RENFORCER LA MISSION PREMIÈRE

Le sentiment de sécurité pour un citoyen est, entre autres, tributaire de sa perception de la présence policière et de son efficacité dans l'accomplissement de ses opérations, surtout s'il peut en percevoir les effets dans son quotidien.

Actions envisagées

- L'amélioration du guide pour les intervenants sur l'importance d'appliquer les mesures d'atténuation des impacts;
- L'augmentation du nombre d'agents évaluateurs en reconnaissance de drogue;
- La mise en œuvre d'une stratégie d'intervention visant certaines problématiques de sécurité routière;
- La surveillance des prédateurs sexuels à risque élevé de récidive ciblés;
- L'analyse des enjeux et défis spécifiques (régions, secteurs d'activités, etc.) reliés aux références policières aux CAVAC;

- L'optimisation de l'utilisation des chiens de soutien.

ORIENTATION 2

ADAPTER LA PRESTATION DE SERVICES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT

Un corps policier fort est un corps policier au diapason des citoyens qu'il dessert. Le développement et la consolidation de partenariats avec les acteurs clés des communautés desservies représentent, pour la Sûreté, une occasion d'enrichir sa compréhension des préoccupations citoyennes et, ainsi, de proposer des services plus complets. Forte de son histoire, la Sûreté a dû faire face aux grands changements imposés par la société. Le contexte actuel, caractérisé par des phénomènes sociaux importants, représente une nouvelle occasion d'adapter sa prestation de services.

Actions envisagées

- La poursuite du déploiement du modèle de parrainage des municipalités;
- Le déploiement de mesures de prévention ciblant des clientèles spécifiques;
- La mise en place d'une équipe mixte.

ORIENTATION 3

RENFORCER LA CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

Dans un contexte où l'environnement évolue à un rythme soutenu, la rapidité à laquelle les organisations sont en mesure de réagir et de s'adapter est cruciale. Cette capacité est tributaire de plusieurs facteurs, dont le fait de disposer d'une information actuelle et de qualité relativement à l'environnement interne et externe de l'organisation ainsi que le fait de disposer de la main-d'œuvre et des moyens technologiques nécessaires, pour ne citer que ces éléments. Pour accroître sa performance, la Sûreté a choisi de concentrer ses efforts sur le déploiement de mesures qui permettront de renforcer, considérant les contraintes auxquelles elle est soumise, sa capacité à remplir sa mission efficacement ainsi qu'à accroître sa faculté d'adaptation.

Actions envisagées

- Un nouveau processus et l'accompagnement des gestionnaires pour l'évaluation du rendement de leurs employés;
- La mise en place d'un cadre de télétravail;
- La réalisation d'une démarche de mesure de performance dans deux unités;
- L'amélioration du plan sur la sensibilisation de l'ensemble du personnel en matière de sécurité de l'information;
- L'amélioration du processus de gestion des risques liés à la sécurité de l'information;
- La création d'une équipe dédiée à la détection, au soutien et au développement de la relève de gestion;

- L'embauche de psychologues externes pour atténuer les impacts des opérations sur la santé psychologique des employés.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Fonds de la région de la Capitale-Nationale

Les revenus

Les prévisions de revenus du FRCN s'établissent à 25,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau similaire aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FRCN s'établissent à 25,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau similaire à celui des dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour le FRCN en 2022-2023.

Fonds des services de police

Les revenus

Les revenus proviennent de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r. 7), à raison de 369,6 M\$, ainsi que du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Samuel-De Champlain, la vérification des antécédents judiciaires et les escortes de véhicules hors normes, à raison de 15,1 M\$. S'ajoutent également les revenus découlant d'une affectation de 347,0 M\$ du budget de dépenses en provenance du ministère de la Sécurité publique pour assurer l'équilibre financier du fonds. La variation de 20,6 M\$ à la hausse en 2022-2023 par rapport à 2021-2022 s'explique par l'augmentation de la contribution des municipalités et du gouvernement en lien avec la hausse des dépenses afférentes à la desserte policière.

Les dépenses

Les dépenses de 731,7 M\$ prévues en 2022-2023 sont supérieures de 20,6 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération, des dépenses de loyer et du coût de l'essence.

Les investissements

Les investissements prévus de 18,8 M\$ sont constitués des montants requis pour le renouvellement des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté, la modernisation des équipements de radiocommunication de l'ensemble des véhicules de transport, les équipements et le développement informatiques ainsi que pour des équipements spécialisés. Le budget d'investissements est en hausse de 1,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de la région de la Capitale-Nationale				
Revenus	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
Dépenses	25 000,0	-	25 000,0	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds des services de police				
Revenus	731 686,3	346 950,3	711 076,2	344 516,9
Dépenses	731 686,3	-	711 076,2	-
Investissements	18 800,0	-	17 700,0	-

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Commission de la capitale nationale du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Commission s'établissent à 83,6 M\$ en 2022-2023, soit 22,7 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de la contribution ministérielle en lien avec l'avancement de travaux d'infrastructures publiques subventionnées, tout particulièrement le projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Commission s'établissent à 26,8 M\$ en 2022-2023, soit 2,5 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la dépense de fonctionnement due à la prise en charge de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Commission s'établissent à 67,1 M\$ en 2022-2023, en hausse de 24,2 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette hausse s'explique par l'avancement des projets en cours de réalisation, tout particulièrement le projet de la Phase 3 de la Promenade Samuel-De Champlain.

École nationale de police du Québec**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 47,1 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 1,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique par la reprise et la croissance des activités de formation.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 47,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 1,4 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation est en cohérence avec les volumes d'activités.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 2,8 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 0,8 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique par un projet de remplacement des systèmes financiers et des systèmes de ressources humaines par une solution de gestion intégrée.

École nationale des pompiers du Québec**Les revenus**

Les prévisions de revenus s'établissent à 2,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 0,4 M\$ par rapport aux revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la poursuite de la reprise des activités, celles-ci ayant subi un ralentissement en raison de la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 3,0 M\$ pour l'exercice 2022-2023, en hausse de 0,6 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la poursuite de la reprise des activités, celles-ci ayant subi un ralentissement en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que par une augmentation du coût du matériel pédagogique à la suite de sa révision.

Les investissements

L'École nationale des pompiers du Québec ne prévoit aucun investissement pour l'exercice 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission de la capitale nationale du Québec				
Revenus	83 610,7	81 915,1	60 887,1	57 630,5
Dépenses	26 755,2	-	24 264,5	-
Investissements	67 065,0	-	42 880,0	-
École nationale de police du Québec				
Revenus	47 067,8	8 191,4	45 689,6	7 301,4
Dépenses	47 158,0	-	45 779,8	-
Investissements	2 780,0	-	2 008,7	-
École nationale des pompiers du Québec				
Revenus	2 550,0	-	2 191,2	-
Dépenses	2 983,0	-	2 375,9	-
Investissements	-	-	41,0	-

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes budgétaires (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Bureau des enquêtes indépendantes	8 123,4	7 872,6
Bureau du coroner	10 958,7	12 731,0
Comité de déontologie policière	2 052,5	1 991,8
Commissaire à la déontologie policière	3 983,6	3 845,2
Commissaire à la lutte contre la corruption	23 552,6	22 060,3
Commission québécoise des libérations conditionnelles	5 837,5	5 613,6
Régie des alcools, des courses et des jeux	16 293,3	17 798,6

TOURISME

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Activités 199 événements tenus en 2020-2021 et près de 400 000 visiteurs dans les installations des sociétés d'État relevant de la ministre en 2020-2021	Activités 1 228 projets soutenus en 2020-2021 dans le cadre des principaux leviers financiers du Ministère et 230 festivals et événements soutenus en 2020-2021 dans le cadre du programme dédié à cette fin	Activités 523 807 touristes internationaux ont visité le Québec en 2020 ce qui représente une baisse due à la crise sanitaire de 84,6 % par rapport à 2019
Clientèles Plus de 26 000 personnes ont utilisé les différents services de renseignements touristiques du Ministère en 2020-2021 (centre d'appels et centres Infotouriste) 94,5 % de satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus	Services en ligne Plus de 8,5 millions de sessions en 2020-2021 sur le site Bonjour Québec ce qui représente une baisse due à la crise sanitaire de 31,6 % par rapport à l'année 2019-2020	Activités 44,2 M\$ de revenus provenant de la taxe sur l'hébergement en 2020 ce qui représente une baisse due à la crise sanitaire de 55,7 % par rapport à l'année 2019

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants qui y sont associés, dans une perspective de développement durable et de prospérité économique pour l'ensemble des régions.

Dans un écosystème touristique complexe, le Ministère joue un rôle central en assurant un soutien technique et financier à l'industrie par un ensemble de leviers financiers, en dispensant des services d'accueil et de renseignements touristiques, en produisant et diffusant des connaissances en intelligence d'affaires relativement au tourisme et en assurant, en collaboration avec ses mandataires, la mise en marché du Québec et de ses régions touristiques.

Pour réaliser ses activités, le Ministère s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de trois sociétés d'État, soit la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, la Société du Centre des congrès de Québec et la Société du Palais des congrès de Montréal.

FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Le Fonds de partenariat touristique a été institué afin de mettre en œuvre la mission du ministère du Tourisme laquelle est mentionnée précédemment.

Les revenus annuels du fonds proviennent d'une partie du produit de la taxe de vente du Québec, de la taxe sur l'hébergement, d'une affectation à partir des crédits alloués au Ministère, des sommes provenant de la vente de biens ou services et des contributions versées pour aider à la réalisation des objectifs du Fonds de partenariat touristique.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux olympiques d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal du sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life.

La mission de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique est d'exploiter tout le potentiel du Parc olympique, en complémentarité avec ses partenaires et la communauté environnante, en assurant la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural.

Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plusieurs millions de visiteurs chaque année. Générateur important d'emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique.

Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique concourt à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique.

Les revenus du Parc olympique sont composés de revenus autonomes provenant de l'exploitation du Stade, du Centre sportif et de la Tour de Montréal ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

Société du Centre des congrès de Québec

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure, d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes résultant des opérations du Centre des congrès de Québec et d'une subvention du gouvernement du Québec.

Société du Palais des congrès de Montréal

La Société du Palais des congrès de Montréal contribue à l'essor économique, touristique et hôtelier de la région de Montréal et de l'ensemble du Québec.

La Société a pour mission de solliciter et d'accueillir des congrès, des expositions, des conférences, des réunions et d'autres événements. Institution publique à vocation commerciale, la Société génère d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et contribue au rayonnement international de Montréal à titre de destination de premier choix.

Les revenus de la Société sont composés de revenus autonomes provenant de la location d'espaces, de redevances de fournisseurs exclusifs et officiels et de la vente de services ainsi que d'une subvention du gouvernement du Québec.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Tourisme » s'établit à 222,9 M\$ en 2022-2023. Il s'agit d'une diminution de 136,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 4,9 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 73,2 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du portefeuille représente une diminution de 10,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation exclut l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 58,0 M\$ sur la dépense probable 2021-2022. Cette diminution s'explique par la mise en œuvre en 2021-2022 de mesures non récurrentes annoncées dans le Budget 2022-2023 à la hauteur de 23,0 M\$.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 75,4 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Direction, administration et gestion des programmes

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes dédiés à l'industrie touristique du Québec, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et des stratégies touchant l'industrie touristique ainsi que le traitement des plaintes et les services d'accueil et d'information touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 15,0 M\$, soit une diminution de 57,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. En excluant l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 58,0 M\$, le budget de dépenses 2022-2023 du programme est comparable à la dépense probable 2021-2022.

PROGRAMME 2

Développement du tourisme

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre et en assurant la promotion du Québec.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 107,1 M\$, soit une diminution de 52,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 4,9 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 50,1 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente une baisse de 7,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre en 2021-2022 de mesures non récurrentes annoncées dans le Budget 2022-2023 à la hauteur de 23,0 M\$ et par une augmentation des dépenses pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. de 18,0 M\$.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en aménageant et en exploitant les installations publiques à caractère touristique.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 100,9 M\$, soit une diminution de 25,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 23,1 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 du programme représente un niveau comparable à la dépense probable 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	14 993,8	(57 880,8)	72 874,6	72 874,6
2. Développement du tourisme	107 090,2	(52 938,2)	107 128,4	160 028,4
3. Organismes relevant du ministre	100 860,7	(25 924,0)	103 665,6	126 784,7
Sous-total	222 944,7	(136 743,0)	283 668,6	359 687,7
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	75 400,0	75 400,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
1. Direction, administration et gestion des programmes ¹	-	57 956,9	(57 956,9)	(57 956,9)
Total	298 344,7	(3 386,1)	225 711,7	301 730,8

¹ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds de partenariat touristique causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Direction, administration et gestion des programmes	14 993,8	76,1	14 917,7	14 917,7
2. Développement du tourisme	102 190,2	(7 738,2)	87 128,4	109 928,4
3. Organismes relevant du ministre	100 860,7	(2 804,9)	103 665,6	103 665,6
Sous-total	218 044,7	(10 467,0)	205 711,7	228 511,7
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	75 400,0	75 400,0	-	-
Total	293 444,7	64 933,0	205 711,7	228 511,7

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds de partenariat touristique causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance
(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Stimuler l'investissement des entreprises touristiques au profit de la relance	41 400,0
Poursuivre le soutien aux festivals et aux événements touristiques	15 000,0
Développer et structurer l'offre touristique régionale	10 000,0
Autres mesures	9 000,0
Total	75 400,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES**ORIENTATION 1****AUGMENTER L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC**

Le Ministère vise à augmenter l'attractivité du Québec, notamment par une promotion originale et efficace, des outils modernes d'information et de promotion des attraits répondant aux besoins des visiteurs – avant, pendant et après leur voyage – ainsi qu'un accueil chaleureux et de qualité. Ensemble, ces éléments créeront un engouement à l'égard du Québec, suscitant le désir de le visiter.

Actions envisagées en 2022-2023

- Poursuivre les efforts promotionnels de la destination québécoise sur les marchés ciblés;
- Réaliser des sondages sur les intentions de voyage des clientèles des principaux marchés;
- Orienter, planifier et coordonner le développement des connaissances stratégiques en matière de tourisme et assurer sa diffusion;
- Développer de nouvelles fonctionnalités de l'écosystème numérique.

ORIENTATION 2**MAXIMISER L'APPORT DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE À LA VITALITÉ DU QUÉBEC**

L'industrie touristique contribue à la vitalité économique du Québec, notamment grâce à l'apport économique des clientèles touristiques, par les investissements faits annuellement pour le développement et le renouvellement de l'offre et des attraits touristiques, de même que par les emplois qui y sont associés. Le Ministère poursuivra son soutien au développement de cette industrie, qui génère d'importantes retombées économiques dans toutes les régions.

Actions envisagées en 2022-2023

- Poursuivre la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain., et ainsi offrir à l'industrie touristique une aide financière adaptée, les connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées et un accompagnement dans la réalisation de projets;

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour un tourisme responsable et durable;
- Poursuivre l'aide financière dans le but de relancer l'industrie touristique;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et aux événements touristiques;
- Soutenir le développement d'une expertise régionale et sectorielle en appui aux entreprises touristiques du Québec.

ORIENTATION 3

OFFRIR DES SERVICES DE QUALITÉ

Le Ministère s'affaira à maintenir la mobilisation de l'ensemble de son personnel afin de mettre à profit son expertise, sa compétence et son dévouement. Il veillera également à assurer la satisfaction des clientèles, notamment en utilisant davantage les services numériques.

Actions envisagées en 2022-2023

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures prévues au Plan d'action 2021-2023 découlant de la Stratégie organisationnelle visant la fidélisation du personnel;
- Poursuivre le développement de la connaissance et la compétence des conseillers en séjour touristique;
- Mesurer la satisfaction de la clientèle à l'égard des solutions numériques afin d'améliorer celle-ci en tenant compte des commentaires reçus;
- Poursuivre le développement du portail Aide financière du Ministère;
- Élaborer et mettre en application un nouveau Règlement en lien avec la Loi sur l'hébergement touristique (L.Q. 2021, chapitre 30) sanctionnée le 7 octobre 2021.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAL

Fonds de partenariat touristique

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 256,5 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 81,7 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie touristique dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 45,2 M\$, par une diminution de la contribution pour le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques de 7,6 M\$, par la fin des mesures suivantes : Reconstruire les liaisons aériennes 10,0 M\$, Moderniser l'offre des parcs régionaux 6,0 M\$, Ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 5,0 M\$, Accompagner des entreprises touristiques – projet spéciaux 2,0 M\$, par une affectation nécessaire en 2021-2022 afin de régulariser le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 58,0 M\$, par une augmentation de la contribution pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. de 18,0 M\$ et par une augmentation anticipée en 2022-2023 des revenus provenant de la taxe sur l'hébergement de 33,4 M\$.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 256,4 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 34,1 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie touristique dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 45,2 M\$, par la fin des mesures suivantes : Reconstruire les liaisons aériennes 10,0 M\$, Moderniser l'offre des parcs régionaux 6,0 M\$, Ententes de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 5,0 M\$, Accompagner des entreprises touristiques – projet spéciaux 2,0 M\$, par une diminution des dépenses pour le Programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques de 7,6 M\$, par une augmentation des dépenses pour la poursuite de la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui. Transformer demain. de 18,0 M\$ et par une augmentation du soutien aux associations touristiques régionales en 2022-2023 de 24,3 M\$.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du Fonds de partenariat touristique s'établissent à 1,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit le même niveau que les investissements probables 2021-2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Revenus	256 478,8	135 320,4	338 162,6	250 772,0
Dépenses	256 384,1	-	290 485,0	-
Investissements	1 169,0	-	1 169,0	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses ¹	116 400,0	-	-	-

¹ Incluant un montant de 41,0 M\$ correspondant à des dépenses additionnelles à approuver à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique

Les revenus

Les prévisions de revenus du Parc olympique s'établissent à 63,6 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 6,7 M\$ de moins que les revenus probables de l'exercice 2021-2022. Cette baisse s'explique principalement par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie touristique dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 4,5 M\$ et des revenus événementiels dont certains liés à la location d'espaces pour les cliniques de vaccination.

Les dépenses

Les prévisions des dépenses du Parc olympique s'établissent à 75,2 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 2,2 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2021-2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation des dépenses d'opérations, notamment celle de la rémunération.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour l'exercice 2022-2023 s'établissent à 99,2 M\$, soit 56,4 M\$ de plus que les investissements probables de l'exercice 2021-2022. Cette hausse est attribuable à l'ordonnancement des travaux du plan d'immobilisations.

Société du Centre des congrès de Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 24,3 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 1,0 M\$ de plus que les revenus probables de l'exercice 2021-2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation de 4,6 M\$ des revenus autonomes due à la reprise partielle des activités d'événements après la crise sanitaire et par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie touristique dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 3,6 M\$.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 28,5 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 4,1 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2021-2022 résultant de la reprise partielle des activités d'événements après la crise sanitaire.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 3,3 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 8,3 M\$ de moins que les investissements probables de l'exercice 2021-2022. Cette baisse s'explique par un projet d'investissement majeur en 2021-2022 pour le maintien des actifs de la Société.

Société du Palais des congrès de Montréal

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 47,9 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 3,7 M\$ de moins que les revenus probables de l'exercice 2021-2022. Cette baisse s'explique par une diminution de la contribution du gouvernement du Québec pour la relance de l'industrie touristique dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 15,0 M\$ et par une augmentation de 11,3 M\$ des revenus autonomes due à la reprise partielle des activités d'événements après la crise sanitaire.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 63,3 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 9,6 M\$ de plus que les dépenses probables de l'exercice 2021-2022 résultant de la reprise partielle des activités d'événements après la crise sanitaire.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 4,8 M\$ pour l'exercice 2022-2023, soit 15,3 M\$ de moins que les investissements probables de l'exercice 2021-2022. Cette baisse s'explique par un investissement supplémentaire en 2021-2022 relié à l'acquisition de terrains pour un éventuel agrandissement du Palais.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique				
Revenus	63 598,3	42 452,1	70 310,7	46 316,6
Dépenses	75 247,5	-	73 001,9	-
Investissements	99 150,6	-	42 794,2	-
Société du Centre des congrès de Québec				
Revenus	24 314,6	15 770,6	23 323,5	19 294,5
Dépenses	28 527,1	-	24 424,5	-
Investissements	3 337,0	-	11 622,4	-
Société du Palais des congrès de Montréal				
Revenus	47 897,4	27 389,4	51 560,9	43 234,2
Dépenses	63 348,5	-	53 779,8	-
Investissements	4 801,2	-	20 056,1	-

TRANSPORTS

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES

Gestion des infrastructures
routières du Québec¹

31 091 km

de chaussées du réseau routier
supérieur sous la responsabilité
du ministère des Transports (MTQ)

5 495 structures du réseau routier
supérieur

4 264 ponts du réseau municipal
sous la gestion du Ministère

Électrification des transports²

98 169

véhicules électriques en circulation,
soit une augmentation de **42 %**
par rapport à l'année précédente

153 625 t éq. CO₂ évités par les
véhicules électriques immatriculés

Transport collectif au
Québec¹

275,8 millions

de déplacements en transport
collectif

9,4 millions de déplacements
des personnes admises
en transport adapté

Sécurité routière¹

9,8 %

de réduction de la moyenne triennale
du nombre d'accidents mortels
et graves

1 411 accidents en moyenne
triennale

Service à la clientèle³

416

événements traités par les centres
intégrés de gestion de la circulation
en moyenne par jour

2 078 501 pages vues
en moyenne par mois sur
le site Web de Québec 511

94 % de satisfaction des usagers
de Québec 511

Gestion contractuelle¹

2 600

contrats accordés en moyenne
annuellement au MTQ

Intermodalité des réseaux¹

181 523

milliers de tonnes de marchandises
transbordées dans les ports
et les centres intermodaux
ferroviaires du Québec

Société de l'assurance
automobile du Québec¹

5 546 433

titulaires d'un permis de conduire ou
d'un permis probatoire

6 834 681 véhicules en circulation

Société des Traversiers
du Québec³

3 072 367

passages de personnes pour
les services exploités exclusivement
par la Société des Traversiers
du Québec (STQ)

1 616 921 passages de véhicules
pour les services exploités
exclusivement par la STQ

¹ Année civile 2020

² Au 31 mars 2021

³ Exercice financier 2020-2021

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

La mission du ministère des Transports est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Le Ministère élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport qui se concrétisent par les activités suivantes :

- la planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions du Québec;
- le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- le soutien au transport des marchandises en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

FONDS SPÉCIAUX

Fonds aérien

Partenaire des ministères et des organismes du gouvernement du Québec, le Fonds aérien soutient ceux-ci, sept jours sur sept, jour et nuit, dans la réalisation de leur mission respective.

Le Fonds aérien exploite une flotte diversifiée de 21 aéronefs pour assurer, en collaboration avec ses partenaires, une réponse adéquate lors de situations d'urgence ou nécessitant des services aériens spécialisés sur l'ensemble du territoire québécois. Les quatre principales missions sont :

- le transport sanitaire aérien en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux : évacuations aéromédicales d'urgence et vols sanitaires programmés (navettes);
- la lutte contre les incendies de forêt en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au Québec, au Canada, dans le cadre d'une entente pancanadienne et ailleurs dans le monde selon les besoins des différents organismes gouvernementaux;
- la surveillance aérienne du territoire en collaboration avec la Sûreté du Québec;
- le transport des personnes et des marchandises afin de répondre aux besoins de déplacement des membres des équipes ministérielles via le nolisement d'aéronefs du secteur privé.

Le Fonds aérien est sous la responsabilité du ministère des Transports depuis le 1^{er} janvier 2016.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant (FGER) a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, chapitre M-28). Il est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

L'objectif premier du FGER est d'offrir aux organismes publics du Québec des services complets de gestion de parc de véhicules, selon les meilleures pratiques d'affaires, dans une perspective d'optimisation des ressources et de développement durable.

Les revenus proviennent de la location clés en main de véhicules, de services de génie-conseil, de la formation des conducteurs, de la réparation et de l'entretien de véhicules selon une tarification horaire, de l'analyse de gestion de parc de véhicules et de la fourniture de carburant.

Fonds de la sécurité routière

Le Fonds de la sécurité routière est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route. Il vise à sauver des vies et à réduire le nombre de blessés en améliorant le bilan routier par un changement de comportement des conducteurs.

Les activités du fonds ont débuté le 3 septembre 2008 et la première mesure de sécurité routière mise en place a été l'introduction du projet pilote permettant l'utilisation d'appareils de contrôle automatisé (cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges) sur le réseau routier québécois. Les premiers constats délivrés à la suite de l'utilisation de ces systèmes l'ont été pour des infractions constatées le 19 août 2009.

Les revenus du Fonds de la sécurité routière proviennent essentiellement des amendes et des frais découlant des infractions au Code de la sécurité routière détectées par les appareils de contrôle automatisé.

Fonds des réseaux de transport terrestre

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du Discours sur le budget du 31 mars 2010, et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (L.Q. 2010, chapitre 20), adoptée en juin 2010, a institué le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). Le FORT est affecté au financement :

- des services de transport en commun des organismes publics;
- de la construction et de l'exploitation d'infrastructures routières et d'infrastructures de transport en commun, notamment celles faisant l'objet d'ententes de partenariat;
- des autres activités reliées à l'offre de biens et services au sein du réseau de parcs routiers, ainsi que de l'ensemble des opérations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux activités de ce réseau;
- des frais de fonctionnement des services de transport en commun des conseils intermunicipaux de transport, des organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun, des conseils régionaux de transport et des régies intermunicipales;
- des services de transport par traversier permettant la liaison entre la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et le village de Tadoussac;
- des programmes d'aide financière dédiés aux véhicules hors route;

- d'un programme d'aide financière pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi délivré avant le 15 novembre 2000;
- du développement, de l'amélioration, de la conservation et de l'entretien des infrastructures de transport actif et de leurs accessoires.

Les revenus annuels du FORT proviennent principalement :

- d'une partie de la taxe sur le carburant;
- des droits sur les permis de conduire et certains droits d'immatriculation;
- des contributions de partenaires associées à la construction et à l'exploitation de routes;
- des contributions du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PICC);
- d'une partie des revenus de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- d'une contribution du ministère des Transports pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Société de l'assurance automobile du Québec

La Société de l'assurance automobile du Québec a pour mission de protéger la personne contre les risques liés à l'usage de la route. À cette fin :

- elle mène des actions de promotion de la sécurité routière et de prévention;
- elle fixe les contributions d'assurance et gère le patrimoine fiduciaire;
- elle gère l'accès au réseau routier (le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules);
- elle surveille et contrôle le transport routier des personnes et des biens;
- elle indemnise les personnes accidentées de la route et facilite leur réadaptation.

La Société exécute également tout autre mandat qui lui est donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal.

Les prévisions budgétaires présentées n'incluent pas les activités de nature fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec, car ces dernières sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (RLRQ, chapitre S-11.011) prévoit que la Société peut percevoir des frais pour l'immatriculation d'un véhicule et la délivrance d'un permis de conduire.

À l'égard des mandats qui sont confiés à la Société par la loi ou à la suite d'une entente, des ententes en prévoient le financement.

Société des Traversiers du Québec

Le mandat de la STQ est d'assurer le transport de personnes et des marchandises à travers le territoire québécois grâce à son réseau de traverses et dessertes maritimes. Elle utilise sa flotte de traversiers et d'autres embarcations, ainsi que des infrastructures terrestres. La STQ fait également appel, pour certaines traverses et dessertes, à des exploitants qui veillent à la livraison du service. De plus, elle utilise des services de transport aérien ou terrestre, qui se veulent accessoires ou complémentaires.

Les revenus annuels de la STQ proviennent d'une part, du produit des services qu'elle offre aux clients des services de traversiers et, d'autre part, d'une contribution du ministère des Transports.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Transports » s'établit à 1 925,9 M\$ en 2022-2023, ce qui représente une diminution de 6 281,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette diminution s'explique par l'effet du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert sur le financement du Fonds des réseaux de transport terrestre.

En excluant de la dépense probable 2021-2022 des dépenses de 5 261,5 M\$ en lien avec la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et les sommes découlant des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, soit 132,9 M\$ en 2021-2022 et 7,8 M\$ en 2022-2023, le budget de dépense 2022-2023 présente une diminution de 895,0 M\$ par rapport à la dépense probable. Cette diminution s'explique principalement par l'accélération en 2021-2022 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Montréal (1 120,0 M\$), compensée notamment par les initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec, pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$) et le soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif (100,0 M\$).

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 341,2 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'entretien d'hiver des infrastructures routières, de même que l'amélioration, la réfection et l'entretien des infrastructures ferroviaires, maritimes et aériennes. Il vise aussi à établir des politiques et à verser des subventions, notamment au transport adapté et à la Société des Traversiers du Québec. De plus, ce programme comprend une contribution du Ministère au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des infrastructures routières et de transport collectif.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 1 859,7 M\$ en 2022-2023, en diminution de 1 020,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, cette diminution s'établit à 895,1 M\$ et s'explique principalement par l'accélération en 2021-2022 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Montréal (1 120,0 M\$), compensée notamment par les initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec, pour l'amélioration du réseau routier local (120,0 M\$) et le soutien à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour le financement du transport collectif (100,0 M\$).

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction et de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 66,2 M\$ en 2022-2023, en diminution de 5 261,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette diminution s'explique par le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, annoncé au Budget 2021-2022. En excluant ce facteur, le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est similaire à la dépense probable 2021-2022.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 859 714,8	(1 020 202,4)	1 621 367,2	2 879 917,2
2. Administration et services corporatifs	66 212,9	(5 261 378,3)	5 326 391,2	5 327 591,2
Sous-total	1 925 927,7	(6 281 580,7)	6 947 758,4	8 207 508,4
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	341 200,0	341 200,0	-	-
Moins : compensation du déficit cumulé d'un fonds spécial				
2. Administration et services corporatifs ¹	-	5 261 481,4	(5 261 481,4)	(5 261 481,4)
Total	2 267 127,7	(678 899,3)	1 686 277,0	2 946 027,0

¹ La compensation vise à combler le déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des réseaux de transport terrestre causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	1 851 914,8	(895 102,4)	1 621 367,2	2 747 017,2
2. Administration et services corporatifs	66 212,9	103,1	64 909,8	66 109,8
Sous-total	1 918 127,7	(894 999,3)	1 686 277,0	2 813 127,0
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	103 700,0	103 700,0	-	-
Total	2 021 827,7	(791 299,3)²	1 686 277,0	2 813 127,0

¹ Excluant la compensation du déficit cumulé au 31 mars 2021 du Fonds des réseaux de transport terrestre causé par les dépenses additionnelles comptabilisées à l'égard des exercices 2020-2021 et antérieurs en application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

² En excluant, de la dépense probable 2021-2022, un montant de 1 120,0 M\$ se rapportant à des paiements anticipés pour des projets d'infrastructures, la variation est de 328,7 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Soutenir davantage les services de transport collectif	196 500,0
Favoriser l'établissement de dessertes régionales accessibles	34 000,0
Prolonger l'aide d'urgence au transport aérien régional	21 000,0
Poursuivre le soutien au transport interurbain par autobus	20 000,0
Autres mesures	69 700,0
Sous-total	341 200,0
Moins : mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(237 500,0)
Total	103 700,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	169 870,6	21 631,8	148 238,8
Immobilisations en ressources informationnelles	6 639,3	475,0	6 164,3
Prêts, placements, avances et autres coûts	50,0	-	50,0
Total	176 559,9	22 106,8	154 453,1

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations stratégiques de son Plan stratégique 2019-2023.

ORIENTATION 1

INVESTIR DANS LE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES DU SYSTÈME DE TRANSPORT

Le maintien des infrastructures de transport constitue un élément central de la mission du Ministère et mobilise la majeure partie de son budget et de sa main-d'œuvre. Le Ministère reconnaît également l'importance d'investir dans des projets pour renforcer la résilience des infrastructures de transport à l'égard des changements climatiques.

Actions envisagées

- Assurer la planification et la réalisation des travaux de maintien des actifs routiers, notamment des chaussées (incluant les chaussées aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère), des structures et des ponts du réseau municipal sous la gestion du Ministère, selon les budgets autorisés et en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Assurer l'entretien et le maintien d'actifs du réseau ferroviaire en exploitation du chemin de fer Québec Central et du chemin de fer de la Gaspésie, propriétés du gouvernement du Québec;
- Assurer la réhabilitation et le maintien d'actifs du réseau ferroviaire non exploité du Chemin de fer Québec Central et du Chemin de fer de la Gaspésie;
- Réaliser des projets routiers en adaptation aux changements climatiques.

ORIENTATION 2

ASSURER UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT, SÉCURITAIRE, À PLUS FAIBLE EMPREINTE CARBONE ET À L'APPUI D'UNE ÉCONOMIE FORTE

La planification des actions requises pour l'atteinte des engagements du Plan stratégique 2019-2023 et des cibles de la Politique de mobilité durable – 2030 est complémentaire. Dans cette orientation, le Ministère vise à poursuivre l'électrification des transports, à bonifier l'offre de services de mobilité, à accroître la sécurité des usagers, à améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement pour les marchandises et à appliquer le concept de carboneutralité aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus.

Actions envisagées

- En collaboration avec les partenaires, poursuivre la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030 par l'intermédiaire de son Plan d'action 2018-2023 et de ses cadres d'intervention;
- Assurer la coordination gouvernementale de l'électrification des transports;
- Mettre en œuvre les mesures d'électrification des autobus urbains, des autobus scolaires et des camions prévus au Plan pour une économie verte 2030;
- Poursuivre le déploiement des bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers, en collaboration avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec;
- Mettre en service et gérer, au bénéfice des ministères et organismes, des véhicules électriques conformément aux cibles du Plan pour une économie verte 2030 et accompagner ces ministères et organismes dans l'achat et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules de service, en conformité avec le Plan québécois des infrastructures;
- Soutenir les partenaires pour améliorer l'offre de services en transport collectif;
- Soutenir et accompagner les autorités organisatrices de transport et les partenaires dans la mise en place de grands projets stratégiques de transport collectif tels que :
 - le tramway de Québec;
 - le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal;

- le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval;
 - la construction d'un garage souterrain à la station de métro Côte-Vertu de Montréal;
 - le Projet structurant de transport collectif électrique entre l'ouest de Gatineau et le centre-ville d'Ottawa;
 - les mesures prioritaires sur le boulevard Guillaume-Couture à Lévis;
 - les projets de Réseau express métropolitain menés par CDPQ Infra dans la région métropolitaine de Montréal;
 - le Pôle multimodal Vendôme.
- Soutenir et accompagner financièrement les autorités organisatrices de transport adapté;
 - Mettre en œuvre le Plan d'action ministériel en sécurité routière 2018-2023 en poursuivant les efforts de dépistage, d'identification et de correction de sites à potentiel d'amélioration grâce à des investissements sur l'infrastructure routière;
 - Soutenir les expéditeurs et les propriétaires de ports et de centres intermodaux à l'aide de mesures financières;
 - Mettre en œuvre la nouvelle vision maritime du Québec Avantage Saint-Laurent et son plan d'action;
 - Appliquer graduellement la directive ministérielle pour la gestion du carbone liée aux projets routiers de 100 millions de dollars et plus.

ORIENTATION 3

AUGMENTER L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DU MINISTÈRE

La qualité des services offerts à la population, aux entreprises et aux partenaires est une préoccupation de premier plan pour le Ministère. Ces derniers s'attendent à recevoir des services efficaces, simples, sûrs et fournis en temps opportun. Pour répondre à leurs attentes, et ce, dans une recherche de performance organisationnelle, le Ministère mise sur une efficacité et une efficience accrues.

Actions envisagées

- Poursuivre le développement de la culture d'amélioration continue et d'expérience client;
- Assurer une gestion rigoureuse des projets routiers;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion contractuelle en veillant à favoriser l'ouverture et la saine concurrence des marchés;
- Poursuivre les travaux visant l'accélération du traitement des aides financières pour la réfection du réseau routier local pour les volets Accélération et Redressement;
- Réaliser un sondage sur la satisfaction de la clientèle à l'égard de l'émission des permis spéciaux.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

LES FONDS SPÉCIAUX

Fonds aérien

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds aérien s'établissent à 86,3 M\$ en 2022-2023, soit 8,6 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. La diminution s'explique principalement par les missions ailleurs au Canada qui sont ramenées à 0 \$ en 2022-2023 contre 5,7 M\$ en 2021-2022. La situation résulte du fait que ces missions sont imprévisibles, car elles dépendent des feux de forêt et du besoin de location des avions-citernes par chacune des provinces canadiennes. De plus, une dépense non récurrente de 4,3 M\$ en 2021-2022 est prévue pour l'installation d'un moteur pour la SOPFEU.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds aérien s'établissent à 85,9 M\$ en 2022-2023, soit 8,6 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. La diminution s'explique principalement par les missions ailleurs au Canada qui sont ramenées à 0 \$ en 2022-2023 contre 5,7 M\$ en 2021-2022. La situation résulte du fait que ces missions sont imprévisibles, car elles dépendent des feux de forêt et du besoin de location des avions-citernes par chacune des provinces canadiennes. De plus, une dépense non récurrente de 4,3 M\$ en 2021-2022 est prévue pour l'installation d'un moteur pour la SOPFEU.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 25,8 M\$ en 2022-2023, soit une augmentation de 23,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022. L'augmentation est causée par l'ajout de projets de mise à niveau de la flotte d'aéronefs.

Fonds de gestion de l'équipement roulant

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds de gestion de l'équipement roulant s'établissent à 138,0 M\$ en 2022-2023, soit 2,7 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. L'augmentation s'explique par la pression de l'inflation sur plusieurs des dépenses, ce qui se reflète en partie sur les revenus.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de gestion de l'équipement roulant s'établissent à 136,7 M\$ en 2022-2023, soit 4,6 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. L'augmentation s'explique par la pression de l'inflation sur plusieurs des dépenses.

Les investissements

Les prévisions d'investissements pour 2022-2023 s'établissent à 76,8 M\$, soit une augmentation de 34,6 M\$ en regard des investissements probables 2021-2022. L'augmentation s'explique principalement par la difficulté d'approvisionnement ainsi que par la diminution des activités au cours des deux dernières années, toutes deux étant liées à la pandémie.

Fonds de la sécurité routière**Les revenus**

Les prévisions de revenus du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 68,4 M\$ en 2022-2023, soit 14,0 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La hausse des revenus en 2022-2023 s'explique par l'augmentation du nombre de constats d'infraction émis à la suite de l'optimisation des ressources disponibles pour réaliser ces opérations.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du Fonds de la sécurité routière s'établissent à 63,1 M\$ en 2022-2023, soit 25,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. La hausse des dépenses en 2022-2023 s'explique par des coûts d'opération additionnels liés à l'augmentation du volume de traitement des constats d'infraction, par des montants supplémentaires alloués au programme d'aide du Fonds ainsi qu'au premier versement aux municipalités participantes pour la part des excédents financiers liés à la mesure de contrôle automatisé.

Les investissements

Les investissements prévus en 2022-2023 portent sur l'amélioration des infrastructures déjà en place concernant les appareils de contrôle automatisé et sur l'actualisation des systèmes de traitement de dossiers.

Fonds des réseaux de transport terrestre**Les revenus**

Les prévisions de revenus du FORT s'établissent à 5 408,3 M\$ en 2022-2023, soit 6 104,0 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cet écart s'explique principalement par le fait que des crédits permanents relatifs au changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, annoncé au Budget 2021-2022, ont été accordés pour financer le fonds spécial. De plus, une variation est constatée au niveau des revenus en provenance des transferts du gouvernement du Canada et de l'affectation de sommes additionnelles accordées en 2022-2023 pour le financement du transport collectif et pour l'amélioration du réseau routier local, et ce, tel qu'annoncés dans Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2021.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FORT s'établissent à 5 489,2 M\$ en 2022-2023, soit une variation à la baisse de 772,3 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par l'accélération en 2021-2022 de projets d'investissements prévus à la Société de transport de Montréal, compensée notamment par les initiatives annoncées à l'automne 2021 dans la cadre du Point sur la situation économique et financière du Québec et par l'augmentation des subventions accordées dans les programmes d'aide.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du FORT s'établissent à 3 126,5 M\$ en 2022-2023, soit 250,2 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022.

Ce niveau d'investissement, essentiellement pour le secteur Réseau routier, est présenté au tableau des « Investissements au PQI 2022-2032 par mission, par secteur et par année » apparaissant au volume « Plan québécois des infrastructures 2022-2032 » joint au Budget de dépenses 2022-2023.

Les prévisions d'investissements en immobilisations comprennent les projets de 20,0 M\$ et plus présentés au volume « Plan québécois des infrastructures 2022-2032 » et au « Tableau de bord des projets d'infrastructures » sur le site Web du Secrétariat du Conseil du trésor pour ce même secteur ainsi que des projets de moins de 20,0 M\$. Une liste plus exhaustive des projets en immobilisations se retrouve sur le site Web du ministère des Transports sous la rubrique « Investissements routiers, maritimes, ferroviaires et aéroportuaires » de l'onglet « Projets et infrastructures ».

L'écart entre le niveau d'investissement prévu au PQI 2022-2032 pour 2022-2023 et les prévisions d'investissements prévues par le FORT s'explique notamment par la contribution de partenaires (p. ex. gouvernement fédéral) et les dépenses non capitalisables.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien				
Revenus	86 275,9	-	94 924,7	-
Dépenses	85 858,5	-	94 507,3	-
Investissements	25 829,4	-	2 711,5	-
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Revenus	138 049,4	-	135 368,6	-
Dépenses	136 698,0	-	132 077,5	-
Investissements	76 826,3	-	42 212,0	-
Fonds de la sécurité routière¹				
Revenus	68 433,2	-	54 354,9	-
Dépenses	63 148,0	-	37 890,2	-
Investissements	4 875,5	-	125,7	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	3 000,0	-	-	-
Fonds des réseaux de transport terrestre²				
Revenus	5 408 287,6	987 260,5	11 512 330,6	7 261 241,9
Dépenses	5 489 182,4	-	6 261 493,4	-
Investissements	3 126 538,9	-	2 876 276,4	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	926 940,0	-	-	-

¹ Incluant un montant de 3,0 M\$ correspondant à des dépenses additionnelles à approuver à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts.

² Incluant un montant de 709,4 M\$ correspondant à des dépenses additionnelles à approuver à la suite de la modification d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts.

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Société de l'assurance automobile du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 301,8 M\$ en 2022-2023, soit 18,0 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'indexation des revenus et la reprise normale des activités de la Société à la suite du ralentissement découlant de la pandémie.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 327,7 M\$ en 2022-2023, soit une hausse de 12,5 M\$ par rapport aux dépenses probables 2021-2022. La variation s'explique principalement par l'investissement temporaire en effectifs pour assurer le succès de la transformation des services en Accès sécuritaire au réseau routier à l'aide du numérique.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 108,9 M\$ en 2022-2023. La hausse de 3,1 M\$ par rapport aux investissements probables 2021-2022 est principalement attribuable aux investissements en technologies de l'information relatifs à la mesure structurante « Modernisation des ressources informationnelles ».

Société des Traversiers du Québec

Les revenus

Les prévisions de revenus de la Société s'établissent à 212,1 M\$ en 2022-2023, soit 6,4 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022.

Cette augmentation des revenus provient principalement d'une hausse de la subvention du Ministère. Le contexte de la pandémie, qui a perduré au cours de l'exercice 2021-2022, a eu pour effet de diminuer, de façon importante, les revenus autonomes et il est prévu que cet impact ait une certaine récurrence pour l'exercice 2022-2023.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses de la Société s'établissent à 199,0 M\$ en 2022-2023, soit 26,7 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par le changement de l'application de la norme sur les paiements de transfert qui a pour effet de diminuer le total des dépenses de cette catégorie de 27,4 M\$.

Les investissements

Les prévisions d'investissements de la Société s'établissent à 41,6 M\$ en 2022-2023, soit 12,7 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Plusieurs projets d'envergure, destinés à assurer la pérennité du service et à en améliorer la qualité, s'achèveront en 2022-2023. C'est le cas notamment pour la modernisation du NM Joseph-Savard, la construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery et la réfection du quai à Saint-Augustin.

Les revenus, les dépenses et les investissements des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société de l'assurance automobile du Québec				
Revenus	301 784,0	12 250,0	283 828,0	12 250,0
Dépenses	327 684,0	-	315 237,0	-
Investissements	108 939,0	-	105 886,0	-
Société des Traversiers du Québec				
Revenus	212 062,6	170 202,6	205 656,7	161 103,7
Dépenses	199 031,7	-	225 749,8	-
Investissements	41 644,1	-	54 283,4	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	9 300,0	-	-	-

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme budgétaire (en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des transports du Québec	11 363,1	11 293,0

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PORTEFEUILLE EN QUELQUES DONNÉES¹

Clientèle 31 909 463 visites sur le Web² 2 685 329 appels téléphoniques pris en charge dans les centres d'appels³ 163 bureaux⁴	Assistance sociale 333 999 personnes soutenues 2,82 G\$ prestations versées	Emploi 180 594 participantes et participants aux interventions des services publics d'emploi 21 088 entreprises et organismes aidés par les services publics d'emploi
Travail 398 interventions complétées par les services de médiation-conciliation 7 460 avis produits par le Bureau d'évaluation médicale	Régime québécois d'assurance parentale⁵ 206 340 prestataires servis 2,15 G\$ prestations versées	Registres de l'État 334 959 actes délivrés pour les naissances, les mariages, les unions civiles et les décès 973 689 entreprises immatriculées⁴
Action communautaire et initiatives sociales 452 organismes soutenus 73,3 M\$⁶ versés	Commission des partenaires du marché du travail 108,9 M\$ en investissements⁷ pour la réalisation de 1 102 projets en matière de développement des compétences	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris 1 450 unités familiales soutenues 28,2 M\$ prestations versées

¹ Sauf avis contraire, les données présentées ici couvrent la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

² Depuis septembre 2018, certains contenus des sites Web du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sont transférés dans Québec.ca. Les statistiques de visites ne comptabilisent pas celles sur Québec.ca.

³ Sont compris : Centre de communication avec la clientèle, Centre de relations avec la clientèle de Services Québec, Directeur de l'état civil, Centre de service à la clientèle du Régime québécois d'assurance parentale et Centre de recouvrement. Parmi ces appels, 739 859 sont liés à la COVID-19.

⁴ Au 31 mars 2021

⁵ Année civile 2020

⁶ Parmi ces montants, 66,8 M\$ ont été versés par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) et le Fonds québécois d'initiatives sociales à 377 organismes. Ce montant exclut les activités d'aide humanitaire internationale pour le FAACA.

⁷ Il s'agit des investissements du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans les mesures et programmes destinés aux entreprises et à la main-d'œuvre en matière de développement des compétences.

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE

MINISTÈRE

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et l'action bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux et aux registres de l'État.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis dans les 17 régions administratives.

- Le Ministère offre, par l'entremise de Services Québec, un guichet multiservice permettant un accès simplifié à des services publics. Il assure les services aux citoyens et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale. Il offre également des services de renseignements généraux sur les services publics et assure l'aiguillage quant aux services qui peuvent être rendus aux citoyens et aux entreprises. Le site Web *Entreprises Québec* permet aux entreprises d'avoir accès à divers renseignements concernant leurs droits et obligations et d'accéder à des services en ligne. Enfin, il veille à ce que soit développée une prestation intégrée des services publics en encourageant la concertation et le partenariat dans la prestation des services publics;
- Le Centre de recouvrement est responsable de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère coordonne l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'action communautaire et d'action bénévole. Il est responsable de la campagne d'Entraide pour les secteurs public et parapublic, confiée au Secrétariat Entraide;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale;
- En matière de registres d'État, le Ministère offre notamment les services du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises, et il assure les activités opérationnelles du Service d'immatriculation des armes à feu, du Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables et du Registre des documents en relations du travail. Il poursuit également le déploiement d'un pôle d'expertise gouvernemental en gestion et en développement de registres;
- Le Ministère offre des services en matière de relations du travail. Il offre aussi des services en ce qui concerne la conception de politiques, la recherche, la production et la diffusion de l'information sur le travail. Le Ministère délivre des permis de service de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Par ailleurs, il offre une expertise médicale par l'intermédiaire du Bureau d'évaluation médicale;

- Le Ministère assure les services des Publications du Québec, agissant notamment à titre d'éditeur officiel du gouvernement du Québec, et ceux des bibliothèques gouvernementales.

Le Ministère joue un rôle de coordination auprès de ses partenaires, dont la contribution est capitale pour le développement économique et social du Québec et pour favoriser le dialogue social. Le Ministère s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux, entre autres pour simplifier l'accès aux services, en assurer la continuité et en améliorer l'efficacité.

Commission des partenaires du marché du travail

La Commission des partenaires du marché du travail est une instance nationale de concertation qui contribue à l'élaboration des politiques et mesures gouvernementales dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Elle a pour mission d'orienter les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail, et de contribuer au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), constitué par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Ce fonds est administré par le MTESS pour ce qui est des activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les activités d'aide humanitaire internationale.

Les revenus du FAACA proviennent du MTESS et du MRIF.

Fonds de développement du marché du travail

Le Fonds de développement du marché du travail, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi.

Les revenus proviennent principalement du MTESS, ainsi que d'ententes avec le gouvernement fédéral.

Fonds des biens et des services

Le Fonds des biens et des services est en opération depuis le 1^{er} avril 2013. Il est affecté au financement des biens et des services qui sont liés aux fonctions du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises ainsi qu'aux services aux citoyens et aux entreprises. Ce fonds est aussi affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents au savoir-faire du MTESS.

Les revenus du fonds proviennent des services du Directeur de l'état civil, d'ententes de services avec différents ministères et organismes et d'une affectation à partir des crédits du Ministère.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Le Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été institué par un décret du gouvernement du Québec, selon les dispositions prévues à la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ce fonds est affecté au financement de charges engagées par le MTESS, dans le cadre de ses projets d'investissements en technologies de l'information et de ses travaux de mise à niveau des actifs informationnels commencés après la date de début des activités du fonds.

Les revenus de ce fonds proviennent principalement du MTESS, ainsi que du Fonds des biens et des services et du Fonds de développement du marché du travail.

Fonds du Tribunal administratif du travail

Le Fonds du Tribunal administratif du travail a été institué par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2016, de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, chapitre T-15.1). Il vise à financer les activités du Tribunal administratif du travail (TAT), qui exerce de multiples compétences dans différents domaines du travail, soit les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, les services essentiels ainsi que la construction et la qualification professionnelle.

Le fonds est constitué des sommes portées à son crédit. Il s'agit des sommes suivantes :

- les sommes virées par le MTESS;
- les sommes versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), par la Commission de la construction du Québec (CCQ), par une corporation mandataire et par la Régie du bâtiment du Québec;
- les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux affaires, aux actes de procédure ou aux autres documents déposés auprès du TAT ou aux services rendus par celui-ci;
- les sommes virées par le ministre des Finances.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été institué par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (RLRQ, chapitre L-7). Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, responsable de l'application de cette loi, est aussi chargé d'administrer le fonds.

Les revenus du FQIS proviennent majoritairement du MTESS.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (Office) est constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (RLRQ, chapitre O-2.1). Il a pour mission d'administrer le Programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et aux chasseurs cris une garantie de revenu.

Les revenus de l'Office proviennent principalement du MTESS.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DU MINISTÈRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale » s'établit à 4 569,8 M\$ en 2022-2023, soit 72,5 M\$ de moins que la dépense probable 2021-2022. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 43,3 M\$ sur le budget de dépenses 2022-2023 et de 27,5 M\$ sur la dépense probable 2021-2022, ainsi qu'un montant de 75,0 M\$ provenant annuellement de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) de la dépense probable 2021-2022, le budget de dépenses 2022-2023 représente une diminution de 13,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022.

Au budget du portefeuille s'ajoutera une somme de 49,6 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2022-2023.

PROGRAMME 1

Gouvernance, administration et services à la clientèle

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère tels que les mesures d'aide financière, les mesures d'aide à l'emploi ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Ce programme vise aussi à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à l'exercice de la mission dévolue au Ministère. Également, il permet d'assurer l'administration de la Commission des partenaires du marché du travail. De plus, ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail. Aussi, il vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielle et de services aux citoyens. Enfin, il permet de verser au Fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère et il contribue à financer le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 572,3 M\$, ce qui représente une baisse de 14,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par le transfert, en 2021-2022, d'un montant de 4,2 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI et d'une somme de 7,9 M\$ de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances versée principalement au titre des activités de la CCQ et de la CNESST.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme prévoit le financement à des organismes communautaires en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise à pourvoir en crédits le FQIS.

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme est de 2 934,5 M\$. Il s'agit d'une diminution de 207,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par une baisse anticipée de la clientèle à l'assistance sociale. Cette diminution est partiellement compensée par l'indexation des prestations d'assistance sociale et par la bonification progressive des prestations annoncées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Cette variation tient également compte du transfert d'un montant de 40,8 M\$, en 2021-2022, en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI.

PROGRAMME 3

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail. Le Ministère est responsable de l'offre de services publics d'emploi dont l'information sur le marché du travail, le placement et les mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Le Ministère est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5).

Le budget de dépenses 2022-2023 de ce programme totalise 1 063,0 M\$, soit une augmentation de 149,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2021-2022. En excluant de la dépense probable 2021-2022 un montant de 30,0 M\$, provenant de la provision pour l'intégration des immigrants du MIFI, le budget de dépenses de ce programme présente une hausse de 179,2 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par le financement de mesures annoncées au Budget 2021-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2021, notamment pour des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie.

Le budget de dépenses par programme

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	572 328,4	(14 281,1)	577 617,6	586 609,5
2. Mesures d'aide financière	2 934 459,5	(207 454,7)	3 085 864,2	3 141 914,2
3. Mesures d'aide à l'emploi	1 062 984,6	149 208,1	895 935,5	913 776,5
Sous-total	4 569 772,5	(72 527,7)	4 559 417,3	4 642 300,2
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	49 600,0	49 600,0	-	-
Total	4 619 372,5	(22 927,7)	4 559 417,3	4 642 300,2

Le budget de dépenses par programme excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Gouvernance, administration et services à la clientèle	572 328,4	(13 581,1)	576 917,6	585 909,5
2. Mesures d'aide financière	2 934 459,5	(205 624,7)	3 085 864,2	3 140 084,2
3. Mesures d'aide à l'emploi	1 019 684,6	130 908,1	883 435,5	888 776,5
Sous-total	4 526 472,5	(88 297,7)	4 546 217,3	4 614 770,2
Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	49 600,0	49 600,0	-	-
Total	4 576 072,5	(38 697,7)¹	4 546 217,3	4 614 770,2

¹ En excluant, de la dépense probable 2021-2022, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 7,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, la variation est de 44,2 M\$.

Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance

(en milliers de dollars)

Nom de la mesure	2022-2023
Renforcer l'aide communautaire grâce à des actions spécifiques	17 400,0
Soutenir l'arrimage local des carrefours jeunesse-emploi	13 000,0
Rehausser le financement des organismes existants	10 900,0
Autres mesures	8 300,0
Total	49 600,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements est attribuable à la révision du niveau de crédits dans le cadre de l'élaboration du plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022
	Budget d'investissements	Variation	Budget d'investissements
	(1)	(2)=(1)-(3)	(3)
Immobilisations tangibles	485,0	(1 100,0)	1 585,0
Immobilisations en ressources informationnelles	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres coûts	1 681,0	-	1 681,0
Total	2 166,0	(1 100,0)	3 266,0

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent de la mission du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1**SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX SERVICES ET EN AMÉLIORER LA QUALITÉ**

Par cette orientation, le Ministère veut s'assurer que l'ensemble des services rendus à sa clientèle répond adéquatement aux besoins de celle-ci. Ainsi, la simplification de l'accès aux services, l'amélioration de la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services et la diversité de son offre sont autant de facteurs contribuant à offrir une expérience client de qualité. Le Ministère souhaite donc accroître le degré de satisfaction de sa clientèle au regard des services rendus.

Actions envisagées

- Réaliser un sondage sur le degré de connaissance par les citoyens de l'offre de services de Services Québec;
- Réaliser des travaux pour uniformiser la visibilité de Services Québec;
- Élaborer une stratégie gouvernementale de simplification des services aux citoyens et aux entreprises;
- Mettre en œuvre les actions qui seront prévues au plan d'action ministériel 2022-2023 visant à améliorer la qualité des informations rendues disponibles et transmises aux clientèles du Ministère et en effectuer le suivi;
- Poursuivre le déploiement du site Web sécurisé *Zone entreprise* en priorisant certains secteurs d'activité économique;
- Proposer des solutions de simplification des démarches administratives et d'accompagnement de la clientèle, notamment par l'adoption du Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite du décès d'un proche 2022-2027;

- Poursuivre la mise en œuvre du pôle d'expertise en gestion et développement de registres, notamment par la conclusion d'ententes de partenariat avec divers ministères et organismes publics pour le regroupement des registres;
- Tenir des sondages pour mesurer le degré de satisfaction à l'égard des services en mode comptoir, numérique et téléphonique et poser les actions pertinentes pour améliorer le degré de satisfaction de la clientèle.

ORIENTATION 2

ADAPTER LES INTERVENTIONS AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les caractéristiques et les besoins de la clientèle du Ministère ont évolué au cours des dernières années. Cette situation amène ce dernier à adapter ses interventions, à les diversifier, voire à les repenser. À ce titre, il intervient auprès des individus et des partenaires, auprès des entreprises, et enfin, auprès des milieux du travail.

Actions envisagées

- Soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de COVID-19, notamment par une augmentation du soutien financier accordé pour la participation à une activité de formation;
- Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que de la clientèle de l'assistance sociale, notamment en leur offrant un accompagnement adapté et en recourant aux services spécifiques prévus pour ces clientèles, selon les besoins du marché du travail de chaque région du Québec;
- Favoriser l'amélioration de la participation sociale des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, qu'elles soient proches ou éloignées du marché du travail, en développant une offre de services axée sur le volet social, complémentaire à l'offre existante de mesures et de services d'emploi;
- Faire évoluer l'offre de services offerte à la clientèle de l'aide financière de dernier recours en bonifiant les activités d'accompagnement réalisées par le personnel;
- Poursuivre la sensibilisation des mandataires régionaux des Alliances pour la solidarité 2018-2023 à l'importance d'orienter la mobilisation vers les territoires ayant une concentration élevée de pauvreté, les soutenir dans la mise en place de leurs actions et s'assurer d'en retrouver les résultats dans la reddition de comptes annuelle;
- Agir de façon proactive auprès des entreprises, notamment lorsqu'elles éprouvent des difficultés, afin qu'elles améliorent leurs pratiques en gestion des ressources humaines, telles que le recrutement, la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée et le développement des compétences du personnel, et ce, pour soutenir l'augmentation de leur productivité;
- Promouvoir les bénéfices des mesures et services d'emploi auprès des entreprises du Québec et faire évoluer l'offre de services en fonction des besoins du marché du travail et en tenant compte des résultats des enquêtes post-intervention;

- Poursuivre le déploiement de l'offre de services bonifiée en prévention et en amélioration des relations du travail et faire connaître les services en matière de relations du travail, notamment en poursuivant la mise en œuvre d'un plan de promotion et de visibilité.

ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVANTES

Pour répondre aux défis technologiques actuels, le Ministère doit prendre le virage numérique, et ce, notamment pour soutenir la transformation de la prestation de services à la clientèle. Ce virage numérique doit, entre autres, s'appuyer sur l'évolution des processus. Par les avenues envisagées, le Ministère entend optimiser la gestion de ses ressources, une optimisation ayant comme résultante une uniformisation des processus et une saine gestion des deniers publics, le tout au profit de la clientèle et de la population en général.

Actions envisagées

- Poursuivre la bonification de l'offre de services en mode numérique du Ministère;
- Mettre à jour l'identification des services qui sont offerts en ligne;
- Effectuer une nouvelle mesure de la satisfaction de la clientèle quant à un nouveau service offert en mode numérique;
- Poursuivre la réalisation des actions du projet d'amélioration de la transparence corporative par une approche d'amélioration continue de l'information qui figure au registre des entreprises.

ORIENTATION 4

SE DÉMARQUER COMME UN EMPLOYEUR DE CHOIX

Par cette orientation, le Ministère vise à attirer la relève et à retenir le personnel actuel, deux incontournables au bon fonctionnement de ses activités ainsi qu'à la livraison de ses services pour maintenir et optimiser la qualité de l'expérience client. À ce titre, le Ministère souhaite se démarquer comme un employeur de choix.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre les projets d'amélioration prévus à la planification 2022-2023 du projet d'amélioration du milieu de travail, notamment en :
 - poursuivant le déploiement du télétravail;
 - poursuivant le déploiement de la téléphonie IP;
 - poursuivant l'implantation du WI-FI sur les sites du Ministère;
 - poursuivant la mise en place d'outils pour favoriser le virage sans papier;
 - mesurant le degré de satisfaction quant aux initiatives d'Agir pour notre milieu de travail.

- Mettre en œuvre des actions visant à susciter l'engagement du personnel en fonction des résultats obtenus dans le cadre d'un sondage réalisé en 2021-2022;
- Mesurer le degré de satisfaction au travail et l'engagement par la réalisation d'au moins un sondage auprès du personnel du Ministère et communiquer les résultats obtenus.

LA PLANIFICATION BUDGÉTAIRE DES FONDS SPÉCIAUX ET DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

FONDS SPÉCIAUX

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome

Les revenus

Les prévisions de revenus pour 2022-2023 s'établissent à 40,2 M\$, soit 1,5 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique par la fin de l'investissement additionnel annoncé dans le cadre du Budget 2021-2022 afin d'augmenter ponctuellement le soutien financier de certains organismes communautaires particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 41,9 M\$ en 2022-2023, soit 0,6 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par la fin de l'investissement additionnel annoncé dans le cadre du Budget 2021-2022 afin d'augmenter ponctuellement le soutien financier de certains organismes communautaires particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2022-2023.

Fonds de développement du marché du travail

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 1 440,1 M\$ en 2022-2023, soit 34,8 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des transferts provenant du MTESS pour des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2021. Cette hausse a compensé une baisse des revenus fédéraux découlant du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la pandémie de COVID-19.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 1 499,5 M\$ en 2022-2023, soit 115,1 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation s'explique par la mise en place et la bonification de certains programmes qui ont pour objectif de favoriser l'intégration professionnelle des jeunes, appuyer la requalification de la main-d'œuvre et son intégration au marché du travail et contrer la rareté de main-d'œuvre.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2022-2023.

Fonds des biens et des services

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 118,7 M\$ en 2022-2023, soit 2,5 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la fin de l'entente du Bureau de publicité des droits avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et par la modulation du financement de la mesure du Budget 2020-2021 visant à assurer l'équité fiscale par l'amélioration de la transparence corporative.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 123,7 M\$ en 2022-2023, soit 2,3 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette variation est notamment attribuable à l'augmentation des dépenses de rémunération en lien avec les conditions de travail.

Les investissements

Les prévisions d'investissements du fonds s'établissent à 2,4 M\$ en 2022-2023, soit 2,0 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022. Cette augmentation s'explique principalement par les projets immobiliers du Ministère.

Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 19,9 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 19,9 M\$ en 2022-2023, soit un niveau comparable aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 20,4 M\$ en 2022-2023, soit 3,1 M\$ de plus que les investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique par la réalisation du projet Revenu de base.

Fonds du Tribunal administratif du travail

Les revenus

Les prévisions de revenus du Fonds du Tribunal administratif du travail (FTAT) s'établissent à 88,5 M\$ en 2022-2023, soit 4,2 M\$ de plus que les revenus probables 2021-2022. Cette hausse des revenus s'explique par l'augmentation de la contribution de la CNESST.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses du FTAT s'établissent à 88,5 M\$ en 2022-2023, soit 4,2 M\$ de plus que les dépenses probables 2021-2022. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de la dépense de rémunération en lien avec les conditions de travail.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 4,4 M\$ en 2022-2023, soit 5,8 M\$ de moins que les investissements probables 2021-2022. Cette variation s'explique notamment par la mise en œuvre d'un projet majeur de réaménagement des bureaux de Montréal en 2021-2022.

Fonds québécois d'initiatives sociales

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 17,1 M\$ en 2022-2023, soit 16,0 M\$ de moins que les revenus probables 2021-2022. Cette diminution s'explique par la fin des investissements qui ont été annoncés au Budget 2017-2018 afin de poursuivre les efforts de solidarité et d'inclusion sociale sur l'ensemble du territoire québécois.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 17,9 M\$ en 2022-2023, soit 14,9 M\$ de moins que les dépenses probables 2021-2022. Cette diminution s'explique principalement par la fin de la mesure annoncée au Budget 2017-2018 afin de poursuivre les efforts de solidarité et d'inclusion sociale sur l'ensemble du territoire québécois.

Les investissements

Aucun investissement n'est prévu pour ce fonds en 2022-2023.

Les revenus, les dépenses et les investissements des fonds spéciaux (en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Revenus	40 182,9	36 934,8	41 690,1	38 187,0
Dépenses	41 936,5	-	42 544,3	-
Investissements	-	-	-	-
Fonds de développement du marché du travail				
Revenus	1 440 089,8	1 189 527,7	1 405 265,6	990 600,1
Dépenses	1 499 490,5	-	1 384 357,2	-
Investissements	-	-	-	-
Mesures du budget s'ajoutant aux prévisions de dépenses	2 900,0	-	-	-
Fonds des biens et des services				
Revenus	118 700,9	78 351,8	121 159,9	80 043,8
Dépenses	123 700,9	-	121 448,5	-
Investissements	2 361,1	-	392,4	-
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Revenus	19 924,4	16 696,9	19 850,3	16 067,4
Dépenses	19 924,4	-	19 850,3	-
Investissements	20 411,3	-	17 286,6	-
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Revenus	88 505,4	5 531,0	84 342,7	5 403,1
Dépenses	88 505,4	-	84 342,7	-
Investissements	4 435,0	-	10 196,9	-
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Revenus	17 097,3	17 027,3	33 147,4	33 002,3
Dépenses	17 944,9	-	32 760,8	-
Investissements	-	-	-	-

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

Les revenus

Les prévisions de revenus s'établissent à 32,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau similaire aux revenus probables 2021-2022.

Les dépenses

Les prévisions de dépenses s'établissent à 32,0 M\$ en 2022-2023, soit un niveau similaire aux dépenses probables 2021-2022.

Les investissements

Les prévisions d'investissements s'établissent à 0,1 M\$ en 2022-2023, soit au même niveau que les investissements probables 2021-2022.

Les revenus, les dépenses et les investissements de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2022-2023		2021-2022	
	Prévision des résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris				
Revenus	32 004,2	31 999,2	31 835,0	31 830,0
Dépenses	32 004,2	-	31 835,0	-
Investissements	75,0	-	75,0	-

ANNEXE 1**L'ORGANISME BUDGÉTAIRE****Les dépenses de l'organisme budgétaire**
(en milliers de dollars)

	2022-2023	2021-2022
	Budget de dépenses	Dépense probable
Commission des partenaires du marché du travail	2 908,1	3 100,8

